

**PROCES-VERBAL DE VALIDATION POLITIQUE DU PLAN DE
DEVELOPPEMENT PROVINCIAL (PDP) ET DE SON PROGRAMME
D'ACTIONS PRIORITAIRES (PAP) 2023 – 2027**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huitième jour du mois de juillet, à Matadi, dans la salle des réunions du Gouverneur, au quatrième niveau du Gouvernorat sis avenue Pala-bala n° 6, au quartier Ville-Basse, dans la commune de Matadi.

Il s'est tenu, entre l'Assemblée Provinciale du Kongo Central, représentée par l'Honorable **Lauriane NZOLANI KUYADILUA**, Questeur et le Gouvernement Provincial du Kongo Central, représenté par Son Excellence **Docteur Guy BANDU NDUNGIDI**, Gouverneur de Province, la séance de validation politique du Plan de Développement Provincial du Kongo Central (PDP) et de son Programme d'Actions Prioritaires (PAP) qui constituent le cadre stratégique et opérationnel du développement de la Province.

En foi de quoi, il a été signé le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Dr Guy BANDU NDUNGIDI

Gouverneur de la Province du
Kongo Central

Lauriane NZOLANI KUYADILUA



République Démocratique du Congo



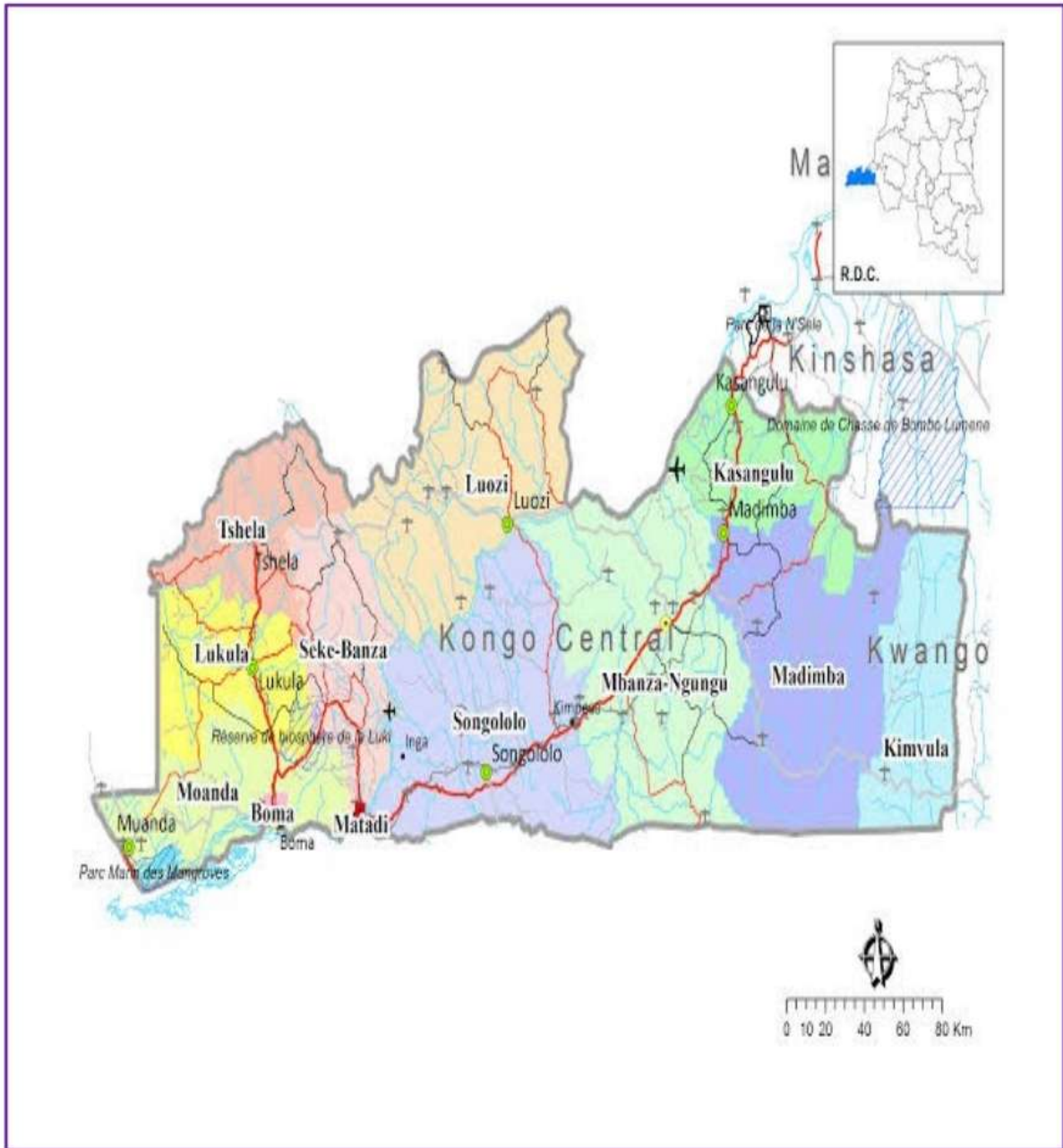
PROVINCE DU KONGO CENTRAL
Gouvernement Provincial

**PLAN DE DEVELOPPEMENT
PROVINCIAL
(2023-2027)**



DECEMBRE 2022

CARTE GEOGRAPHIQUE DU KONGO CENTRAL



LISTE DE TABLEAUX

Tableau n°1	: Répartition de la population du Kongo Central par entité administrative et par sexe années 2017, 2018 et 2019.
Tableau n°2	: Répartition de la population du Kongo Central par groupes d'âge et par sexe, années 2017, 2018 et 2019.
Tableau n°3	: Principales dépenses des ménages
Tableau n°4	: Cadrage Macroéconomique Provincial
Tableau n°5	: Indices de gisements miniers au Kongo Central.
Tableau n°6	: Evolution de la production artisanale d'or et du diamant au Kongo Central.
Tableau n°7	: Evolution de la production du pétrole brut en baril
Tableau n°8	: Evolution de l'exportation du pétrole brut en baril
Tableau n°9	: Statistiques de production et d'exportation du pétrole brut (2018 et 2019).
Tableau n° 10	: Etat de la voirie urbaine sous couverture OVD
Tableau n°11	: Etat du réseau routier
Tableau n°12	: Ports et leurs caractéristiques
Tableau n°13	: Evolution du bilan électrique.
Tableau n°14	: Bâtiments publics
Tableau n°15	: Etat des bâtiments publics
Tableau n°16	: Analyse de la situation des ODD et des Objectifs New Deal dans la Province du Kongo Central
Tableau n°17	: Package priorisé des cibles et indicateurs ODD
Tableau n°18	: Analyse des résultats du spectre de fragilité
Tableau n°19	: Piliers et Objectifs généraux du PDP
Tableau n°20	: Alignement du PDP sur les ODD et les Objectifs New Deal
Tableau n°21	: Ventilation annuelle
Tableau n°22	: Source de financement
Tableau n°23	: Synthèse Coûts globaux financement prévisible
Tableau n°24	: Outils de reporting

Liste de figures

Figure 1	: Cathédrale du Diocèse de Boma
Figure 2	: Hôpital Saint Luc à Kisantu
Figure 3	: Ecole Primaire de Mvuzi
Figure 4	: Bâtiment de l'INPP (Matadi)
Figure 5	: Bâtiments de l'IBTP (Matadi)
Figure 6	: Pont Maréchal
Figure 7	: Barrage d'Inga
Figure 8	: Bâtiment d'Airtel (Matadi)
Figure 9	: Bâtiment Résidentiel (Matadi)
Figure 10	: Bâtiment Administratif (Matadi)
Figure 11	: Zone côtière de Muanda

LISTE DE GRAPHIQUES

Graphique 1 : Cadre de mise en œuvre du Plan de Développement Provincial.

Graphique 2 : Cadre institutionnel de suivi évaluation du Plan de Développement Provincial.

SIGLES ET ACRONYMES

ACC	: Adaptation aux Changements Climatiques
ACCO	: Association des Chauffeurs du Congo
AEP	: Alimentation en Eau Potable
APA	: Autorités Politico Administratives
ANR	: Agence Nationale de Renseignement
ATPL	: Airlines Transport Pilot Licence
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCC	: Banque Centrale du Congo
BCDC	: Banque Commerciale Du Congo
BHSP	: Bureau de l'Hygiène et Salubrité publique
BT	: Basse Tension
CADECO	: Caisse d'Epargne du Congo
CAMEC	: Caisse d'Action Mutuelle, d'Epargne et de Crédit
CCRCC	: Commissions Consultatives de Règlement des Conflits Coutumiers
CCTV	: Canal Congo Télévision
CDE	: Charte Africaine de Droits de l'Enfant
CDMT	: Cadres de Dépenses à Moyen Terme
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CFMK	: Chemin de fer Matadi - Kinshasa
CIDEP	: Centre Interdisciplinaire pour le Développement et L'Education Permanente
CILU	: Cimenterie de Lukala
CIMKO	: Cimenterie Kongo
CLD	: Comité Local de Développement
CLER	: Comités Locaux d'Entretien Routier
CNPR	: Commission Nationale de Prévention Routière
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COAMA	: Coopérative des apiculteurs du Mayombe
COCAMA	: Coopérative de Producteur de cacao
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COPEMECO	: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises
CPAETHA	: Comité Provincial d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement
CCRCC	: Commission Consultative des Règlements de Conflits Coutumiers
CPD	: Comité Provincial de Développement
CPR	: Commission Provinciale Routière
CRS	: Centre de Rattrapage Scolaire
CSR	: Centre de Santé de Référence
CS	: Centre de Santé
CSU	: Couverture Santé Universelle
CTA	: Connaissances Traditionnelles Associées
CVM	: Compagnie de Voie Maritime
DEME	: Direction des Etudes Macroéconomiques
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises

DGI	: Direction Générale des Impôts
DGM	: Direction Générale des Migrations
DGRAD	: Direction Générale de Recettes Administratives, Judiciaires, et Domaniales
DPR	: Direction de la Planification Régionale
DSCR	: Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EHA	: Eau, Hygiène et Assainissement
ENP	: Etude Nationale Prospective
ENABEL	: Coopérative technique belge
ESU	: Enseignement Supérieur et Universitaire
ETD	: Entités Territoriales Décentralisées
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FEM	: Fonds Environnement Mondial
FFOM	: Forces Faiblesses Opportunités et Menaces
FLEC	: Front de Libération de l'Enclave de Cabinda
FPAM	: Formation Professionnelle Arts et Métiers
FPI	: Fonds pour la Promotion de l'Industrie
FOPACO	: Force Paysanne du Congo
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
GAP	: Groupe Agro-pastoral
GARD	: Gestion axée sur les Résultats de Développement
GES	: Gaz à Effets de Serre
GET	: Genre Equité Travail
GTS	: Générale des Transports et des Services
GTT-IPC	: Groupe de Travail Technique IPC provincial
HGR	: Hôpital Général de Référence
HIMO	: Haute Intensité de la Main d'Œuvre
HT	: Haute Tension
HTV	: Horeb Télévision
INACO	: Institut National des Archives du Congo
INERA	: Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques
INPP	: Institut National de Préparation Professionnelle
INS	: Institut National de Statistique
IPC	: Indice des Prix à la Consommation
IPC	: Integrated Food Security Phase Classification (Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire)
IRA	: Infections Respiratoires Aiguës
ISPS	: Inscription au code de garde côtière pour la Sécurisation des espaces Portuaires
ITPR	: Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
JPO	: Jeunes Professionnels (Juniors Professional officer)
LMC	: Lignes Maritimes Congolaises
MEG	: Médicaments Essentiels Génériques
MGT	: Matadi Gateway Terminal
MIDEMA	: Minoterie De Matadi
MPTP-UH	: Ministère Provincial de Travaux Publics, Urbanisme et Habitat

MT	: Moyenne Tension
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDD	: Observatoire Congolais de Développement Durable
ODD	: Objectifs pour le Développement Durable
OEBK	: Organisation de l'Équipement Banana-Kinshasa
OEV	: Orphelins et les Enfants Vulnérables
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires en Afrique
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONEM	: Office National de l'Emploi
ONHR	: Office National d'Hydraulique Rural
OR	: Office des Routes
OVDA	: Office des Voies de Desserte Agricole
OVD	: Office de Voiries et Drainage
OSC	: Organisation de la Société Civile
PADIR	: Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales
PAI	: Programme d'Actions d'Investissement
PAP	: Plans d'Actions Prioritaires
PCA	: Paquet Complémentaires d'Activités
PDPC	: Programme de Développement des Pôles de Croissance
PDP	: Plan de Développement Provincial
PEMU	: Projet d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain
PERENCO	: Perredo Engineering Company
PGAPF	: Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers
PIF	: Programme d'Investissement Forestier
PLAT	: Plans Locaux d'Aménagement du Territoire
PMA	: Paquet Minimum d'Activités
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNAT	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNC	: Police Nationale Congolaise
PNHF	: Programme national de l'Hygiène aux Frontières
PNUD	: Programmes des Nations Unies pour le Développement
PNSD	: Plan National Stratégie de Développement
PPAT	: Plan Provincial d'Aménagement du Territoire
PPIA	: Plan Provincial d'Investissement Agricole
PQCE	: Plan Quinquennal d'Emploi et de Croissance
PROCFER	: Programme Cadre de Création d'Emploi
PCR	: Police de Circulation Routière
PS	: Poste de Santé
PSR	: Police de Sécurité Routière
PTA	: Programme de Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RAFAM	: Réseau Africain des Forêts Modèles
RDC	: République Démocratique du Congo
REGIDESO	: Régie de Distribution d'Eau

RG	: Ressources Génétiques
RLT	: Redevance Logistique Terrestre
RN	: Routes Nationales
RR	: Routes Revêtues
RTM	: Radio Télé Matadi
RTNC	: Radiotélévision Nationale Congolaise
RVA	: Régie des Voies Aériennes
SCTP	: Société Commerciale de Transport et des Ports
SEGUCE	: Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur
SENADEP	: Service National du Développement et de la Pêche
SENASEM	: Service National des Semences
SENAMA	: Service National de la Mécanisation Agricole
SENAQUA	: Service National d'Aquaculture
SENATEC	: Service National des Techniques Appropriées
SENCOOP	: Service National de la Coopérative
SEP-Congo	: Services des Entreprises Pétrolières du Congo
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNAT	: Schéma National de l'Aménagement du Territoire
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SNIS	: Système National d'Informations Sanitaires
SNSA	: Service National des Statistiques Agricoles
SOCIR	: Société Congolaise des Industries de Raffinage
SOCIMEX	: Société Commerciale d'Import et d'Export
SECOPE	: Service de Contrôle et de Paie des Enseignants
SOKIN	: Société Kinoise
SONAS	: Société Nationale d'Assurance
SOPECO	: Société des Péages et pesages au Congo
SOTRACO	: Société de Transport Congolais
SSAPR	: Secteur de Sécurité et de Réforme de la Police
TENAFEP	: Test National de Fin d'Etudes Primaires
TICOM	: Terminal International Commerce Matadi
TMB	: Trust Merchant Bank
UBP	: Unité Budgétaire Provincial
UGP	: Unités de Gestion des Projets

TABLE DES MATIERES

CARTE GEOGRAPHIQUE DU KONGO CENTRAL.....	3
LISTE DE TABLEAUX.....	4
LISTE DE GRAPHIQUES.....	5
SIGLES ET ACRONYMES.....	6
TABLE DES MATIERES.....	10
PREFACE.....	12
REMERCIEMENTS.....	14
RESUME EXECUTIF.....	15
INTRODUCTION.....	19
CHAPITRE 1 : CADRE PROVINCIAL DE L'ELABORATION.....	22
I.1. Présentation de la Province.....	22
I.1.1. Contexte Physique.....	22
I.1.2. Contexte politique, administratif et judiciaire.....	23
I.1.3. Contexte sociodémographique.....	23
I.2. Revue des réalisations phares de 2018-2022.....	26
CHAPITRE II. ETAT DE LIEUX ET DIAGNOSTIC.....	32
II.1.1. Secteurs sociaux.....	32
II.1.1.1. Santé, Nutrition et VIH/ Sida et COVID-19.....	32
II.1.1.2. Education et Formation.....	36
II.1.1.3. Protection sociale et Affaires Humanitaires.....	44
II.1.1.4. Genre, Famille et Enfants.....	45
II.1.1.5. Jeunesse, sports et loisirs.....	47
II.1.1.6. Emploi.....	48
II.1.1.7. Cultures et Arts.....	49
II.1.2. Gouvernance de la Province.....	50
II.1.2.1. Gouvernance politique, sécuritaire et décentralisation.....	50
II.1.2.1.2. Gouvernance politique et Elections.....	51
II.1.2.2. Gouvernance administrative et judiciaire.....	52
II.1.2.3. Gouvernance Economique et Financière.....	55
II.1.3. Secteurs Productifs.....	63
II.1.3.1. Agriculture, pêche, élevage, pisciculture et apiculture.....	63
II.1.3.2. Mines.....	69
II.1.3.3. Industries.....	72
II.1.3.4. Production Forestière.....	73
II.1.3.5. Commerce, PME, Banques, Microfinances et Assurances.....	74
II.1.3.6. Hydrocarbures et biocarburants.....	76
II.1.3.7. Tourisme.....	80
II.1.2.8. Secteur Informel.....	81
II.1.4. Infrastructures et Bâtiments.....	82
II.1.4.1. Aménagement du territoire.....	82
II.1.4.2. Infrastructures de transport et voies de communication.....	82
II.1.4.3. Infrastructures énergétiques.....	88
1° EXPLOITATION DES EOLIENNES, DES PANNEAUX SOLAIRES ET DES HYDROLIENNES.....	90
2° PRODUCTION DES BIOGAZ.....	91
3° PRODUCTION DE L'HYDROGENE LIQUIDE.....	91
II.1.4.6. Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie.....	94
II.1.4.7. Bâtiments Publics.....	97
II.1.5. Environnement , Développement Durable et Equilibré.....	99
II.1.5.4. DEVELOPPEMENT PROVINCIAL EQUILIBRE.....	110
II.3. DEFIS ET ENJEUX.....	115

II.3.1. DEFIS	115
II.3.2. Enjeux	116
CHAPITRE III. CADRES STRATEGIQUE PDP 2023-2027	117
III.1. VISION, ORIENTATIONS GENERALES, OBJECTIFS STRATEGIQUES ET PILIERS STRATEGIQUES 117	117
III.1.1. Vision et orientations stratégiques du développement de la Province	117
III.1.2. Piliers et Objectifs généraux du PDP	118
III.1.3. Priorités du PDP reflétant les ODD, les Objectifs New Deal et l'approche Nexus pour la période 2023-2027.	119
III.2. STRATEGIES SECTORIELLES, OBJECTIFS SPECIFIQUES ET ACTIONS PHARES	124
III.2.1. Pilier 1 PDP : Valorisation du capital humain, développement social et culturel [DIMENSION Développement humain : ODD (1 à 5, 8, 10, 11) et PSG (4 et 5)]	124
III.2.2. Pilier 2 PDP : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix.....	129
[DIMENSION Gouvernance : ODD (16) et PSG (1, 2 et 3)]	129
III.2.3. PILIER 3 PDP : CONSOLIDATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE.....	133
III.2.5. PILIER 5 PDP : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE	142
CHAPITRE IV. COÛTS ET FINANCEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL.....	149
IV.1. Estimation de couts du PDP 2023-2027	149
IV.2. Sources de financement.....	150
IV.3. Stratégies de financement et de rationalisation des dépenses publiques	154
IV.3.1 STRATEGIES DE FINANCEMENT	154
IV.3.2 STRATEGIES DE RATIONALISATION ET D'AMELIORATION DE LA DEPENSE.....	154
CHAPITRE V. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	155
V.1. Dispositifs de mise en œuvre.....	155
V.1.1 PRINCIPES DIRECTEURS.....	155
V.1.2. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE.....	155
V.1.3 DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE.....	156
V.1.4 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE.....	158
V.2. Mécanisme de suivi-évaluation.....	158
V.2.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE SUIVI-EVALUATION	158
V.2.2 SYSTEME D'INFORMATION	159
V.2.2.1 SOUS-SYSTEMES	159
V.2.2.2 METHODOLOGIE DE TRAVAIL	160
V.2.2.3 RAPPORTS DE SUIVI ET D'EVALUATION	160
V.2.2.4 ORGANISATION DE LA REVUE ANNUELLE GLOBALE	161
V.2.3 INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION.....	161
V.2.4 CADRE DES RESULTATS GLOBAL DU PDP.....	161
V.2.5 REPORTING, PERIODICITE ET RESPONSABILITE	162
V.3. Contraintes et facteurs de risques	163
V.3.1 CONTRAINTES	163
V.3.2 FACTEURS DE RISQUES.....	164
V.4 Stratégie de communication et obligation de recevabilité	164
ANNEXE 1 :	168
TABLEAU N° 16 : ANALYSE DE LA SITUATION DES ODD ET DES OBJECTIFS NEW DEAL DANS LA PROVINCE DU KONGO CENTRAL	168



Le processus de planification de développement permet d'orienter la politique économique et sociale vers un choix judicieux de principaux objectifs de développement, d'évaluer les moyens essentiels nécessaires à la mise en œuvre des actions et de définir des stratégies pour la réalisation de ces actions.

En vue de consolider l'unité et la cohésion nationale et de créer des centres d'impulsion et de développement à la base, le constituant a structuré administrativement la République Démocratique du Congo en 25 Provinces plus la ville de Kinshasa.

Les Provinces et les ETD sont dotées de la personnalité juridique et jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, financières et techniques (Art.3 de la Constitution).

Ainsi avec l'avènement de la décentralisation, la planification régionale est devenue une compétence exclusive des collectivités locales.

Après l'évaluation finale de son Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi (2011-2015) ainsi que de ses outils d'opérationnalisation (Programme d'Actions Prioritaires 2011-2015, Programme d'Actions Prioritaires Triennal 2013-2015), à la fin de l'année 2015, le Kongo Central, à l'instar d'autres Provinces vient de se doter de ses cadres programmatiques pour la période 2023-2027, à savoir :

- Le Plan Quinquennal ;
- Le Programme d'Actions Prioritaires.

Conformément à la vision et au cadre stratégique du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), la vision de développement de la Province consiste à faire du Kongo Central une entité qui offre à ses populations de meilleures opportunités d'épanouissement aussi au plan matériel qu'humain grâce à la mise en place des stratégies de consolidation de la paix, de la croissance et de développement qui valorisent ses potentialités, tirent avantage des opportunités offertes par les marchés nationaux et impulsent les transformations structurelles, politico-institutionnelle et sociales requises.

Concrètement, pour faire de la Province une entité développée en 2050 en passant par les étapes d'entité respectivement à revenu intermédiaire (2030) et émergente (2040), le Gouvernement provincial a choisi d'impulser le processus de développement de la Province pour la période 2023-2027 autour des objectifs généraux et des stratégies globales qui découlent du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), de Scenarii du développement à long terme de la RDC dégagés par l'Etude Nationale Prospective (E.N.P), de la situation des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'aspect genre, de l'analyse du spectre de fragilité provinciale, et de la prise en compte des effets pervers de la pandémie Covid-19 et des changements climatiques.

La mise en œuvre de la Stratégie Provinciale du Développement requiert le choix des axes stratégiques, la sélection des secteurs prioritaires, la formulation des objectifs spécifiques et de stratégies sectorielles, des indicateurs de suivi des objectifs spécifiques et l'identification des actions ou mesures prioritaires qui constituent les préalables et les déclencheurs indispensable à notre décollage.

Le gouvernement Provincial devra en conséquence matérialiser sa stratégie à travers les leviers essentiels ci-après :

- La transformation de l'agriculture, comme secteur moteur, de l'activité de survie en activité marchande grâce à l'épanouissement des fermiers et des paysans agriculteurs ;
- L'amélioration de la vie à travers l'accès aux services sociaux de base à savoir la Santé, l'Education, l'eau et l'assainissement, l'énergie électrique et la protection sociale ;
- Le développement du secteur privé par le renforcement des mécanismes de financement de l'économie et l'amélioration du climat des affaires ;
- La protection de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique.

La planification est non seulement une affaire technique mais aussi une démarche qui s'appuie sur une volonté politique des autorités locales en vue d'une formulation participative de la stratégie du développement de la collectivité. A cet effet, le processus de planification s'appuie sur une démarche inclusive pour que l'ensemble des acteurs soit impliqué aussi bien dans la conception du plan que dans sa mise en œuvre.

L'élaboration d'un plan local de développement s'inscrit donc dans un processus de dialogue social, de prise de décisions au niveau local et de mise en place d'espaces de concertation fonctionnels entre différents acteurs sur les enjeux de développement de leur terroir.

Le principe retenu dans le processus d'élaboration du Plan Provincial Stratégique de Développement est donc axé sur une approche participative qui implique les acteurs des secteurs public et privé, de la société civile, ainsi que les partenaires techniques et financiers au travers des concertations directes, des séminaires et ateliers.

Qu'il me soit permis, en ma qualité de Gouverneur de la Province du Kongo Central, d'adresser, au nom du Gouvernement Provincial, des vifs remerciements à toutes les personnes qui ont pris part active à l'élaboration de ce cadre stratégique de développement provincial.

Ainsi, que l'équipe d'analyse et de rédaction, le pool d'experts Provinciaux, l'expert consultant désigné pour l'actualisation de ce document, les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers, les Délégués des Organisations de la Société Civile et les Experts de la Division Provinciale du Plan, qui a servi de Secrétariat Technique, trouvent ici l'expression de la reconnaissance de toute la Province pour le travail abattu.

LE GOUVERNEUR DE PROVINCE
Guy BANDU NDUNGIDI

REMERCIEMENTS



Le processus de planification de développement permet d'orienter la politique économique et sociale vers un choix judicieux de principaux objectifs de développement, d'évaluer les moyens essentiels nécessaires à la mise en œuvre des actions et de définir des stratégies pour la réalisation de ces actions.

Pour l'élaboration de ce Plan de Développement Provincial, en sigle PDP, le Gouvernement Provincial du Kongo Central a reçu un appui précieux de tous les acteurs du développement de la Province, qui de loin ou de près ont contribué aux différents travaux dont les résultats sont condensés dans ce document de planification.

Mes remerciements vont d'abord aux institutions de la Province, c'est-à-dire le Gouverneur de Province et tout le gouvernement provincial pour avoir autorisé cet exercice pour un développement radieux de la province du Kongo Central afin d'offrir de ses filles et fils des meilleures conditions de vie.

La réalisation de ce travail a bénéficié de l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui a pris en charge tous les acteurs de développement, et a affecté un expert consultant pour l'actualisation de ce PDP. Qu'il trouve ici, l'expression de ma profonde gratitude, en même temps je remercie tous ces acteurs pour l'excellent travail abattu. A ces remerciements, j'associe aussi les acteurs des secteurs public et privé, de la société civile et tous les sectoriels.

J'ai beaucoup apprécié le concours des membres des groupes thématiques et des ministères sectoriels dans l'amélioration de ce document de planification. Qu'ils trouvent ici l'expression de mes remerciements vifs. Je suis très convaincu que sans leur participation active et leur franche coopération, ce document n'aurait pas pu être élaboré de manière plus participative.

Que vive le Kongo Central.

LE MINISTRE PROVINCIAL EN CHARGE DU PLAN,

NIMI MUANDA Roger

RESUME EXECUTIF

Le Plan de Développement Provincial du Kongo Central 2023-2027 est élaboré à la suite de : (i) l'évaluation finale, à la fin de l'année 2015, de son Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi (2011-2015) et de ses outils d'opérationnalisation (Programme d'Actions Prioritaires 2011-2015 et divers Programmes d'Actions Prioritaires des Gouvernements Provinciaux notamment 2013-2015 et 2019-2023), (ii) l'élaboration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2018-2050, qui a servi de Cadre Stratégique, à travers sa vision, ses orientations générales, son approche de développement, ses objectifs généraux, ses stratégies globales et sectorielles et ses quatre axes stratégiques, (iii) la validation technique de l'Etude prospective de Développement avec ses Scénarii de développement à long terme de la RDC (2016-2040) à savoir : les Scénarii de développement sectoriel vers une économie à croissance inclusive en RDC et ceux de développement humain à l'horizon 2040, (iv) l'analyse de la situation des Objectifs du Développement Durable et l'évaluation du spectre de la fragilité (2018), ainsi que le draft validé du PDP en 2020.

La revue du Plan Quinquennal Provincial de Développement 2011-2015, réalisée en 2015, le diagnostic sectoriel Provincial (2017) et l'évaluation du spectre de la fragilité (2018) ont identifié les goulots d'étranglement qui pèsent sur le développement de la Province.

Ce plan de développement retranscrit à travers son analyse situationnelle, la photographie de tous les secteurs de la province. Il s'en dégage ce qui suit :

- Sur le plan social, en dépit de la disponibilité des infrastructures et équipements sociaux diversifiés, d'un environnement sociopolitique relativement stable et d'une population majoritairement jeune, la province souffre d'un dysfonctionnement du système social, qui se traduit par : le faible budget alloué aux secteurs sociaux ; l'absence d'une politique rationnelle de gestion des problèmes sociaux engendrés par la croissance démographique, la faible intervention dans les secteurs sociaux, une forte dépendance aux partenaires techniques et financiers.
- Sur le plan gouvernance, l'instabilité politique a été à la base d'une léthargie dans la gestion de la chose publique. Le manque d'un leadership transformationnel dans la gestion des institutions politico-administratives provinciales a caractérisé ce secteur. L'inachèvement du processus de la décentralisation dans les ETD met à mal la gouvernance provinciale.
- Sur le plan productif, en dépit de ses atouts et potentialités naturels, économiques et humains susceptibles de booster son développement intégral, le bilan de la Province demeure jusqu'à présent moins brillant, le tissu économique, industriel et financier peine à se développer.
- Sur le plan infrastructure, le manque d'une politique d'entretien et de renouvellement des infrastructures de base handicape sérieusement le service rendu à la population.
- Sur le plan environnement, le manque d'initiative provinciale dans la protection de l'environnement caractérise ce secteur. Les interventions sont pour la plus part celles des partenaires au développement.

Ce bilan sombre se manifeste par des indicateurs économiques et sociaux très faibles.

A titre d'exemple :

- Proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international : 57% ;
- Taux de praticabilité de routes de desserte agricole : $\pm 14,7\%$;
- Insécurité alimentaire aigüe : 59% ;
- Insécurité alimentaire chronique (phase de crise) : 23% ;
- Taux de croissance du PIB : 3,5% ;
- PIB par tête d'habitant : 385\$ usd ;
- Taux de desserte en eau potable : 61,3% (milieu urbain : 89% et milieu rural : 36%) ;
- Taux de desserte en électricité : 17% dont moins de 1% en milieu ;
- Dépendance démographique : 65% ;
- Taux d'exécution budgétaire : 5% ;
- Taux de mobilisation des recettes budgétaires : 9% ;
- Ratio des transferts de l'Etat aux ETD sur ressources totales des ETD : 10% (taux d'exécution) par rapport au taux prévisionnel de 90% ;
- Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation aux collectivités locales : Imprévisible.

Cette situation préoccupante pourrait donc retarder l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, si des efforts conséquents ne sont pas entrepris sur les plans infrastructurel, économique, social et humain au regard de leur faible niveau actuel.

En effet, l'analyse du spectre de fragilité démontre clairement que les cinq objectifs relatifs au renforcement de l'Etat et à la consolidation de la paix (Politique légitime et inclusive, Sécurité, Justice, Fondements Economiques ainsi que Revenu et Service) sont en phase de crise qui trouve son explication dans les différents problèmes que la Province a connus notamment les conflits religieux et politiques de ces dernières années, à savoir la révolte des adeptes de BDK et les conflits récurrents entre l'Exécutif Provincial et l'Assemblée Provinciale entraînant parfois la fermeture de cette dernière ; de nombreux dysfonctionnements au niveau des 2 Institutions politiques provinciales ; l'incapacité de l'Exécutif provincial de faire face aux attentes de la population (accès aux services sociaux de base, mobilité de biens et de personnes) ; la mauvaise gestion de finances publiques provinciales (cas de détournements, de corruption...), etc...

Pour répondre à ce sombre tableau et atteindre les ODD d'ici 2030, le PDP 2023-2027 offre un cadre stratégique s'articulant autour de cinq piliers : (i) Valorisation du capital humain, développement social et culturel ; (ii) Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'état et consolidation de la paix ; (iii) Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ; (iv) Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ; et (v) Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.

Ainsi, en conformité avec les orientations du Plan National Stratégique du Développement, afin de faire de la Province une Entité à revenu intermédiaire d'ici 2030, le Gouvernement Provincial devra matérialiser sa stratégie à travers les leviers ci-après :

- La transformation de l'agriculture, comme secteur moteur, de l'activité de survie en activité marchande grâce à l'épanouissement des fermiers et des paysans agriculteurs ;
- La réhabilitation et la modernisation des infrastructures publiques ;
- La relance du secteur minier en menant des actions pour élargir progressivement sa chaîne de valeurs et accroître sa capacité à créer des emplois décents ;
- L'identification et l'exploitation des nouvelles niches de croissance notamment dans le domaine de l'économie bleue et de l'économie verte ;
- le développement du secteur privé par le renforcement des mécanismes de financement de l'économie et l'amélioration du climat des affaires.
- la diminution du déficit énergétique, dans la résolution du problème de la connectivité des villes et territoires du pays ;
- La protection de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique ;
- L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, à l'eau et à l'assainissement ;
- Le renforcement de la paix, de la sécurité, de la démocratie et de la gouvernance, conditions préalables au développement socio-économique ;
- La mise en place d'une administration publique provinciale de proximité et de développement ;
- Le renforcement de la cohésion provinciale.

Pour s'assurer d'une bonne mise en œuvre du Plan de Développement Provincial 2023-2027, il a été jugé indispensable non seulement de mobiliser suffisamment de moyens mais aussi d'arbitrer efficacement les éventuels conflits entre les ressources financières disponibles (mobilisables) et les politiques à mettre en œuvre.

L'intégration des fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Provincial dans le processus budgétaire sera privilégiée en vue d'éviter les doubles emplois et de créer une synergie et une célérité dans l'exécution des dépenses.

La mise en œuvre du PDP sera régie par les principaux principes directeurs suivants qui ont été largement approuvés par les acteurs notamment la proximité, le faire faire, la transparence, la participation, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité et la synergie.

En ce qui concerne le cadre institutionnel de mise en œuvre, il a été créé au niveau provincial un Comité Provincial de Développement qui comprend 4 organes :

- Le Comité de Pilotage ;
- Le Comité Technique ;
- Le Comité de Suivi-Evaluation ;
- Le Secrétariat Technique.

Pour ce qui est de procédures de mise en œuvre du PDP, le PAP sera le cadre de programmation opérationnelle par contre le PIP, le CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme), et le PTBA serviront des outils de programmation et d'exécution budgétaire.

Le PDP servira également de cadre de référence pour l'élaboration des plans sectoriels de développement au niveau des Ministères sectoriels ainsi que des programmes d'investissement et des contributions des partenaires au développement.

La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation sur base d'un Cadre Global des Résultats Attendus (CGRA), a été jugée essentielle pour apprécier la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Ce système vise les objectifs suivants : 1) le suivi du processus de la mise en œuvre de la stratégie, 2) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat, 3) le suivi-évaluation de l'exécution financière, 4) la mise en place d'un système d'information et 5) l'obligation de redevabilité.

La réussite de la mise en œuvre du PDP est subordonnée à la réalisation des certains préalables notamment :

- Surmonter ou minimiser les faiblesses et les menaces ;
- Tenir compte des défis et des enjeux ;
- Mettre en place un système d'informations et de communication.

INTRODUCTION

La Constitution de la République Démocratique du Congo, promulguée le 18 février 2006, a opté clairement la décentralisation comme mode de gestion des affaires publiques, en créant trois paliers de pouvoir : central, provincial et local. Ce choix stratégique reconnaît aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD), la responsabilité de planifier leur développement et de prendre en charge le développement économique de leurs collectivités.

A cet effet, les Provinces et les ETD sont dotées de la personnalité juridique et exercent des compétences de proximité énumérées par les textes législatifs en vigueur.

Ainsi, la planification provinciale et locale est donc particulièrement importante dans un contexte de décentralisation où les élus locaux sont responsabilisés pour le développement de leurs entités respectives.

Ce présent travail a été élaboré à la suite de l'émergence d'un nouveau contexte de la mondialisation obligeant à reconsidérer certains automatismes et à revoir les approches et les outils de planification sectorielle.

Au terme de la mise en œuvre du PQCE 2011-2015, le système de planification provincial et local au Kongo Central était quasi déficitaire, laissant ainsi l'exécutif provincial et les ETD dans le pilotage à vue se traduisant par l'absence des outils provinciaux de planification adéquats.

Ce travail de planification se veut participatif et inclusif, centré sur la résolution des problèmes des populations, la valorisation du savoir-faire des dynamiques locales. A cet effet, il sera important d'introduire de nouveaux outils de planification susmentionnés, permettant d'intégrer tous les aspects de la vie quotidienne des populations.

C'est ainsi qu'à la lumière des expériences tirées durant ces quinze dernières années en matière de planification et de gestion du développement, particulièrement en ce qui concerne l'exécution du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR-1) et du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015, le Kongo Central, à l'instar d'autres Provinces et Entités Territoriales Décentralisées, s'est vu obligé de se doter d'un Plan de Développement Provincial 2023-2027 et de ses outils d'opérationnalisation, à savoir le Programme d'Actions Prioritaires assorti des fiches de projets afin de pouvoir d'une part concrétiser ses ambitions de croissance et d'autre part offrir à ses filles et fils des conditions de vie meilleures et des opportunités d'épanouissement compatibles avec son potentiel naturel et humain.

Cette option traduit la volonté de la Province de renforcer la fonction planification - programmation - budgétisation - suivi-évaluation pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du Plan de Développement Provincial 2023-2027, suivant l'approche Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD) d'une part, et de concilier les impératifs de la vision stratégique de développement avec ceux de la gestion économique et financière au

quotidien, en vue de la recherche des solutions idoines aux problèmes en présence, d'autre part.

L'option d'engager une planification stratégique offre de nouvelles perspectives et trace une nouvelle voie pour faire face aux défis majeurs en vue d'impulser le processus de développement de la Province autour des objectifs généraux et des stratégies globales en cohérence avec le cadre du PNSD (2019-2023), et en ligne droite avec les engagements internationaux relatifs aux Objectifs de Développement Durable (ODD), à l'aspect genre, à l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC), et aux domaines du Programme d'Actions d'Istanbul et du New Deal.

Dans cette démarche, le Kongo Central entend desserrer toutes les contraintes qui pèsent sur son processus de développement et diversifier son économie en mettant en valeur toutes ses potentialités, notamment ses ressources naturelles et humaines, et tirer profit de toutes les opportunités.

Ce Plan de Développement Provincial se veut volontariste mais réaliste, crédible et attrayant. Il est assis sur des objectifs vers lesquels les efforts doivent tendre pour un futur plus réussi et plus désirable.

Ce présent Plan de Développement Provincial est structuré en cinq chapitres.

Le premier, intitulé cadre provincial de l'élaboration du Plan, met l'accent sur la situation physique, fait une brève présentation politico-administratif, socioéconomique et démographique, par le biais de la revue documentaire d'une part, et des réalisations récentes en matière de développement pour la période 2018-2022 d'autre part.

Le deuxième chapitre relatif à l'**Etat de lieux et au Diagnostic**, porte sur l'analyse FFOM (en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces) des secteurs Gouvernance (Gouvernance Politique et Sécuritaire, Gouvernance Administrative et Judiciaire, et Gouvernance économique et financière), Secteurs productifs des richesses et des services, secteurs des Infrastructures et Bâtiments, secteurs d'Environnement et Développement durable. L'analyse a également dégagé le profil des ODD et des Objectifs New Deal, les défis et les enjeux, les atouts et les potentialités du développement de la Province.

Le troisième formule la **Vision, les Objectifs et les stratégies** du Plan de Développement de la Province en cohérence avec le cadre stratégique du PNSD et en droite ligne avec les ODD, les recommandations du Traité de New Deal et du Plan National de l'Adaptation aux Changements Climatiques, et les domaines du Programme d'Actions d'Istanbul. Il présente également **les 180 projets/actions** et mesures nécessaires pour la mise en œuvre du PDP 2023-2027 dans les différents secteurs.

Le quatrième Chapitre présente le **Coût global ainsi que les sources et les stratégies de financement du Plan de Développement**. L'estimation des coûts de différents projets/actions et mesures nécessaires pour la mise en œuvre du PDP 2023-2027 dans les différents secteurs révèle qu'il faut globalement un montant de **FC 2 683 299 150 845**

Le cinquième Chapitre qui porte sur les **Dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation**, énonce les principes directeurs, les acteurs et les outils de mise en œuvre, la stratégie et le cadre institutionnel de suivi-évaluation, le système d'information et l'organisation des revues périodiques et le cadre de résultats attendus.

CHAPITRE 1 : CADRE PROVINCIAL DE L'ELABORATION

I.1. Présentation de la Province

I.1.1. Contexte Physique

Seule Province du pays à avoir accès à la mer, le Kongo Central s'étend entre les 4^{èmes} et 6^{ème} degré de latitude Sud et les 12^{ème} et 16^{ème} degré de longitude Est. Il couvre une superficie totale de 53.920 km², soit 2,3% de la superficie du Pays.

Sur les dix (10) Territoires que compte cette Province, six (6) ont chacun une superficie variant de 3.090 km² à 4.680 km², et les quatre (4) autres ont chacun une superficie comprise entre 6.784 km² et 8.507 km². Il importe de savoir que le Territoire de Tshela avec ses 3.090 km² est le plus petit de tous, tandis que Songololo avec 8.507 km² est le plus vaste. La superficie moyenne des Territoires est de 5.392 km².

Le Kongo Central est borné au Nord par la République du Congo, au Sud par l'Angola, à l'Est par la Ville de Kinshasa et la Province du Kwango et enfin à l'Ouest par l'Océan Atlantique et l'Enclave de Cabinda.

La forme de relief la plus répandue dans la région est le plateau. De la côte aux rives du Pool Malebo, sur les bords desquels se développe la ville province de Kinshasa, s'étagent plusieurs niveaux de plateaux et de dépressions dont les altitudes s'élèvent progressivement de 100 à 700 m. Au centre, cet ensemble est pris en écharpe par un système de crêtes orientées Sud-Est/Nord-Ouest dont les éléments les plus vigoureux sont la crête de Mbanza-Ngungu, les Monts Kinzau (Matadi) et les Monts Khodo-Maza (Mayumbe).

Le Fleuve Congo traverse ces reliefs, suivant un cours sinueux de direction générale Nord-Est/Sud-Ouest, par une série de chutes et de rapides qui empêchent toute navigation mais représentent un potentiel énergétique dont on a déjà entrepris la mise en valeur à Inga. Au-delà de Matadi, s'ouvre son estuaire, navigable sur une centaine de kilomètres par bateaux de haute-mer.

Le Kongo Central est dominé par un climat tropical à deux saisons très contrastées : d'Octobre à Mai, la saison des pluies avec un total de précipitations variant de 1.000 à 2.000 mm, et de Juin à Septembre : la saison sèche caractérisée par les précipitations presque nulles et la nébulosité constante. Les températures sont légèrement élevées (24 à 26° en moyenne).

Les formations végétales naturelles sont très variées mais la savane domine en extension, sauf dans le Mayumbe où des étendues forestières n'ont pas encore été totalement défrichées.

Les sols d'une partie de la province nécessitent des apports correctifs physiques et chimiques. Leur sensibilité à l'érosion devient très forte dès qu'ils sont surexploités.

La Province du Kongo Central est dotée des ressources naturelles en eau abondantes et diversifiées : ruisseaux, rivières, lacs, fleuve et mer.

I.1.2. Contexte politique, administratif et judiciaire

L'organisation politique de la Province repose sur deux Institutions :

- L'Assemblée Provinciale qui compte 39 Députés élus au suffrage universel direct et 2 cooptés ; elle est dirigée par un bureau de 5 Membres dont une Femme ;
- Le Gouvernement Provincial composé d'un Gouverneur, d'un Vice - Gouverneur et des Ministres provinciaux nommés et relevés de leurs fonctions par Arrêté du Gouverneur.

En ce qui concerne l'organisation territoriale, elle comporte des Entités territoriales Décentralisées (ETD) et des Entités Territoriales Déconcentrées.

- Les ETD comprennent 2 Villes, 6 Communes et 55 Secteurs ;
- Les Entités Déconcentrées se subdivisent en 10 Territoires (Lukula, Tshela, Seke-Banza, Mbanza-Ngungu, Luozi, Songololo, Kasangulu, Madimba, Kimvula et Muanda, rattaché à la Ville de Boma), 364 Groupements et 7.125 Villages.

L'organisation de l'Administration Publique et des services publics provinciaux comprend les composantes suivantes :

- L'Administration Publique au sens strict répartie en : Services Nationaux Décentralisés (Santé, Education, Agriculture, Développement rural, ITPR), Services Nationaux Déconcentrés et Services Techniques Spécialisés ;
- Les Services de Sécurité (Armée, Police, ANR, DGM) ;
- Les Directions Provinciales des Entreprises Publiques (BCC, CADECO, DGRAD, DGI, DGDA, SONAS, CNSS, SCTP, CVM, RVA, OVD, OR, OCC, SCPT, RTNC, FPI, INS, INPP) ;
- Les Services de la justice subdivisés en juridictions civiles (1 Cour d'Appel, 5 Tribunaux de Grande Instance, 12 Tribunaux de Paix, 1 Tribunal pour Enfant, 1 Tribunal de Commerce, 1 Parquet Général près la Cour d'Appel) 5 Parquets près les Tribunaux de Grande Instance et quelques Parquets Secondaires) et juridictions militaires (1 Cour militaire, 3 Tribunaux de Garnison, 1 Auditorat militaire et 3 Auditorats de Garnison) ;
- Les Services Provinciaux au sens strict (DGR/KC, SOGEPE1, SOGEPE 2, DPGMP).

I.1.3. Contexte sociodémographique

Le Kongo Central est particulièrement remarquable par l'homogénéité de sa composition ethnique. C'est une Province entièrement Kongo, à l'exception des groupes apparentés souvent assimilés de la périphérie orientale : Yaka sur le plateau Kwango, Mfumu et Humbu au Nord de Kasangulu.

L'ethnie Kongo est divisée en tribus, celles-ci subdivisées en clans et lignages, avec une organisation sociale matrilineaire en général, à l'exception des Assolongo du Territoire de Muanda qui appliquent le patriarcat.

Cependant, cette organisation matrilineaire tend à s'affaiblir de plus en plus avec le développement du patriarcat en milieu urbain. Les principales tribus sont les Yombe, Nyanga, Ndibu et Ntandu.

La présence de plusieurs composantes tribales précitées dans la Province du Kongo Central entraîne ipso-facto la diversité des dialectes. Néanmoins, l'utilisation d'une langue

commune « kikongo » constitue un facteur de cohésion social permettant ainsi à tous les habitants de la Province de se communiquer entre eux et de se comprendre facilement.

La population du Kongo Central est estimée à près de **6.329.628** habitants en 2019 alors qu'elle n'en comptait qu'environ 3,2 millions, il y a 11 ans. Elle est constituée de 2.848.587 hommes (45,2%) et de 3.481.042 femmes (54,8%).

Tableau N°1 : Répartition de la population du Kongo Central par entité administrative et par sexe années 2017 - 2022

N°	ENTITES ADMINISTRATIVES	EFFECTIF 2017			EFFECTIF 2018			EFFECTIF 2019			EFFECTIF 2020			EFFECTIF 2021			EFFECTIF 2022		
		TOTAL 2017	SEXE		TOTAL 2018	SEXE		TOTAL 2019	SEXE		TOTAL 2020	SEXE		TOTAL 2021	SEXE		TOTAL 2022	SEXE	
			HOMMES	FEMMES		HOMMES	FEMMES		HOMMES	FEMMES		HOMMES	FEMMES		HOMMES	FEMMES		HOMMES	FEMMES
1.	Ville de Matadi	414 341	186 455	227 886	428 427	453 793	235 634	442 994	199 348	243 646	457 170	205 727	251 443	471 799	212 310	259 489	486 897	219 104	267 792
1.1	Commune de Matadi	62 150	27 968	34 182	64 263	289 919	35 344	66 448	29 902	36 546	68 574	30 859	37 715	70 769	31 846	38 922	73 033	32 865	40 168
1.2	Commune de Nzanza	186 456	83 906	102 550	171 369	77 116	94 253	199 350	89 708	109 642	205 729	92 579	113 151	212 313	95 541	116 771	219 107	98 598	120 508
1.3	Commune de Mvuzi	165 735	74 581	91 154	192 795	86 758	106 037	177 196	79 738	97 458	182 866	82 290	100 577	188 718	84 923	103 795	194 757	87 640	107 117
2.	Ville de Boma	592 270	266 523	325 747	612 407	275 584	336 823	633 228	284 953	348 275	653 491	294 071	359 420	674 403	303 482	370 921	695 984	313 193	382 791
2.1	Commune de Kabondo	100 626	45 282	55 344	104 048	46 822	57 226	107 586	48 414	59 172	111 029	49 963	61 066	114 582	51 562	63 020	118 248	53 212	65 036
2.2	Commune de Kalamu	147 980	66 592	81 388	153 011	68 856	84 155	158 213	71 197	87 016	163 276	73 475	89 801	168 501	75 827	92 674	173 893	78 253	95 640
2.3	Commune de Nzadi	35 870	16 141	19 729	37 089	16 689	20 400	38 350	17 256	21 094	39 577	17 808	21 769	40 844	18 378	22 466	42 151	18 966	23 185
2.4	Territoire de Muanda	307 794	138 508	169 286	318 259	143 217	175 042	329 079	148 086	180 993	339 610	152 825	186 785	350 477	157 715	192 762	361 692	162 762	198 930
3.	Territoires (excepté le Territoire de Muanda)	4 913 163	2 210 926	2 702 243	5 080 218	2 286 098	2 794 122	5 252 945	2 364 286	2 889 123	5 421 518	2 439 943	2 981 575	5 595 007	2 518 021	3 076 985	5 774 047	2 598 598	3 175 449
3.1	Territoire de Tshela	745 817	335 618	410 199	771 175	347 029	424 148	797 395	358 828	438 568	822 913	370 310	452 602	849 246	382 160	467 085	876 422	394 390	482 032
3.2	Territoire de Seke-Banza	364 621	164 079	200 542	377 018	169 658	207 360	389 836	175 426	214 412	402 313	181 040	221 273	415 187	186 833	228 354	428 473	192 812	235 661
3.3	Territoire de Lukula	546 931	246 119	300 812	565 527	254 487	311 040	584 755	263 140	321 615	603 467	271 560	331 907	622 778	280 250	342 528	642 707	289 218	353 489
3.4	Territoire de Mbanza-Ngun	1 129 370	508 218	621 158	1 167 774	525 497	642 277	1 207 478	543 364	664 114	1 246 117	560 752	685 366	1 285 993	578 696	707 297	1 327 145	597 214	729 931
3.5	Territoire de Songololo	575 344	258 905	316 439	594 906	267 708	327 198	615 133	276 810	338 323	634 817	285 668	349 149	655 131	294 809	360 322	676 096	304 243	371 852
3.6	Territoire de Luozi	426 437	191 897	234 540	440 936	198 422	242 514	455 928	205 168	250 760	470 518	211 733	258 784	485 574	218 509	267 065	501 113	225 501	275 612
3.7	Territoire de Madimba	686 031	308 714	377 317	709 356	319 210	390 146	733 474	330 063	403 411	756 945	340 625	416 320	781 167	351 525	429 642	806 165	362 774	443 391
3.8	Territoire de Kasangulu	269 916	121 463	148 453	279 094	125 593	153 501	288 583	129 863	158 720	297 818	134 019	163 799	307 348	138 307	169 041	317 183	142 733	174 450
3.9	Territoire de Kimvula	168 696	75 913	92 783	174 432	78 494	95 938	180 363	81 624	99 200	186 610	84 236	102 374	192 582	86 932	105 650	198 745	89 713	109 031
	Kongo Central	5 919 780	2 663 904	3 255 876	6 382 054	3 015 475	3 366 579	6 329 631	2 848 587	3 481 044	6 532 179	2 939 742	3 592 437	6 741 209	3 033 814	3 707 395	6 956 928	3 130 896	3 826 032

Source : Direction Provinciale de l'INS, Projections démographiques.

I.2. Revue des réalisations phares de 2018-2022

PILIER 1. AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN

❖ Sante :

- Construction de 4 centres de Santé (Kisantu 2, Gombe-Matadi, Ngidinga 1 ;
- Construction de trois morgues (Matadi, Cité de Seke banza, Cité de Tshela) sur financement du Gouvernement provincial ;
- Réhabilitation et équipement de 3 HCR (Saint-Luc de Kisantu, Ngidinga, Gombe-Matadi ;
- Investissement pour l'impact contre la tuberculose et le VIH (31 zones de santé) sur financement du Fond Mondial ;
- Contribuer à l'accès universel des interventions de lutte contre le paludisme en RDC (31 zone de santé) sur financement du Fond Mondial ;
- Appui au service de santé de base dans le diocèse de Boma (34 fosaca) le financement de MISEREOR ;
- Appui à l'approvisionnement en eau potable et à la promotion des mesures d'hygiène et d'assainissement dans le territoire de Muanda (Village Kai-Tshinonga et Mbuku Mataya sur financement du CRS.

❖ Jeunesse, sports et loisirs :

- Construction du stade de Lumumba dans la commune de MVUZI, ville de Matadi dont la capacité est de 25.000 places sur financement du Gouvernement central et provincial;

❖ Education

- Projet d'Equité et de Renforcement du Système Educatif-PERSE sur financement de la Banque Mondiale

Pilier 2. PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ET CONSOLIDER LA PAIX

❖ Gouvernance politique, administrative, judiciaire et sécuritaire, décentralisation, cohésion provinciale & nouvelle citoyenneté.

- Election par l'assemblée provinciale du nouveau Gouverneur ;
- Composition du nouveau Gouvernement.
- Projet d'Appui à la Décentralisation, au Genre et à la Transparence (en cours d'exécution avec le financement du PNUD)
- Projet placer les intérêts des populations locales au cœur de la gestion des ressources Naturelles, sur financement d'Avocat Sans Frontière.

Pilier 3. Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi

❖ Agriculture

- Construction des marchés de vente à Minkelo, Mbanza-Ngungu, Kinkoka [Projet d'approvisionnement en produits maraichers des marchés de Kinshasa (PAPAKIN)];
- Projet d'appui au Développement des Micro, petite et Moyenne Entreprise (PADMPME) dans la ville Matadi sur financement de la Banque Mondiale ;
- Plateforme Agro-industrielle de LUKULA sur financement Don IDA (PDPC).

Pilier 4 : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures

❖ Réseau routier

I. Réseau routier de voirie :

- Bétonnage de 316 ML du tronçon routier de l'avenue de l'enseignement à Matadi sur financement du gouvernement provincial ;
- Bétonnage de 357 ML du tronçon routier RD 2415 et pont KIAMVU sur financement FONER ;
- Bétonnage de 346 ML du tronçon routier Mont Cabral sur financement FONER ;
- Bétonnage de 850 ML du tronçon de voirie Mont KASU sur financement de la mairie de Matadi ;
- Réhabilitation du pont trabeka à Matadi 65 Ml financement provincial, en cours ;
- Parachèvement du pont soyo à Matadi 15 Ml financement provincial ;
- Bétonnage point à temps tronçons sebo et l'inspection de la police provinciale Chrisco en cours ;
- Bétonnage maison communale allant de rond-point NZANZA Financement G.p ;
- Bétonnage entrée pont Trabeca à Matadi 62 Ml x7 Financement G.P achevé ;
- Bétonnage Pente LUKUBU à Boma financement G.P ;
- Travaux de bétonnage à Mbanza – ngungu troncon TABORA- Parking financement G.P ;
- Réhabilitation de l'avenue Muanda, l'axe pont Pete-Pete (KIAMVU) au rond-point-nzanza 610 ml, financement GP, en cours ;
- Curage de la rivière Kalamu à Boma, en cours.

II. Réseau routier des voies de desserte agricole (DVDA) :

- Entretien de 442 km de route sur financement du FONER ;
- Entretien de 68 km de route sur financement du Gouvernement central ;
- Construction de 9 ponts sur financement du Gouvernement provincial ;
- Point à temps mécanisé l'axe Mbanza ngungu- Mawunzi financement G.P achevé.
- Point à temps mécanisé l'axe Malanga –mpete – KASI financement GP achevé.
- Point à temps Mecanisé l'axe Nsioni – Mbatambeni (Lukula) Financement G.P, achevé.
- Construction du pont LUKUNGA dans le territoire de Madimba, financement GP, en cours.
- Construction du pont Ngandu dans le territoire de Luozi, financement GP, en cours.
- Construction du ponceau dans le territoire de Luozi, financement GP, en cours.

- Construction du pont NKIENDE sur l'axe kwuilu ngongo- kimpangu, financement GP, en cours.
- Construction du pont LUKUSU sur l'axe kwuilu ngongo-kimpangu, financement GP, en cours.
- Entretien de 180 km de route dans le territoire de Songololo, Tshela , Lukula et Luozi dans le cadre de foner additionnel.
- Travaux d'entretien routiers de 262 km réalisés dans le cadre du PER 2021 Foner, première phase dans le territoire de : Madimba, tshela, Songololo, Seke Banza, Lukula, Muanda, kasangulu et Mbanza ngungu, achevé.
- Travaux d'entretien routiers de 262 km réalisés dans le cadre du PER 2021 Foner, deuxième phase dans le territoire de : Madimba, tshela, Songololo, Seke Banza, Lukula, Muanda, kasangulu et Mbanza ngungu, achevé.
- Travaux d'entretien routiers de 262 km réalisés dans le cadre du PER 2022 foner, première phase dans le territoire de : Madimba, tshela, Songololo, Seke Banza, Lukula, Muanda, Luozi, kasangulu et Mbanza ngungu, achevé.
- Travaux d'entretien routiers de 262 km réalisés dans le cadre du PER 2022 Foner, deuxième phase en cours dans le territoire de : Madimba, tshela , Songololo, Seke Banza, Lukula, Muanda, kasangulu et Mbanza ngungu, achevé.

III. Réseau routier National

- Asphaltage 106 km de l'axe routier RN 1 Boma-Muanda sur financement du Gouvernement central ;
- Réhabilitation du pont NSIETE l'axe kiantu ngidinga 15,5 MI financement Foner.
- Réhabilitation Pont MFIDI 2 , 7 MI sur l'axe inkisi - ngidinga et lubizi financement Foner.
- Réhabilitation du pont kiela 9,2 MI, l'axe kinsantu-ngidinga et lubisi financement Foner.
- Réhabilitation du Pont Nkalu, 6 MI bifurcation kwilu ngongo financement Foner, achevé.
- Réhabilitation du pont Mabanza 9 ml, Kwilu ngongo - kimpangu financement Fone, achevé.
- Réhabilitation du pont Manianga 5,6 MI axe mbanza ngungu –Gombe matadi financement Foner, 90%.
- Réhabilitation du pont 7,1 ML Nsafi axe mbanza ngungu- Gombe matadi financement Foner, achevé.
- Réhabilitation du pont lunuzadi 6 ml l'axe Mbanza-ngungu- Gombe Matadi, financement Foner, achevé.
- Réhabilitation du pont lukunga mputu, 35 ml, dans le territoire de kasangulu, financement GP, achevé.
- Travaux de lutte anti-érosif à kasangulu, financement GP, en cours.
- Réhabilitation de la route kakongo 20, 1 km, financement GP, achevé.
- Réhabilitation de la route Kimbenza à tshela 30, 1 km, financement GP, en cours.
- Réhabilitation de la route Manterne-Thsela 96 km, financement GP, en cours.

❖ Bâtiment Public

- Construction des bâtiments administratifs de la Division provinciale de l'agriculture sur financement de PDPC/IDA ;

- Construction d'un bâtiment servant de bureau annexe et salle polyvalente de la mairie de Matadi sur financement de la Marie ;
- Parachèvement des écoles techniques dans le 10 territoires, financement GP, en cours.
- Construction du stade mfuki à kinsatu, financement GP, en cours.
- Réhabilitation de la résidence pro Gouv (Maison Blanche) A Matadi, financement GP, achevé.
- Parachèvement Bâtiment cuisine Moderne résidence Pro Gouv, financement GP, achevé
- Construction Clôture résidence pro Gouv. financement GP, achevé
- Réhabilitation Immeuble la Paillotte, financement GP, achevé.
- Réhabilitation de la résidence maire adjoint, financement GP, travaux en cours.
- Réhabilitation Toilette Publique Nzanza à Matadi, financement GP, achevé.
- Réhabilitation Toilette Publique Camps police et Camps redjaff, financement GP, achevé.
- Réhabilitation de la résidence de l'ancien Président Kasavubu, nsingini à tshela, financement GP, achevé.
- Construction de trois morgues (Matadi, Cité de Seke banza, Cité de Tshela) sur financement du Gouvernement provincial ;
- Réhabilitation du Batiment anti-covid, financement GP, achevé.
- Construction du Marché central Moderne (Marché-sud) sur le financement de GP, au stade du démarrage.

❖ Réseau énergétique

- Implantation d'un poste de transformation HT/MT132/30- 10MVA à Moenge dans le territoire de Lukula sur le financement de PDPC/IDANo H 860-ZR ;
- Réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Nsanga avec 5 groupes de machines pour une puissance Mégawatts puissance de 8,2 Mw qui alimente Ngombe-matadi, Ngombe lutete, Nkamba, kasangulu et le cataracte par interconnexion; financement du fonds propre SNEL S.A
- Renforcement de la puissance installée au poste HT/MT de kasa ngulude 3, 5 à 8, 5 MVA. financement du fonds propre SNEL S.A
- Implantation du poste HT/MT de Gombe matadi, financement du fonds propre SNEL S.A
- Tirage de la ligne HT 400kV Inga- Kimwenza, financement du fonds propre SNEL S.A
- Tirage de HT 70 kV nsanga –Gombe Matadi, financement du fonds propre SNEL S.A
- Tirage de Ligne HT 30kV Gombe Matadi –Kamba, financement du fonds propre SNEL S.A
- Tirage de la ligne MT 30 Kv, financement du fonds propre SNEL S.A
- Modernisation du poste Haute Tension de dispersion Inga(PDi), financement du fonds propre SNEL S.A
- Implantation de 14 nouvelles cabines dans la Province, financement du fonds propre SNEL S.A.

❖ Réseau en Eau potable (REGIDESO)

- Réhabilitation des quelques ouvrages et équipements de production des usines de Mpozo et du fleuve ; réhabilitation, renforcement et extension du réseau de distribution de matadi par la pose de 69 599 m de conduite des réseaux primaire, secondaire et tertiaire ; exécution de 4 659 des branchements sociaux et 3 538 des branchements reportés sur les nouvelles conduites posées dans le cadre du Projet PEMU/Fonds Additionnel.
- Elaboration d'un plan directeur d'amélioration de desserte de la ville de Boma sur financement de la banque Mondiale.

Pilier 5 : Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique

❖ Environnement

- Erection de la digue en moellon pour casser la pression des vagues (Long 8 km de long et 5 m de hauteur et 40cm d'épaisseur) dans la zone côtier de Muanda (projet PANA ZONE COTIER) ;
- Installation d'un système d'alerte précoce à TSHIAMFUMU à la côte de Muanda ;
- Aménagement des parcs agro forestier dans les territoires à MUANDA, BOMA, LUKULA, MADIMBA dans le cadre du projet PGAPF (projet de gestion améliorée des paysages forestiers) ;
- Reboisement à NDUIZI de 9 Ha dans le cadre de 1 milliard d'arbres du Chef de l'Etat, exécuté par Association des Jeunes de Nduizi (AGND) ;
- Elaboration d'un Plan des concessions forestières des 3 communautés locales par l'ONGD CEPCO Territoire de MUANDA.

❖ Eau en milieu rural

- Réalisation de deux forages de 160 m de profondeur chacun et mini adduction dans les installations de plate-forme agro industrielle de LKULA sur financement dont IDA (PDPC) en 2020 ;
- Aménagement de 20 sources d'eau potable dans la Zone de Santé e Kimpese (Aire de Santé : Kkuanza, Kiatsunga, Malanga et Viaza), sur financement de UNICEF de 2018-2019, exécuté par ONGD INTER-ACTIONS ;
- Forage de 120 m de profondeur avec mini adduction d'eau, réalisé dans les installations de Service National à LOVO (Kimpese), exécuté par ONHR ;
- Travaux de mini adduction d'eau en cours à MUANDA dans la localité FUSIALA par ONHR de 2021 à ce jour ;
- Forage avec pompes manuelles réalisé dans l'en ceinte de Radio NTEMO à Mbanza-Ngungu, financé par FIDA, exécuté par PAPAKIN 2021 ;
- Mini adduction d'eau réalisé au marché de la bifurcation de KOLO-FUMA, financé par FIDA, exécuté par PAPAKIN ;
- Forage avec pompe manuelle réalisé à MINKELO, financé par FIDA, exécuté par PAPAKIN 2021 ; Territoire SONGOLOLO.

❖ Habitat Rural

- Construction d'une chambre froide positive réalisée dans l'en ceinte de la Radio NTEMO à Mbanza-Ngungu, financé par FIDA, exécuté par PAPAKIN 2021 ;

- Construction des marchés, entrepôts, latrines, bureaux administratifs et des chambres froides négatives à KOLO-FUMA et MINKELO financé par FIDA, exécuté par PAPAKIN en 2021 ;
- Construction d'une usine agropastorale dénommée CETRAPAL à KISANTU, financé par IDA, Territoire MADIMBA.

❖ **Habitat Urbain**

- Construction de bâtiment administratif de la Division Provinciale de l'Agriculture ;
- Construction du bureau annexe et salle polyvalente de la Mairie de Matadi ;
- Construction des latrines publiques au Camp Mulayi, Camp REDJAF et Marché de Nanza.

Il est à constater que la province a souffert d'un manque criant d'intervention dans tous les secteurs de vie ces cinq années. La plupart des projets ont été initié, financé et mis en œuvre par des partenaires au développement.

CHAPITRE II. ETAT DE LIEUX ET DIAGNOSTIC

II.1. Etat de lieux et Diagnostic sectoriel

L'analyse situationnelle a été enrichie de la dimension intégration des effets de changements climatiques et ceux de la pandémie de la COVID-19.

II.1.1. Secteurs sociaux

II.1.1.1. Santé, Nutrition et VIH/ Sida et COVID-19

II.1.1.1.1. Santé, Nutrition, et VIH/Sida

- Etat de lieux

Figure 2 : Hôpital Saint Luc à Kinsantu



La Province du Kongo Central est l'une des provinces les mieux dotées en structures sanitaires et en interventions des partenaires aussi bien bilatéraux que multilatéraux.

L'ossature sanitaire comprend : 1 Division Provinciale, 1 Inspection provinciale, 31 Zones de Santé, 28 HGR, 46 CSR, 522 CS, 621 PS, 183 autres établissements des soins de santé, 2 Centrales d'Approvisionnement et distribution des Médicaments Pharmaceutiques Essentiels (CAAMEKI et CAAMEKO), 1.916 Lits montés, 45 ITM, 21 ISTM et 5 facultés de médecine.

Sur les 31 Zones de Santé 28 disposent chacune d'un Hôpital Général de Référence dont quatre offrent un Paquet Complémentaire d'Activités complet et 3 Zones de Santé sans Hôpital Général de Référence (Boma Bungu, Inga et Kwilu Ngongo).

Au sujet de l'organisation des services, la Province du Kongo Central présente une bonne couverture sanitaire **en personnel médical et administratif** : 1137 Médecins dont 1073 généralistes, 45 médecins spécialistes en santé publique et 19 médecins spécialistes cliniciens ; 26 Chirurgiens-dentistes ; 22 Pharmaciens et 22 Assistants en pharmacie ; 7373 Infirmiers dont la plus grande proportion est représentée par les Infirmiers du niveau A2 soit 47,7% ; 322 Accoucheuses/Sages-femmes ; 325 Administrateurs – Gestionnaires dont 256

Gradués et 69 Licenciés ; 52 Kinésithérapeutes ; 853 Techniciens de laboratoire ; 55 Techniciens de Radiologie / Imagiste ; 68 Nutritionnistes dont 54 A1, 2 A2 et 12 L2 ; 1 Licencié en Médecine Physique ; 23 Techniciens d'Assainissement dont 7 L2, 14 A2, 2 A2 ; 3867 agents Administratifs, dont 49% d'agents de sexe féminin et 51% de sexe masculin.

En ce qui concerne la répartition des ressources humaines en Santé, on note ce qui suit : 1 Médecin pour 11.595 habitants et 1 Infirmier pour 851 habitants, 1 Pharmacien pour 131.069 habitants, 1 Assistant en pharmacie pour 127.545 habitants, 1 Chirurgien-dentiste pour 127.545 habitants et 1 Anesthésiste pour 1.594.319 habitants.

Le profil sanitaire est dominé par les maladies ci-après : le Paludisme, les Infections Respiratoires Aigües (IRA), les Anémies, les maladies Diarrhéiques, la fièvre typhoïde, les IST-SIDA, le choléra, la Tuberculose et la COVID-19.

La Province est endémique à la Schistosomiase/Bilharziose (Kisantu, Kimpese, Nsona Mpangu, Lukula, Kangu et Kuimba), à la Filariose Lymphatique (Muanda, Kitona, Boma, Boma Bungu, Nzanza, Vaku, Kizu, Tshela et Kuimba), à l'Ulcère de Buruli (Kimpese, Lukula et Nsona Mpangu) et à l'Onchocercose (Inga, Seke Banza, Nsona Mpangu, Ngidinga, Kisantu, Nselo, Sona Bata, Masa, Kimvula, Luozi, Mangembo, Kibunzi).

Les indicateurs des prestations des soins et des services font état d'un faible taux d'occupation des lits au niveau des hôpitaux généraux de référence avec une moyenne provinciale de 31%. Pour ce qui est du VIH/SIDA, la prévalence est de 1,7 %.

Concernant la sécurité transfusionnelle, le taux de dons bénévoles de sang est faible (34,4%) ; la séroprévalence aux hépatites B et C est élevée (2,2 et 1,7%) chez les donateurs de sang.

Les indicateurs de la Santé de l'enfant et de la mère sont peu favorables : le taux de morbidité et de prévalence dues à la diarrhée 2,04% ; taux de mortalité infanto-juvénile 43 pour 100 000 Naissances Vivantes (MICS 2017-2018) ; taux de mortalité maternelle 153 pour 100.000 NV ; pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié 68,9% (71%) ; taux de consultation prénatale 78,5%.

Le pourcentage de femmes en union utilisant une méthode contraceptive moderne reste stationnaire et faible autour de 20%, entre 2015 et 2020.

Le Kongo Central est l'une des 5 Provinces les plus touchées par la Tuberculose multi-résistante (hot spot du pays). La plupart de ces malades se trouvent dans la Ville de Matadi, particulièrement dans la Zone de Santé de Nzanza.

- **Analyse diagnostique**

Forces : Existence d'une usine de production de l'Oxygène, la couverture acceptable en professionnel de santé et présence d'un personnel qualifié ; la couverture provinciale acceptable en infrastructures et équipements en milieu urbain ; l'existence d'un document d'inventaire des infrastructures et équipements ainsi que d'un plan sur les investissements dans le domaine de la santé ; l'existence des infrastructures sanitaires et d'un mini laboratoire pour le contrôle de qualité d'une centaine des médicaments essentiels génériques (ME) ; la disponibilité d'un personnel formé et recyclé en stratégies de soins de santé et standards de prise en charge des maladies ; l'existence d'une cellule de surveillance fonctionnelle dans les zones de santé avec identification des sites prioritaires de notification des cas ; l'existence du groupe de travail SNIS ; l'existence du groupe de lutte contre la

maladie et d'une équipe d'intervention rapide en cas d'épidémies ; l'existence d'un plan de riposte et de contingence ainsi que de 5 sites de pré-positionnement des médicaments d'urgence ; la disponibilité des Médicaments Essentiels Génériques dans les CDR (MEG) ; l'existence d'un personnel qualifié dans ces domaines indiqués ci-dessus ; la couverture acceptable des services dans la lutte contre ces endémies et l'application de la multisectorialité dans la lutte contre ces maladies ; l'existence des institutions d'enseignement supérieur et universitaire ; l'existence des comités locaux de développement ; l'appui du gouvernement provincial dans la construction, la réhabilitation des infrastructures ainsi que la dotation en équipements et matériels médico-sanitaires ; la dotation du gouvernement provincial dans l'approvisionnement en intrants et pétrole pour le fonctionnement de la chaîne de froid ; l'accessibilité de la plupart de zones de santé aux CDR par rapport à l'approvisionnement en médicaments ; dotation aux programmes spécialisés et zones de santé en médicaments et intrants spécifiques par les partenaires ; l'implication des Autorités Politico-Administratives (APA) et intégration de la médecine traditionnelle dans les soins de santé primaire ; l'existence de quelques mutuelles de santé, le contrôle permanent par l'Inspection provinciale de la santé et le Programme National de l'Hygiène aux Frontières (PNHF), des médicaments importés .

Faiblesses : la mauvaise répartition des ressources humaines, pléthore en milieu urbain et carence en milieu rural ; l'insuffisance de certaines catégories des professionnels de santé (médecins spécialistes et anesthésistes, accoucheuses, assistants en pharmacie) ; la mauvaise gestion des carrières des professionnels de santé ; l'incapacité des structures médicales à prendre en charge les spécialistes ; le manque de bâtiments propres pour certains bureaux des zones de santé (Kangu, Kizu, Kuimba, Nanza, Kibunzi, Mangembo, Boko-Kivulu et Kwilu-Ngongo) ; la vétusté et le sous équipement d'un nombre important des infrastructures sanitaires surtout dans le milieu rural ; le chevauchement et mauvaise application des textes réglementaires de différents services (Santé, Environnement, Agriculture) ; la vétusté à 60% des matériels de chaîne de froid et manque de maintenance préventive et curative ; le faible taux de disponibilité des Médicaments Essentiels et Génériques (MEG) et autres intrants ainsi que des fréquentes ruptures de stocks ; la présence des médicaments falsifiés et de qualité douteuse dans les officines pharmaceutiques privées ; l'insuffisance en fonds de roulement pour les deux centrales de distribution (Besoins annuels : 2.000.000 \$US) et (Disponibilité : 700.000 \$US) ; l'insuffisance du Kit informatique dans les 31 zones de santé ; l'insuffisance des centres de santé avec Paquet Minimum d'Activités (PMA) complet et des Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) avec Paquet Complémentaires d'Activités (PCA) complet ; la faible motivation et fidélisation des ressources humaines en santé entraînant une fuite des cerveaux ; la dépendance vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; la dépendance totale vis-à-vis des partenaires en matière d'approvisionnement en vaccins et autres intrants ; l'insuffisance, voire manque de source énergétique pour faire fonctionner l'outil informatique, la chaîne de froid, les couveuses, blocs opératoires, etc. ; l'ouverture anarchique des structures sanitaires ; la multitude d'écoles non viables de formation des infirmiers et médecins ; l'instabilité du personnel ; l'existence des structures privées non viables ; la difficulté d'accessibilité géographique de certaines zones de santé (Kimvula, Kimpangu, Kuimba, Kibunzi, Mangembo, Massa) ; la dépendance à 85% de l'extérieur dans le financement de la lutte contre les 3 endémies (VIH/SIDA, le Paludisme et la Tuberculose), le faible taux de pénétration aux mutuelles de santé (moins de 2%).

Opportunités : l'existence des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des initiatives privées et confessionnelles dans le secteur ; l'implication des APA dans la lutte contre les endémies ; la disponibilité des vaccins de manière régulière ; l'analyse de la qualité des médicaments à l'entrée par l'OCC.

Menaces : le Profil sanitaire dominé par paludisme, les infections respiratoires aiguës, les anémies, les maladies diarrhéiques, la fièvre typhoïde les IST- SIDA et le choléra, l'insuffisance voire manque de source énergétique pour faire fonctionner l'outil informatique, la chaîne de froid, les couveuses, blocs opératoires, etc. ; le mauvais état des routes avec accessibilité géographique difficile de certaines zones de santé (Kimvula, Kimpangu, Kuimba, Kibunzi, Mangembo, Massa) ; le faible engagement/résistance de la population au changement et à l'observance des gestes barrières du fait de la sensibilisation insuffisante (faible couverture territoriale en activité de communication pour un changement de comportements).

II.1.1.1.2. COVID-19

- **Etat de lieux**

La pandémie à Covid-19 a débuté dans la province du Kongo Central au mois d'Avril 2020. Jusqu'au 20 Octobre 2020, le bilan se présente comme suit : un cumul de 599 cas enregistrés et 51 décès.

Forces : L'existence d'un Comité Provincial de riposte contre la pandémie à Covid-19 ; l'existence d'un plan provincial d'urgence ; la présence d'un personnel de santé formé pour la prise en charge des cas de la pandémie ; l'organisation des séances de sensibilisations et d'informations sur le respect des mesures et gestes barrières (l'usage des masques et des solutions hydro-alcoolique ; l'organisation des confinements dans la province ; l'installation d'une équipe de check up à l'entrée de la province : Kasangulu ; l'utilisation obligatoires lavez-mains dans les milieux publics scolaires, hôpitaux, bureaux administratifs ; maisons commerce, églises, bar, parkings, etc.) ; l'application des mesures de distanciation physique, l'appropriation de la population des mesures de geste barrières pour le riposte de la Covid-19 ; l'existence de 4 groupes de travail du secteur santé ; l'existence d'une cellule de surveillance fonctionnelle dans les zones de santé avec identification des sites prioritaires de notification ; l'existence du groupe de travail SNIS ; l'existence d'un plan de riposte et de contingence ainsi que de 5 sites de pré-positionnement des médicaments d'urgence.

Faiblesses : la porosité des frontières terrestres nationales (Kinshasa, Kwango) et internationales (Congo Brazza et Angola) : les mouvements des populations conjoncturels non contrôlés ; l'existence des maladies non transmissibles notamment : le diabète, les maladies cardio-vasculaires, l'obésité, l'hypertension etc ; la faible desserte en eau potable et en assainissement ; insuffisance d'un personnel médical spécialisé ; l'insuffisance d'études et recherches opérationnelles (enquêtes, évolution d'impacts et de coûts, etc.) ; la faible couverture territoriale des infrastructures hospitalières spécialisées ; la vétusté et sous-équipement des infrastructures hospitalières ; la non- évaluation du plan provincial de riposte ; la non-implication du ministère de plan dans la mise en œuvre du PPU.

Opportunités : la mobilisation et l'appui des organisations de la société civile (ONG, médias, églises, associations, etc.), des APA et des leaders politiques dans le riposte contre la

pandémie ; l'existence d'une expertise locale sur l'IPC chronique version 3.0 ; la maîtrise d'outils d'analyse IPC chronique et ses procédures ; contribution à l'analyse IPC de la Sécurité alimentaire chronique ; l'appui des PTF et le gouvernement central.

Menaces : la proximité de la Ville de Kinshasa, épicerie de la pandémie en République Démocratique du Congo ; le faible engagement/résistance de la population au changement et à l'observance des gestes barrières du fait de la sensibilisation insuffisante (faible couverture territoriale en activité de communication pour un changement de comportements) ; la diffusion de fausses rumeurs ; la fermeture des écoles avec comme conséquences, l'augmentation de la déperdition scolaire, des enfants vulnérables, des cas de violences faites aux enfants ; accentuation de la baisse du pouvoir d'achat de la population ; l'augmentation du taux de morbi-mortalité surtout chez les personnes à risque ; la perte de la croissance économique (réduction d'investissements et de la demande d'exportations).

II.1.1.2. Education et Formation

II.1.1.2.1. Enseignement pré-primaire, primaire, secondaire et technique

- **Etat de lieux**

- a. **Structures Administratives**

L'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, au Kongo Central comprend 3 provinces éducationnelles : Kongo Central 1 Matadi ; Kongo Central 2 : Mbanza Ngungu et Kisantu et Kongo Central 3 : Bas-fleuve/Boma.

L'ensemble de ces trois provinces éducationnelles compte 21 sous-divisions à raison de 7 divisions par province éducationnelle et les comités des parents.

- b. **Enseignement formel**

- 1. Enseignement Préscolaire

Tableau 2: Evolution du nombre des écoles Préscolaires

Nombre d'écoles	Année Scolaire						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Secteur public	55	54	45	50	49	62	69
Secteur privé	165	235	236	350	323	356	362
Total	220	289	281	400	372	418	431

Division provinciale de l'EPST

Commentaire : il a été constaté que dans l'ensemble de secteur public comme privé, le nombre d'écoles a augmenté de manière significative de 2016 à 2022. Ce nombre est passé de 220 en 2016 à 431 en 2022, soit un accroissement de l'ordre de 95,91%.

La province du Kongo Central a connu une évolution positive du nombre des Classes pré-primaires entre 2016 et 2022. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le nombre des classes

pré-primaires est passé de 12 classes en 2016 à 29 classes en 2022, soit un taux d'augmentation de 142%.

En ce qui concerne l'évolution du nombre d'apprenants du préscolaire dans la province du Kongo Central, il s'est observé une évolution positive.

Au total, les effectifs des apprenants du préscolaire sont passés de 14951 apprenants en 2016 à 20452 apprenants en 2022, soit un taux de croissance de 37%

Le nombre d'éducateurs du niveau préscolaire a connu une évolution significative passant de 752 en 2016 à 1421 en 2022, soit une augmentation de 669 éducateurs, représentant un taux de progression de 89%.

2. Enseignement Primaire

Tableau 3: Evolution du nombre des écoles primaires

Libellé	Année Scolaire						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'écoles primaires	1769	1833	2449	2562	2594	2673	2716

Commentaire : Il s'observe dans la province du Kongo Central une évolution significative de nombre d'écoles primaires, passant de 1769 EP en 2016 à 2716 en 2022, soit un taux d'augmentation de cumulé de 54% (Cfr tableau 14 et graphique 13 ci-dessous).

Tableau 4 : Nombre d'élèves et d'enseignants par sexe

Sexe	Année Scolaire						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Elèves							
Garçons	265064	350879	325798	344069	393710	411933	429489
Filles	254225	353259	310168	327173	375092	396361	405134
Total	519289	704138	635966	671242	768802	808294	834623
Enseignants							
Hommes	10512	9494	17648	12989	13891	12628	12636
Femmes	5145	7176	9453	10798	11479	12386	12495
Total	15657	16670	27101	23787	25370	25014	25131

Source : Division Provinciale de l'EPST

3. Enseignement secondaire 1^{er} Cycle

Tableau 5 : Nombre d'élèves du secondaire 1^{er} cycle

Libellé	Année scolaire						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Evolution des effectifs élèves de deux premières années du secondaire	86169	85395	113278	122180	139496	154852	166514

Source : Division Provinciale de l'EPST

4. Enseignement secondaire 2^{ème} Cycle

Tableau 6 : Evolution des effectifs d'élèves de la 1^{ère} à la 4^{ème} année des humanités par type d'option

OPTION	ANNEES SCOLAIRES						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
SCIENTIFIQUE						13195	13644
MATHY PHYSIQUE	1679	1522	1966	2444	2453	1047	1161
BIO CHIMIE	25630	25957	29003	31366	30039	17630	17759
LATIN PHILO	6312	6264	7334	8484	7514	9076	9341
LATIN GREC				12	12		
LATIN MATH				117	4	12	12
PEDA GENERAL	26628	25261	34665	46670	60689	79715	93068
PEDA MATERNEL					89		89
EDUCAT PHYSIQUE			55	47	61	16	32
NORMAL					69		
COM & ADM	3967	3653	4204	3922	1560	478	489
SECRETARIAT	22	23	25			23	55
HOTELERIE						12	12
SECRET & INFO	8	11	12	3	2	2	2
ESTHETIQUE	16	18	20	0	21	45	39
CONSTRUCTION	2390	2350	4033	4692	5686	7524	8385
MECA AUTO	1523	1728	1802			2721	3094
MENUISERIE	74	90	104	105	105	126	145
AGRI GENERAL	1417	1625	1798	1513	2420	2584	3841
AGRICULTURE			323	1046	1650	806	1350
AGRO FORETIERE	9	10	25	22	17	11	8
CHIMIE INDUSTR	152	158	169	179	338	214	214
COM & GESTION	9867	10566	11531	15781	16498	16698	19014
COM INFO	2975	3186	3457	89	8	13	16
COUPE & COUT	3045	3027	3517	4747	7920	7937	8685
ELECTRICITE	11014	11415	11028	11873	13910	15754	17125
ELECTRONIQUE	2370	2725	2907	2522	2090	2232	1257
FORESTERIE	52	54	58	109	154	185	225
INDU & ALIMENTAIRE	18	20	25	19	13		
INDUST & AGRICOL	205	224	333	245	306	400	409
INFO GESTION				54	111		
MECA GENERAL	2022	2337	2498	2632	3811	3229	4028
MACHINE	422	437	474	355	443	403	745
MUSIQUE					21		
NUTRITION	149	165	239	321	516	392	373
PETRO CHIMIE	619	444	484	288	181	176	175
RADIO TRANSMI	34	36	45	34	32	20	24
TOTAL GEN	102619	103306	122134	139691	158748	175277	196542

Source : Division Provinciale de l'EPST

c. Carte et couverture scolaires

Pour ce qui est de la carte scolaire, la distance moyenne à parcourir, pour les villages dépourvus d'écoles, demeure prohibitive. Elle est de :

- 8,02 Km (soit 16,04 Km par jour, voyage aller et retour) pour la maternelle ;
- 8,95 Km (soit 17,90 Km par jour pour un voyage aller et retour pour le primaire) ;
- 8,38 Km (soit 16,80 Km par jour pour un voyage aller et retour pour le secondaire).

En ce qui concerne la couverture scolaire, 1 village sur 59 est pourvu d'une école maternelle, 1 village sur 4 d'une école primaire et 1 village sur 8 d'une école secondaire



Figure 3 : Ecole Primaire de Mvuzi

• Analyse diagnostique

Forces : l'existence de 3 provinces éducationnelles et 21 Sous-Divisions ; l'existence d'un personnel enseignant qualifié et professionnel ; les taux d'inscription et de scolarisation (brut et net) sensiblement élevés au niveau primaire ; le respect de la parité filles et garçons au niveau primaire ; la bonne couverture en infrastructures scolaires ; la disponibilité des manuels scolaires pour enseignants au primaire et un paquet minimum de manuels scolaires au secondaire ; la dotation des enseignants en documents pédagogiques et manuels ; la formation et recyclage régulier des enseignants, chefs d'établissement et inspecteurs ; l'appui du gouvernement provincial dans la réhabilitation et la construction des écoles.

Faiblesses : le sous paiement des enseignants, le non paiement des certains enseignants, insuffisance du personnel pédagogique qualifié dans les écoles, la baisse de la qualité de l'enseignement (inachèvement des programmes scolaires surtout dans les écoles publiques suite à des retards récurrents lors des rentrées scolaires) ; l'inégale répartition territoriale des infrastructures scolaires surtout à Kimvula, Tshela et Seke-Banza ; la faible proportion d'écoles techniques ; la non application intégrale de la gratuité des frais scolaires au niveau primaire (6^{ème} année primaire: cas du TENAFEP) ; le faible taux de scolarité des filles au secondaire (en termes de parité) ; la faible proportion d'écoles secondaires réhabilitées ou

construites ; le sous équipement en bancs et autres matériels scolaires ; la faible couverture des écoles secondaires en manuels scolaires ; l'insuffisance des laboratoires, ateliers et bibliothèques bien équipés ; le vieillissement et la sous qualification du personnel enseignant surtout en milieux ruraux ; le manque de titres de propriété pour certains établissements scolaires ; la formation non axée sur la pratique professionnelle (Diplômés sans expérience pratique et professionnelle); le coût élevé de l'enseignement ; l'insuffisance, délabrement et sous-équipement des infrastructures scolaires (bureaux de la direction scolaire, les blocs de latrines, salles de classes) ; le dysfonctionnement des comités des parents.

Opportunités : l'appui des PTF ; l'intersectorialité effective des services intervenant dans le secteur de la jeunesse ; l'existence dans les écoles des clubs des jeunes sur la lutte contre le VIH/SIDA ; l'équipement de la Cellule provinciale des statistiques en kits informatiques ; la population scolarisable importante ; la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire au niveau 7^{ème} et 8^{ème}.

Menaces : la privatisation effrénée de l'enseignement ; le faible respect et application des textes légaux et règlements sur le fonctionnement des écoles privées ; la dépravation des mœurs ; les us et coutumes rétrogrades ; la persistance du paiement des primes des enseignants et leur prise en charge par les parents ; la pléthore des élèves dans les salles de classes des écoles publiques dû à la gratuité ; la faible fourniture et qualité de l'énergie.

II.1.1.2.2. Formation Professionnelle, Arts Et Métiers (FPMA)

- **Etat de lieux**

Le sous-secteur Formation Professionnelle, Arts et Métiers (FPMA) comprend 2 Provinces Educationnelles (Kongo Central 1 et Kongo Central 2) et 12 Sous-Divisions correspondant aux 2 Villes (Matadi et Boma) et aux 10 Territoires (Seke-Banza, Moanda, Lukula, Tshela, Kasangulu, Madimba, Kimvula, Mbanza Ngungu, Luozi et Songololo).

Ainsi, le Kongo Central 1 regroupe les Sous-Divisions de Matadi, Boma, Seke-Banza, Moanda, Lukula et Tshela) ; et le Kongo Central 2 englobe les Sous-Divisions de Kasangulu, Madimba, Kimvula, Mbanza Ngungu, Luozi et Songololo.

Conformément à l'Ordonnance n°20/017 du 27 mars 2019, instituant les attributions des Ministères, le Ministère de la Formation Professionnelle, Arts et Métiers gère l'enseignement Professionnel, c'est-à-dire les écoles Professionnelles cycle court, les Centres de Formation Professionnelle, les Ateliers et Garages Professionnels, avec toutes les filières qu'ils organisent (mécanique auto, maçonnerie, charpenterie, coupe et couture, cordonnerie, esthétique, plomberie, électricité, ajustage,...).

Toutefois, les Ecoles Professionnelles sont encore sous la gestion du Ministère de l'EPST en attendant la clarification dans la pratique.

Le Kongo Central 1 compte 229 Centres, ateliers et garages recensés répartis comme suit :

- Matadi : 51 Centres, ateliers et garages recensés;

- Moanda : 26 Centres, ateliers et garages recensés;
- Boma : 38 Centres, ateliers et garages recensés;
- Lukula : 74 Centres, ateliers et garages recensés;
- Tshela : 24 Centres, ateliers et garages recensés;
- Seke-Banza : 16 Centres, ateliers et garages recensés.



- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des 2 Directions éducationnelles et des 12 Sous-divisions ; l'existence des programmes de formation et d'encadrement, l'existence des supports, matériels didactiques et d'apprentissage ; la présence du personnel qualifié ; la prise en compte du sous-secteur dans le budget de la province.

Faiblesses : la faible application des normes sur l'enseignement non formel ; l'insuffisance du personnel qualifié ; le manque d'équipements et infrastructures ; la précarité des conditions de travail du personnel du secteur ; l'insuffisance et répartition territoriale inégale des centres de formation professionnelle publics ; le manque d'infrastructures immobilières pour l'administration provinciale.

Opportunités : l'existence d'un arsenal des textes légaux et réglementaires à caractère national et international ; l'existence des artistes de talent dans toutes les disciplines ; l'existence de quelques associations œuvrant dans le secteur de l'art et métiers.

Menaces : le taux élevé d'analphabétisme des jeunes de 15 à 25 ans ; la dépravation des mœurs ; la non adhésion du secteur privé à la philosophie prônée par la FPAM ; la faible fourniture et qualité de l'énergie ; le manque d'appui au fonctionnement de la Direction Provinciale ; la non mécanisation des agents.

II. 1.1.2.3. Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU)



Figure 5 : Bâtiments de l'IBTP (Matadi)

- **Etat de lieux**

Le Kongo Central compte 2 Universités officielles (Université Kongo et Université Kasa-Vubu), plusieurs Directions provinciales d'Universités privées (CEPROMAD, ULIMAT, UNILIC, UNIFA...), une dizaine d'Instituts supérieurs officiels (ISP Mbanza Ngungu, ISC/Matadi, ISP/Tshela, IBTP/Matadi, ISDR/Kinzau Mvueté, ISTM, ISEA/Tshela, ISTA/Lukula et Boma, ISAM/Lemba...) et des instituts supérieurs privés (ISITA/Matadi, ISTM/Matadi, ISTC/Matadi, ISIPA/Matadi...).

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des établissements de l'Enseignement Supérieurs et Universitaires ; la présence d'un corps académique et administratif qualifié et professionnel ; la cartographie académique respectée (tous les districts de la province sont desservis) ; les travaux de recherche de plus en plus axés sur les résultats ; la présence d'une population jeune en âge d'admission à l'ESU.

Faiblesses : l'absence des bibliothèques et laboratoires dans la plupart des établissements, le faible équipement en ouvrages surtout spécialisés ; le non-respect du profil requis dans le recrutement du personnel enseignant ; le faible appui financier ; le vieillissement du personnel académique ; le faible appui financier aux voyages d'études et d'échange ; l'inadéquation dans le ratio entre les enseignants et les étudiants ; le sous-équipement des infrastructures d'ESU ; la faible coordination des activités de l'ESU ; la faible gouvernance du sous-secteur ; absence d'une structure de coordination de l'ESU dans la province ; le faible équipement en ouvrages surtout spécialisés ; le faible accès des étudiants et enseignants à l'internet.

Opportunités : l'existence des textes légaux et réglementaires du sous-secteur ; la proximité de la province avec la ville province de Kinshasa.

Menaces : le foisonnement des établissements de l'ESU ; le non-respect de l'application de la politique nationale de l'ESU ; la faible vulgarisation de la politique, loi-cadre sur l'ESU et des textes réglementaires ; la faible connexion à l'internet des établissements de l'ESU, et entre eux ; la politisation du sous-secteur ; la faible fourniture et qualité de l'énergie.

II.1.3.2.4. Recherche Scientifique

- **Etat de lieux**

La Province compte quelques centres de recherche scientifique appliquée, notamment :

- En ce qui concerne les recherches agronomiques : l'INERA avec son centre de Mvuazi et se trois stations (Ngimbi, Kondo,Luki) ;
- des centres de recherches pharmaceutiques : CRP/Luozi (Produits médicaux homologués : MANADIAR, MANALARIA, ZENGAVER, MANABILAR, MANACOVID); CRP TUKOMA NTUALA/ Nsioni ;
- Des centres de recherches alimentaires notamment : ISTACHA/Kimpese.

L'on note également des résultats de recherches parmi lesquels les publications des enseignants (Articles scientifiques) et des étudiants (travaux de fin d'études et mémoires).

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des centres de recherches et des quelques revues scientifiques ; l'organisation des séminaires, colloques, symposium en milieux universitaires ; l'existence d'une diversité biologique et culturelle ; l'existence des chercheurs indépendants et scientifiques.

Faiblesses : l'absence d'une administration provinciale chargée de la recherche scientifique dans les domaines (agronomique, biologique, NTIC...) ; le faible appui à la recherche ; l'insuffisance de laboratoires et intrants dans les centres de recherche ; l'insuffisance / caducité des équipements de centre de recherche ; le faible encadrement des Assistants et Chefs de Travaux pour les recherches ; l'insuffisance des experts qualifiés en matière de recherche scientifique ; la faible connaissance sur les ressources biologiques génétiques (RG) et connaissances traditionnelles associées (CTA) des communautés locales et autres acteurs.

Opportunités : la présence d'une forte jeunesse instruite ; les appuis des partenaires de financement (FEM, PNUE, PNUD, GIZ, etc.) ; la présence de quelques industries susceptibles de servir de cadre pratique pour les étudiants et les chercheurs ; le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant des éléments constitutifs ; l'existence du texte de loi prenant en compte l'APA.

Menaces : la non appropriation du processus APA par les communautés locales, les tradipraticiens, les opérateurs publics, les privés et ceux de la société civile, chercheurs et autres entités non gouvernementales ; la faible fourniture et qualité de l'énergie ; l'insuffisance des recherches sur les ressources génétiques dans le cadre de la convention sur la diversité biologique (CDB) selon le protocole de NAGOYA.

II.1.1.2.5. Enseignement non formel (ECE, CRS, CPS, centres d'alphabétisation)

- **Etat de lieux**

Le Kongo Central dispose d'un grand nombre des structures de formation et d'encadrement des enfants et des jeunes se trouvant hors du circuit scolaire formel, et des centres d'apprentissage des adultes.

S'agissant des structures d'encadrement, on note la présence du Ministère Provincial des Affaires Sociales, la Division Provinciale des Affaires Sociales, l'inspection provinciale des Affaires Sociales et les Centres de promotion sociale disséminés à travers la Province.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence d'un personnel qualifié ; l'existence des programmes de formation et d'encadrement, des structures d'encadrement des enfants et des jeunes ; la disponibilité des éducateurs formés en alphabétisation des jeunes et des adultes ; la participation aux TENAFEP des apprenants de CRS ; l'existence des textes légaux et normes sur l'enseignement non formel dans le secteur.

Faiblesses : le non-respect des normes sur l'enseignement non formel ; l'insuffisance des éducateurs et d'encadreurs qualifiés ; l'insuffisance des structures d'encadrement des enfants et des jeunes ; l'insuffisance des matériels didactiques et d'apprentissage professionnel ; le délabrement de certaines infrastructures existantes ; inexistence du budget dans ce sous-secteur ; Non paiement des éducateurs sociaux et vieillissement des éducateurs sociaux

Opportunités : les appuis des PTF ; l'existence des textes légaux et normes sur l'enseignement non formel dans le secteur,

Menaces : le taux élevé d'analphabétisme des jeunes de 15 à 25 ans ; le déficit d'encadrement des enfants.

II.1.1.3. Protection sociale et Affaires Humanitaires

- **Etat de lieux**

Pour ce qui est de la protection sociale, cinq catégories de groupes vulnérables sont identifiées : les enfants en situation difficile dont les orphelins et les enfants vulnérables (O.E.V) ; les femmes en situation difficile ; les personnes de troisième âge et les personnes vivant avec handicap.

La province dispose de 62 centres sociaux répartis comme suit :

- Centres de promotion scolaire officiels : 42
- Centre de rattrapage scolaires officiels : 15
- Centre d'alphabétisation : 5

Il est difficile d'estimer avec exactitude les effectifs des groupes vulnérables. Toutefois, on peut avancer des chiffres ci-après à prendre avec les précautions d'usage : 4.028 OEV identifiés sur les sites de Boma, Mbanza-Ngungu, Kisantu, Kwilu-Ngongo et Matadi ; 2.913 apprentis fréquentant les CFP ; 650 femmes et enfants victimes d'exclusion identifiés ; 1.650 veuves sans soutien ; 15.401 personnes vivant avec handicap dont 3.167 sont

de 0-15 ans (soit 31,6%), 6.485 de 16 – 48 ans (soit 42,1%) et 5.749 de plus de 48 ans (soit 37,3%); les personnes de troisième âge représentent 4,48% de la population totale.

En ce qui concerne la situation humanitaire, elle est relativement moins préoccupante (situation politique relativement calme, pas assez de déplacés internes...).

S'agissant de structures d'encadrement, l'on retient la présence du Ministère Provinciale des affaires sociales, la Division Provinciale des Affaires Sociales ainsi que celle des affaires humanitaires et droits humains, les structures de sécurité sociale (SONAS, CNSS), le tribunal pour enfant, des organisations de la société civile locale et internationale à caractère social et humanitaire (Caritas, Croix rouge...) et de prise en charge.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence d'un certain nombre de structures publiques et privées ; la présence des encadreurs et assistants sociaux ; l'existence des structures d'encadrement sociaux et de prise en charge.

Faiblesses : l'insuffisance d'encadreurs et assistants sociaux ; les faibles capacités institutionnelles du sous-secteur ; l'insuffisance et le sous-équipement des infrastructures d'encadrement et d'assistance sociale, la mauvaise gouvernance du sous-secteur.

Opportunités : la présence de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de la Société Nationale d'Assurance (SONAS) ; l'existence des textes légaux et réglementaires régissant la prévoyance sociale ; les appuis des PTF.

Menaces : la mauvaise politique de la sécurité sociale des employés ; la mauvaise distribution de la justice.

II.1.1. 4. Genre, Famille et Enfants

- **Etat de lieux**

Les femmes vivent une situation paradoxale caractérisée par la violation de leurs droits fondamentaux par rapport aux hommes : 57% de femmes de 15 à 23 ans alphabétisées contre 83,3% d'hommes ; 7% de femmes salariées dans le secteur non agricole. La représentation de la femme dans les institutions de prise de décision : 5 sièges occupés par les femmes à l'Assemblée Provinciale, soit 17% ; 4 femmes sur 41 chefs de Division Provinciale, soit 10% ; 3 femmes au sein du Gouvernement provincial, soit 30% ; 7 femmes dans la territoriale, soit 11%.

Comme structures d'encadrement, on note le Ministère Provincial en charge du Genre, Famille et Enfant, la Division Provinciale du Genre, Famille et Enfant, des organisations de la société civile qui luttent pour la promotion du Genre et de deux Maisons de la femme à Matadi et à Kasangulu.

L'on note parmi les structures, les Ministères Provinciaux en charge du genre, famille et enfant et celui en charge de l'intérieur et sécurité, des Divisions Provinciales du genre, famille et enfants ; de l'intérieur et sécurité avec ses différents bureaux d'Etat Civil et secondaires, la Division provinciale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, les deux tribunaux pour enfants, les enseignants, les magistrats spécialisés, les enfants reporters... ; des Espaces Communautaires d'Eveil (ECE).

- **Analyse diagnostique**

Forces : L'existence de la police de protection de la femme et de la jeune fille ; l'implication des APA dans l'approche genre ; la présence des organisations de la femme ; l'existence des structures et du personnel d'encadrement public et privé ; la présence des acteurs œuvrant dans le secteur ; le taux démographique élevé de la femme par rapport aux hommes ; la présence d'un taux élevé d'enfants ; l'existence de plusieurs bureaux d'Etat Civil et secondaires ; l'existence du Tribunal pour Enfants (TPE) ; la présence des magistrats spécialisés ; et des enfants reporteurs ; l'existence des espaces communautaires d'éveil.

Faiblesses : le taux élevé des femmes analphabètes ; la faible compétitivité de la femme au concours des postes des responsabilités ; la faible représentativité de la femme dans les organes et institutions de prise de décision ; la faible capacité technique de la femme ; l'insuffisance et sous-équipement des infrastructures des structures d'encadrement des femmes ; la faible production des textes légaux et réglementaires locaux (Edits provinciaux) en faveur des droits de la femme et des enfants ; les faibles capacités institutionnelles ; la faible vulgarisation et application des textes légaux et réglementaires sur le genre, l'économie, le commerce et l'entrepreneuriat ; le taux d'analphabétisme élevé chez la femme ; le manque de solidarité entre les femmes ; l'insuffisance et l'inefficacité des structures d'encadrement dans la prise en charge du genre ; le faible appui aux structures et encadrement des femmes ; la faible vulgarisation et application des textes légaux sur la protection sociale ; l'insuffisance des cadres et agents des services publics œuvrant dans le secteur ; le faible encadrement de la femme rurale dans le secteur de production, commercialisation et transformations de ses produits ; les faibles capacités institutionnelles ; le manque d'infrastructures pour l'encadrement des enfants ; l'insuffisance du personnel qualifié et professionnel pour l'encadrement ; l'insuffisance d'espaces communautaires d'éveil ; le faible budget alloué au secteur ; la faible implication de l'enfant dans la prise des décisions le concernant.

Opportunités : l'existence des textes légaux et réglementaires ; l'existence des structures et acteurs pour l'encadrement de la femme ; l'implication des APA dans l'approche genre ; la présence des structures, des acteurs sociaux et des appuis des partenaires ; l'existence des textes légaux et règlements nationaux et internationaux relatifs à la Convention des Droits des Enfants (CDE) ; l'existence du code de la famille ; les appuis des partenaires.

Menaces : la faible appropriation de l'approche genre par les femmes ; la mauvaise compréhension et interprétation de l'approche genre par l'agent féminine ; le taux d'analphabétisme élevé chez la femme ; la diffusion des films inappropriés par les médias à la longueur de journées ; la faible vulgarisation des textes légaux et règlements nationaux et internationaux relatifs à la Convention des Droits des Enfants (CDE) et du code de la famille ; la faible implication des APA ; l'insuffisance des structures appropriées pour la prise en charge des enfants en violation avec la loi.

II.1.1.5. Jeunesse, sports et loisirs

II.1.1.5.1. Jeunesse

- **Etat de lieux**

La population du Kongo Central est relativement jeune (53%). Ce qui se traduit par le taux élevé de la dépendance vis-à-vis de la population active et l'accroissement des besoins en équipements collectifs et infrastructures sociales (Ecoles, Centres de formation...).

La prise en charge de la jeunesse est assurée par des structures étatiques telles que le Ministère Provincial en charge de la jeunesse, la Division Provinciale de la Jeunesse, des centres des jeunes (Matadi et Boma), des centres agricoles et de formation des jeunes (Tombangadio et Zomfi/T Madimba, Nsanda Wuzi/T Sekebanza ...) d'une part et des organisations de la société civile œuvrant dans le sous-secteur d'autre part.

- **Analyse diagnostique**

Forces : la forte proportion de la population jeune ; l'existence d'une population en âge actif représentant environ 47% de la population totale ; l'existence de quelques structures d'encadrement et des associations des jeunes ; l'existence des formateurs et encadreurs.

Faiblesses : la faible couverture des espaces d'encadrement des jeunes, la faible insertion des jeunes dans le tissu socio-économique ; l'insuffisance, le sous-équipement, le délabrement et l'abandon des infrastructures d'encadrement et de formation ; le développement des antis valeurs dans les milieux des jeunes (la délinquance, l'oisiveté, banditisme,...) ; la faible participation des jeunes dans la prise des décisions les concernant ; la faible vulgarisation, appropriation et application des textes légaux en faveur de la jeunesse ; la faible implication des pouvoirs publics dans la protection des aires protégées de jeux pour la jeunesse ; le faible taux d'exécution du budget d'investissement du secteur.

Opportunités : l'existence des programmes et projets de PTF (projet PADEMPME) ; le taux de croissance démographique annuel évalué à 2,5% ; l'existence des textes légaux et réglementaires en la matière ; la présence des Instituts d'Enseignement Supérieur, universitaire et technique ainsi que les centres de formation des jeunes, l'existence des infrastructures socioéconomiques.

Menaces : l'existence des us et coutumes rétrogrades ; les faibles appuis des PTF ; la politisation de la jeunesse, influence négative des nouvelles technologies.

II.1.1.5.2. Sports et loisirs

- **Etat de lieux**

La province organise 11 disciplines sportives : football, basketball, volleyball, boxe, judo, karaté, taekwondo, cyclisme, haltérophilie, rugby, et athlétisme. Mais, principalement le football, basketball, volleyball et la boxe.

Elle compte 18 terrains stades (Lumumba/Matadi, Socol/Boma, Kitemoko/Mbanza-Ngungu,...), 2 complexes sportifs et 20 terrains de pratiques sportives (Tshela, Muanda, Songololo, Luozi, Inkisi, Kimvula, Lukula, Sekebanza ;...).

Le Ministère Provincial en charge de Sports et Loisirs, la Division Provinciale de Sports et Loisirs, des Ligues, Ententes et Cercles de différentes disciplines sportives constituent les structures d'encadrement de ce sous-secteur.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence des structures en charge de sports et loisirs.

Faiblesses : l'insuffisance d'infrastructures sportives, l'insuffisance des mécènes dans la promotion des activités sportives ; l'insuffisance et le délabrement des infrastructures sportives et loisirs ; Absence infrastructures sportives appropriées répondant aux normes olympiques ; Manque criant d'équipements sportifs dans les pratiques des activités sportives ; le faible appui du gouvernement Provinciale aux sélections et équipes qui prennent part aux compétitions nationales, du secteur ; la baisse sensible des activités sportives dans les milieux scolaires et professionnels.

Opportunités : la forte proportion de la population jeune pratiquant les sports ; l'existence des sponsors dans le secteur ; la proximité de l'Angola et Kinshasa.

Menaces : la spoliation en outrance des infrastructures sportives de l'Etat par eux-mêmes qui sont censé le protéger, la faible implication du pouvoir public et privé dans la promotion des activités sportives.

II.1.1.6. Emploi

- **Etat de lieux**

Le secteur de l'emploi est prometteur eu égard au nombre important d'opérateurs économiques qui veulent y investir par rapport aux potentialités agro – industrielles et minières que regorge la Province.

Le taux d'emploi est de 19,2% au niveau du secteur non agricole et de 71,4% au niveau du secteur agricole. Ce qui explique le faible taux de chômage, au sens du Bureau International du Travail (BIT), qui est de 3,7%.

Ce secteur comporte comme structures d'encadrement : le Ministère Provincial en charge du Travail et de l'Emploi, les Divisions Provinciales de l'Emploi et du Travail, la Direction Provinciale de l'Office National de l'Emploi (ONEM), la Direction Provinciale de l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP), l'Inspection Provincial du Travail, le GET, le PROCER, le CIDEP et la Direction Provinciale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des demandeurs d'emplois ; l'existence des entreprises ; l'existence des services spécialisés en matière d'emploi ; l'existence d'un personnel qualifié et professionnel.

Faiblesses : l'insuffisance, la vétusté et le sous-équipement des infrastructures socioéconomiques ; la persistance des antivaleurs (clientélisme, népotisme, trafic d'influence, préférence d'emploi journalier et le non-respect de la parité dans l'embauche) ;

la mauvaise gouvernance du secteur ; le taux de chômage élevé en milieu urbain ; le faible taux d'investissement public et privé (sous-emploi) ; la discrimination de la femme en milieu du travail et le non-respect des conventions internationales de l'OIT relatif au droit spécifique de la femme ; la violence et le harcèlement sexuel en milieu du travail ; le non-respect de l'application des textes légaux et réglementaires en matière d'emploi.

Opportunités : l'existence de quelques partenaires et syndicats dans le secteur ; l'existence des potentiels énormes en ressources naturelles et humaines ; l'existence d'un code d'investissement incitatif ; la promotion de la technique de la Haute Intensité de la Main-d'œuvre (HIMO) dans les différents chantiers d'infrastructures de base ; la présence des partenaires techniques et financiers ; l'existence du code de travail et des textes légaux ; la présence des instituts d'enseignement secondaire, supérieur et universitaire.

Menaces : la politisation du secteur de l'emploi ; le manque d'une politique de gestion des risques liés à l'emploi et aux catastrophes naturelles ; la disparition de nombreuses infrastructures socioéconomiques.

II. 1.1.7. Cultures et Arts

- **Etat de lieux**

Une diversité des valeurs traditionnelles constitue un riche potentiel culturel pour la Province dont la qualité peut être exploitée en termes de ressources artistiques et touristiques.

Il existe des structures d'encadrement notamment : la Division Provinciale de la culture et arts, le fonds de promotion culturelle, l'Agence Provinciale de l'Institut National des Archives du Congo (INACO) ainsi que les associations folkloriques disséminées à travers la Province.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des structures d'encadrement des artistes ; la présence des groupes artistiques ; la présence des associations à caractère tribal pour la préservation de l'identité culturelle ; l'homogénéité culturelle (langue, art...) ; l'existence des infrastructures (salles de spectacle), des troupes théâtrales, des orchestres et des marchés d'arts ; l'unité linguistique.

Faiblesses : la perte d'identité culturelle du fait du brassage de plusieurs cultures étrangères ; l'insuffisance des infrastructures culturelles et équipements ; l'inexistence d'un musée d'arts traditionnels ; la piraterie et la contrefaçon d'objets d'arts ; l'absence des mécènes ; la faible promotion et protection des sites culturels et touristiques existants ; le faible taux d'exécution du budget d'investissements du secteur ; le désintéressement de la jeunesse à la culture traditionnelle.

Opportunités : l'appui des PTF ; l'existence des textes légaux et réglementaires ; la participation au festival national de GUNGU.

Menaces : le mimétisme des cultures étrangères ; la déculturation ; la faible participation aux festivals nationaux de promotion des valeurs culturel.

II.1.2. Gouvernance de la Province

La bonne gouvernance est un ensemble de principes qui garantissent une meilleure répartition de richesses ainsi qu'une affectation judicieuse et rationnelle de ressources aux domaines du développement de la province.

II.1.2.1. Gouvernance politique, sécuritaire et décentralisation

II.1.2.1.1. Paix et Sécurité

- **Etat de lieux**

La sécurité de la province repose sur un ensemble des services relevant des structures ci-après :

- les FARDC : 1 Région militaire, 2 Bases militaires (Banana, Kitona), 4 Camps militaires (Camp Ebeya, Camp Redjaf, camp Mojiba, Camp Tshinka), et 1 Ecole de formation Militaire (EFATBL) ;
- la PNC : 1 Inspection Générale, des services spécialisés et de camps de police ;
- l'ANR : 1 Direction provinciale ;
- La DGM : 1 Direction provinciale.

Un calme relatif règne sur l'ensemble de la Province et l'état d'esprit de la population est relativement bon.

Toutefois, il existe des éléments qui constituent de sérieux facteurs de risques des conflits si l'on n'y prend garde. Il s'agit notamment de : l'absence des limites précises entre les terres de différents clans, reconnues par les actes légaux ; la porosité des frontières et le non-respect par les pays voisins des principes de bon voisinage ; l'insécurité aux frontières (cas du FLEC, incursions des éléments des FAA...) ; la pauvreté extrême de la population ; la persistance des antivaleurs dans la population, surtout parmi les jeunes ; la recrudescence des cas de banditisme urbain (Kuluna, Dorco) et de coupeurs de routes sur la Nationale N°1.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'implantation à travers la province, des services en charge de la sécurité : FARDC (existence de quelques Camps militaires, de Bases militaires et d'une Ecole de formation Militaire), PNC, DGM et ANR (déploiement des agents dans tous les secteurs) ; l'existence de la Commission Consultative des Règlements des Conflits Coutumiers (CCRCC) ; l'existence et le fonctionnement effectif des deux institutions politiques provinciales : Assemblée Provinciale et Gouvernement Provincial ; l'unité linguistique ; un calme relatif sur l'ensemble de la Province et l'état d'esprit de la population relativement bon.

Faiblesses : l'insuffisance de ressources financières ; la modicité de solde du militaire et du policier ; l'insuffisance et la précarité de logements, le sous équipement ; l'insuffisance de charrois automobiles et des équipements de bureaux ; l'insuffisance des kits médicaux appropriés ; l'inefficacité des services étatiques dans certaines Entités ; l'insuffisance,

l'inefficacité, la démotivation, la faible mobilité et / ou le sous-équipement des agents des services de sécurité et de justice commis aux frontières ou à l'intérieur de la Province ; le dysfonctionnement de la Commission Consultative des Règlements des Conflits Coutumiers (CCRCC) ; l'insuffisance des moyens matériels et financiers mis à la disposition des Autorités Politico-Administratives (APA) des entités frontalières ; la présence des collaborateurs non mécanisés dans les services de renseignements.

Opportunités : l'organisation de rencontres périodiques entre les Autorités du Kongo-Central et celles des Provinces frontalières de l'Angola et du Congo Brazzaville ; l'existence des textes légaux et réglementaires de reconnaissance des autorités traditionnelles et ceux régissant les services opérant aux frontières ; les appuis de différents programmes de coopération.

Menaces : la présence des maquisards du Front de Libération de l'Enclave de Cabinda (FLEC) créant l'insécurité au sein de la population vivant dans le Secteur de Nzobe-Luzi, Kakongo et Nsundi-sud ; la lenteur dans la mise en œuvre de la décentralisation ; la politisation de la Jeunesse ; la recrudescence des conflits fonciers et coutumiers ; la criminalité urbaine avec le phénomène KULUNA ; le désengagement du Programme d'Appui à la redevabilité du Secteur de Sécurité et Réforme de la Police.

II.1.2.1.2. Gouvernance politique et Elections

- **Etat de lieux**

L'organisation politique de la Province repose sur deux Institutions à savoir :

- **L'Assemblée Provinciale** qui compte 41 Députés (35 hommes et 6 femmes) élus au suffrage universel direct et 4 cooptés ; elle est dirigée par un bureau de 5 Membres dont une Femme.
- **L'Exécutif Provincial** est composé d'une part d'un Gouverneur et d'un Vice - Gouverneur élus par l'Assemblée Provinciale, et d'autre part des Ministres provinciaux nommés et relevés de leurs fonctions par Arrêté du Gouverneur de Province.

- **Analyse diagnostique**

Forces : le fonctionnement effectif des deux institutions politiques provinciales ; l'existence de la loi électorale et ses annexes ; l'existence d'un Secrétariat Exécutif Provincial (SEP) de la Commission Nationale Indépendante (CENI) au niveau du Chef-lieu de la province et de ses Antennes à travers la province ; disponibilité des cadres bien rodés dans le processus électoral.

Faiblesses : la lenteur dans la mise en place de la décentralisation (non organisation des élections urbaines, municipales et locales, insuffisance et mauvaise implantation des centres d'inscriptions des électeurs, dysfonctionnement de certains centres dû aux pannes techniques fréquentes du matériel et à la rupture de stock des imprimés) ; des conflits fréquents entre les deux institutions politiques provinciales ; la faible sensibilisation des communautés de base sur le processus électoral ; le non-respect des dispositions constitutionnelles relatives au genre et à la parité ; la faible productivité législative ; l'insuffisance des missions de contrôle du Législatif sur l'Exécutif ; l'insuffisance des missions

d'itinérance dans le chef des membres de l'Exécutif Provincial ; le non-respect par les membres des institutions politiques provinciales de l'obligation de redevabilité vis-à-vis de la population ; l'absence d'un leadership transformationnel ; le choix sur base des critères subjectifs et partisans des membres du gouvernement provincial et des cabinets politiques.

Opportunités : l'appui logistique des partenaires ; la présence des acteurs politiques et de la société civile.

Menaces : la non maîtrise des variables démographiques par manque de recensement général de la population ; l'intolérance des acteurs politiques ; le faible encadrement politique des militants ; la manipulation de la population en grande partie analphabète ; la délocalisation des centres de votes ; la politisation excessive des jeunes désœuvrés et des enfants en rupture familiale ; la forte influence des mouvements politico-religieux ; le manque d'encadrement politique de la population par les organisations de la société civile ; des pratiques rétrogrades dans la conquête et la conservation du pouvoir (occultisme, corruption...); la tendance à l'inféodation de l'Assemblée provinciale au Gouvernement provincial ; l'absence d'un leadership provincial cohésif et transformationnel mettant en mal l'unité de la province et l'émergence d'une classe politique capable d'impulser le développement de la province et de défendre efficacement les intérêts de ses filles et fils.

II.1.2.2. Gouvernance administrative et judiciaire

II.1.2.2.1. Justice

- **Etat de lieux**

L'organisation judiciaire de la Province s'appuie sur deux types de juridictions : d'une part, **les juridictions civiles** : 1 Cour d' Appel, 5 Tribunaux de Grande Instance, 12 Tribunaux de Paix, 1 Tribunal pour enfant, 1 Tribunal de commerce, 1 Parquet près la Cour d'Appel, 5 Parquets près les Tribunaux de Grande Instance et quelques Parquets secondaires ; et d'autre part, **les juridictions militaires** : 1 Cour Militaire (Matadi), 3 Tribunaux de Garnison (Matadi, Mbanza-Ngungu et Boma), 1 Auditorat Militaire (Matadi) et 3 Auditorats de Garnison (Matadi, Mbanza-Ngungu et Boma).

- **Analyse diagnostique**

Forces : la présence des magistrats en nombre suffisant et bonne couverture territoriale en Instances judiciaires au niveau des villes ; le renforcement des capacités des agents et fonctionnaires de l'ordre judiciaire ; l'installation d'un tribunal pour enfants et d'un tribunal de commerce au niveau de la ville de Matadi.

Faiblesses : les mauvaises conditions de travail des hommes de la loi (salaire et logement peu décents, manque de moyen de transport...); la mauvaise distribution de la justice ; la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires au niveau des Cours, Tribunaux et Parquets ; la persistance des antivaleurs dans le chef des hommes de la loi ; la difficulté d'accès à la justice par la population démunie ; les mauvaises conditions carcérales ; le nombre insuffisant des juridictions spécialisées notamment les structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi (les tribunaux pour enfants) et les Tribunaux et auditorats

de garnison ; l'insuffisance des tribunaux de commerce ; l'inexistence des tribunaux de travail.

Opportunités : l'existence des programmes et projets de partenaires d'appui à la justice ; l'assistance alimentaire des détenus par l'Exécutif Provincial ; la collaboration franche entre les Autorités Politico Administratives (APA) et les responsables de la justice.

Menaces : la violation des droits humains ; la relaxation régulière des malfaiteurs et récidivistes présentés à la justice ; la non-assistance alimentaire des détenus par l'Exécutif Provincial.

II.1.2.2.2. Décentralisation et organisation territoriale

- **Etat de lieux**

L'organisation territoriale de la Province du Kongo Central comporte 3 échelons :

- Entités Territoriales Décentralisées opérationnelles : 63 dont 2 Villes, 6 Communes et 55 Secteurs ;
- Entités Territoriales Déconcentrées : 10 territoires ;
- Entités Coutumières : 365 groupements et 8.976 villages.

- **Analyse diagnostique**

Forces : la mise en place et le fonctionnement effectif des Institutions politiques provinciales (Assemblée Provinciale et Gouvernement), des entités territoriales décentralisées et des entités coutumières ; la collaboration effective entre les trois échelons d'organisation territoriale ; l'existence de la Commission Consultative de Règlement des Conflits Coutumiers (CCRCC) aux niveaux provincial et local.

Faiblesses : la lenteur dans la mise en œuvre de la décentralisation; la faible vulgarisation de certains textes légaux et réglementaires liés à la décentralisation; la faible maîtrise de variables sociodémographiques; la non-appropriation par les responsables des ETD et/ou des Communautés de base des projets communautaires financés par les PTF ou par l'Exécutif Provincial; l'irrégularité de rétrocession des recettes à caractère national (40%) au profit de la Province et des ETD; l'insuffisance des missions d'itinérance administrative au niveau des ETD; le déficit communicationnel entre l'administration publique provinciale et les institutions politiques; l'ignorance des textes légaux par les membres de la CCRCC; la non mise en application de textes légaux régissant la fonction publique provinciale; la modicité des salaires de ses Agents; la faible capacité technique des animateurs de la territoriale; la faible capacité institutionnelle et financière des ETD; la lenteur dans la mise en œuvre de la Caisse Nationale de Péréquation (CNP); l'absence des outils locaux de planification (PDL).

Opportunités : l'existence des textes légaux et réglementaires régissant la décentralisation ; les appuis de différents Programmes et Projets en matière de renforcement de capacités humaines et institutionnelles.

Menaces : le blocage du processus de la décentralisation dans le chef des responsables nationaux ; la recrudescence des conflits coutumiers ; la persistance des us et coutumes rétrogrades dans certaines Communautés ; le non-respect des avantages liés au statut du chef coutumier conformément à la loi précitée ; l'existence des conflits du pouvoir coutumier ; le manque des ressources financières pour le fonctionnement de la CCRCC.

II.1.2.2.3. Administration Publique

- **Etat de lieux**

L'organisation de l'administration publique provinciale fonctionne avec les composantes suivantes :

- **La fonction publique provinciale au sens strict :** 4 Services décentralisés (Santé, Education, Agriculture et Développement Rural), Direction Générale des Recettes du Kongo Central (DGRKC), etc.
- **La fonction publique nationale déconcentrée :** 56 Divisions et services spécialisés.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence de l'Edit N°006/2017 du 20 décembre 2017 portant statut général de la fonction publique provinciale et locale ; l'existence d'un ministère provincial en charge de la fonction publique ; la présence du personnel fonctionnaire de l'Etat du pouvoir central ; l'affectation des Jeunes Professionnels (JPO) dans le cadre de réforme de l'administration publique ; la mise en place de certains services publics spécialisés (Direction provinciale de contrôle des marchés publics, la Cellule provinciale de passation des marchés publics).

Faiblesses :

- **En ce qui concerne la fonction publique provinciale et locale :** la lenteur dans l'application de l'Edit Provincial portant mise en place de la fonction publique provinciale ; Ministère provincial en charge de la fonction publique insuffisamment doté d'instruments juridiques et de moyens humains, financiers et matériels pour conduire la réforme administrative.
- **Pour ce qui est de la fonction publique déconcentrée :** la vétusté et le sous équipement des infrastructures administratives ; la faible application des textes définissant les rapports entre les Ministères provinciaux et les services déconcentrés ; l'inadaptation du statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat au contexte actuel ; la lenteur dans le processus de promotion du personnel de carrière des services publics de l'Etat ; le vieillissement et la sous qualification de bon nombre du personnel ; la faible application de certaines dispositions des textes légaux et réglementaires existants en la matière ; l'absence d'une politique interne de renforcement de capacités des agents de services publics de l'Etat ; la sous-utilisation des compétences avec le maintien de cadres techniques qualifiés dans les bureaux au détriment du travail de terrain notamment les ingénieurs agronomes, médecins, enseignants ; l'absence d'instruments courants de gestion tels que système de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, le contrôle des performances des agents ; la non mécanisation des agents nouvellement admis sous statut.

Opportunités : l'existence des programmes et projets des PTF pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ; l'existence des Instituts d'enseignements Supérieur et Universitaire pour la formation des cadres.

Menaces : la modicité et l'irrégularité des allocations budgétaires du gouvernement central à la province, aux ETD et aux services déconcentrés.

II.1.2.3. Gouvernance Economique et Financière

II.1.2.3.1. Finances Publiques et Gestion Budgétaire

- **Etat de lieux**

Les finances publiques provinciales dépendent en grande partie des ressources à caractère national, des ressources financières générées par la Direction Générale des Recettes du Kongo Central (DGRKC), et de la quotité des recettes mobilisées par l'Organisation pour les Equipements Banana-Kinshasa (OEBK), le Fonds National d'Entretien Routier (FONER) et la Société de gestion des Péages (SOGPE) rétrocédée à la Province. Ainsi, les ressources provinciales sont composées des recettes courantes (recettes à caractère national, subventions du gouvernement central aux services déconcentrés, et recettes propres à la province), des recettes en capital et des recettes exceptionnelles (Produits des emprunts et Fonds Covid).

La Gestion de Finances Publiques Provinciales repose sur les structures ci-après : Le Ministère Provinciale en Charge de Finances ; la Division Provinciale des Finances et ses services spécialisés, la DGRKC, la SOPECO....

Quant à la gestion Budgétaire, elle est assurée par les structures suivantes : le Ministère provincial en charge du Budget, la Division provinciale du Budget ; la Direction Provinciale des Marchés Publics ; la Cellule Provinciale de Passation des Projets et Marchés Publics ; l'Unité Budgétaire Provinciale (UBP) ; la Cellule de la Chaine des Dépenses.

Tableau N° : Cadrage Budgétaire

CADRAGE BUDGETAIRE								
1	BUDGET GENERAL	ANNEES						
		2021	2022	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026	Projections 2027
		304 667 260 270,00	447 123 137 223,00	523 321 149 917,77	589 311 946 922,40	663 624 183 429,31	786 972 775 016,09	935 934 287 316,70
1.1	RECETTES COURANTES	283 715 842 146,00	425 972 259 365,00	499 635 003 273,49	562 638 977 186,28	633 587 752 209,47	749 955 910 482,54	890 292 329 294,35
	A. Part des recettes à caractère national	225 563 506 850,00	334 249 549 291,00	374 922 495 987,19	422 200 222 731,17	475 439 670 817,57	556 264 414 856,56	650 829 365 382,17
	A.1 Fonctionnement	31 282 244 571,00	46 360 412 487,00	51 791 095 541,77	58 321 952 689,59	65 676 350 923,75	76 841 330 580,79	89 904 356 779,52
	A.2 Rémunérations transférées	145 505 936 957,00	215 624 384 247,00	242 067 076 988,72	272 591 735 397,00	306 965 553 230,56	359 149 697 279,76	420 205 145 817,32
	A.3 Investissement	48 775 325 322,00	72 264 752 557,00	81 064 323 456,69	91 286 534 644,58	102 797 766 663,26	120 273 386 996,01	140 719 862 785,34
	B. Quotité des Recettes des Pétroliers Producteurs	12 728 315 615,00	13 226 868 267,00	14 828 232 994,15	16 698 073 174,71	18 803 700 202,04	23 504 625 252,55	29 380 781 565,69
	C. Impôts, Droits, Taxes et Redevances d'Intérêt Commun	14 606 571 564,00	24 673 490 358,00	35 300 761 128,01	39 752 187 106,25	44 764 937 900,35	55 956 172 375,44	69 945 215 469,29
	D. Impôts, Droits, Taxes et Redevances Spécifiques	28 297 571 373,00	47 037 001 858,00	66 966 213 521,97	75 410 653 047,09	84 919 936 396,32	102 832 479 864,04	126 687 069 479,12
	E. Recettes Administratives	2 519 876 744,00	6 785 349 591,00	7 617 299 642,18	8 577 841 127,06	9 659 506 893,18	11 398 218 133,96	13 449 897 398,07
	E.1 Recettes des Services de Gestion de Péage	1 190 374 117,00	4 050 325 000,00	4 546 164 037,17	5 119 435 322,26	5 764 996 116,40	6 802 695 417,35	8 027 180 592,47
	E.2 Quote-part des Recettes sur Pont OEBK	220 326 317,00	232 664 591,00	261 195 019,22	294 131 711,14	331 221 719,92	390 841 629,51	461 193 122,82
	E.3 Quote-part des Recettes de Péage et Pesage RN1	1 109 176 310,00	2 502 360 000,00	2 809 940 585,79	3 164 274 093,66	3 563 289 056,87	4 204 681 087,10	4 961 523 682,78
1.2	RECETTES EN CAPITAL	5 951 418 124,00	6 150 877 858,00	6 948 374 034,61	7 824 564 000,37	8 811 241 520,82	10 485 377 409,78	12 477 599 117,64
	A. Fonds de Péréquation	4 735 243 264,00	4 920 716 987,00	5 558 699 227,69	6 259 651 200,30	7 048 993 216,66	8 388 301 927,82	9 982 079 294,11
	B. Quote-part des Recettes du FONER	1 216 174 860,00	1 230 160 871,00	1 389 674 806,92	1 564 912 800,07	1 762 248 304,16	2 097 075 481,96	2 495 519 823,53
1.3	RECETTES EXCEPTIONNELLES	15 000 000 000,00	15 000 000 000,00	16 737 772 609,66	18 848 405 735,74	21 225 189 699,02	26 531 487 123,77	33 164 358 904,71
	PRODUIT D'EMPRUNTS	15 000 000 000,00	15 000 000 000,00	16 737 772 609,66	18 848 405 735,74	21 225 189 699,02	26 531 487 123,77	33 164 358 904,71

2	DEPENSES	2021	2022	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026	Projection 2027
		304 667 260 270,00	447 123 137 223,00	523 321 149 917,76	589 311 946 922,40	663 624 183 429,31	786 972 775 016,09	935 934 287 316,70
2.1	DEPENSES COURANTES	245 787 023 496,00	356 993 473 288,00	310 593 034 274,76	351 651 787 855,25	393 468 823 236,54	460 661 764 035,61	540 566 054 713,80
	Titre I: Dette publique en capital	8 026 395 051,00	10 660 329 651,00	11 997 566 112,52	14 571 274 138,58	12 389 903 551,69	13 029 222 574,94	13 701 530 459,80
	Titre II: Frais financiers	2 000 000 000,00	2 880 578 285,00	3 220 823 117,72	5 952 260 305,19	3 326 148 604,48	3 497 777 872,44	3 678 263 210,63
	Titre III: Dépenses de Personnel	16 689 840 200,00	21 626 545 464,00	24 156 173 382,93	24 511 375 871,15	24 946 114 533,60	26 233 334 043,46	27 586 974 080,03
	Titre IV: Biens et Matériels	4 212 832 115,00	5 639 094 937,00	6 441 646 235,67	9 115 201 161,48	6 652 297 208,96	6 995 555 744,92	7 356 526 421,34
	Titres V: Dépenses et Prestations	16 116 849 340,00	20 584 216 521,00	23 230 186 736,59	25 602 030 374,97	23 989 846 809,81	25 227 722 905,13	26 529 473 406,96
	Titre VI: Transferts	198 741 106 790,00	295 602 708 430,00	241 546 638 689,33	271 899 646 003,87	322 164 512 528,00	385 678 150 894,71	461 713 287 135,05
2.2	DEPENSES EN CAPITAL	58 880 236 774,00	90 129 663 935,00	212 728 115 643,00	237 660 159 067,15	270 155 360 192,77	326 311 010 980,48	395 368 232 602,90
	Titre VII: Equipements	24 344 344 940,00	32 247 854 205,00	67 884 070 489,00	86 708 941 583,21	86 989 871 172,39	96 558 757 001,35	107 180 220 271,50
	Titre VIII: Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et d'édifice	34 535 891 834,00	57 881 809 730,00	144 844 045 154,00	150 951 217 483,94	183 165 489 020,38	229 752 253 979,13	288 188 012 331,40
	SOLDE	0	0	0	0	0	0	0

Forces : l'existence des textes de loi sur la décentralisation garantissant l'autonomie financière de la Province ; l'informatisation de la chaîne des dépenses ; l'introduction progressive des outils modernes de gestion des finances publiques ; la mise en place des structures d'appuis à la gestion rationnelle des dépenses publiques (ARMP, CPM...) ; la formation et le recyclage des cadres et agents des services des recettes et des dépenses ; le renforcement des capacités institutionnelles des services des recettes et des dépenses ; l'existence des structures locales de mobilisation des ressources locales (DGR/KC, SOPECO...).

Faiblesses :

- **Pour ce qui est de la gouvernance budgétaire :** la non appropriation des principes de Gestion Axée sur les Résultats ; le maintien de la conception traditionnelle du budget public (budget des moyens à acquérir) et les faiblesses empêchant le budget public d'être un instrument efficace d'exécution des plans de développement notamment le budget public considéré comme un conglomerat de prévisions ministérielles de recettes et de dépenses, n'ayant pas généralement aucun lien avec les programmes officiels ; des procédures déficientes en matière de préparation et d'exécution du budget annuel (la préférence accordée aux actions non programmées et non budgétisées, le faible taux d'exécution des programmes d'actions provinciaux ; la non informatisation du circuit des recettes, recours abusif aux marchés de gré à gré...);
- **En ce qui concerne la gouvernance financière :** la faible mobilisation des recettes due à l'existence des pratiques rétrogrades au niveau des régies financières (multiplicité des services, pléthore d'effectifs, évasion fiscale, impunité et système de parapluie en matière de recrutement et gestion du personnel, structures budgétivores, détournement...), à la faible culture fiscale, à la centralisation de la gestion des budgets d'investissements au niveau du Gouvernement Central, à l'insuffisance des missions de contrôle sur les services générateurs des recettes, aux rétrocessions aléatoires et irrégulières du Gouvernement Central à la Province et aux ETD ; à l'archaïsme des méthodes comptables et des contrôles financiers entraînant des retards dans la mise en œuvre des programmes de développement, à un volume considérable d'écritures inutiles, à la diminution de la responsabilité financière des services dépensés...

Opportunités : les appuis des PTF ; l'existence de différents textes des lois et réformes sur les finances publiques ; les instructions budgétaires annuelles (Loi de finances ; Loi sur la nomenclature des impôts, taxes et redevances ainsi que des circulaires).

Menaces : le non-respect du principe de la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national ; le manque de redevabilité de la gestion de la chose publique ; les conditionnalités des aides publiques étrangères.

II.1.2.3.2. Planification, Cadrage Macroéconomique et Développement statistique

• Etat de lieux

La planification du développement provincial est assurée par les structures suivantes :

Le Ministère provincial en charge du Plan ; la Division provinciale du Plan avec ses deux Bureaux urbains (Matadi et Boma) et ses dix Antennes Locales ; le Bureau d'Etudes rattaché au cabinet du Gouverneur ; les Bureaux d'études et planification des Divisions provinciales ; la Direction Provinciale de l'Institut National de la Statistique ; les structures spécialisées de la Planification et la Direction Provinciale de la Banque Centrale du Congo.

La production des indicateurs du cadrage macroéconomique provincial, jugée très importante pour d'une part, l'élaboration des budgets crédibles et l'évaluation de l'impact des politiques en faveur de la Province dans le contexte de la décentralisation, et d'autre part la consolidation par l'accélération de la croissance, elle est assurée par la Division provinciale du Plan, à travers sa cellule du Cadrage macroéconomique et CDMT. Les principaux indicateurs sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Cadrage Macro-économique Provincial PIB Secteur Réel : Projections De 2022-2025 En CD F Pib Brut Nominal

PIB AU PRIX COURANT	2020	2021	2022 (Projection)	2023 (Projection)	2024 (Projection)	2025 (Projection)
SECTEUR PRIMAIRE	2 457 764 800 000	2 602 043 920 000	2 772 295 018 000	3 039 952 393 451	3 361 051 230 287	3 797 637 483 369
SECTEUR SECONDAIRE	331 984 800 000	340 284 420 000	348 791 530 500	357 511 318 763	376 449 101 732	377 610 329 275
SECTEUR TERTIAIRE	829 962 000 000	850 711 050 000	872 244 673 453	898 778 296 906	916 122 754 329	939 025 823 182
PIB AUX COÛTS DES FACTEURS	3 619 711 600 000	3 793 039 390 000	3 993 333 221 953	4 291 242 009 120	4 653 623 059 348	5 114 273 635 826
DROITS ET TAXES	30 488 400 000	30 728 693 306	35 337 997 302	40 638 696 898	41 654 664 320	42 696 030 928
PIB aux prix du marché	3 650 200 000 000	3 823 768 083 306	4 028 669 219 255	4 331 880 706 018	4 695 277 723 668	5 156 969 666 754
TAUX DE CROISSANCE	8,68	4,76	5,36	7,53	8,39	9,83
DEFLATEUR	7,00	8,10	8,90	9,80	10,30	10,00
PIB Normal	4 244 729 975 200	4 330 247 579 041	4 622 375 813 564	5 114 562 312 853	5 141 630 403 388	5 720 538 782 846
Taux d'inflation moyen	10,20%	10,60%	8,20%	8,90%	6,50%	6,10%
Taux d'inflation fin période	15,80%	5,40%	11,00%	6,80%	6,10%	6%
Taux en change moyen	1851,5	1985,9	2004,5	2021,9	2048,8	2077,7
Taux de change fin période	1851,5	1985,9	2004,5	2021,9	2048,8	2077,7
Variation taux de change (%)	17,90%	1,40%	0,50%	1,30%	1,40%	1,50%

Source : Cellule CME & CDMT / DIVISION PROVINCIALE DU PLAN

L'Incidence de la pauvreté a évolué de 2010 à 2015 sur base des données MICS comme suit :
2010 : 69,8% ; 2011 : 62,11% ; 2015 : 57,55%.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des structures et services spécialisés en matière de Planification de développement et de production des indicateurs macroéconomiques (la Division Provinciale du Plan ainsi que ses Antennes locales et urbaines et ses Cellules Spécialisées ; les Bureaux d'Etudes et de Planification au niveau des services provinciaux ; le Comité Provincial de Développement, les Comités Locaux et Territoriaux de Développement/CLTD ; l'INS, la Direction provinciale de la BCC...) ; la disponibilité des outils provinciaux de planification tels que : Le Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi (2011-2015) et de son Programme d'Actions Prioritaires ; le Programme Provincial d'Urgence Covid-19 (PPU) ; l'exécution de plusieurs programmes/ projets d'investissements à travers la province ; la présence d'un noyau de cadres bien outillés en matière de planification au sein de la Division du Plan ; l'existence des guides nationaux en matière de Planification et de cadrage macroéconomique.

Faiblesses : l'insuffisance de la culture de planification et de priorisation des actions et des résultats dans le chef des décideurs politiques et administratifs provinciaux ; les faibles capacités institutionnelles et techniques des structures de Planification ; le faible taux d'exécution des programmes/projets nationaux et provinciaux ; la non opérationnalité du Comité Provincial de Développement se traduisant par la faible coordination des programmes et projets et la multiplicité des cadres de coordination des programmes et projets, surtout de PTF ; la médiocrité des conditions de travail des cadres et agents des services de planification (l'insuffisance des locaux de travail, la non motivation des cadres et agents des services de planification) ; la non vulgarisation des outils provinciaux de planification de développement auprès des différentes parties prenantes empêchant ces dernières de s'aligner sur les priorités du Gouvernement Provincial ; la faible publication des études conjoncturelles ; le manque de cadres bien outillés en matière de planification au niveau des Bureaux d'Etudes et de planification ; l'insuffisance quantitative et qualitative des cadres des Ministères provinciaux Sectoriels.

Opportunités : les appuis des PTF ; l'existence des cadres programmatiques internationaux (ODD, New Deal, Traité d'Istanbul...).

Menaces : la multiplicité des Unités de Gestion et de Coordination des Programmes/projets (UGCP) ; la fermeture de Bureaux de représentation de beaucoup de Programmes et Projets de PTF surtout ceux d'Organismes de Nations- Unies (UNICEF, UNFPA...) ; la non tenue des réunions de concertation avec les PTF et autres acteurs de développement.

II.1.2.3.3. Climat des Affaires

- **Etat de lieux**

Le secteur privé est dynamique dans la Province du Kongo Central au regard de l'implantation d'un grand nombre d'entreprises industrielles, commerciales et de services.

La Province du Kongo Central dispose d'un tissu économique constitué en grande majorité par des Petites et Moyennes Entreprises et Industries (PME/PMI) évoluant dans le secteur industriel, commercial et de service.

Grâce aux installations portuaires à Matadi et à Boma, ont été implantées plusieurs directions provinciales d'Agences en douane, de Transitaires, d'assureurs ou des courtiers d'assurances dont les sièges sont installés à Kinshasa.

En matière de Doing Business, l'indicateur phare est le Commerce transfrontalier. A cet effet, il a été évalué à ce jour que le délai de dédouanement au port de Matadi est de 72h soit 3 jours.

S'agissant de la création d'entreprises, le délai est passé d'une année à 48 heures et Il a été ouvert à Matadi, un Tribunal de Commerce et une Antenne de Guichet Unique de Création d'Entreprises.

- **Analyse diagnostique**

Forces : L'existence d'une multitude d'opérateurs économiques œuvrant dans les domaines industriel et commercial ainsi que des structures d'encadrement (FEC, COPEMECO, Services de l'Administration publique); l'existence du Service d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (SEGUCE) ; l'adhésion de tous les intervenants économiques au SEGUCE.

Faiblesses : l'insuffisance ou le manque d'études macro-économiques (études de faisabilités, banques des données); la lourdeur des procédures administratives et douanières ; le paiement tardif par la Province des créances dues aux privés ; la faible compétitivité des produits locaux face aux produits importés ; des charges d'exploitation très lourdes souvent aggravées par une forte pression fiscale et parafiscale.

Opportunités : l'implication du Gouvernement provincial dans le processus d'amélioration du climat des affaires ; l'existence des lois n° 004/2002 du 21/02/2002 et n° 10/002 du 11/02/2010 respectivement portant code des investissements et autorisant l'adhésion de la RDC au traité du 17 octobre 1993 relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA); l'existence des banques commerciales, Institutions financières et structures de micro finances.

Menaces : la forte pression fiscale et parafiscale ; les tracasseries administratives et judiciaires ; l'accès difficile aux crédits bancaires.

II.1.2.3.3. Portefeuille de l'Etat

- **Etat de lieux**

Le portefeuille de l'Etat est bien représenté dans la province au regard de ses potentialités pétrolières et minières, de l'importance de ses infrastructures de transport et de sa position géographique.

Le Kongo Central compte (i) deux Entreprises publiques (la SOCIR/Muanda et la CVM/Boma);(ii) 20 Directions Provinciales installées à Matadi dont 17 des entreprises publiques (BCC, CADECO, SONAS, CNSS, SCTP, RVA, OVD, OR, OCC, SCPT, RTNC, FPI, INS, INPP, LMC, REGIDESO, SNEL) et 3 Administrations financières (DGI, DGRAD et DGDA), (iii)

une Administration financière provinciale (DGR/KC); ainsi que des entreprises d'économie mixte (Sucrière de Kwilu Ngongo ; Cimenterie Nationale).

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence de deux Entreprises publiques (la SOCIR/Muanda et la CVM/Boma), et de 15 Directions Provinciales ; la création d'un grand nombre d'emplois.

Faiblesses : le clientélisme ; la mégestion ; la forte dépendance vis à vis de l'extérieur en ce qui concerne l'approvisionnement en pièces de rechanges, matières premières et consommables ; les difficultés de trésorerie ; la vétusté et/ou l'inopérationalité de l'outil de production ; l'insolvabilité des clients et le faible pouvoir d'achat de la population ; l'ingérence politique dans la gestion de certaines Entreprises; la mauvaise représentativité provinciale des dirigeants des entreprises du portefeuille de l'Etat ; l'impaiement du personnel pendant plusieurs mois.

Opportunités : la libéralisation des secteurs de l'énergie et des assurances ; les appuis de l'exécutif provincial à certaines entreprises du portefeuille de l'Etat .

Menaces : la mégestion et la politisation des entreprises du portefeuille de l'Etat.

II.1.2.3.4. Coopération interprovinciale

- **Etat de lieux**

Des rencontres sont organisés de temps en temps des rencontres et échanges non formalisés entre le Kongo Central et les provinces voisines au niveau interne et des pays frontaliers, dans le cadre de la mise en place d'une coopération interprovinciale, eu égard à la position géostratégique de la Province. D'ailleurs, un arrêté interprovincial concerté a été signé le 15 mai 2020 entre la Province du Kongo Central et la Ville de Kinshasa pour surveiller les mouvements des populations durant la pandémie du Covid-19.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des rencontres entre le Kongo Central et les Provinces angolaises (Cabinda, Uíge et Do Zaïre) surtout dans le cadre de la santé ; la position géostratégique de la Province.

Faiblesses : la non formalisation des rencontres interprovinciales.

Opportunités : l'existence d'un consulat de l'ANGOLA à Matadi ;

Menaces : l'insécurité transfrontalière ; l'absence d'une route de secours entre Matadi et Kinshasa (Mvululu-CECOMAF-Ndjili Brasserie ; la non réhabilitation du Chemin de fer Matadi-Kinshasa.

II.1.3. Secteurs Productifs

II.1.3.1. Agriculture, pêche, élevage, pisciculture et apiculture

II.1.3.1.1. Agriculture

- **Etat de lieux**

L'agriculture constitue la source principale d'emplois et de revenus pour environ 70% de la population. Le Kongo Central est une province à grandes potentialités agricoles. Les conditions éco-climatiques favorisent la culture d'une gamme variée de produits de type tropical.

Les principales spéculations végétales sont :

- ✓ Les cultures vivrières : le manioc, l'arachide, le haricot, le maïs, la banane, le riz, le sésame ;
- ✓ Les cultures maraichères sont notamment : piment, chou, céleris, tomate, aubergine, pointes noires, poivron, amarante, ciboule, gombo, ...
- ✓ Les cultures pérennes : le café, le palmier à huile, le cacao et l'hévéa.
- ✓ Les cultures fruitières : ananas, mangues, agrumes, safou.

La Province compte 5 bassins de production qui constituent également des sources d'approvisionnement des plateformes agro-industrielles et greniers potentiels pour alimenter les centres de négoce tant de l'Angola, Congo Brazza et la ville de Kinshasa.

Ces 5 Bassins considérés comme des entités homogènes et spécialisés de production sont les suivants :

a) Bassin de Lukula, Tshela et Sekebanza

Le Palmier à huile, le Café, le Cacao, l'Hévéa, le Riz, la Banane, le Maïs, le Haricot, le Manioc, l'Arachide, l'Ananas...

b) Bassin de Lua Luozu

Riz, le Haricot, le Manioc, l'Arachide, l'Ananas...

c) Bassin de Kwilu Songololo et Mbanza – Ngungu

L'Arachide, le Manioc, le Haricot, le Riz, la Banane, le Maïs, l'Oignon, les Choux, la Ciboule, la Pomme de Terre, les Agrumes et les Ananas.

d) Bassin d'Inkisi Madimba, Kimvula et Kasangulu

Le Maïs, l'Arachide, le Manioc, le Sésame, le Niébé, le Haricot,...

e) Bassin de la Mer Muanda

Le Manioc, le Niébé, les Arachides, le Café, le Maïs,...

Pour ce qui est de la production agricole et agroindustrielle de la Province, elle ne répond qu'insuffisamment à la demande du marché urbain. Les besoins actuellement solvables, très faibles, ne sont même pas couverts. La croissance de l'urbanisation exige la modernisation de l'agriculture. La production agricole devrait tripler et la productivité du monde agricole doit doubler pour faire face aux besoins les plus élémentaires. Cela nécessite l'organisation des secteurs en amont et en aval de la production pour un développement effectif.

Il y a lieu de distinguer deux types de complexes agro-industriels :

1°. Les complexes du Bas-Fleuve

Créées pendant la période coloniale, les entreprises du Mayumbe exploitaient le Palmier à huile, le Café et le Cacao. Elles étaient équipées d'unités de transformation : huileries de palme, décorticage de café, usines de caoutchouc. Mais l'entretien et le renouvellement des plantations et du parc industriel ne se font plus depuis longtemps. La situation générale de ce type d'activité est très préoccupante et pourrait évoluer de façon irréversible.

2°. Les complexes vivriers du Kwilu-Ngongo

A l'élevage J.V.L de Kolo, sont annexées une usine de fabrication des aliments du bétail et une charcuterie. Ici aussi la production et la transformation de l'huile restent stationnaires mais on s'oriente vers l'utilisation de l'arachide comme matière première.

Le principal complexe agro-industriel de cette zone est la Compagnie Sucrière de Kwilu-Ngongo qui exploite plus de 15.000 Ha de plantation de canne à sucre et dispose d'une grande capacité de production de sucre par an.

Toutefois, le Pays reste largement tributaire des importations.

En matière de production et de multiplication des semences, il existe le Centre de MVUAZI et trois stations de NGIMBI, de KONDO et de LUKI de l'Institut National de Recherches Agronomiques (INERA) pour la semence de base et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour la multiplication des semences à grande échelle.

Parmi les structures d'encadrement, l'on note l'Inspection Provinciale de l'Agriculture et ses services spécialisés notamment : la Coordination Provinciale du Service National des Semences (SENASA), le Service National de Statistiques Agricoles (SNSA), etc.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence de la Fédération Provinciale de la Force Paysanne du Congo (FOPACO) ; la disponibilité des terres à vocation agricole (arables) ; l'existence et diversités des spéculations végétales (cultures) ; la diversification des saisons culturales (A, B et C) ; la présence d'un réseau hydrographique dense et diversifié ; la présence des ressources humaines qualifiées ; la disponibilité de la main d'œuvre abondante ; l'existence d'un cadre de concertation agricole (CARG) ; l'existence de service de quarantaine végétale ; l'existence

d'une coopérative de producteur de cacao (COCAMA); l'existence de centres de consommation locale ; la disponibilité des ménages agricoles.

Faiblesses : l'appauvrissement des terres cultivables ; l'absence d'une cartographie des terres arables ; la pratique des techniques agricoles rudimentaires ; la faible maîtrise des techniques d'irrigations ; le vieillissement et le sous-emploi du personnel qualifié et professionnel ; le faible appui technique, matériel et financier des structures de recherche, de production et de multiplication des semences améliorées ainsi que d'encadrement des producteurs ; le faible accès aux crédits agricoles ; le faible budget alloué au secteur ; l'insuffisance des structures de production et de vente des intrants agricoles (semences, outillages, pesticide, insecticide, etc.) ; la faible mécanisation agricole des terres ; le sous-développement du secteur arboricole (culture des arbres fruitiers) ; l'absence d'un système d'alerte (météorologique, sécurité alimentaire) ; l'absence du Plan Provincial d'investissement Agricole (PPIA) assorti de Plan National d'investissement ; la non disponibilité des statistiques fiables sur la production et sur les échanges effectués au niveau des frontières (Marchés de Lufu, Yema, Kiphangala-Tsumbu, Dibongo RVM/Boma) ; la faible coordination des projets et programmes agricoles ; le faible encadrement des associations et ménages agricoles ; la faible culture associative et coopérative agricole des producteurs ; l'accès difficile au crédit adapté pour l'investissement et la mise en place de fonds de roulement ; le manque de synergie intersectorielle ; des difficultés d'approvisionnement liées à la disponibilité de matières premières de qualité ; la concurrence des produits importés et des coûts de production élevés (électricité, emballage, stockage ect.) qui limitent la promotion des produits agricoles ; insuffisance et mauvaise qualité des pistes de production ; insuffisance d'infrastructures de stockage et de transformation ; organisation déficiente des circuits de commercialisation, ect.

Opportunités : le service statistique agricole fonctionnel ; l'organisation régulière des ateliers d'analyse IPC ; la diversification des grandes zones de production agricole ; l'alternance de saisons de pluie et sèche sans incidence sur les cultures ; l'existence de plusieurs institutions secondaires et universitaires agricoles ; l'existence d'une proportion de 70% de la population rurale en activité ; l'existence de centres de consommation interprovinciale ; l'existence d'un Service de quarantaine végétale opérationnel ; l'existence d'un Groupe de Travail Technique IPC provincial (GTT-IPC) ; l'existence des Accords / Traités Internationaux et Régionaux sur le secteur Agricole et Rural ; l'existence des PTF (BM, BAD, FIDA, PIF/PGAF, CIR, Caritas, TRIUMPH, COD, projet volontariste de Nkundi, unité de transformation d'état de Kimpese (ex FERONIA, ROYAUME de Belgique, PNUD/ FONDS VERT SUR LE CLIMAT, FEM...)) ; l'existence d'une multitude de postes frontaliers .

Menaces : la non appropriation des résultats d'analyse IPC ; le mauvais état des routes de desserte agricole ; la persistance des conflits fonciers et coutumiers ; l'attaque des cultures de manioc par la mosaïque africaine et par des champignons ; la perturbation des saisons (saison de pluie écourtée, températures élevées, sécheresse) ; la confiscation des terres par des concessionnaires ; la non vulgarisation au niveau provincial du Code agricole ; l'exode rural.

II.1.2.1.2. Pêche

- **Etat des lieux**

La traversée de la province par le fleuve Congo, de Kinshasa à l'embouchure et la proximité de la mer à Banana contribuent au développement des activités de pêche. La province du Kongo Central dispose d'une surface totale de 810 Km² d'eaux territoriales congolaises, dont seuls 350 Km² sont exploitables par des chalutiers.

Trois types de pêches sont pratiqués : traditionnel, artisanal et industriel.

- **La pêche traditionnelle** est très active et se pratique dans toutes les rivières poissonneuses, le fleuve Congo, la côte de l'océan et utilise des instruments anciens tels que les nasses, les vidanges, les lignes, les filets et produits toxiques. Cependant sa production est relativement faible.
- **La pêche artisanale** met en œuvre des moyens plus ou moins modernes tels que les embarcations motorisées de faible capacité. La production des pêcheurs artisanaux s'est améliorée grâce à l'encadrement du Service National du Développement et de la Pêche (SENADEP) et avec l'appui des différents programmes et projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers dont ENABEL, la Banque Africaine de Développement (BAD) etc...
- **La pêche Industrielle** essentiellement maritime, recourt aux chalutiers.

Le littoral, le triangle maritime, les fleuves Congo et Shiloango, leurs affluents et les diverses rivières regorgent d'importantes espèces des poissons dont :

- **Côte Atlantique** : Machoirons (Arius); Dorades (Mohuesdentex); Dorades grises (Bomadisys); Capitaines (Plunomus); Soles (Cynoglossus); Bars (Otolithus); Sardinelles (Chinchard).
- **Fleuve Congo et ses affluents** : Molyptursornätipis (Mokonga); Entropiusgrenfelli (Lilangua); Heterotisniloticus (Congo yasika); Labo velifer (Mompanga); Gouthonemuselephas (Mbongo); Citharinusgibbosus (Liyanga); Distinchoduslasciolatus (Mbototo).

La pêche fluviale, maritime et riveraine est plus rurale et artisanale avec des méthodes et pratiques de captures inappropriées pour un potentiel de 2000 T de poissons par an.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence des eaux poissonneuses ; la présence des sites exploitables et des marrées naturelles pour la pêche ; la présence d'unités frigorifiques de conservation des poissons à Muanda (Nsiamfumu et Banana) ; l'existence d'un Institut Supérieur de Pêche à Muanda ; la présence des pêcheurs qualifiés à Muanda ; la présence des structures d'encadrement des pêcheurs.

Faiblesses : l'insuffisance d'études ichtyologiques ; la faible organisation de la filière Pêche ; la faible capacité d'intervention des structures étatiques et communautaires (organisationnelle, technique, financière, matérielle et de gestion) ; l'utilisation des

techniques traditionnelles et artisanales d'exploitation ; l'insuffisance d'infrastructures de conservation ; la faible production locale de poisson.

Opportunités : l'existence d'unités de conservation des poissons et autres produits halieutiques (Ledy, Congo Futur, SOCIMEX) ; l'existence d'une Société Chinoise de pêche maritime à Muanda ; l'existence des marchés de consommation interprovinciaux et extérieurs (Kinshasa, Angola et Congo Brazza) ; l'appui des PTF (FEM/Pana zone côtière) et des entreprises locales (Perenco...).

Menaces : la dépendance excessive des marchés extérieurs ; les inondations ; la pollution hydro sphérique et empoisonnement des cours d'eaux (usage des pesticides pour besoin de la pêche).

II.1.3.1.3. Pisciculture

- **Etat de lieux**

La pisciculture/aquaculture où la récolte est plus liée aux propriétaires est en train de se développer au profit de la pêche, qui est une activité hasardeuse.

L'élevage des poissons (pisciculture et aquaculture) au regard du nombre d'étangs naturels éparpillés dans les villages, et d'étangs artificiels, de notre bief fluvial et de nos différentes rivières, devient aujourd'hui l'activité la plus en vue pouvant réduire les importations des poissons.

Pour ce qui est de l'encadrement des pisciculteurs, on note l'existence du Service National d'Aquaculture (SENAQUA).

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des vallées aménageables à la pisciculture et des lacs naturels ainsi que d'une population active dans ce secteur ; la présence d'industries agroalimentaires et d'unités de transformation des produits agricoles qui sont sources d'aliments pour les poissons ; l'existence des systèmes de froid solaire et des nouvelles technologies de séchage et fumage ; l'existence des étangs naturels pour l'élevage des poissons ; l'existence des marchés de consommation locale et possibilité d'exportation vers les territoires environnants (Kinshasa, Cabinda, Congo-Brazza) ; l'existence des centres d'alevinage ; l'existence des étangs pour la culture des poissons.

Faiblesses : le faible encadrement technique des pisciculteurs et aquaculteurs ; le faible développement de la filière Piscicole/ Aquacole ; la faible production des poissons ; la faible organisation de la filière de conservation, transformation et commercialisation.

Opportunités : la présence des unités de production d'aliments pour poissons ; l'existence des marchés de consommation interprovinciaux ; l'appui des PTF.

Menaces : l'abandon/rejet de l'activité par les pisciculteurs ; le vol des poissons ; empoisonnement des étangs ; l'occupation arbitraire des sites (étangs) pour d'autres fins ; la faible production des centres d'alevinages ; la surpêche et la non organisation de la filière conservation, transformation et commercialisation.

II.1.3.1.4. Elevage

- **Etat de lieux**

L'élevage des bétails tourne principalement sur les espèces animales sont : Bovins, Porcins, Caprins, Ovins et Volailles.

S'agissant des structures, on peut relever l'existence de la Division Provinciale de la Pêche et élevage ainsi que ses services spécialisés, le centre de recherches de l'INERA MVUAZI, les associations des éleveurs et les fermes agropastorales.

Aussi, il existe des infrastructures d'élevage telles que les abattoirs et la clinique vétérinaire.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : la disponibilité de quelques espèces animales domestiques adaptées aux climats et aux terres pastorales dans la Province ; l'existence d'une population active (68,7% de ménages agricoles) ; la présence des kraals des vaches dans les Territoires de Luozi, de Muanda, Songololo, et d'infrastructures d'élevage d'animaux domestiques (JVL, CVA/LUOZI...) ; l'existence des marchés de consommation locaux ; la présence d'un Centre de Vulgarisation Agricole pour la traction bovine (Luozi) ; la Présence des aliments pour bétails et volailles (ISTACHA/Kimpese, et MIDEMA/Matadi) ; etc.

Faiblesses : la pauvreté des pâturages améliorés ; la faible recherche scientifique dans le domaine de l'élevage ; le nombre insuffisant d'infrastructures d'élevage ; le nombre insuffisant des techniciens qualifiés ; les faibles capacités des structures vétérinaires notamment SQAV, PNHF.

Opportunités : l'existence d'une végétation d'espèces fourragères ; l'existence d'un réseau diversifié des voies de communication (routier, ferroviaire, fluvial et aérien) facilitant l'exportation des produits d'origine animale vers l'Angola et le Congo Brazzaville ainsi que l'évacuation vers la Province de Kinshasa.

Menaces : les risques dus aux changements climatiques ; l'existence des maladies épizootiques.

II.1.2.1.5. Apiculture

- **Etat de lieux**

Le Kongo Central est une province dominée par un écosystème diversifié, favorisant une flore composée d'immenses forêts tant naturelles qu'artificielles et de galeries forestières riches en fleurs attirant les abeilles, matière première dans la constitution du miel.

S'agissant des structures, on peut relever l'existence des associations des apiculteurs, des centres d'encadrement d'apiculteurs notamment les stations de production de Miel: Mangala et TSUMBA KITUTI (Muanda), Kinzau Mvueté (Seke Banza), NZUNDU (Mbanza Ngungu), Levain de masse (Madimba) et la coopérative des apiculteurs du Mayombe à Kinzau Mvueté.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des apiculteurs, des associations apicoles et structures d'encadrement des apiculteurs, des milleraies ; la présence des plantes mellifères et des galeries forestières ainsi que d'un personnel ressource bien former dans l'apiculture.

Faiblesses : la faible production du miel ; la faible organisation des associations apicoles ; le faible encadrement technique ; l'insuffisance des ressources financières allouées au sous-secteur.

Opportunités : l'existence des programmes et projets agro forestiers (PIF/PGAPF) ; l'existence d'un budget d'investissement de la province et du programme provincial d'urgence (PPU) du covid-19 ; l'appui de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) à la coopérative des apiculteurs du Mayombe (COAMA).

Menaces : le déboisement ; les feux des brousses incontrôlés ; le conflit foncier lié à la gestion des forêts par les ayants droits coutumiers.

II.1.3.2. Mines

- **Etat de lieux**

Le sous-sol du Kongo Central regorge d'importants gisements miniers (phosphate, sel gemme, schistes bitumeux ou asphaltiques, manganèse, marbre, sable fluvial, bauxite, gypse, calcaire, fer, or, diamant, coltan...) mais qui nécessitent des compléments de recherches avant que soient précisées leurs perspectives d'exploitation, à l'exception du calcaire déjà en exploitation.

Tableau n°8 : Indices de gisements de la Province

N°	IDENTIFICATION DES MINERAIS ET AUTRES MATIERES	LOCALISATION DE GISEMENT	CARACTERISTIQUES
1.	BAUXITES	1. SUMBI (T) SEKE-BANZA, D/BAS-FLEUVE ; 2. Territoire de LUOZI et de SONGOLOLO, District des CATARACTES	- Teneur (SUMBI) : 35 à 42% d'oxyde d'alumine ; - Réserves probables : 1 milliard de TM - Réserves prouvées : 150 à 250 millions de TM Données non disponibles
2.	PHOSPHATES	FUNDU NZOBE, NGUNDJI kanzi, MVUANGU T/MOANDA Territoire de LUKULA et TSHELA D/BAS-FLEUVE	- Teneurs : * FUNDU NZOBE : 20 à 29% P ₂ O ₅ ; * NGUNDJI : 20 à 30% P ₂ O ₅ ; * KANZI, MVUANGU : 17% P ₂ O ₅ - Réserves : * FUNDU NZOBE : 83,5 TM ; * NGUNDJI : 6,0 TM ; * KANZI : 25,0 TM
3.	SEL GEMME	KAKONGO Territoire de LUKULA/ BAS-FLEUVE	- Teneur excellente - Réserves importantes mais à très

Grandes profondeurs (350m)		
4. SEL MARIN	Fleuve Congo au niveau de BULA-MBEMBA T. De MUANDA	- Teneur excellente - Réserves importantes à étudier
5. SCHISTES BITUMEUX, SABLES ASPHALITIQUES	KAKONGO MAVUMA T. LUKULA D/ BAS-FLEUVE	- Teneur : sables asphaltiques : 16 à 19% de bitume - Réserves : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentielles : 2 millions de TM ; ▪ Probables : 800 millions de TM ; ▪ Certaines : 14,5 millions de TM
6. MANGANESE	NKUNDI T. LUOZI D/ CATARACTES	- Teneur : 60 à 70% Mm O ₂ - Réserves importantes mais non, encore évaluées
7. CALCAIRE	Districts des CATARACTES (KIMPESE, LUKALA, KIASI KOLO, MUALA KISENDE, LUOZI...) et de la LUKAYA	- Teneur excellente - Réserves importantes
8. MARBRE	KINGANGA, KIMPESE, TOMBANGADIO D/ CATARACTES	Données existantes mais non disponibles
9. ARGILE	District du Bas-Fleuve, Cataractes et de la Lukaya Sites : SEKE-BANZA, KIMPESE, LUOZI, INKISI, KIMVULA, LUKALA	- Teneur excellente - Réserves importantes
10. SABLE FLUVIAL	Le long du Fleuve Congo (en aval)	- Dimensions : grains fins - Réserves inépuisables
11. CASSITERITE	- LUKUBU (± 18km de Matadi) T. De SONGOLOLO D/ CATARACTES - SEKE-BANZA D/BAS-FLEUVE	- Teneur et réserves à étudier
12. GYPSE	T. De KIMVULA D/ LUKAYA	- Teneur et réserves à étudier
13. FER	D/ de CATARACTES LUOZI	- Teneur excellente - Réserves à étudier
14. PYRITE (SULFURE DE FER)	D/ du Bas-Fleuve (TSHELA) et de la LUKAYA (KIMVULA)	- Teneur excellente - Réserves importantes

15. GUANO	Grottes de MBANZA-NGUNGU D/ de CATARACTES	- Teneur excellente - Réserves importantes
16. SYENITE	- Complexe de la ville de Matadi - D/ des CATARACTES (KITADILA, KABOMBE, Et BANGU	- Teneur excellente - Réserves importantes
17. QUARTZ	Secteur de PALABALA D/ de CATARACTES	- Teneur excellente - Réserves importantes
18. SABLE SILICIEUX	LUILA T/KASANGULU D/ de la LUKAYA	- Teneur excellente - Réserves importantes
19. GRES, GRANITE, SABLE, QUARTZITE...	De nombreuses carrières de ces matériaux de construction sont Disséminées à travers toute la Province du Kongo-Central	- Teneur excellente - Réserves importantes
20. VANADIUM	Villages NKUSU et KINSUNDI T. MBANZA-NGUNGU D/ de CATARACTES	- Teneur excellente - Réserves importantes
21. CUIVRE ET METAUX ASSOCIES (PLOMB, ZINC, ARGENT, VANADIUM)	- MBAMBA KILENDA T. De MADIMBA D/ de la LUKAYA à ± 150km de Kinshasa dont 60km de route de Terre. - KIMPESE (Secteur de KIMPESE D/ de CATARACTES)	- Teneur : ▪ MBAMBA KILENDA : 6 à 10% Cu, 25 à 30% Pb et 5 à 6% V ▪ KIMPESE : teneur à étudier
22. OR ET DIAMANT	- T. De TSheLA, LUKULA, SEKE- BANZA et de LUOZI - T. De SONGOLO (WOMBO, LUIMA et PALABALA) ; de MBANZA- NGUNGU (GOMBE- SUD) de KIMVULA, de MADIMBA (BAMBA KILENDA de KASANGULU (Luzumu) - Aux environs de la ville de Matadi (SOYO, MPOZO et LUFU)	- Données non disponibles (or et diamant de type artisanal, disséminés à travers les zones énumérées ci-contre)
23. Coltan	Sava-Yina (Territoire de Mbanza- Ngungu	Teneur et réserves à étudier.

Source : Division Provinciale des Mines

Vu leur faible rendement, l'or et le diamant, disséminés à travers toute la Province, font l'objet jusqu'à ce jour de l'exploitation artisanale.

Tableau n°9 : Evolution de la production artisanale d'or et du diamant au Kongo Central

Minéreau	Entités	Unité	2015	2016 (10 mois)	2017	2018	2019 (1 ^{er} Trim.)	2020 (1 ^{er} Trim.)
Or	Tshela	Gramme	-	-	-	475,5	-	105
	Lukula	Gramme	-	-	-	70,5	43	150
	Seke-Banza	Gramme	-	-	-	525	-	250
	Luozi	Gramme	-	-	-	280	-	387
	Total	Gramme	2.995	883	953	1.351	-	892
Diamant	Tshela	Carat	-	-	-	0	-	-
	Lukula	Carat	-	-	-	16,88	3,15	15,52
	Seke-Banza	Carat	-	-	-	0	-	-
	Luozi	Carat	-	-	-	27	-	17,66
	Total	Carat	59	67	-	43,88	-	33,18

Source : Division Provinciale des Mines

Cette situation est liée à l'insuffisance des études de prospection minière et géologique, à l'exception du calcaire déjà en exploitation, à l'inexistence d'investissements et d'équipements appropriés, à la faible efficacité dans la négociation des contrats d'exploitation et à l'absence d'une réelle politique minière.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence d'importantes ressources minières ; l'existence de la carte minière de la province ; l'existence de plusieurs concessions minières et des carrières en voie de valorisation ; la mise en orbite de l'artisanat minier.

Faiblesses : l'insuffisance d'études de prospection minière et géologique ; la prédominance des techniques d'exploitation artisanales ; les faibles capacités institutionnelles ; le nombre insuffisant des entreprises extractives ; le faible encadrement des exploitants artisanaux ; l'absence de comptoirs d'achat des matières premières.

Opportunités : l'existence des ports maritimes internationaux et d'un réseau routier pour l'Import et l'Export des produits miniers et des hydrocarbures ; l'existence du code minier.

Menaces : les érosions ; les éboulements des terres ; les inondations.

II.1.3.3. Industries

- **Etat de lieux**

Le tissu industriel du Kongo Central, assez diversifié, est constitué des unités alimentaires (MIDEMA, boulangeries-pâtisseries), des unités agro-industrielles (JVL, Sucrière de Kwilu-Ngongo, GAP/SCAM Tshela), des unités de production de matériaux de construction (CIMKO, CILU, NYUMBA YA AKIBA), des unités manufacturières (sacherie, imprimeries), des unités pétrolières (raffinerie des produits pétroliers), des unités

pharmaceutiques, des unités énergétiques (barrages hydroélectriques) et unités de captage, (de traitement et de distribution d'eau).

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence d'une diversité d'industries alimentaires, agro industrielles, manufacturières, cimenteries et scierie ; la disponibilité des matières premières ; la volonté politique d'améliorer le climat des affaires.

Faiblesses : la faible intégration industrielle ; l'insuffisance de nouveaux investissements ; la fermeture de certaines unités agro industrielles et manufacturière (la zaïrianisation) ; la faible compétitivité de produits locaux ; la vétusté et l'inadaptation de l'outil de production ainsi que le retard technologique se traduisant par des faibles rendements industriels ; l'insuffisance d'esprit d'entrepreneuriat et d'association dans le chef des opérateurs nationaux ; la dépendance de l'extérieur en pièces de rechanges et en matières premières pour certaines unités de production ; un déficit des capacités, une concentration thématique et géographique du tissu industriel et une faiblesse dans le système de promotion de l'innovation technologique, de la propriété industrielle et de la normalisation, l'absence d'une politique nationale et provinciale pour la promotion de l'industrialisation, absence d'un bon climat des affaire.

Opportunités : le potentiel immense en énergie hydro-électrique (40.000 MW) ; l'accessibilité au réseau des transports et communications ; la disponibilité de l'énergie électrique produite 2178 MVA dont 478 MVA opérationnelles ; la disponibilité d'une main d'œuvre abondante ; la disponibilité d'une clientèle nationale et internationale (position géostratégique de la province) ; la mise en œuvre des réformes entreprises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le port de Matadi, le port de Boma, l'accès à l'Océan.

Menaces : la multiplicité et taux élevé des taxes ; la prédominance des activités de spéculation et à rentabilité immédiate sur celles réputées génératrices d'une forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois ; la faible protection des industries locales, Instabilité politique et économique, les produits importés de l'extérieur coûtent moins chers que ceux de même nature fabriqués localement.

II.1.3.4. Production Forestière

- **Etat de lieux**

La province du Kongo Central dispose d'un capital forestier important renfermant diverses essences exploitables appartenant à 4 groupes de bois : bois rouge, bois blanc, bois noir et bois divers.

A l'époque coloniale, plusieurs sociétés agro-industrielles s'étaient installées dans la zone forestière de la province où l'exploitation des essences précieuses était surtout orientée vers l'exportation et l'approvisionnement du marché de Kinshasa en bois d'ébénisterie et de menuiserie, en contreplaqués et autres formes de bois transformés.

Cependant, la surexploitation forestière (un déboisement de 0,6% par an soit un taux trois fois supérieur à la moyenne nationale de 0,2%) a entraîné à partir des années 80, une baisse sensible de la production de bois (grumes, sciages, placages) et la délocalisation voire l'arrêt des activités de plusieurs entreprises forestières (cas de l'Agrifor, Soforma, Sodefor...).

Pour ce qui est du couvert végétal et de la diversité biologique, bien que les potentialités soient encore importantes, une réduction considérable du couvert végétal a cause de l'avancée des fronts agricole et charbonnier dont les effets sont renforcés par la sécheresse et l'utilisation du bois par les ménages.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence d'un important capital industriel comprenant des matériels de sciage, de séchage, de déroulage, de tranchage, de menuiserie et de fabrication des meubles (ébénisterie); l'existence d'un capital forestier constitué de diverses essences forestières exploitables (51 essences appartenant à 4 groupes de bois : rouge, noir, blanc et bois divers); existence des réserves forestières protégées (forêt de mangroves, réserve de Luki...).

Faiblesses : l'insuffisance de personnel qualifié (cadres techniques) en industrie du bois ; la raréfaction des bois d'œuvre; la faible transformation des produits ligneux (retard technologique); la vétusté et le faible rendement de l'outil de production; l'absence d'une politique de marketing agressif pour attirer les investisseurs.

Opportunités : la présence d'un réseau de transport diversifié (routier, ferroviaire, maritime et fluvial); la disponibilité et la diversité de voies de transport et de communication; l'existence d'une main d'œuvre moins coûteuse.

Menaces : le déboisement et la déforestation; la menace d'extinction des essences de qualité; la fermeture de l'industrie du bois; la délocalisation des certaines entreprises (Soforma...).

II.1.3.5. Economie, PME, Banques, Microfinances et Assurances

II.1.3.5.1. Economie (commerce interne)

- **Etat de lieux**

La Province du Kongo Central connaît d'intenses activités d'échanges. Ces échanges s'effectuent avec la Ville de Kinshasa (Commerce interprovincial), les pays limitrophes (Angola et Congo Brazzaville) et le reste du monde (Commerce maritime). Elle vend essentiellement : à la Ville de Kinshasa, les produits vivriers et maraîchers, d'élevage et de pêche; les produits agro-industriels; le bois scié et les placages; les matériaux de construction; les produits pharmaceutiques et les produits miniers; aux pays limitrophes, les produits végétaux, d'élevage et de pêche, les matériaux de construction, le

bois scié, le courant électrique et les boissons alcooliques ; et au reste du monde, le pétrole brut, le bois (grume et scié), le café, le caoutchouc, le courant électrique...

En outre, l'économie (commerce interne) constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes.

S'agissant des structures d'encadrement, on peut retenir l'existence de la Division Provinciale de l'économie nationale, des organisations patronales à l'occurrence FEC, FENAPEC, CCIKC et COPEMECO.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence d'une coordination provinciale de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Kongo Central (CCIKC), l'existence d'une demande intérieure pour les produits locaux ; la présence des opérateurs économiques (grossistes, détaillants) ; l'existence d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur (SEGUCE) ; l'existence d'un Tribunal du commerce.

Faiblesses : la faible application des textes légaux et réglementaires par certains opérateurs économiques ; la faible compétitivité des produits locaux ; la présence de nombreuses activités informelles ; la faible intégration au SEGUCE des services intervenants dans le commerce extérieur ; l'exercice du commerce de détail par les étrangers ; le faible appui institutionnel.

Opportunités : l'existence de voies de communication, de services de télécommunication et de l'énergie électrique ; la présence de deux grands ports maritimes couvrant une part importante du trafic national.

Menaces : le renchérissement et instabilité des prix ; le faible pouvoir d'achat de la population.

II.1.2.5.2. PME

- **Etat de lieux**

Les PME jouent un rôle fondamental dans le processus de développement et constituent des sources importantes de revenus pour les populations pauvres en milieu urbain et en milieu rural.

Ces unités économiques évoluent dans les branches du commerce, des services et de la transformation aussi bien dans le secteur du formel que de l'informel.

S'agissant des structures d'encadrement, on peut retenir l'existence de la Division Provinciale de PME, des organisations patronales à l'occurrence FEC et COPEMECO.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des opérateurs économiques, des PME et Artisans ; la présence du Ministère Provincial des PME ; l'existence des corps des métiers dans la province ; l'existence des ressources naturelles et la culture entrepreneuriale.

Faiblesses : les faibles capacités financière, technique et matérielle ; la faible capacité managériale des entrepreneurs ; la faible capacité des structures d'accompagnement et d'encadrement, les conditions d'accès et paiement des crédits compliquées.

Opportunités : l'existence des banques commerciales et des institutions de micro finances ; les appuis des projets par des partenaires, l'existence des projets, programmes d'appuis au développement des Micros, Petites et Moyennes entreprises (PADMPME)

Menaces : La résurgence de l'insécurité (Kuluna et banditisme urbain) ; l'instabilité politique et économique ; la dégradation avancée des réseaux routier et ferroviaire ; le faible accès aux crédits des banques commerciales et des institutions de microfinances.

II.1.2.5.3. Banques, Microfinances et Assurances

Le système financier joue un rôle déterminant dans le financement des activités économiques, partant la promotion d'une croissance soutenue et durable. Situé au cœur de l'activité économique, il assure le rapprochement entre les différents agents économiques en excédent de financement, et ceux, en besoin de financement. Il constitue à cet effet, d'une part un déterminant de flux monétaire dans une économie et, d'autre part, un secteur d'appui direct au développement économique de toute économie, et ce, à travers entre autres l'octroi des crédits, la collecte de l'épargne et l'orientation de cette dernière vers les secteurs productifs.

- **Etat de lieux**

le système bancaire et financier est opérationnel dans la province à travers : une Direction provinciale de la Banque Centrale du Congo, trois institutions financières non bancaires (SONAS, CNSS et FPI), neuf agences de banques commerciales (BCDC, FBNBANK, ACCES BANK, RAW BANK, TMB, EQUITY BANK, ECOBANK, BGF BANK, BOA BANK), plusieurs institutions de microcrédit dont CADECO, FINCA, CAMEC, COOPEC CBCO et bon nombre d'agences de messagerie financière (SOFICOM, SOLIDAIRE, WESTERN UNION, MONEY GRAM, MONEYTRANS, TROIKA, LA GRACE, KPM, M-PESA, ORANGE MONEY, AIRTEL MONEY, AFRICELL MONEY).

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence de la Direction provinciale de la Banque Centrale du Congo, des Banques Commerciales, des institutions non monétaires, des institutions financières de microcrédit et des messageries financières.

Faiblesses : la concentration des institutions de microfinance dans les villes et centres urbains plutôt que dans les milieux ruraux ; le taux élevé de frais des transactions et de tenue de comptes, non financement au secteur agricoles (élevage, agriculture...)

Opportunités : la présence de plusieurs industries, de grandes entreprises et autres activités de grande envergure économique et autres institutions ; la présence de ports maritimes ; la présence des PTF ; la présence de grandes, moyennes et petites entreprises utilisateurs des services financiers et bancaires.

Menaces : les fluctuations monétaires et la spirale inflationniste ; la thésaurisation de la monnaie ; le retard de remboursement des crédits contractés par les opérateurs économiques.

II.1.3.6. Hydrocarbures et Biocarburants

II.1.3.6.1 Les hydrocarbures

Les activités liées au sous-secteur hydrocarbures sont regroupées en deux branches : l'amont et l'aval pétroliers.

II.1.2.6.1.1 L'amont pétrolier

- **Etat de lieux**

L'amont pétrolier est régi par l'ordonnance loi n°81-013 du 02 avril 1981 portant législation générale sur les mines et hydrocarbures. Il est constitué d'un ensemble d'activités comprenant le maillon de production -. Exportation Il concerne le bassin côtier sédimentaire, situé dans la Province du Kongo Central.

Le bassin sédimentaire d'hydrocarbures liquides sur la côte de Moanda contient des réserves estimées à 5,692 milliards de baril avec une production marginale de 25.000 barils par jour. Les réserves en gaz associé au pétrole du bassin sont estimées à 10 milliards de Nm³ en mer et 20 milliards de Nm³ en terre.

La description de l'amont pétrolier se présente comme suit :

- Coordonnées géographiques : 11°15' et 12°40' de longitude Est et 5°0' et 6°05' de latitude Sud ;
- Superficie totale du bassin : plus ou moins 6.000Km² ;
- Superficie des concessions en production : 1.438Km ;
- Les blocs attribués (en phase d'exploration) : Yema, Matamba-Makanzi, Ndunda, Lostshi, Nganzi ;
- Les rendus : Yema Mkamba-Makanzi, Ndunda ;
- Les blocs non attribués : Fossé de Boma et Mavuma ;
- Des réserves estimées à 5,692 milliards de baril avec une production marginale de 25.000 barils par jour ;
- Des réserves en gaz associé au pétrole du bassin estimé à 10 milliards de Nm³ en mer et 20 milliards de Nm³ en terre.

La province comprend deux zones d'intérêt pétrolier, à savoir l'off-shore et l'on-shore.

Tableau 10 : Description des zones pétrolière

HYDROCARBURES		
Liquides : pétrole Gazeux : gaz	Bassin côtier de Moanda de 7.000 km ² de superficie dont 86% à terre (ON SHORE) et 14% en mer (OFF SHORE)	Réserves prouvées en 1990 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pétrole : en mer : 39 millions de barils ; en terre : 17 millions de barils ; ▪ Gaz : en mer : 9 millions de barils ; en terre : 13 millions de barils

Source : Division provinciale Hydrocarbures

La production du pétrole brut est assurée par deux groupes d'entreprises installées : **PERENCO REP Association** (Perenco Rep et Lirex) et **MIOC Association** (MIOC, TEIKOKU et ODS).

Durant la période sous étude (2015-2019), les pétroliers producteurs de Muanda ont exporté **29 741 910** barils de pétrole brut, soit 4 728 963, 69 km³.

N.B. Il importe de souligner que la SOCIR, seule raffinerie installée, ne s'occupe que du traitement des produits pétroliers importés.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : Existence d'importantes ressources d'hydrocarbures liquides (pétrole) et gazeux (gaz) dans le bassin côtier de Muanda d'une superficie de 7.000 km² dont 86% à terre (ON SHORE) et 14% en Mer (OFF SHORE) : potentiel en hydrocarbures du bassin pétrolier (réserves estimées à 5,692 milliards de barils avec une production marginale de 25.000 barils par jour ; réserves en gaz associé au pétrole du bassin estimé à 10 milliards de Nm³ en mer et 20 milliards de Nm³ en terre) ; existence des sociétés d'exploitation pétrolière (**PERENCO REP Association** et **MIOC Association**).

Faiblesses : sous-investissement dans le secteur des hydrocarbures dans la branche d'amont pétrolier (bassin côtier de Muanda) et les rendus de Yema, Matamba-Makanzi et Ndunda et le fossé de Boma avec comme conséquence la faible exploitation du bassin pétrolier côtier ; inexistence d'équipements appropriés pour la prospection et l'exploitation de gisements dans le bassin continental ; l'inexistence d'équipements appropriés pour le traitement sur place du pétrole brut congolais ; faible requalification de gaz produit à partir des entreprises d'exploitation pétrolière ; faible production malgré les potentialités.

Opportunités : Production de l'énergie électrique à partir du gaz à Muanda ; l'exportation du pétrole brut, source des recettes pour l'Etat Congolais et la Province ; promotion d'une industrie pétrochimique par le gouvernement ; existence de la loi N°15/012 du 01/Aout/2015 portant régime général des hydrocarbures

Menaces : les risques environnementaux : notamment dégradation des équilibres des écosystèmes (poissons, organismes aquatiques, forêt de mangroves), la pollution hydro sphérique (mer et cours d'eau) par le déversement des résidus de pétrole (hydrocarbures), la réduction de la superficie et de la fertilité des terres arables ; risque de confrontation avec les pays voisins notamment l'Angola pour l'exploitation du bassin continental ; conflits fonciers entre propriétaires fonciers traditionnels et les exploitants pétroliers.

II.1.2.6.1.2. L'aval pétrolier

- **Etat de lieux**

L'aval pétrolier, régi par la loi N°15/012 du 01/Aout/2015 portant régime général des hydrocarbures et des arrêtés ministériels, comprend l'ensemble des activités de fourniture, de transport, de stockage, d'importation et de distribution de produits pétroliers.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : existence des entreprises de stockage, de transport, distribution de commercialisation des produits pétroliers (SOCIR, COBIL, LEREXCROM PETROLEUM, SEP CONGO, TOTAL, ENGEN); existence d'un système d'approvisionnement en produits pétroliers constitué des infrastructures de base (transport, stockage et distribution) notamment : parc de stockage de 180.000 m³ installé à Muanda, une flottille et une jetée de la SOCIR, une flottille de SONAHYDROC, et une trentaine de dépôts de capacités diverses de SEP-CONGO ; existence d'une entreprise d'assurance de la qualité et quantité des produits pétroliers (OCC,...), existence d'un service technique de marquage moléculaire « HYDRAC »

Faiblesses : insuffisance des structures de stockage et de commercialisation des produits pétroliers ; faibles capacités techniques et matérielles (équipement) des cadres et agents de l'Administration du secteur (Division et services spécialisés des hydrocarbures).

Opportunités : le transfert des technologies facilitant la mise en place d'une administration de raffinage forte et dynamique ; disponibilité de l'énergie électrique ; existence des Ports maritimes et des quais pétroliers ; existence des unités de production des matériaux de construction (carrières mécanisées et cimenteries).

Menaces : risques environnementaux : notamment dégradation des équilibres des écosystèmes (poissons, organismes aquatiques, forêt de mangroves), la pollution hydro sphérique (mer et cours d'eau) par le déversement des résidus de pétrole (hydrocarbures), la réduction de la superficie et de la fertilité des terres arables ; l'augmentation du prix du baril au niveau international ; le climat des affaires peu attractif en RDC ; les conflits fonciers entre propriétaires traditionnels et exploitants pétroliers ; la rétrocession irrégulière de la quote-part des recettes pétrolières en faveur de la province ; le risque d'occupation du territoire national par des pays voisins : l'existence d'un contentieux pétrolier entre la RDC et l'Angola ; la dépendance de l'extérieur en produits finis ; risques d'accidents et d'incendies liés aux mauvaises conditions de stockage (système Kadhafi) et de transport des produits pétroliers par voie terrestre (véhicule, pipe-line).

II.1.2.6.2 Biocarburants et biogaz

Les potentialités en ressources végétales en province pourraient également servir au développement de biocarburants et de biogaz, et contribuer ainsi à la réduction de la dépendance de la province vis-à-vis des hydrocarbures importés.

Des plantations de jetrophia ont été réalisées à Lemba dans le Territoire de Lukula, mais leur exploitation n'est pas encore effective.

II.1.3.7. Tourisme



Figure 1 : Cathédrale du Diocèse de Boma

- **Etat de lieux**

La Province du Kongo Central regorge en son sein des sites touristiques répartis en sites naturels (grottes, chutes, rivières, forêts, montagnes et collines, plages) et artificiels (monuments). C'est le cas notamment : des grottes de Mbanza-Ngungu, de jardin botanique du Frère Gillet à Kisantu, des plages de Moanda et Banana, du Pont Maréchal suspendu sur le fleuve Congo à la sortie de la ville sur l'axe Matadi-Boma, du barrage hydroélectrique d'Inga, la cité sainte de NKAMBA, du site Belvédère de Matadi, du Baobab historique de Stanley, du mausolée du feu premier Président Kasa-Vubu et des chutes de Zongo.

Parmi ces sites on dénombre 188 catégorisés classés et non classés.

Il existe aussi des infrastructures hôtelières disséminées à travers la province et répondant au standard international.

Enfin d'importantes ressources archéologiques, culturelles et historiques font de la province un véritable repère touristique par excellence.

L'encadrement du sous-secteur tourisme est assuré par le Ministère Provincial en charge du tourisme ainsi que la Division Provinciale et ses services spécialisés.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence de l'Office Nationale du Tourisme, l'existence d'une diversité des sites touristiques ; l'existence de certaines variétés végétales rares très attractives ; l'existence des structures d'accueil ; l'existence d'une clientèle nationale ; l'existence des agences de voyage et de véhicules de transport de luxe.

Faiblesses : l'existence des sites touristiques sont non classés ; la faible compétitivité du secteur touristique ; le faible entretien des sites touristiques ; l'inaccessibilité à certains

sites ; les faibles capacités institutionnelles, la faible application d'une bonne politique de gestion des sites touristiques.

Opportunités : la disponibilité et diversité de voies de transport et de communication ; l'existence d'une clientèle touristique nationale et étrangère, la position stratégique de la province.

Menaces : l'existence des facteurs de risque de conflits ; le délabrement de voies de transport et de communication ; la faible desserte en eau et en électricité.

II.1.2.8. Secteur Informel

- **Etat de lieux**

Comme au niveau national, le secteur informel prend au Kongo Central une part de plus en plus importante dans l'économie provinciale du fait de l'existence d'une importante population formée qui ne trouve pas d'emploi dans le secteur formel. Ce secteur englobe les branches ci-après :

- L'artisanat ;
- Le petit commerce ;
- Les petites entreprises de transformation ;
- Les unités de service (habillement, salon de coiffure, TIC...)

Il souffre cependant, d'un manque d'encadrement qui fait perdre à la province d'importantes recettes fiscales.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'émergence d'une classe moyenne d'opérateurs économique nationaux ; l'existence d'une multitude d'opérateurs économiques œuvrant dans l'informel ; l'existence des corporations d'encadrement (COPEMECO,...) ; l'existence des services publics d'encadrement et de taxation ; l'existence des institutions de microfinances.

Faiblesses : le secteur est moins contrôlé et peu documenté ; le manque d'encadrement juridique (inexistence d'un cadre légal) ; les tracasseries administratives et fiscales.

Opportunités : le développement des initiatives locales ; l'élaboration d'un cadre juridique en vue d'organiser ce secteur.

Menaces : le risque de falsification et de mise en vente des produits prohibés (dangereux, toxiques) ; la présence des enfants mineur dans le commerce informel ; le manque à gagner enregistré par le trésor.

II.1.4. Infrastructures et Aménagement du territoire

II.1.4.1. Aménagement du territoire

- **Etat de lieux**

L'organisation de la croissance sur le territoire implique l'adoption d'une stratégie d'aménagement de l'espace où seront associés la modernisation de l'agriculture, le développement des réseaux de communication et le renforcement de l'armature urbaine. Ce cadre aura pour vocation de jouer un rôle fédérateur sur l'espace provincial et d'assurer, par le biais de la concertation, de la consultation et de la participation de tous les acteurs de l'économie provinciale, les conditions d'un développement efficace, durable et équitable.

L'encadrement de ce sous-secteur repose sur le Ministère Provincial et la Division Provinciale en charge de l'aménagement du territoire.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des services publics en charge de l'aménagement du territoire ;

Faiblesses : l'absence du Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) et des Plans locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT) ; l'apparition de nombreux sites érosifs ; l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements adéquats ; la mauvaise gouvernance du secteur ; le vieillissement et l'insuffisance du personnel qualifié et professionnel (Agents et Cadres) des services publics ; les faibles capacités institutionnelles ; existence de disparité au sein de la Province entre les territoires et entre les ETD (Villes, Communes et secteurs) ; la faible mise en valeur des ressources naturelles ; l'absence d'un cadre de concertation et de coordination regroupant tous les services qui traitent les questions de l'espace ; l'inégalité de la répartition de la population sur l'espace territorial provincial.

Opportunités : l'existence d'une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) adoptée par le Parlement ; les appuis des PTF, notamment la Banque Africaine de Développement (BAD), le PNUD, etc...

Menaces : les contentieux permanents entre les services attitrés et la population bénéficiaire ; les lotissements et occupation anarchiques des terrains ; la non vulgarisation de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) ; l'absence d'études d'impact environnemental ou d'analyse environnementale initiale ; le non affichage de la procédure d'obtention des titres de propriété et les coûts y relatifs.

II.1.4.2. Infrastructures de transport et voies de communication

Le Kongo Central connaît une intense activité d'échanges car tous les modes de transports s'y trouvent représentés : réseau routier, ferroviaire, fluviomaritime et aérien.

Parmi les structures d'encadrement, il y a lieu de citer les Ministères Provinciaux en charge des transports et voies de communication des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction (ITPR), la Division Provinciale des Transports et voies de communication et

celle des ITPR et leurs services spécialisés (CNPR, OVD, OR, OVDA...), la Police de Circulation /Sécurité Routière (PSR), l' ACCO/Kongo Central, l' ATPL, etc.

Il existe également plusieurs opérateurs économiques publics (Directions Provinciales de la SCPT, de LMC et de la CVM) et privés (SOCITRANS, SOTRACO, NRJ, SOKIN, TRANS GAZELLE etc.) œuvrant dans le domaine de transport.

II.1.4.2.1. Transport routier



Figure 6 : Pont Maréchal

- **Etat de lieux**

Le réseau routier comprend :

- **Un réseau routier national** long de 1.715 km dont 610km de revêtus et 1.105km de routes en terre et comprenant un axe routier principal (la nationale n°1) ayant, d'une part favorisé l'émergence de grands centres de consommation et de production et, d'autre part, ouvert la Province sur le grand marché de la ville de Kinshasa et sur les pays limitrophes (Congo, Angola), créant ainsi pour la Province une importante demande potentielle susceptible de soutenir la croissance ;
- **Des axes provinciaux** totalisant 1.730 km de longueur dont 612 km de réseau revêtu et 1.118 km de non revêtu et ;

N°	TYPE DE VOIRIE	MATADI (Km)	BOMA (Km)	MBANZA NGUNGU (Km)	CITE DE KIMPESE (Km)
01	Asphaltée	4,583 85	23,986 00	1,600 00	-
02	Bétonnée	40,544 55	12,910 60	3,300 00	0,300 00
03	En pavés	3,255 40	-	-	-
04	En terre	90,130 17	76,368 40	39,920 100	0,339 00
TOTAL		138,613 97	113,265 00	44,820 00	0,630 00

- **Les voies de desserte agricole**, longues de 13.474 Km et 1063 ponts pour une longueur totale de 6.378 ml ; et
- **Une voirie urbaine**, longue de 511,35 Km dont :
 - 195,95 km de voirie primaire soit 39,19% ;
 - 301,31 Km de voirie secondaire soit 58,9% ;
 - 10,09 Km de voirie tertiaire soit 1,97%.

Le réseau sous couverture de l'OVD /Kongo Central (Matadi, Boma, Mbanza-Ngungu et Ex. Cité de Kimpese) est de 297,328 97Km dont la répartition est reprise dans le tableau ci-dessous:

Tableau 12 : Etat du réseau routier

N°	ETAT	LONG. RESEAU en Km	BON ETAT en %	MOYEN ETAT en %	MAUVAIS ETAT en %
	SOUS SECTEUR				
01	Réseau Routier National	1715	50,7	10,8	38,5
02	Réseau Routier Provincial	1730	7	8	85
03	Réseau Routier de Desserte Agricole	13474	-	20	80
04	Voirie Urbaine (Réseau sous couverture OVD : Matadi, Boma, Mbanza-Ngungu et Cité de Kimpese)	297,328 97	39,70	38,8	203,5

En 2022, le réseau routier présente un état de dégradation très avancé tel que l'atteste.

Ce réseau sous couverture de l'OVD ne compte que 118,049 53Km en bon état, ce qui représente 39,70%.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence d'un réseau routier diversifié ; l'existence d'un axe routier principal (RN n°1), des voies nationales et provinciales, des voies de desserte agricole ; et un réseau urbain ; l'existence d'un important parc automobile public et privé ; l'existence des services techniques étatiques ayant en charge les routes.

Faiblesses : le non-respect de la réglementation en matière de protection ou sécurité de la voirie ainsi que de la charge à l'essieu; l'insuffisance et vétusté du matériel roulant et du matériel de génie civil; l'insuffisance d'équipements de génie civil ; l'insuffisance voire absence de contrôle technique du charroi automobile; la faible opérationnalité des comités locaux d'entretien routiers (CLERS) dans les territoires ; le non-respect des normes de sécurité du transport des personnes et des biens, la vétusté de moyens de transports terrestres ; le faible niveau de contrôles techniques des véhicules ; les faibles capacités institutionnelles.

Opportunités : l'existence des structures techniques de génie civil (OR et OVD); l'existence d'une structure nationale chargée de financer les travaux de réhabilitation et d'entretien des routes (FONER); l'existence d'un système de péage sur les routes nationale n°1 et

provinciales pour l'entretien du réseau routier ; l'existence de comités locaux d'entretien routiers (CLERS) dans les territoires ; l'existence des flux importants de marchandises à l'importation et à l'exportation ; la disponibilité des passagers ; les appuis des PTF notamment PDPC, PADIR.

Menaces : la présence de plusieurs tracés sinueux du réseau ; la présence des conducteurs inciviques et non qualifiés ; l'augmentation de la consommation des carburants entraînant des taux d'émission de CO₂ par véhicule et du volume des émissions totales du CO₂ ; la surexploitation du système de transport routier ; l'augmentation des émissions des mobiles des polluants atmosphériques et des GES (CO₂ et NO₂, SO₂, CO, poussières et métaux lourds, etc...) ; la destruction de la couche d'Ozone atmosphérique ; l'irrégularité de la rétrocession par le FONER et la gestion opaque du péage ; le non-respect du code de la route ; l'insuffisance des panneaux de signalisation sur les voies routières.

II.1.4.2.2. Transport ferroviaire

- **Etat de lieux**

Le chemin de fer Matadi – Kinshasa (CFMK) comprend une Ligne à voie unique de 365 Km de long, avec 4 embranchements, à savoir :

- Gare centrale Matadi – MGT – SEP – SOCOPE ANGO ANGO
- Gare Lukala – Usine CILU
- Gare Kwilu-Ngongo - Usine Sucrière
- Gare Mwana Kitsende – Loma – Mbanza-Ngungu.

Ses caractéristiques principales sont : un écartement de voie de 1,067 m ; une voie sous ballastée constituée de deux fils de rails de (33,4 Kgs/m et 40 Kgs) posés sur les traverses (métalliques, en béton ou en bois) auxquelles ils sont fixés par attaches métalliques (crapaud géo) ou élastiques (Crapaud nylon D) et le tout reposant sur le ballast qui est un concassé d'une granulométrie bien déterminée ; une rampe maxima de 17 mm par mètre compensée dans les courbes ; un rayon minimum des courbes de 146 m ; une charge admissible par essieu de 13,5 T.

Il comprend 57 ponts métalliques d'une longueur totale de 1.158,44 m ; 2 tunnels de 90 m de long ; 42 gares installées dont 40 le long de la ligne et 2 sur l'embranchement Mbanza Ngungu, à distance moyenne de 9,6 Km, à distance maximale de 16,25 Km entre Tadi-Dimosi et Lufu et à distance minimale de 2,0 Km entre Ndolo et Kinshasa.

Le parc matériel de traction et de locomotion comporte aujourd'hui 6 locomotives de ligne et 232 wagons des marchandises et des voyageurs.

La coordination des activités relève de la Direction provinciale de la Société Congolaise des Transports et des Ports (SCTP).

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence d'une ligne de chemin de fer Matadi-Kinshasa de 365 km avec quatre embranchements.

Faiblesses : l'existence d'une ligne à voie unique non électrifiée ; l'insuffisance et le caractère démodé du système de signalisation et de télécommunication ferroviaire ; la vétusté et l'obsolescence des équipements et infrastructures ferroviaires (rail de 33,400 kgs/m posé entre 1930 et 1950) ; le non renouvellement de 85 km des tronçons (Matadi-Tadi di Mosi, Kiasi-Kolo, Kimwenza-Matete) ; l'insuffisance et la vétusté des matériels de traction et de locomotion (locomotives, wagons et de voitures) ; le manque d'entretien de la voie ferroviaire ; la sous exploitation de la ligne ; l'insécurité croissante de biens et de personnes (accidents fréquents) ; l'insuffisance, la démotivation et la sous-qualification du personnel de transport ferroviaire ; la faible capacité de transport du Chemin de Fer Matadi-Kinshasa (CFMK).

Opportunités : la disponibilité des flux importants de marchandises à transporter à l'importation et à l'exportation ; la disponibilité des passagers et marchandises ; l'appui des PTF.

Menaces : le déficit de connexion des systèmes de transport par voies fluviales, terrestres et ferroviaire ; la gestion opaque de la Redevance Logistique Terrestre (RLT).

II.1.4.2.3. Transport aérien

- **Etat de lieux**

Le réseau aérien comprend : 1 aéroport international (Nkamba), 1 aéroport militaire (Kitona/Muanda), 5 aérodromes civils (Lukandu, Tshimpi, Muanda, Inga et Lukala), et 16 pistes de secours éparpillées à travers la Province.

- **Analyse Diagnostique**

Forces : l'existence d'un réseau aérien comprenant 1 aéroport international, 1 aéroport militaire 5 aérodromes et 16 pistes de secours.

Faiblesses : la vétusté et le sous-équipement des infrastructures aéroportuaires ; la vétusté des aéronefs (moyenne d'âge : 25 ans) ; le manque d'un aéroport commercial international ; le coût élevé du transport aérien ; le dysfonctionnement des services de l'aviation civile ; l'insuffisance, la démotivation et la sous qualification du personnel de transport aérien ; les faibles capacités institutionnelles.

Opportunités : l'existence des flux importants de marchandises et passagers ; la présence d'entreprises d'aviation ; l'existence de l'énergie électrique.

Menaces : l'augmentation des émissions des polluants atmosphériques et des Gaz à Effet de Serre (CO₂ et NO₂, SO₂, CO, poussières et métaux lourds, etc...) ; l'insécurité du réseau du fait des précipitations atmosphériques.

II.1.4.3.4. Transport maritime et fluvial

- **Etat de lieux**

Le réseau maritime et fluvial comprend :

- ❖ **2 biefs navigables** (Banana-Matadi 148km et Mpioka-Kinganga 80km) ;
- ❖ **9 infrastructures portuaires dont :**
 - **8 fluvio-maritimes** parmi lesquels 3 ports publics (Matadi, Boma et Banana) et 5 ports privés (MGT, SEP-CONGO, COBIL, LEREXCOM-PETROLEUM et SOCOPE) :

Tableau n°12 : Ports et leurs caractéristiques

PORTS	DIMENSIONS	MOYENNE DE TRAFIC	NOMBRE DE QUAIS	PROPRIETAIRE
Matadi	± 1.700 m	228/An – 19/mois	4 avec 11 piers	SCTP
Boma	± 823 m	48/An – 4/mois	2 avec 4 piers	SCTP
Banana	75 m	---	1	SCTP
MGT/ICTSI	350 m	134/An – 11/mois	2	LEDYA
SEP CONGO	70 m	400/An – 34/mois	1	SEP CONGO
COBIL	100 m	37/An – 3/mois	1	COBIL
LEREXCOM Petroleum (LP)	120 m	---	1	LEDYA
SOCOPE	190 m	34/An – 3/mois	2	LEDYA

- **1 port sec : TICOM (Terminal International Conteneurs et de Manutentions) ;**
 - Dimensions : 16.114 m3
 - Capacité de l'espace du parc : 4.000 EVP soit 4.000 conteneurs 20'
 - Propriétaire : TICOM S.A
- ❖ **5 quais d'accostage privés** (Midema/Matadi, Shell et KUNTUALA à Boma, SOCIR et BAKUYANGA à MUANDA),
- ❖ **3 entrepôts concédés** (ACOVER, AUTO PAMO et PARC A BOIS DE L'OGEFREM) ; et
- ❖ **1 côte Maritime** de 37 km de longueur.

Il existe également des entreprises publiques chargées de la navigation, du dragage du bief maritime et de la gestion des ports à savoir : Lignes Maritimes Congolaises (LMC), Compagnie de Voies Maritimes (CVM) et Société Commerciale de Transport et des Ports (SCTP) ; et l'existence d'un Etablissement public chargé de la gestion du Projet Organisation de l'Equipement Banana-Kinshasa (OEBK).

• Analyse Diagnostique

Forces : l'existence d'un réseau maritime et fluvial avec 2 biefs navigables de 230 Km sur le fleuve Congo ; l'existence des infrastructures portuaires ; l'existence d'entreprises publiques chargées de la navigation, du dragage du bief maritime et de la gestion des ports : Lignes Maritimes Congolaises (LMC), Compagnie de Voies Maritimes (CVM) et Société Commerciale des Transports et Ports (SCTP) ; l'existence d'un Etablissement public chargé de la gestion du Projet Organisation de l'Equipement Banana-Kinshasa (OEBK). ; L'existence des agences maritimes ; restauration de la sécurité dans les installations portuaires grâce à l'adoption du code ISPS (Inscription au code de garde côtière pour la sécurité des espaces portuaires.

Faiblesses : le manque d'unités mobiles de navigation maritime ; la vétusté et l'insuffisance des équipements et matériels de manutention, de navigation et de dragage ; la vétusté du patrimoine immobilier ; la faible productivité des ports entraînant la baisse croissante du fret au profit de la route ; la faible exploitation des biefs navigables ; la vétusté du dock flottant et le sous équipement de la Congolaise des Voies Maritimes (CVM) avec comme conséquence l'irrégularité des opérations de dragage et de balisage du bief maritime ; la non exploitation du bief de la rivière INKISI-NGIDINGA/ dans le Territoire de MADIMBA ; la mauvaise gouvernance des activités portuaires ; la non autonomisation de la gestion et sous équipement informatique des ports de Matadi, Boma et Banana ; ; l'insuffisance, la sous qualification et vieillissement du personnel de la SCTP ; le coût très élevé des transactions liées au transport maritime et fluvial.

Opportunités : l'existence des flux importants de marchandises à transporter à l'importation et à l'exportation ; les appuis des partenaires techniques et financiers dans les travaux de réhabilitation et de modernisation des infrastructures portuaires ; l'existence de l'énergie ; la dotation d'une nouvelle drague à la CVM.

Menaces : la concurrence des infrastructures portuaires privées (MGT) implantées dans le périmètre des ports publics ; la concurrence internationale avec la réalisation des projets de construction du pont route rail Brazzaville – Kinshasa ; la faible gouvernance du secteur ; l'existence d'une zone divagante entraînant l'ensablement du bief maritime entre Boma et Banana ; le manque d'un port en eau profonde répondant aux normes internationales ; l'insuffisance des bailleurs en appui au secteur.

II.1.4.3. Infrastructures énergétiques

Le secteur de l'énergie se compose des sous-secteurs suivants : énergie électrique, énergies traditionnelles ou biomasse, énergies renouvelables et les hydrocarbures.

II.1.4.3.1. Le sous-secteur énergie électrique



Figure 7 :
Barrage
d'Inga

- **Etat de lieux**

L'alimentation en énergie électrique est assurée par : **les centrales hydro-électriques d'Inga et de Zongo** qui approvisionnent Kinshasa, le Grand Katanga, le Kwilu, le Kwango (Bukanga Lonzo) et d'autres pays africains tels que la République du Congo, la

Zambie et l’Afrique du Sud ; **les centrales thermiques autonomes** (Moanda, Luozi...) ; **les micros centrales hydro-électriques** ainsi que **de petites unités thermiques et solaires** appartenant à des personnes morales ou physiques.

Tableau n° 14 : Evolution du bilan électrique

Années / Indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022
Energie Livrée en KWH	374418,253	595600,459	330373,077	32.717.030	
Energie facturée KWH	65316,975	357209,967	200591,049	392.243	
Energie perdue KWH		9671,177	3.564,34		
Energie Produite KWH	374418253	389400479	392682695	392243377	
Nbre d'abonnés	71998	73055	76615	79575	

Source : Direction provinciale SNEL/KC

Cependant, les faibles capacités installées, le matériel vétuste et le réseau de distribution non entretenu et surchargé, entraînent des coupures intempestives d’électricité et le système de délestage.

L’ossature structurelle comporte le Ministère Provincial en charge de l’Energie, la Direction Provinciale de la Société Nationale de l’Electricité (SNEL) ainsi que la Division Provinciale de l’Energie et ses services spécialisés.

• **Analyse diagnostique**

Forces : l’existence d’un réseau hydrographique dense qui constitue une grande potentialité hydroélectrique (+ de 40.000 MW) ; l’existence de : 5 centrales hydroélectriques (Inga 1 & 2, Zongo 1 & 2 et Sanga d’une capacité totale de production de 2.178 M), centrales thermiques, la disponibilité de l’énergie électrique.

Faiblesses : la faible desserte en courant électrique (17%) ; la vétusté et insuffisance des installations électriques (production, distribution et commercialisation) ; l’insuffisance et la vétusté des équipements de : postes des transformateurs MT-BT, station de conversion (THT/HT, HT/MT, BT) ; la base de données statistiques incomplètes et peu fiables ; la faible qualité des services rendus ; l’insuffisance du personnel qualifié et professionnel ; la faible exploitation des sources d’énergie renouvelable (solaire, éolienne, biogaz...) ; le manque d’information et de sensibilisation sur l’utilisation rationnelle de l’énergie ; les faibles capacités institutionnelles ; la faible gouvernance du secteur ; l’insuffisance des stations de conversion sur la ligne Inga-Kinshasa, manque de partenariat public-privé.

Les différentes faiblesses énumérées la desserte d’énergie électrique sont :

- insuffisance du personnel qualifiée ;
- Faible taux de facturations ;
- Sous-évaluation des forfaits ;
- Le non-paiement des factures de consommation de certains clients privés et par étatiques ;
- Obsolescence du système ou support informatique GCO-PC propre à la SNEL ;

- Insuffisance de compteur post et prépaiement ;
- Facturation forfaitaire, source des contestations des factures ;
- L'incivisme de la population dans le non-respect des biens publics :
 - o Raccordement frauduleux
 - o Intervention non autorisée au réseau
 - o Fraude
 - o Agression des agents SNEL commis au recouvrement et à l'exploitation.

Opportunités : la demande très élevée en énergie électrique ; l'existence d'un climat favorable à la production d'autres énergies (solaire, éolienne, etc.) ; la disponibilité du gaz produit de l'exploitation pétrolière ; l'usage des centrales thermiques ; l'existence de plusieurs chutes d'eau susceptibles d'être exploitées en micro-barrages, disponibilité des capitaux des banques privés.

Menaces : les risques dus au changement climatique ; l'utilisation des hydrocarbures importés (gaz oil, gaz naturel, JETA, etc.) dans la production thermique de l'électricité.

II.1.4.3.2. Le sous-secteur biomasse (bois de chauffe, charbon de bois, déchets végétaux,)

- **Etat de lieux**

Le sous-secteur biomasse représente plus des trois quarts (76%) de la consommation finale des ménages contre 20% pour les produits pétroliers et seulement 4% pour l'électricité. Le bois de chauffage est utilisé dans une forte proportion par les ménages ruraux (75% soit 347kg/an/hab.) tandis que le charbon de bois est utilisé en grande partie par les ménages urbains (72% soit 80kg/an/hab.) pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Cette situation de forte demande couplée à l'agriculture itinérante exacerbe la pression sur la pression sur les formations forestières.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des réserves forestières, existence des brigades de déboisement.

Faiblesses : la prédominance des prélèvements des bois dans la satisfaction des besoins énergétiques des ménages urbains et ruraux.

Opportunités : l'existence des projets de PTF.

Menaces : la recrudescence de maladies respiratoires.

II.1.4.3.3 Energies nouvelles et renouvelables

- **Etat de lieux**

1° Exploitation des éoliennes, des panneaux solaires et des hydroliennes

La province dispose de nombreux sites de vent et de grandes rivières, de même qu'elle jouit d'un taux d'ensoleillement suffisant.

Ce sont donc là des facteurs très propices à exploiter pour produire des énergies nouvelles et renouvelables en partenariat avec la SNEL (vente d'électricité au réseau interconnecté de la SNEL).

2° Production des biogaz

L'abondance de la végétation et des déchets ménagers dans les villes et les grandes agglomérations permet l'installation des usines de production des biogaz.

3° Production de l'hydrogène liquide

La disponibilité permanente et en grande quantité de l'eau douce (débit moyen de la 40.000 m³/seconde à Matadi) et la disponibilité future des grandes quantités d'électricité (Inga I et Inga II, puis Inga III et Inga IV) constituent deux facteurs importants pour entrevoir la possibilité de l'installation d'unités de production de l'hydrogène liquide, énergie de demain par excellence, aux environs de Matadi ou Boma.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence de nombreux sites de vent et de grandes rivières, taux d'ensoleillement suffisant, abondance de la végétation et des déchets ménagers, disponibilité permanente et en grande quantité de l'eau douce, disponibilité future des grandes quantités d'électricité (Inga I et Inga II, puis Inga III et Inga IV), l'existence d'un climat favorable à la production des énergies nouvelles et renouvelables.

Faiblesses : l'insuffisance du personnel qualifié et professionnel ; la faible exploitation des sources d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, biogaz...) ; le manque d'information et de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie ; les faibles capacités institutionnelles ; la faible gouvernance du secteur, manque de partenariat public-privé.

Opportunités : la demande très élevée en énergie électrique sur le plan international, disponibilité des capitaux des banques privés.

Menaces : dégradation et disparition de ressources forestières .

II.1.4.4. Réseau d'alimentation en eau potable

- **Etat de lieux**

L'alimentation de la population en eau potable dépend principalement des eaux de surface (eaux de ruisseaux, de rivières, de fleuves, d'étangs, de lacs, de mers et d'océans) et des eaux souterraines (eaux infiltrées dans le sol et contenues dans des formations rocheuses plus ou moins poreuses appelées nappes aquifères).

L'eau de boisson est produite par 2.613 unités à savoir :

- **Système REGIDESO** : 13 Centres de production et de traitement d'eau (Matadi :2 , Boma : 1, Tshela : 1, Lukula : 1, Muanda :1, Luozi :1, Inkisi :1, Lukala :1, Mbanza ngungu :1, Kimpese :1, Kasangulu :1, Mfidi Malele : 1) ;
- **Réseaux autonomes** : 52 réseaux (Matadi : 1, Boma :1, Terr/Muanda :6 , Terr/Tshela :5, Terr/Lukula :4, Terr/Seke Banza :6, Terr/Mbanza Ngungu :19, Terr/Songololo :4, Terr/Luozi :1, Terr/Madimba :2, Terr/Kasangulu :2, Terr/Kimvula :1) ;
- **Ouvrages d'hydraulique rurale** : 2523 (Matadi : 9, Boma : 5, Terr/Muanda :47, Terr/Tshela : 143, Terr/Lukula : 170, Terr/Seke Banza : 321, Terr/Mbanza Ngungu : 417, Terr/Luozi : 312, Terr/Songololo :192, Terr/Madimba :390, Terr/Kasangulu : 321, Terr/Kimvula : 196) ;
- **Auto-producteurs** : 2 Entreprises Industrielles (SOGEMIL/Ma Vie) ;
- **Unités de reconditionnement d'eau** : 8 (Maza, Eau du ciel, Eau de grâce, Congo eau pure, Eau claire, Ma cure d'eau, Eau Bénite...).

En ce qui concerne la couverture territoriale en ouvrages d'eau, l'état de lieux en dégage l'inégale répartition : la ville de Matadi et l'ex-District de la Lukaya sont les mieux dotés, tandis que les Territoires de Songololo, de Luozi, de Lukula et de Muanda sont les parents pauvres avec un total de moins de 10%.

Le système Régideso est caractérisé par : la dégradation généralisée de l'outils de production et de distribution d'eau, déficit de production par rapport à l'accroissement de la population, les interruptions intempestives du courant électrique entraînant une baisse d'heure de production (en moyenne provinciale de 8 heures par jour) La mauvaise qualité des pièces de rechanges et matériels de réseau disponible sur le marché local, le vandalisme du réseau par les plombiers pirates et inciviques, à la base des pertes techniques importantes (30%), l'insolvabilité des clients (surtout les pouvoirs publics), la faible capacités de stockage de réservoirs, la pauvreté de ménages , le coût élevé des intrants de potabilité.

Le système d'hydraulique rurale est géré par la Direction Provinciale de l'Office Nationale d'Hydraulique Rurale (ONHR) et des Organisations non gouvernementales intervenant dans le secteur.

Pour ce qui est de l'offre des services et de l'exécution des opérations, les problèmes essentiels sont liés aux faibles taux de desserte et de couverture territoriale ainsi qu'à l'insuffisance d'analyses physicochimiques et bactériologiques sans oublier les travaux de maintenance et d'entretien d'ouvrages et réseaux.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence de 13 usines de traitement d'eau en milieu urbain et rural ; des petites unités tenues par des auto-producteurs d'eau vive et de surface en milieu semi urbain, et de nombreux ouvrages d'hydraulique rurale (adductions gravitaires, pompes manuelles, pompes immergées électriques, puits simples et sources aménagées, ...) ; l'existence des services d'eau dans toutes les zones de santé ; l'existence des projets de forage par des privés et par des auto producteurs ; l'existence du Comité Provincial d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (CPAEHA), faible gouvernance dans la gestion système d'hydraulique rurale.

Faiblesses : le faible taux de desserte en eau potable surtout en milieu rural ; l'insuffisance et la vétusté des ouvrages et du réseau ainsi que des équipements (REGIDESO) ; l'inexistence

d'unités de production des intrants de potabilisation ; la faible capacité de gestion et de maintenance des ouvrages par les usagers ; la mauvaise gouvernance du secteur ; l'inexistence d'un Plan Directeur Provincial du secteur ; faible réalisation des investissements du secteur ; l'absence de structures formelles de gestion des points d'eau en milieu rural ; la faible sûreté de la qualité de l'eau ; l'insuffisance des études hydrologiques et hydrogéologiques ; les faibles capacités institutionnelles ; l'inexistence d'ateliers de forage.

Opportunités : l'abondance et la régularité des précipitations ; l'implication de la population et des Autorités Politico Administratives dans l'exécution des travaux de différents projets ; l'existence des nombreux programmes et projets des Partenaires Techniques et Financiers (PADIR, PNVEA, PEMU-FA) ; l'existence d'un programme gouvernemental d'Hydraulique rurale ; l'existence des unités de production de l'énergie électrique.

Menaces : l'approvisionnement difficile en eau potable des populations ; les difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange et en intrants de potabilisation ainsi que des pièces hydrauliques ; le risque de contamination de la population par les eaux usées ; le dysfonctionnement des comités de gestion d'eau ; l'impaiement des factures par les pouvoirs publics et par la population ; la mauvaise répartition spatiale des programmes et projets du secteur sur sites à accès facile ; la mauvaise fourniture et qualité de l'énergie électrique.

II.1.4.5. Développement du numérique (NTIC) et Poste, Téléphone et Télécommunication (PTT)



Figure 8 : Bâtiment d'Airtel (Matadi)

- **Etat de lieux**

Le secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication est en pleine croissance au Kongo Central. Ceci s'explique par l'implantation de certaines

entreprises d'audio-visuel et de système de communication cellulaire dont les Sociétés Vodacom, Airtel, Orange et Africell.

En matière de communication et médias, les indicateurs se présentent comme suit : taux de couverture territoriale en émission Radio (100%) ; taux de couverture territoriale en émission Télévision (58,3%) ; taux de couverture territoriale en émission Radiotélévision (50%).

La presse écrite provinciale existe avec la parution de quelques hebdomadaires. Dans le cadre de la mondialisation, on note également la présence de la presse en ligne : Infos Kongo-Central.

L'ossature structurelle officielle repose sur le Ministère Provincial en charge des Postes, Téléphone et Télécommunication, la Division Provinciale de la Communication et Médias et la Division Provinciale de PTT.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence des chaînes Publiques et privées de radiotélévision dans la Province (RTNC, RTM, CCTV, HTV, radios communautaires...); l'existence de services de Poste, Téléphones et Communication; l'existence d'entreprises de la téléphonie cellulaire; l'existence d'entreprises vendant les services et dispositifs de NTIC (CANAL SAT, Micro com, Global business, Stars Times, Easy TV...); la couverture téléphonique intégrale de la Province en réseaux de télécommunication (AIRTEL, VODACOM, ORANGE et AFRICELL).

Faiblesses : la faible couverture d'émissions radiotélévisées; la faible accessibilité de la population aux médias (chaînes nationales et locales); le faible niveau d'utilisation des TIC dans les domaines socio-économiques; le faible fonctionnement des bureaux postaux de services courriers; la faible utilisation des réseaux sociaux; l'inexistence des infrastructures et d'équipements de la presse écrite; les faibles capacités institutionnelles; le coût élevé du prix d'internet.

Opportunités : l'implantation du centre d'atterrissage de la fibre optique à Muanda; l'environnement politique et économique favorable au développement des technologies de l'information; l'existence de l'énergie électrique; l'existence d'un grand nombre d'entreprises industrielles et commerciales, de petites et moyennes entreprises ainsi que des personnes physiques utilisatrices des réseaux de communication.

Menaces : le niveau faible de revenu de la population; le coût élevé du prix d'abonnement à la connexion à la fibre optique.

II.1.4.6. Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie

II.1.4.6.1. Urbanisme

- **Etat de lieux.**

La Province du Kongo Central est caractérisée par un niveau d'urbanisation très accéléré. Vingt et un centres urbains représentent plus de 30% de la population provinciale.

Ces centres sont localisés de préférence sur les longs des axes de circulation : routes et voie ferrée.

Ils sont répartis comme suit :

- Les grandes villes : (Matadi, Boma et Mbanza-Ngungu) : population moyenne de plus de 100.000 habitants ;
- Les villes moyennes (Inkisi, Kimpese, Muanda, Kwilu-Ngongo et Tshela) : population moyenne entre 50.000 et 100.000 habitants ;
- Les petites villes (Lukula, Kasangulu, Lukala, Kolo, Kinsundi, Songololo, Kinzau-Mvueté, Lufu-Toto, Luozi, Lemfu, Muala-Kinsende, Nsioni, Lemba) : population moyenne entre 10.000 et 50.000 habitants.

Les deux structures officielles sont le Ministère Provincial et la Division Provinciale en charge de l'urbanisme.

- **Analyse diagnostique**

Forces ; l'existence des espaces verts en milieu rural et semi-urbain aménageable en infrastructure et équipements collectifs.

Faiblesses : l'absence de plan d'aménagement urbain ; le coût élevé d'acquisition de parcelles et de matériaux de construction ; la non application des règles urbanistiques de lotissement dans des nouveaux sites ; l'insuffisance et le sous équipement de structures d'assainissement ; le vieillissement, l'insuffisance du personnel qualifié et professionnel des services publics ; l'insuffisance des équipements de travail ; la non affichage de la procédure d'obtention de l'autorisation de bâtir et les coûts y relatifs ; les faibles capacités institutionnelles, existence des constructions anarchiques.

Opportunités : l'existence des réseaux de production d'énergie électrique et de desserte en eau potable.

Menaces : l'extension anarchique des villes sur des sites à risque ; l'occupation anarchique de l'espace et spoliation des espaces verts ; le contentieux permanent entre les services attitrés et la population bénéficiaire.

I.1.4.6.2. Habitat et cadre de vie



Figure 9 : Bâtiment Résidentiel (Matadi)

- **Etat de lieux**

En ce qui concerne l'habitat et le cadre de vie : il y a lieu de noter ce qui suit :

a) Au niveau du monde rural :

1. **Habitat :** 48% de ménages vivent dans des maisons avec toitures en chaume et paille, surtout dans les Territoires de Kimvula, de Muanda, Kasangulu et Luozi ; 67,0% de ménages vivent dans des maisons avec pavement en terre battue ;
2. **Cadre de vie :** moins de 1% de la population rurale desservi en électricité) ; l'enclavement ou l'isolement du monde rural (2.000 km seulement sur 13.474 km des routes de desserte agricole, soit 14,84% de routes praticables ; la sous information) ; l'insuffisance voire le manque d'équipements collectifs (moyens de transports utilitaires, gestion de déchets ...) ; la dégradation accélérée de la forêt (0,6% de taux de déboisement annuel, un taux plus élevé que la moyenne nationale qui est de 0,2%).

b) Au niveau du monde urbain :

1. **Habitat :** (i) des murs : 46,7% des maisons sont en briques adobes, 42,1% en blocs ciment ou en briques cuites, 3,6% en pisé et 2,5% en planches ou en feuilles, (ii) de la couverture : 52,1% des maisons ont une toiture en chaume ou en paille, 36,4% en tôles galvanisées et 6,7% en tôles de récupération, (iii) du plancher : 69,8% des maisons ont un pavement en terre battue, 28,4% en ciment lisse et 1,1% en carrelage ; (iv) d'après la taille, 24,5% des maisons à 5 pièces ou plus et 62,8% des ménages avec 3 personnes ou plus par chambre à coucher, traduisant une grande promiscuité à l'origine parfois des cas d'inceste et de propagation des maladies contagieuses telles que la tuberculose.
2. **Cadre de vie :** la proportion des ménages desservis en électricité est à peine de 17%. Ainsi plusieurs quartiers sont plongés dans l'obscurité pendant plusieurs mois. Ce qui favorise la prostitution, les viols, les crimes, le banditisme, etc.

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence de nombreux centres urbains, péri-urbains et semi urbains ; l'existence de nombreux sites à lotir à travers la Province ; l'existence des services spécialisés et des entreprises de construction ; l'existence des unités de production de matériaux de construction (carrières mécanisées et artisanales et cimenteries) ; la présence des techniciens et des gens de métiers ; l'existence des espaces verts en milieu rural et semi-urbain aménageables en infrastructure et équipements collectifs ; l'existence de quelques logements de l'Etat (légés par les Colonisateurs) ; l'existence de circonscriptions foncières dans toute la province.

Faiblesses : le vieillissement et l'insuffisance du personnel qualifié et professionnel des services publics ; l'occupation anarchique des espaces urbains ; et la spoliation des espaces publics du secteur ; la non application des règles urbanistiques de lotissement dans de nouveaux sites ; l'insuffisance et le sous équipement des structures d'assainissement ; l'insuffisance des logements sociaux de qualité ; l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements collectifs adéquats ; l'insuffisance des équipements de travail.

Opportunités : l'existence des services d'assainissement urbain ; l'existence des unités de production d'énergie électrique et de desserte en eau potable ; l'existence des services publics en charge de l'aménagement du territoire et du développement rural ; l'existence de la politique nationale en matière d'aménagement du territoire.

Menaces : les inondations, les érosions, les orages ; l'absence de politique de promotion et de mise en valeur des matériaux de construction locaux ; l'existence de plusieurs conflits fonciers et immobiliers ; l'insalubrité publique.

II.1.4.7. Bâtiments Publics

- **Etat de lieux.**



Figure 10 : Bâtiment Administratif (Matadi)

La Province du Congo Central dispose d'un patrimoine immobilier important.

Ce patrimoine comprend des bâtiments du domaine public et du domaine privé de l'Etat.

Tableau n°15 : Bâtiments publics

N°	Catégories d'immeubles	Nombre
01	Immeubles administratifs	287
02	Immeubles Résidentiels	910
03	Immeubles Hospitaliers	214
04	Immeubles Scolaires	147
05	Immeubles Pénitentiaires	9
06	Maisons de passage et Gites d'Etapes	125
Total		1692

Rapport Div. Prov. Travaux publics 2019

En dépit de la construction de quelques nouveaux édifices répondant aux normes de la modernité, le nombre d'infrastructures immobilières pour abriter les services publics

demeure insuffisant, surtout avec la création des institutions politiques et de la fonction publique provinciales.

L'état général de ces bâtiments laisse à désirer et leur réhabilitation s'avère impérieuse.

Tableau n°16 : Etat des Bâtiments Publics de la Province en % pour l'année 2022.

Etat Catégories	Bon	Moyen	Mauvais
Administratifs	53,24	32,18	14,58
Résidentiels	38,83	40,62	20,54
Hospitaliers	44,88	45,85	9,27
Scolaires	42,08	51,91	6,01
Pénitentiaires	27,42	46,77	27,81
Maisons de Passages	30,38	26,58	43,04

Source : Divi prov Travaux publics/KC

- **Analyse diagnostique**

Forces : l'existence d'un Ministère Provincial de Travaux Publics, Urbanisme et Habitat (MPTP-UH) et des services publics techniques (Travaux publics, Urbanisme et Habitat); l'existence d'immenses étendues des terres disponibles pour la construction ; abondance des matériaux locaux de construction ; existence des entreprises de construction ; existence des entreprises et des carrières mécanisées de production des matériaux de construction ; disponibilité de matériaux et matériels de construction importés ; présence de la main d'œuvre qualifiée (Ingénieurs BTP, Architectes, décorateurs...).

Faiblesses : insuffisance du patrimoine immobilier public ; absence de maintenance du patrimoine immobilier ; sous équipement des services de bâtiments civils ; insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines ; insuffisance des données sur le patrimoine immobilier public ; sous-utilisation de la main d'œuvre qualifiée.

Opportunités : appui des PTF ; budget alloué au secteur pour la construction des édifices publics ; disponibilité des matériels de construction importés, ...

Menaces : faible budget alloué au sous-secteur ; dégradation avancée du patrimoine existant ; catastrophes naturelles et spoliation des édifices publics ; coût élevé des matériels et matériaux de construction importés.

II.1.5. Environnement, Développement Durable et Equilibré

II.1.5.1. Protection de l'Environnement

II.1.5.1.1. Ecosystèmes environnementaux

- L'environnement du Kongo Central est très riche et varié. Il est caractérisé par : **une façade maritime de 40 km de long et d'un plateau continental de 2.000 km² de superficie ; des formations végétales naturelles variées et une faune à poil et à plume abondante ; un climat tropical à deux saisons ; un réseau hydrographique dense et des sols repartis en 4 grandes catégories (Sols sablonneux du type arénoferral ; sols argilo-sablonneux à argileux ; sols argilo-sablonneux et sols sablo-argileux avec tâches argilo-sablonneuses).**

1. Une façade et un plateau continental

- **Etat de lieux**

La Province dispose d'une façade maritime de 40 km de long et d'un plateau continental de 2.000 km² de superficie. Le triangle maritime et l'estuaire du fleuve Congo qui représentent une surface totale de 800km² se classe parmi les principaux plans d'eaux de pêche, pour notre pays. Il est cependant démontré que sur les 800 km² du triangle atlantique, seuls 350km² peuvent se prêter à une pêche industrielle



Figure 11 : Zone côtière de Muanda

La zone côtière est également dotée d'un parc marin de mangrove de plus de 20.000 Ha contenant quelque espèce animale, même rares (tortues marines, grands singes, lamantins, hippopotames, huitres) ; ce qui constitue un apport non négligeable à la complémentarité protéinique à la population, et représente également une opportunité pour l'écotourisme.

La zone côtière contient des nappes aquifères d'une certaine importance ; elle est classée parmi les zones favorables de la RDC. Par contre, pour ce qui est des eaux de surface, Muanda fait partie de trois territoires peu arrosés.

Les sols sont sablonneux du type arénoferral, contenant de l'argile et du sable ; type de sols médiocre, ne convenant pas à l'agriculture, mais à l'élevage (île de Mateba, surtout le Nord de l'île/Territoire de Muanda). Son sous – sol regorge des matières premières ci-après : Or (Secteur de Boma – Bungu), Sel marin (Bula –Mbemba/Secteur Assolongo) Phosphate (Kanzi /Secteur de la Mer).

La zone côtière regorge également de gisements de pétrole en cours d'exploitation (OFF SHORE et ON SHORE).

Cependant, les Sols et sous –sols sont pauvres en moellons.

- **Analyse diagnostique**

Forces : existence d'une façade maritime de 40km de long et d'un plateau continental de 2.000 km² de superficie ; existence d'un triangle maritime et de d'estuaire du fleuve Congo représentant une surface totale de 800 Km² se classe parmi les principaux plans d'eau de pêche, pour notre pays ; existence d'un parc marin de mangrove de plus de 20.000 Ha contenant quelques espèces animales, même rares (tortues marines, grands singes, lamantins, hippopotames, huîtres) ;

Faiblesses : dynamique océanique (élévation du niveau de la mer, vagues et marées intenses) ; température élevée et faibles précipitations ; érosion côtière avec ses conséquences : inondations, destruction de nombreuses infrastructures de base (routes...), des habitations humaines, destruction du talus des berges soit un retrait de 96,2m depuis 1988, perte des propriétés et des produits agricoles, surtout au niveau de Banana Km5, de Muanda village et de Nsiamfumu ; étroitesse de la superficie (soit 350 km²) du triangle maritime pouvant se prêter à une pêche industrielle.

Opportunités : existence des PTF et Organisation nationale et Internationale de protection de l'Environnement ;

Menaces : la présence des déchets solides (détritus végétaux, souches d'arbres, etc.) sur la plage et dans les eaux ; la pollution atmosphérique ; ignorance de la convention sur les droits maritimes ; danger d'occupation des terres : existence d'un contentieux pétrolier entre la RDC et l'Angola ; exploitation pétrolière avec ses conséquences : pollution hydro-sphérique et atmosphérique ; topographie du linéaire côtier trop basse (entre Banana et Ville de Muanda) et accidentée (falaise de Muanda) ; soustraction , par une population inconsciente des pierres entreposées le long du cordon littoral et des dalles en béton posées en pavage sur une partie de la falaise de Muanda ; mauvais système d'accostage et de prendre le large de pirogues (désaccostage) ; intrusion saline et salinisation des estuaires ; réduction de la superficie et de la fertilité des terres arabes ; dégradation prononcée des habitats marins ; augmentation de la probabilité et de l'intensité des conflits sociaux ruraux ; paupérisation de la communauté riveraine ; exode de populations ; réduction des espaces cultivables ; nombre élevé de victimes de noyades, mauvaises pratiques de pêche ; destruction des écosystèmes terrestres et aquatiques (forêt de mangroves, espèces animales et poissons rares...) par les activités anthropiques.

2. Des formations végétales naturelles variées et une faune à poil et à plume abondante

• Etat de Lieux :

La flore, aussi riche et bien diversifiée en espèces, dispose : (i) de forêts comprenant la forêt de Mangrove (plus de 20.000 Ha) sur l'hinterland côtier (Muanda), la forêt de Mayombe qui occupe 1.400.000 Ha (ce qui représente 19% de la superficie provinciale), les réserves forestières protégées représentant 148.000 Ha de (Luki, Mao, Nteye, Kiemi et Matundulu,...), (ii) les galeries forestières des Cataractes 612.000 Ha ainsi que (iii) des savanes arbustives de la Lukaya alimentant la Ville Province de Kinshasa et les autres centres urbains en charbon de bois et en bois de chauffage.

La faune comprend une diversité d'espèces animales, même rares notamment : les tortues marines, les grands singes, les lamantins, les hippopotames et les huîtres.

• Analyse diagnostique

Forces : L'existence des formations végétales naturelles variées ; diversité d'essences forestières ; diversité des plantes médicinales et des plantes à valeurs nutritives et fourragères élevées ; présence des espaces verts non protégés (forêts, savanes herbeuse et herbo arbustive) ; existence d'un Code forestier ; diversité d'espèces animales, même rares (tortues marines, grands singes) ; existence d'un bief fluviomaritime et rivières poissonneuses ; existence de la réserve intégrale de LUKI ; existence de structures de protection et de reboisement des zones vertes.

Faiblesses : L'insuffisance du personnel qualifié et professionnel ; la faible application des textes légaux et réglementaires en matière de gestion de la flore ; la surexploitation des essences forestières (un déboisement de 0,6% par an soit un taux trois fois supérieur à la moyenne nationale de 0,2%) ; réduction considérable du couvert végétal ;

Opportunités : L'existence des nombreux programmes et projets des Partenaires Techniques et Financiers dont le Programme de restauration du sol et de la forêt (PIF/PGAPF) Existence d'un Fonds Forestier ; les appuis aux ONG locales dans la création des pépinières.

Menaces : L'avancée des fronts agricole et charbonnier dont les effets sont renforcés par la sécheresse et l'utilisation du bois par les ménages ; l'exploitation de réserves forestières de l'Etat par la population environnante ; surexploitation de la forêt et de la savane (exploitation artisanale, bois de chauffage et carbonisation) ; les érosions ; les inondations ; et la carbonisation ; l'élévation des températures ; les déchets des industries pétrolières ; la présence des produits chimiques toxiques.

II.1.5.1.2. Climat, Air/atmosphère et Météorologie.

- **Etat de lieux**

La province du Kongo Central est caractérisée par un climat tropical de type soudanien dont la saison sèche bien marquée s'étend sur un peu plus de 4 mois (du 15 mai au 25 septembre). De plus, la longue saison des pluies est souvent interrompue par une petite saison sèche au mois de février.

Selon le système de classification de climats de Koppen, le climat du Kongo Central peut être subdivisé en deux types, à savoir :

- Le premier s'étend sur l'Hinterland côtier (littoral est un climat tendant vers le type de climat steppique avec une variabilité très élevée des précipitations ;
- Le deuxième type de climat qui couvre la quasi-totalité de la Province, appartient au type climatique AW avec quatre mois de saison sèche.

L'air de la province est caractérisé par une température moyenne annuelle assez uniforme oscillant autour de 25°C d'une part, et des moyennes annuelles des précipitations variant de 900 mm (extrême Sud-Ouest de la Province) à 1.500 mm (extrême Est de la Province) d'autre part.

Les précipitations sont de courte durée, elles sont concentrées sur une dizaine de jours par mois et totalisent pour la saison des pluies, une hauteur mensuelle moyenne d'environ 130 mm, avec un maximum pouvant dépasser 200 mm en janvier.

La Province dispose de trois stations météorologiques dont les équipements sont vétustes : Boma, Inga et Matadi.

Boma connaît de sérieux problèmes de précipitations : la moyenne annuelle de 946,1 mm est inférieure à la moyenne normale de 1.500 mm. La baisse de précipitations qui s'explique par le fait que Boma se trouve dans la zone d'influence du courant marin chaud de Benguela (Gulf Stream) a des effets négatifs sur la production agricole.

Selon le Ministère de l'Environnement et Développement Durable : « les impacts du changement climatique sont déjà perceptibles à travers le pays, notamment par la persistance des fortes chaleurs, des pluies violentes, la dégradation des terres, particulièrement par des érosions ravinâtes, l'allongement de la saison sèche, l'augmentation des séquences de sécheresse pendant les saisons de pluie, et les inondations », de dégradation de pâturages, la pollution de l'air, de l'eau et d'insalubrité.

Dans le Kongo Central, les crises hydrométriques extrêmes, à savoir des fortes intensités des pluies et des crues extrêmes de rivières, causent de plus en plus des pertes en vies humaines, provoquent des érosions ravinâtes, détruisent des infrastructures de base et engloutissent des maisons à travers toute la province (Boma, Inkisi, Kimpese, Tshela, Muanda...).

En ce qui concerne la pollution, la province fait face à des problèmes liés aux rejets gazeux provenant des industries, des pots d'échappements des véhicules, aux déchets solides qui souillent les eaux, aux déchets dangereux comme les pesticides obsolètes, les déchets biomédicaux et les déchets infectieux.

- **Analyse diagnostique**

Forces : existence des précipitations abondantes et régulières ; climat tropical de type soudanien, températures assez uniformes, pas très élevées (24 à 26° en moyenne) favorables pour la production de l'énergie solaire.

Faiblesses : inexistence d'un système d'observation, de collecte, de traitement et de vulgarisation des informations météorologiques; inégale répartition des précipitations à travers la Province avec des zones faiblement arrosées ; perturbations climatiques avec leurs conséquences (réchauffement climatique, perturbations de cycle de saisons, pluie diluvienne, orage) ; vétusté et état défectueux des équipements de trois stations ; faible vitesse du vent, avec comme conséquence l'inexploitation de l'énergie éolienne.

Opportunités : les appuis des PTF ; existence des projets et programmes de partenaires extérieurs.

Menaces : émission de gaz à effet de serre (rejets gazeux comme le gaz carbonique, le monoxyde de carbone, les résidus de pétrole, poussières de ciments ; déchets dangereux comme les pesticides obsolètes, les déchets biomédicaux et déchets infectieux...) avec comme conséquence la pollution atmosphérique.

II.1.5.1.3. Un réseau hydrographique dense

- **Etat de lieux :**

Ce réseau est constitué des eaux de surface (ruisseaux, rivières, fleuves, lacs, étangs, océan) et des eaux souterraines (sources).

1. Eaux souterraines

La circulation des eaux souterraines est extrêmement variable eu égard à la grande variété de types lithologiques qui caractérisent les formations de la région :

- La zone côtière contient des nappes aquifères d'une certaine importance ;
- La partie centrale de la région semble contenir peu de réserves d'eaux souterraines ;
- Certaines vallées du nord de Boma pourraient renfermer d'importantes nappes aquifères ;
- La partie occidentale peut renfermer des eaux météoriques en quantités plus ou moins importantes, et
- Pour le reste de la Province, la présence des roches du complexe de base, presque partout imperméable fait que la possibilité d'y rencontrer de vastes réserves d'eaux souterraines est limitée.

Au regard de ce qui précède, les eaux souterraines sont donc inégalement réparties à travers la province. Ainsi, on distingue :

- (i) *Zones très favorables* (Territoire de Muanda : Zone de santé de Muanda et de Kitona ; Territoire de Seke-Banza : Zone de santé d'Inga/secteurs de Lufu et d'Isangila ; Territoire de Mbanza-Ngungu : Zone de santé de Gombe Matadi ; Territoire de Luozi : Zone de santé de Luozi ; Territoire de Lukula : partie ouest du Territoire) ;

- (ii) *Zones favorables*
- (iii) *Zones moyennement favorables* (Territoire de Lukula ; Territoire de Seke-Banza : partie Nord de la Zone de santé de Seke Banza ; Territoire de Songololo : une partie ; Territoire de Mbanza-Ngungu : Zones de santé de Gombe-Matadi, Boko-Kivulu et Kimpangu ; Territoire de Madimba : Zones de santé de Kisantu et Sona-Bata ; Territoire de Songololo : Zone de santé de Sona-Mpangu) ;
- (iv) *Zones défavorables* (Territoire de Madimba : Zones de santé de Nselo, Ngidinga) et Territoire de Kimvula) ; (Territoire de Tshela : Zones de santé de Kinkonzi, Kuimba, Tshela, Vaku et Kizu) ; (Territoire de Mbanza-Ngungu : partie de Zone de santé de Gombé Matadi et Kwilu-Ngongo, Zone de santé de Kimpangu), (Territoire de Luozi Luozi et Mangembo) ; Territoire de Kasangulu : Zone de santé de Massa.

2. Eaux de surface

a. Fleuves, rivières et lacs

A l'exception du Nord-Mayumbe drainé par le Shiloango, le Kongo Central fait partie de l'immense bassin du Fleuve Congo.

Les principales grandes rivières telles que Kwilu, Inkisi, Lukunga, Mpozo se jettent dans le fleuve Congo ; tandis que d'autres se déversent dans le fleuve Tshiloango. C'est le cas notamment de Lukula et Lubuzi.

A ce réseau hydrographique s'ajoutent quelques lacs de moindre importance en termes de superficie mais relativement poissonneux : Lac Vundu et lac Tanu en Territoire de Lukula.

Bien qu'abondantes, les ressources naturelles en eaux de surface sont cependant inégalement réparties à travers la Province et menacées de dégradation.

Ainsi, la situation de couverture hydrographique se présente comme suit :

- 4 Territoires bien arrosés : Lukula, Tshela, Seke-Banza et Luozi ;
- 3 Territoires moyennement arrosés : Mbanza-Ngungu, Madimba et Kasangulu ;
- 3 Territoires peu arrosés : Muanda, Songololo et Kimvula.

• Analyse diagnostique

Forces : l'existence d'un réseau hydrographique dense (fleuve, rivières, et sources d'eau exploitables) et d'importantes nappes aquifères ; existence des quelques lacs de moindre importance en termes de superficie mais relativement poissonneux (Lacs Vundu et Tanu en Territoire de Lukula) ; développement des activités sportives, transport fluvial...).

Faiblesses : inégale répartition territoriale du réseau hydrographique : quatre territoires bien arrosés (Luozi, Tshela, Seke-Banza et Lukula), trois moyennement arrosés (Mbanza-Ngungu, Madimba et Kasangulu) et trois insuffisamment arrosés (Moanda, Songololo et Kimvula) ; insuffisance d'études hydrologiques et hydrogéologiques ; faible exploitation des eaux de surface et souterraines ; assèchement des cours d'eau surtout en saison sèche.

Opportunités : appuis des PTF.

Menaces : pollution des eaux due au déversement des déchets divers, des hydrocarbures et huiles de vidange, à la présence des sulfures dans les calcaires, des nitrates provenant des marais et de l'oxyde de fer se trouvant dans les terrains latéritiques ; envahissement par des plantes aquatiques (eutrophisation) ; sédimentations et ensablement.

II.1.5.1.4. Des sols et sous-sols

- **Etat de Lieux**

Les sols sont répartis en 4 grandes catégories :

- Sols sablonneux du type arénoferral: type de sol médiocre, ne convenant pas à l'agriculture, mais à l'élevage (Nord de l'île de Mateba et l'île même Territoire de Muanda) ;
- Sols argilo-sablonneux à argileux (Territoires de Lukula et Tshela, Nord et Nord-Ouest de Seke-Banza) : terres appartenant au groupe ferralsol, sur roche basique, mais du type grès sublittoraux crétacés, fertilité moyenne à l'exception de la partie Ouest (sablonneuse) ;
- Sols argilo-sablonneux sud de Seke-Banza) Sud-Ouest de Luozi, Mbanza-Ngungu, Madimba, vallée de l'Inkisi) : texture argilolimoneuse à argilosablonneuse et sol fertile, sauf au Sud de Mbanza-Ngungu où la texture est constituée de sable fin.
- Sol sablo-argileux avec tâches argilo-sablonneuses (au Nord et Est de Luozi), Nord-Ouest de Mbanza-Ngungu, Madimba, Kasangulu, Kimvula) : sols fragiles et faiblement fertiles.

Le sous-sol du Kongo Central regorge d'importants gisements miniers, qui exigent des études prospectives en vue de déterminer les possibilités de leur exploitation industrielle à l'exception du pétrole, de la bauxite et du calcaire. La sous-exploitation des ressources minières est due à l'insuffisance des études géologiques et prospectives, à l'absence d'une politique sectorielle,...

Pour ce qui est des ressources en sol, elles connaissent des phénomènes de dégradation (érosion-éolienne et hydrique) du fait entre autres de l'adoption de techniques et de pratiques culturelles non adéquates et du dépassement des capacités de charge au niveau de certains écosystèmes.

- **Analyse diagnostique**

Forces : sols sablonneux du type aéronoferral; sols argilo-sablonneux à argileux de fertilité moyenne; sols argilo-sablonneux et sablo-argileux avec des tâches argilo-sablonneuses : très fertiles ; potentiel considérable pour la production agricole et industrielle (verrière, panneaux solaires).

Faiblesses : présence des sols sablonneux fins, médiocres, fragiles et peu fertiles; sous-exploitation et insuffisance d'études prospectives pour ce qui est de ressources du sous-sol ; insuffisance d'études de prospection des gisements pétroliers ; exploitation artisanale incontrôlée des ressources naturelles ; attribution abusive des carrés miniers sans contrepartie pour la Province ; manque d'études pédologiques et minéralogiques ; phénomène de dégradation (érosions éolienne et hydrique) du fait entre autres de

l'adoption de techniques et de pratiques culturelles non adéquates et du dépassement des capacités de charge au niveau de certains écosystèmes.

Opportunités : l'existence des nombreux programmes et projets des Partenaires Techniques et Financiers dont le Programme de restauration du sol et de la forêt (PIF/PGAPF)

Menaces : activités anthropiques mal planifiées (modèles non durables de consommation et de production, pression démographique, extension des cultures, développement des aménagements hydro-agricoles, urbanisation accélérée, extensions urbaines anarchiques sur des terrains marécageux et accidentés); érosions éolienne et hydrique; augmentation de la salinité de sols; inondation; risque de désertification et baisse de fertilité de sols.

II.1.5.2. Développement Durable

• Etat de lieux

La préoccupation essentielle du développement durable vise à satisfaire les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à ses propres besoins. Elle intègre des concepts relevant de plusieurs domaines d'action, étroitement liés les uns aux autres :

- L'environnement et sa préservation ;
- La conservation des ressources naturelles et la bonne gestion du territoire ;
- Le maintien, la bonne gestion et l'accroissement du capital physique ;
- La préservation du patrimoine archéologique, historique et culturel ;
- La réduction de la pauvreté par l'intégration des couches défavorisées et marginalisées de la population dans le processus du développement économique ;
- Une répartition équilibrée des interventions dans les aires géographiques.

Le développement durable et équilibré est une matière transversale qui touche tous les institutions de tous les secteurs. Il s'avère que le développement durable pose problème au regard d'une manque de politique de gestion durable.

• Analyse diagnostique

Forces : l'existence d'une Direction provinciale de l'Agence Congolaise de l'environnement ; l'engagement des femmes paysannes et des jeunes filles dans les activités d'agriculture résiliente et l'entrepreneuriat (cas de CEDITA à Kisantu) ; la présence des agents et cadres qualifiés.

Faiblesses : l'insuffisance des ressources matérielles et financières allouées au processus d'Adaptation aux Changements Climatiques ; la faible opérationnalisation du GTCCDD ; l'absence de plan provincial d'adaptation aux changements climatiques ; l'insuffisance d'études sectorielles sur l'environnement et le Développement Durable ; l'absence d'une politique provinciale en matière de gestion des catastrophes naturelles ; la faible couverture tant en moyens médiatiques qu'en réseaux téléphoniques et de télécommunication sur les questions environnementales et Développement Durable.

Opportunités : l'implication du gouvernement provincial dans le Développement Durable ; le ferme engagement de parties prenantes à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; la présence des Partenaires Techniques et Financiers ; l'existence des études d'impacts environnemental et social de quelques entreprises ; la présence des radios communautaires.

Menaces : les interférences politiques dans le recrutement des agents ; les Us et coutumes rétrogrades ; le déficit communicationnel entre parties prenantes.

II.1.5.4. Eau Potable, Hygiène et Assainissement

II.1.5.4.1. Eau Potable

- **Etat de lieux**

Dans l'ensemble, **61%** de la population utilisent une source améliorée d'eau de boisson, dont **99 %** en milieu urbain et **32 %** en milieu rural, et **33 %** de la population utilisent des services d'eau de base, parmi lesquels **51 %** en milieu urbain et **19 %** en milieu rural.

Pour les ménages sans eau de boisson sur place, c'est en général les femmes de 15 ans et plus et les hommes de 15 ans et plus qui sont en charge d'aller chercher de l'eau, respectivement **76 %** et **14 %**. Le temps moyen consacré à la collecte de l'eau par la personne en charge dans les ménages sans eau de boisson sur place est de **34 minutes** dans la province, dont **35 minutes** en milieu urbain et **34 minutes** en milieu rural.

Le pourcentage de ménages disposant d'eau de boisson en quantité suffisante est de **87 %**. Les raisons les plus évoquées pour l'indisponibilité de l'eau en quantité suffisante sont : indisponibilité de l'eau à la source (**58 %**), cherté de l'eau (**10 %**) et source d'eau non accessible (**8%**).

La proposition de ménage avec *E.coli* détecté dans leur source d'eau de boisson est de **73%** ; cette proportion est un peu plus élevée en milieu rural (**74%**) par rapport au milieu urbain (**72%**). Par contre, la proportion de membres de ménage avec *E.coli* détecté dans l'eau de boisson dans le ménage est de **91%** avec **83%** en milieu rural contre **96 %** en milieu urbain.

Le contrôle de la qualité des eaux de consommation n'est pas systématique du fait de l'insuffisance d'analyses physico- chimiques et bactériologiques. En effet, les services étatiques attitrés (OCC, Environnement et Santé) ne sont pas en mesure d'encadrer et de suivre le contrôle de qualité des eaux de consommation.

Le faible accès à l'eau potable a comme conséquence : l'approvisionnement d'eau demeurant une corvée pour les femmes et les jeunes filles obligées de parcourir de longue distance pour chercher l'eau potable et donc exposées aux risques divers (viols, vols, crimes, etc...), la recrudescence des infections urinaires pour la femme, des maladies de mains sales, typhoïde, des maladies d'origine hydrique ...

Analyse diagnostique

Forces : la présence des eaux de surfaces (ruisseaux, rivières, fleuves, lacs, étangs, océans) et des eaux souterraines (sources et importantes nappes aquifères) exploitables ; l'existence d'un important réseau de production et de distribution d'eau potable (système Régideso, système hydraulique rurale, auto producteurs, entreprises industrielles...), existence des services étatiques attitrés (OCC, Environnement et Santé) pour l'encadrement et le suivi du contrôle de qualité d'eau potable.

Faiblesses : l'inégale répartition territoriale du réseau hydrographique ; la faible exploitation des eaux de surface et souterraines ; le faible accès à l'eau potable ; l'insuffisance d'analyses physicochimiques et bactériologiques ainsi que de travaux de maintenance et d'entretien d'ouvrages et réseaux ; l'inégale répartition de unités de production, de traitement et de distribution d'eau potable ; le manque d'entreprise de production de matières potabilisation d'eau.

Opportunités : l'existence des nombreux programmes et projets des Partenaires Techniques et Financiers.

Menaces : les perturbations climatiques ; la pollution de l'eau et de l'air ; les sédimentations, l'ensablement ; l'eutrophisation des sources d'eau ; la qualité douteuse des ouvrages, la faible capacité et la vétusté de nombreux ouvrages.

II.1.1.5.4.2. Hygiène et Assainissement

- **Etat de lieux**

S'agissant de l'assainissement, on distingue deux modes d'assainissement : l'assainissement de base et l'assainissement pluvial.

Pour ce qui est de l'assainissement de base, les modes sont à ranger en deux catégories : les dispositifs appropriés d'une part ainsi que les pratiques et systèmes non améliorés d'autre part.

Pour ce qui est des ouvrages d'assainissement de base, les dispositifs considérés comme pratiques et systèmes non améliorés sont les plus utilisés.

Parmi les dispositifs on peut citer les égouts ou les fosses septiques, les latrines à siphon hydraulique et les latrines simples ou les latrines améliorées à fosses ventilées sont considérés comme appropriés, à condition de ne pas être publics.

Les dispositifs non améliorés sont les latrines traditionnelles généralement précaires et ne répondant pas aux normes d'assainissement hygiénique de base.

Le pourcentage de populations utilisant des installations sanitaires améliorées est de **17 %**, dont **33 %** en milieu urbain et **5%** en milieu rural.

La proportion de la population utilisant de service de base d'assainissement est de **6%** dont **9%** en milieu urbain et **4%** en milieu rural.

Les modes de gestion des déchets les plus utilisés sont l'enfouissement, l'incinération, le dépotoir sauvage, les cours d'eaux, les voies publiques, les trous à ordures et la surface.

Pour ce qui est l'assainissement pluvial, sont utilisés comme modes d'évacuation des eaux pluviales : le collecteur, le caniveau, l'égout, les cours d'eau, la surface, le réseau d'assainissement de base.

Il existe aussi des structures parmi lesquelles, il y a : les Ministères Provinciaux en charge de l'environnement et de la santé, la Coordination Provinciale de l'Environnement, la Division Provinciale de la Santé/Bureau de l'Hygiène et Salubrité Publique (BHSP), la Direction Provinciale de l'Office de Voirie et Drainage (OVD) ainsi que des Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant dans le secteur de l'hygiène et assainissement.

- **Analyse diagnostique**

Forces : existence des services public et privé ; existence des structures de la société civile en charge d'hygiène et d'assainissement.

Faiblesses : inexistence insuffisance en personnel et inefficacité des services d'évacuation de déchets solides et liquides ; absence de canalisation pour l'évacuation d'eau ; absence des dépotoirs pour la décharge des déchets ; insuffisance et la destruction des infrastructures urbanistiques et d'assainissement au niveau des centres urbains ; manque d'équipements appropriés de traitement des déchets divers ; manque d'équipements appropriés de collecte, de transport et d'élimination des déchets infectieux et aussi de curage des caniveaux ; manque d'une technologie appropriée ; faible sensibilisation de la population sur les problèmes de la salubrité publique ; taux élevé d'utilisation des dispositifs s'assainissement de base non améliorés ; manque d'entretien et l'état de délabrement très avancé des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales et des drainages.

Opportunités : existence de programmes et projets d'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; implication de la population et des APA dans l'exécution des travaux de différents projets.

Menaces : production abondante des déchets solides, liquides et gazeux ; insalubrité quasi généralisée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ; pérennisation non assurée des acquis de programmes et projets de TPF dans le cadre de la gestion des déchets dangereux (pesticides obsolètes, déchets biomédicaux, déchets infectieux) ; coût élevé d'élimination de certains déchets ; péril fécal ; développement urbain non maîtrisé.

II.1.5.5. Développement rural.

- **Etat de lieux**

Le monde rural du Kongo Central vit dans une situation de précarité extrême dont les traits essentiels sont les suivants : la faible production agricole et le sous-emploi d'une grande partie de la population adulte valide (60% de la population active pratique une agriculture de subsistance), le faible revenu par habitant/jour (73, 1% de paysans ont un revenu de moins d'1 dollar américain), le faible accès aux services sociaux de base (36% de la population desservis en eau potable avec comme conséquence la résurgence des maladies d'origine hydrique, 4,8% de ménages vivant dans des maisons avec toiture en chaumes et pailles, surtout dans les Territoires de Kimvula, Kasangulu, Madimba, Muanda et de Luozi ;

67,0% de ménages vivant dans des maisons avec pavement en terre battue ; moins de 1% de la population rurale desservi en électricité), l'enclavement ou l'isolement du monde rural (2.000 km seulement sur 13,474 km des routes de desserte agricole , soit 14,84% de routes praticables), la dégradation accélérée de la forêt (0,6% de taux de déboisement annuel, un taux plus élevé que la moyenne nationale qui est de 0,2%).

S'agissant des structures provinciales d'encadrement, il existe un Ministère Provincial en charge du Développement Rural, une Inspection Provinciale avec 10 Inspections de Territoires du Développement Rural et 13 Services spécialisés à travers la province.

- **Analyse diagnostique**

Forces : Existence des services publics en charge du développement rural et ses services spécialisés SENATEC, SENEJER, ONHR, OVDA, SNCOOP, SNIR, SENDRI, SENEN, SENHARU, SENHAHUP, PEMERU); Présence du personnel qualifié et professionnel ; existence des concessions ; existence des organisations paysannes de développement ; synergie entre l'Inspection Provinciale et les Autorités politico-administratives, les entités déconcentrées et les services spécialisés ; existence des sociétés coopératives ; existence des CLER (Comité local d'Entretien des Routes) dans chaque territoire ; existence des radios rurales et communautaires.

Faiblesses : non appropriation de différents projets et programmes par la population ; faible subvention accordée aux services publics ; démotivation des cadres et agents publics (salaire et prime insuffisants) ; insuffisance d'équipements et outils informatiques appropriés ; faible taux d'exécution d'investissements ; insuffisance quantitative du personnel qualifié ; faible capacité d'intervention des structures communautaires ; faibles capacités institutionnelles ; absence des données d'études socio-économiques à jour et fiable pouvant orienter les acteurs de développement ; irrégularité des frais de fonctionnement des services publics.

Opportunités : les appuis des projets et programmes des PTF ; présence de la population jeune ; existence des infrastructures socio-économiques de base ; existence d'un service de la pêche en milieu rural.

Menaces : désintéressement de la jeunesse ; Exode rural et dépeuplement des villages ; persistance des conflits fonciers et coutumiers ; retrait de nombreux PTF ; destruction des infrastructures de base et marchandes ; faible taux d'exécution du budget d'investissements du secteur.

II.1.5.6. Développement provincial équilibré

- **Etat de lieux**

La province distingue trois aires géographiques qui concentrent l'essentiel des activités humaines :

1. **Le couloir de part et d'autre de la Voie Nationale entre Kinshasa et l'océan** (axe majeur de transit du commerce extérieur national et axe structurant du développement provincial sur le plan des infrastructures, du réseau urbain et du niveau d'activités). Ce couloir comprend deux zones distinctes :

- Partant de l'Est, cet axe traverse, jusqu'à Songololo, les zones les plus aptes à constituer les premiers « Foyers de développement » agro-pastoraux en relation avec l'approvisionnement de Kinshasa, compte tenu de leur accessibilité, de leur potentiel agronomique et de la présence de centres de service déjà partiellement équipés ;
- A partir de Matadi, l'estuaire du fleuve Congo constitue un espace aux potentialités agricoles relativement faibles, sauf exception, mais qui posera des problèmes de concurrence et de complémentarité entre d'une part, les sites portuaires, et d'autre part, diverses utilisations possibles des mêmes sites en particulier sur le littoral (exploitation pétrolière, urbanisation, tourisme, conservation de la nature, agriculture péri-urbaine, industrialisation,...).

2. **Le Mayombe** (fortement peuplé, très marqué par sa mise en valeur de type colonial, en plein processus de décapitalisation industrielle et de déforestation) et ;

3. **Les zones excentrées** (Kimvula, Luozi...) par rapport aux principaux axes de communication (Kinshasa-Banana et Boma-Tshela). Ces zones sont moins bien placées pour tirer profit du marché urbain provincial et extra provincial.

- **Analyse diagnostique**

Forces : existence de trois aires géographiques distinctes ; existence des infrastructures économiques de développement ; existence des industries diverses notamment de type colonial ; existence d'un potentiel agronomique et la présence de centres de service déjà partiellement équipés ; existence des ressources minières et des sites touristiques ; existence des potentialités énergétiques énormes ; existence des ressources humaines ; disponibilité des plans de développement de la province ;

Faiblesses : développement inégal de trois zones géographiques ; destruction du tissu économique et des infrastructures de base ; exode rural ; abandon du monde rural ; inexistence d'un plan provincial d'aménagement du territoire.

Opportunités : existence de projets et programmes des PTF.

Menaces : les méfaits de changements climatiques (inondations, pollutions atmosphérique et hydro sphérique, érosion côtière).

II.2 Analyse de la situation des ODD et des objectifs New Deal

Le concept des Objectifs de Développement Durable (ODD) est né à la Conférence des Nations Unies pour le Développement durable de Rio +20, qui a eu lieu en 2012. En Septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'agit d'un cadre international destiné à mobiliser les efforts de tous les pays pour rendre la planète durable et équitable avant 2030. Ce programme qui vise à instaurer **un monde sans pauvreté, sans inégalité et durable, d'ici quinze ans, comporte 17 objectifs assortis de 169 cibles et de 231 indicateurs.**

Les 17 objectifs sont : 1. Pas de pauvreté ; 2. Faim zéro ; 3. Bonne santé et bien-être ; 4. Education de qualité ; 5. Egalité entre les sexes ; 6. Eau propre et Assainissement ; 7. Energie propre et d'un coût abordable ; 8. Travail décent et croissance économique ; 9. Industrie, Innovation et Infrastructures ; 10. Inégalités réduites ; 11. Villes et Communauté durables ; 12. Consommation et production durables ; 13. Lutte contre les changements climatiques ; 14. Vie aquatique ; 15. Vie terrestre ; 16. Paix, Justice et Institutions efficaces et 17. Partenariats pour les ODD.

Le New Deal est une approche qui définit les bases d'un nouveau partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et intègre la problématique du développement durable dans les pays en situation de conflit et de fragilité pour l'engagement international fondé sur les 5 objectifs de la consolidation de la Paix et du renforcement de l'Etat.

Ces 5 objectifs sont :

1. **Légitimité Politique** : Encourager des accords politiques inclusifs et la résolution des conflits ;
2. **Sécurité** : Etablir et renforcer la sécurité des personnes ;
3. **Justice** : Remédier aux injustices et accroître l'accès des personnes à la justice ;
4. **Fondements Economiques** : Créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance ;
5. **Revenus et Services** : Gérer les revenus et renforcer les capacités de prestation de services responsables et équitables.

La cartographie provinciale des cibles priorisées des ODD se présente comme suit :

Tableau n°17 : Package priorisé des cibles et indicateurs ODD

N°	Objectifs de développement durable	Package priorisé	
		Cibles	Indicateurs
1	ODD 1 Pas de pauvreté :	2	2
2	ODD 2 : Faim zéro	4	9
3	ODD 3 : Bonne santé et bien-être	3	8
4	ODD 4 : Education de qualité	3	4
5	ODD 5 : Egalité entre les sexes	1	2
6	ODD 6 : Eau propre et assainissement	2	4
7	ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable	1	1
8	ODD 8 : Travail décent et croissance économique	3	5

9	ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure	2	3
10	ODD 10 : Inégalités réduites	1	1
11	ODD 11 : Villes et communes durables	1	1
12	ODD 12 : Consommation et production responsables	1	1
13	ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	1	2
14	ODD 14 : Vie aquatique	1	1
15	ODD 15 : Vie terrestre	2	3
16	ODD 16 : Paix, justice et institution efficace	3	5
17	ODD 17 : Partenariats pour les ODD		
TOTAL		31	52

Cette taille répond aux priorités de la province et rime avec sa vision d'entité à revenu intermédiaire à l'horizon 2030, garantie de sa faisabilité en permettant à la province de les intégrer aisément dans son Plan de Développement 2023 -2027 et d'assurer efficacement leur mise en œuvre et suivi évaluation.

L'analyse des ODD a donc fait ressortir, qu'en dépit de quelques améliorations significatives enregistrées au niveau de la dimension sociale (éducation, santé) depuis la période des OMD, les indicateurs clés en matière de la Gouvernance, du développement économique et de l'environnement demeurent toujours faibles.

Cette situation est bien traduite par l'analyse des résultats du spectre de fragilité qui classe la Province dans la phase de crise (1) tel que démontré par le tableau ci-dessous :

Tableau n°18 : Analyse des résultats du spectre de fragilité

PSG	Phase 1 : Crise	Phase 2 : Reconstruction	Phase 3 : Stabilisation	Phase 4 : Transformation	Phase 5 : Résilience
Politique Inclusive	1,29				
Sécurité	1,05				
Justice	1,22				
Fondements Economiques	1,04				
Revenus et Services	1,73				

Source : Matrice de fragilité de la province

Au regard de ce qui précède, la situation décrite ci-dessus reflète bien les résultats du diagnostic sectoriel :

- **Pour ce qui est de développement social :** le faible budget alloué à tous les secteurs sociaux (dysfonctionnement des systèmes sociaux) ; la forte dépendance vis-à-vis des partenaires ; une incidence de la pauvreté très élevée (57%), une forte dépendance démographique et le parasitisme familial, l'existence des problèmes sociaux engendrés par la croissance rapide des villes notamment la délinquance

juvénile et un taux de chômage élevé, l'inversion des coutumes et des valeurs morales, une mentalité opposée au changement et résistance ou rejet de certaines innovations technologiques, l'absence de culture d'émulation (principe d'uniformisation ou de nivellement par le bas);

- **Sur le plan de la gouvernance** : la faible effectivité de la décentralisation se traduisant par la non organisation des élections locales et donc par l'absence d'organes exécutifs est délibérants dans les ETD; la persistance des techniques de gestion centralisée ; la faible appropriation des concepts de décentralisation et de bonne gouvernance, surtout en ce qui concerne la représentativité de la femme dans la vie publique et politique de la province ; l'existence des facteurs réels de risques notamment la recrudescence des conflits coutumiers et fonciers liés à la vente anarchique des terres ; le taux élevé de chômage de jeunes susceptibles d'être manipulés par les acteurs politiques et religieux ; l'inexistence de la fonction publique décentralisée ; la non implication de la population dans la gestion de la chose publique ; la mauvaise distribution de la justice ; les violations des droits humains ; l'inadéquation des politiques de gestion des ressources humaines et celles du personnel de carrière de services publics de l'Etat ; la culture de l'impunité ; le maintien de la conception traditionnelle du budget (Budget de moyens ou des facteurs à acquérir) ; la faible mobilisation des recettes ; la faible rétrocession des recettes à caractère national ; le faible taux d'exécution de budget provincial ; le niveau élevé d'exécution des dépenses non budgétisées ; la faible appropriation des outils modernes de gestion financière et budgétaire (cadre macroéconomique et cadre des dépenses à moyen terme) ;
- **En ce qui concerne le développement économique** : l'insuffisance des unités de production et de transformation des matières premières locales ; la faible demande locale la faible mécanisation des activités agricoles et le difficile accès aux crédits agricoles ; l'insuffisance d'études de prospection minière entraînant leur faible exploitation ; la vétusté de l'outil de production; les faibles rendements et l'insuffisance de compétitivité des industries locales ; les prix de vente élevés des produits de l'industrie locale dus aux prix de revient prohibitifs, conséquence des prix des matières premières importées, de la forte pression fiscale et des coûts de transport élevés, la faible intégration des unités économiques; la détérioration et la vétusté des infrastructures de transports ; les faibles taux desserte en énergie électrique ; la persistance de la conception coloniale faisant des infrastructures portuaires des ports de transit et non de stockage capables de jouer le rôle de véritables industries portuaires ; l'absence d'équipements appropriés pour assurer le raffinage du pétrole brut local ;
- **Quant à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable** : la dégradation des équilibres des écosystèmes (disparition des poissons et des organismes aquacoles, ...); la répartition territoriale inégale des précipitations et du réseau hydrographique (4 territoires bien arrosés, 3 territoires faiblement arrosés, 3 territoires insuffisamment arrosés): la pollution hydro sphérique (fleuves et cours d'eaux); la réduction de superficie et de fertilité des terres arables ; la pollution atmosphérique due aux émissions de gaz à effet de serre (gaz carbonique, monoxyde de carbone, poussières de ciments,...) ; l'état

dégradé des ressources végétales et pédologiques se manifestant par la déforestation et l'érosion des sols, phénomène largement lié à la pression démographique en milieu rural et à l'augmentation de la demande urbaine avec comme conséquence l'anéantissement du capital forestier, la stérilisation des sols, la malnutrition et la famine, la fermeture des entreprises forestières et la réduction de l'apport en devises ; l'accès difficile à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement avec comme conséquence « l'approvisionnement en eau demeurant une corvée pour les femmes et les jeunes filles obligées de parcourir de longues distances pour chercher l'eau potable et donc exposées aux risques divers (viols, vols, crimes, etc.), et

l'insalubrité quasi généralisée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (absence de politiques de gestion et de traitement de déchets, inexistence de services d'évacuation de déchets solides et liquides, difficulté de construction des toilettes hygiéniques sur certains sites rocheux, comme les villes de Matadi et Boma, manque de politique d'éducation de la population spécialement scolaire en matière de règles de salubrité du milieu, recrudescence des infections urinaires pour la femme, des maladies et des mains sales, de la malaria, des maladies d'origine hydrique etc.); l'insuffisance des politiques et programmes de développement et d'aménagement du territoire se traduisant par l'occupation anarchique des espaces (inondations récurrentes et érosions entraînant de destructions des infrastructures) et l'incapacité des ménages à accéder à un logement décent et salubre.

II.3. Défis et Enjeux

II.3.1. Défis

➤ Gouvernance :

Les défis consistent à promouvoir un environnement favorable au développement durable par : l'instauration d'une justice distributive ; la promotion de la paix et de la sécurité ; l'accélération du processus de la décentralisation locale ; la transparence dans la gestion des finances publiques ; la mise en place effective de la fonction publique provinciale ; la redynamisation de l'administration des régies financières provinciales ; l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'amélioration du cadre macro-économique provincial.

➤ Secteurs productifs :

Les défis majeurs à relever dans ce secteur sont d'assurer la sécurité alimentaire de la population ; d'assurer l'exploitation industrielle des ressources minières ; d'assurer l'intégration industrielle ; de promouvoir l'entrepreneuriat féminin ainsi que de promouvoir l'écotourisme.

➤ Secteurs sociaux :

Les principaux défis portent sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ; la promotion du genre et des droits de l'enfant ; la protection sociale ; l'application du SMIG afin d'améliorer les conditions de travail ; la prévention et les réponses liées aux urgences humanitaires ; la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes pour la création d'emplois décents et l'amélioration de leurs revenus ainsi que le développement du sport collectif et individuel.

➤ **Infrastructures et Aménagement du Territoire:**

La Province devra développer un système intégré de transport par la diversification et la viabilisation du réseau routier provincial et local existant ; garantir l'accès à l'eau et à l'électricité de qualité à un prix compétitif ; moderniser les infrastructures immobilières et assurer l'extension des NTIC afin de booster le développement économique et social ; promouvoir les villes et communautés durables ; favoriser l'accès de la population aux logements et services de base adéquats ; veiller à la gestion optimale de l'espace territoriale et à la répartition équitable des équipements collectifs.

➤ **Environnement et développement durable :**

Les défis majeurs à relever sont d'assurer la protection de l'environnement et le développement durable ; l'adaptation aux changements climatiques et la valorisation des ressources biologiques.

En ce qui concerne le développement rural, les défis sont : assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire ; inciter l'émergence des acteurs économiques partenaire du développement rural ; accroître et promouvoir la production agricole avec une utilisation optimale ainsi qu'une gestion durable des ressources, des infrastructures et du matériel agricole ; assurer une disponibilité alimentaire suffisante dans toutes les régions ; développer des infrastructures sociales en vue d'améliorer l'accès aux services sociaux.

II.3.2. Enjeux

Le Kongo Central a formulé plusieurs enjeux pour son développement dont les principaux sont :

- La promotion de droits humains dans l'environnement sociopolitique relativement stable ;
- La mobilisation des partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'Agenda 2063 et du New Deal et de l'adaptation aux changements climatiques ;
- La mobilisation de l'Aide Publique au Développement.

III.1. Vision, orientations générales, objectifs stratégiques et piliers stratégiques

III.1.1. Vision et orientations stratégiques du développement de la Province

L'image projetée par l'Etude Prospective Nationale consiste à faire de la RDC un vaste espace économique très diversifié, compétitif et créateur d'emplois décents.

Cette image a été renforcée par l'ambition du nouveau leadership politique qui est de voir tous les acteurs franchir ensemble les rivages de leur destin et mettre le cap de leur marche historique vers le changement en vue de bâtir un beau pays et de lui restituer ce qu'il avait de plus noble, avec comme valeurs cardinales :

- Un Congo réconcilié avec lui-même, où la division, la haine et le tribalisme sont bannis ;
- Un Congo fort dans sa diversité culturelle et l'attachement à la mère-patrie ;
- Un Congo tourné vers son développement dans la paix et la sécurité ;
- Un Congo dans lequel chacun mérite sa place.

Cette image du pays place ainsi « l'homme » dans toutes ses dimensions au cœur de l'action gouvernementale pour le sortir de la pauvreté. Cette **vision** s'énonce comme suit : « **En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté** ».

Partant de cette vision nationale, le Gouvernement provincial du Kongo Central avait décidé depuis 2011, d'organiser son action de manière à consolider progressivement la paix, la sécurité et la démocratie, à renforcer la croissance grâce à la diversification économique, et à accroître les opportunités socioéconomiques pour toutes les couches de la population, lesquelles valorisent les potentialités du Kongo Central et impulsent les transformations structurelles, politico-institutionnelles et sociales requises et ce, dans le respect des engagements internationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, les Cinq Objectifs New Deal et l'approche Nexus.

Ainsi, à l'horizon de 25 ans, le Kongo Central devra devenir « **une province en paix, sécurisée et ayant adopté les pratiques d'une gestion des affaires publiques moderne et efficace ; dotée d'une économie diversifiée, assise sur des infrastructures performantes, créatrices d'emplois, conduite par un secteur privé dynamique et occupant une position confortable dans le pays à la mesure de son potentiel de croissance ; dans une société gouvernée par des valeurs de solidarité et d'innovation, offrant aux populations un accès aux services de base généralisé et équitable sur l'ensemble de la Province au sein de laquelle la pauvreté et la vulnérabilité sont en déclin rapide sous le double effet d'une croissance accélérée et des programmes sociaux ciblés** ».

Pour ce quinquennat 2023-2027, la province du Kongo Central, partant de cette vision et dans le respect des engagements internationaux, se propose donc de bâtir son développement à travers les leviers ci-après :

- La promotion d'une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution des produits Agricoles qui passe par le développement de l'agro-industrie à travers la dynamisation et la dotation de la technologie adaptée pour le stockage, le traitement, la conservation et la transformation, la promotion des filières agroindustrielles, la promotion de micro entreprises et de petites entreprises rurales, le renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro entreprises ;
- La réhabilitation et la modernisation des infrastructures de transport ;
- Le repositionnement de la promotion de la planification familiale ;
- La relance du secteur minier en menant des actions pour élargir progressivement sa chaîne de valeurs et accroître sa capacité à créer des emplois décents ;
- L'identification et l'exploitation des nouvelles niches de croissance notamment dans le domaine de l'économie bleue et de l'économie verte ;
- L'amélioration du climat des affaires pour le développement du secteur privé ;
- La résorption progressive du déficit énergétique (en eau et électricité) ;
- La résolution du problème de la connectivité des villes et territoires de la Province ;
- La protection de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique ;
- L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et à l'assainissement ;
- Le renforcement de la gouvernance et de la démocratie.

Ces orientations stratégiques guideront les différents domaines d'intervention pour la mise en œuvre de ce Plan de Développement.

III.1.2. Piliers et Objectifs généraux du PDP

Le PDP 2023-2027 vise à consolider progressivement la paix, la sécurité et la démocratie, à renforcer la croissance grâce à la diversification économique, à accroître les opportunités socioéconomiques pour toutes les couches de la population, à assurer la protection de l'environnement et à lutter contre les changements climatiques.

Ainsi, ce Plan s'articule autour de cinq piliers et des objectifs généraux repris dans le tableau ci – dessous :

Tableau n°19 : Piliers et Objectifs généraux du PDP

PILIERES STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX
Pilier 1: Valorisation du capital humain, développement social et culturel.	Investir massivement, qualitativement et efficacement dans l'homme pour plus de progrès économique, démographique et social.
Pilier 2: Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'Etat et consolidation de la paix.	Consolider la démocratie et garantir la sécurité pour des institutions fortes et stables et pour une meilleure gouvernance.
PILIER 3: Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.	Promouvoir la création des richesses dans un cadre macro-économique sain et stable en vue de favoriser l'émergence et le renforcement de l'emploi productif.
PILIER 4: Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures.	Disponibiliser avec ordre à travers l'espace de la Province et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes culturelles, humaines et économiques.
PILIER 5: Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, développement durable et équilibré.	Assurer une gestion durable des ressources environnementales et lutter contre les effets des changements climatiques pour un cadre de vie meilleure.

III.1.3. Priorités du PDP reflétant les ODD, les Objectifs New Deal et l'approche Nexus pour la période 2023-2027.

Les cinq orientations stratégiques ou piliers et les objectifs généraux du PDP décrits ci-dessus devront permettre de progresser vers l'accomplissement des ODD, des Objectifs New Deal et l'approche Nexus.

Ainsi, se fondant sur les dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale et managériale), le Gouvernement Provincial fait siennes les priorités du Programme de développement à l'horizon 2030 :

Tableau n°20 : Alignement du PDP sur les ODD, Objectifs New Deal et approche Nexus, et priorités du PDP

PILIER DU PDP	DIMENSIONS DES ODD	OBJECTIFS NEW DEAL	Approche Nexus : 4 thématiques prioritaires	PRIORITES DU PDP 2023-2027
<p>P.1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Education Formelle Professionnelles et Technique, Recherche Scientifique. - Santé, Nutrition, VIH/SIDA et COVID-19 - Emploi - Protection Sociale et Humanitaire. - Genre et Groupes Vulnérables - Jeunesse et Sports - Cultures et Arts. 	<p>Développement humain (ODD 1 à 5, 8, 10, 11)</p>	<p>PSG 4 : Fondements économiques. PSG 5 : Revenus et services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité alimentaire et malnutrition; - Accès aux services de base; - Mouvements forcés de populations; - Violences basées sur le genre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire au moins de moitié l'incidence de la pauvreté; - Eliminer la faim et toutes formes de malnutrition; - Réduire significativement la mortalité maternelle en passant du taux en-dessous de 70/100000 naissances vivantes; - Réduire drastiquement le taux de mortalité néo-natale à 12/1000 naissances vivantes et le taux de mortalité des enfants de moins 5 ans à 25/1000 naissances vivantes; - Mettre fin aux épidémies, au paludisme et autres maladies; - Assurer un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire à tous les enfants; - Augmenter considérablement le nombre de jeunes et adultes compétents dans les domaines technique et professionnel; - Garantir l'égalité dans l'accès à tous les sexes et groupes sociaux (vulnérables...); - Assurer de manière équitable l'accès de toute la population à l'eau potable, à un coût abordable ainsi qu'aux services d'assainissement et d'hygiène adéquats; - Parvenir au plein emploi des capacités productives et garantir un travail décent à

				<ul style="list-style-type: none"> - tous ; - Réduire les inégalités par l'amélioration progressive et rapide des revenus de 40% des populations les plus pauvres ainsi que l'autonomisation et l'intégration sociale, économique et politique de toutes les personnes.
<p>P.2 : Renforcement de la Bonne Gouvernance, restauration de l'Etat et consolidation de la paix.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paix et stabilisation. - Sécurité (Armée et Police). - Gouvernance politique et démocratique - Gouvernance administrative et locale - Justice et droits humains - Gouvernance économique et financière (Planification, Cadrage macro-économique et Programmation des investissements; Gestion du portefeuille de l'Etat; Gestion budgétaire et des Finances publiques). 	<p>Bonne gouvernance (ODD 16)</p>	<p>PSG 1 : Politique inclusive PSG 2 : Sécurité PSG 3 : Justice</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'Etat de droit ; - Donner à tous l'accès à la justice dans les conditions d'égalité ; - Mettre en place une Fonction Publique Provinciale efficace, responsable et transparente en exécution de l'Edit N°006/2017 du 20 décembre 2017 portant statut général de la fonction publique provinciale et locale ; - Réduire toutes les formes de violences ; - Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics ; - Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans ses politiques, stratégies et planification tant nationales que locales ; - Intégrer la protection des écosystèmes et la biodiversité dans la planification nationale.
<p>P.3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage - Exploitation minière 	<p>Croissance forte, inclusive et durable (ODD 1, 8,9 et 12).</p>	<p>PSG 4 : Fondements économiques. PSG 5 : Revenus et services.</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'accès de toute la population à des services énergétiques viables et modernes, à un coût abordable ; - Maintenir un taux de

<ul style="list-style-type: none"> - Production des hydrocarbures et des gaz naturels - Industries, PME/PMI et Artisanat - Tourisme - Commerce - Banques et Microfinances. 				<p>croissance économique d'au moins 7% par an ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des politiques de promotion du Tourisme durable pour créer des emplois et mettre en
<p>P.4. Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du territoire - Infrastructures de transport - Infrastructures électriques - Réseau d'alimentation en eau potable - Développement du numérique (poste et tic) - Développement urbain et habitat. 	(ODD 7, 9, et 11)	<p>PSG 4 : Fondements économiques. PSG 5 : Revenus et services.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - valeur les cultures et produits locaux ; - Mettre en place une infrastructure nationale et transfrontalière de qualité, fiable, résiliente et universellement accessible ; - Promouvoir une industrialisation à forte valeur ajoutée qui profite à tous ; - Assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs et au système de transport viables et accessibles. - Renforcer la capacité des institutions financières nationales susceptibles de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.
<p>P.5. Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, développement durable et équilibre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement et développement durable - Protection de l'environnement et conservation de la nature - Eau, hygiène et assainissement - Développement rural - Développement équilibré. 	Environnement et Développement Durable (ODD 13, 14 et 15)	<p>PSG 4 : Fondements économiques. PSG 5 : Revenus et services.</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; - Réduire considérablement la production des déchets ; - Conserver et exploiter de manière soutenable les ressources marines ; - Préserver et réduire nettement la pollution marine de tout type ;

				<ul style="list-style-type: none">- Réglementer efficacement la pêche ;- Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes ;- Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts ;- Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.
--	--	--	--	---

III.2. Stratégies sectorielles, objectifs spécifiques et actions phares

III.2.1. Pilier 1 PDP : Valorisation du capital humain, développement social et culturel [DIMENSION Développement humain : ODD (1 à 5, 8, 10, 11) et PSG (4 et 5)]

Stratégie 1.1. Amélioration des services de Santé, nutrition, VIH/SIDA et lutte contre la COVID-19

La vision du gouvernement provincial en matière de santé est de Contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population de façon à permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous âges dans le cadre de la couverture sanitaire universelle (CSU). Pour ce faire, il s'appuiera sur les objectifs et actions ci-après :

Objectif 1 : Améliorer la qualité, l'accès et l'offre des services de santé et développer les services de santé à base communautaire.

1. **Appui à la construction, réhabilitation et équipement des structures de santé et infrastructures sanitaires :** [Réhabilitation et équipement des structures de santé ; Construction de nouvelles infrastructures sanitaires (CS, HGR, HP) ; Acquisition des kits de transfusion sanguine pour les FOSA de la province ; Acquisition des matériels et équipements médicaux pour les FOSA (HPR, HGR, CSR et CS) ; Acquisition des ambulances] ;
2. **Appui au renforcement de capacités du personnel médical :** [Appui à la formation des médecins spécialistes de santé et des agents de service de santé communautaire ; Formation du personnel impliqué dans la gestion des urgences.] ;
3. **Appui à la construction et équipement des morgues :** [Construction de 7 morgues Ngidinga, Nzumba, Kinza-Mvueté, Kimvula, Marimba, Kwilu-Ngongo, Kangu et Luozi] ;
4. **Appui au développement du circuit d'alimentation des produits médicaux :** [Appui aux unités locales de production de médicaments ; Pré positionnement des Kits d'intrants pour les Maladies Tropicales Négligées (lèpre, onchocercose, Hypertension artérielle, diabète et T.H.A) ; Appui à l'approvisionnement des médicaments essentiels de qualité dans les Centres de Distribution Régional (CDR)] ;
5. **Appui à la Construction d'un laboratoire provincial de transfusion sanguine ;**
6. **Appui à la construction, réhabilitation, équipement des instituts techniques médicaux :** [Construction des bâtiments scolaires propres dans 7 ITM : Omeco Tshela, Thamay, Kinkanda, Kimvula, Gombe-Matadi, CR-mbanza-Ngungu, Nkolo,Thama ; Réhabilitation de 23 ITM/IEM (kizu,kinkonzi,kangu, Lukula, Kabondo, Muanda, Kinza-Mvueté, Kimpese, Luozi, Nsona-Nkulu, Kisantu, Kuimba, Mbata mbengi, Kitona, Croix-Rouge Matadi, Kimpangu, Lembika, Sundi-Lutete, Kintanu,

Nsele, Sona Bata, Nselo, Ngidinga); Acquisition d'équipement de 18 ITM/IEM en kit informatique et accessoires].

Objectif 2 : Améliorer la santé maternelle et infanto-juvénile et la situation nutritionnelle des femmes et des enfants

7. **Appui à la construction, réhabilitation et équipement des maternités, et centres nutritionnels et thérapeutiques :** [Construction d'une maternité au centre de sante de référence de Kimpemba; Dotation de Centres de santé des incinérateurs appropriés; Construction de 5 centres nutritionnels et thérapeutiques dans la province du Kongo-Central (Matadi, Boma, Tshela, Mbanza-Ngungu et Inkisi)];
8. **Appui au renforcement de capacités du personnel de santé maternelle et néo natale ;**
9. **Appui à l'implantation des structures de traitement et de prise en charge du choléra et toutes les maladies diarrhéiques.**

Objectif 3 : Améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge du VIH/SIDA, du paludisme, de la Covid-19, des maladies diarrhéiques et d'autres maladies à risque

10. **Appui à la lutte contre le VIH-SIDA :** [Sensibilisation à la prévention des IST/VIH SIDA ; prise en charge globale des PWIH];
11. **Appui à la lutte contre la COVID-19 :** [Opérationnalisation/redynamisation des comités multisectoriels de lutte contre la COVID-19 au chef-lieu de la Province, au niveau des villes et dans tous les territoires ; formation et recyclage de prestataires sur la prise en charge médicale des malades atteints de la COVID-19; Réhabilitation des sites de prise en charge des cas de COVID-19 dans les HGR de Lukula, Massa, Luozi, Kimpangu, Kibunzi, Tshela, Kimvula, Kisantu et Kimpese ; Approvisionnement de 7 sites de soins COVID-19 en matériels adéquats de prise en charge (respirateurs)];
12. **Appui à la lutte contre le paludisme, les maladies diarrhéiques et les maladies à risque :** [Sensibilisation à la prévention du paludisme ; Appui à l'organisation de campagne de vaccination et de supplémentation en vitamine A, déparasitage et distribution d'albendazole].

Stratégie 1.2. Renforcement des services de l'éducation et de la Formation.

Le gouvernement provincial s'est fixé comme objectifs de construire un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement provincial et impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation.

Objectif 1 : Etendre l'accès à l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire et technique

13. **Appui à la construction, réhabilitation et équipement des établissements de l'EPST :** [Construction et équipement d'une bibliothèque par Etablissement d'Enseignement secondaire et techniques selon les normes admises ; Achèvement de la construction des Ecoles Techniques dans les Territoires ; Construction,

réhabilitation et équipement des écoles primaires et secondaires dans les deux villes et les dix Territoires de la Province ; Construction et équipement des écoles pour les 10 Territoires et 2 villes ; équipement des écoles primaires et secondaires en cantines scolaires] ;

14. **Appui à la construction des bâtiments administratifs pour les deux Sous-divisions de l'EPST ;**
15. **Appui à la Dotation des EPST en matériels, équipements scolaires didactique et outil informatique ;**

Objectif 2 : Promouvoir l'équité en matière de l'éducation

16. **Appui à la promotion du genre à l'accès aux EPST :** [Campagnes de sensibilisation des parents pour la scolarisation des filles].

Objectif 3 : Développer et favoriser l'enseignement technique et la formation professionnelle.

17. **Appui à la réhabilitation et équipement des Centres de Formation Professionnelle et de production agricole des jeunes et des Centres des Métiers ;**
18. **Appui à la construction et équipement d'un bâtiment pour la Direction Provinciale de FPAM ;**
19. **Appui à la construction des ateliers et laboratoires dans les Centres de Formation professionnelle de la province.**

Objectif 4 : Ramener le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans à 67%

20. **Appui à la construction et équipement des centres de rattrapage scolaire (CRS), des centres d'alphabétisation et des espaces communautaires d'éveil (ECE) ;**
21. **Appui au développement des centres de rattrapage scolaire et des centres d'alphabétisation et des espaces communautaires :** [Renforcement des capacités humaines par la formation des alphabétiseurs pour l'encadrement des femmes et hommes ; Production du matériel d'alphabétisation ; Elaboration d'une politique de gestion du passage de l'éducation non formelle à l'éducation; Prise en charge par le Gouvernement provincial des frais de fonctionnement de ECE et CRS ; Organisation des séances de sensibilisation des jeunes des associations sur l'éveil patriotique, changement de mentalité et sur la communication citoyenne].

Objectif 5 : Développer et favoriser l'accès à l'Enseignement Supérieur et Universitaire

22. **Appui à la construction, réhabilitation et équipement des établissements de l'ESU :** [Identification et viabilisation des sites pour la construction des établissements de l'ESU du secteur public ; Construction des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur et universitaire ; Dotation en équipements mobiliers aux établissements d'enseignements supérieur publics] ;

Objectif 6 : Renforcer les capacités d'offre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique

23. **Appui au développement de la recherche et de l'innovation technologique :** [Construction et équipement des centres de recherche ; Dotation en ouvrages scientifiques aux Etablissements d'ESU ; Installation d'un réseau informatique au sein des Etablissements d'ESU].

Stratégie 1.3. Promotion de l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes

Dans ce secteur, le Gouvernement Provincial s'entend à promouvoir l'insertion économique et sociale des femmes des filles et des jeunes, et réduire la proportion des jeunes non scolarisés, sans emplois et sans formation

Objectif 1 : Promouvoir l'insertion économique et sociale de la femme, de la fille et des jeunes promue

24. **Appui à la construction et équipement des maisons de la femme dans les Territoires ;**
25. **Appui à l'autonomisation des femmes, filles et jeunes :**[Organisation des séminaires de formation sur les droits des femmes et des filles ; Initiation des femmes en Activités Génératrices des Revenus (AGR) notamment : la distribution des semences améliorées de cultures maraîchères ; Initiation des jeunes aux activités génératrices des revenus et financement des projets visant l'entreprenariat des jeunes].

Stratégie 1.4. Amélioration de la protection sociale et humanitaire

Le Gouvernement Provincial entend garantir les droits fondamentaux des personnes vulnérables et favoriser leur accès aux services sociaux de base de qualité à travers les objectifs et actions suivants :

Objectif 1 : Eliminer les violences et autres pratiques discriminatoires basées sur le genre dont les violences sexuelles.

26. **Appui à la lutte contre les violences sexuelle** [Organisation des séminaires de formation sur les droits des femmes ; Organisation des séminaires de formation des acteurs sur la prise en charge des victimes des violences sexuelles et les droits des femmes ; Organisation des enquêtes de bonne pratique du genre dans les entreprises et services tant publics que privés ; Organisation d'un forum provincial sur l'évaluation et intégration de la dimension genre dans le milieu du travail ; Organisation des tribunes d'expression populaire en milieu scolaire et universitaire sur les harcèlements et violences sexuelles basées sur le genre en milieu du travail ; Dotation des matériels informatiques du bureau de la Coordination Provinciale GET].

Objectif 2 : Mettre en place un système performant de protection sociale susceptible de garantir les droits fondamentaux des personnes vulnérables et leur accès aux services sociaux de base de qualité.

27. **Appui aux ONGs et aux centres d'encadrement ou de formation des personnes vivant avec handicap ;**
28. **Appui à la Construction, réhabilitation et équipement des homes de vieillards et centre d'hébergement des personnes vulnérables ;**

- 29. **Appui à la Construction et équipements de centres de promotion, d'encadrement et de formation des personnes handicapées et personnes vulnérables ;**
- 30. **Appui à la réhabilitation des centres sociaux de deux Villes et 10 Territoires/PPU ;**
- 31. **Appui à l'assistance des personnes vulnérables :** [Distribution des articles non ménagers, vivres et produits pharmaceutiques ; Implantation des abris pour les victimes de catastrophes].

Stratégie 1.5 : Promotion des sports et loisirs

Objectif 1 : Donner accès à la plus grande frange de la population à la pratique des activités physiques, sportives et ludiques comme facteur d'intégration, de cohésion sociale, d'éducation et de santé.

- 32. **Appui à l'achèvement des travaux de construction des stades :** [Lumumba (Matadi), Sokol (Boma), Kitemoko (territoire de Mbanza-Ngungu), Fuki/Inkisi (territoire de Madimba)] ;
- 33. **Appui à la réhabilitation des terrains Municipaux dans les Territoires :** [kasangulu, Kimvula, Songololo, Luozi, Seke-banza, Lukula, Tshela et Moanda] ;
- 34. **Appui au développement des infrastructures ludiques et d'activités récréatives de qualité ;**
- 35. **Appui à la réhabilitation des stadiums de basketball :** [Damar (Matadi) et Sotap (Boma)] ;
- 36. **Appui à la promotion des sports :** [Création d'un fonds pour la promotion des Sports ; Identification des disciplines sportives et recensement des athlètes ; Formation et recyclage des cadres et dirigeants sportifs ; Acquisition des équipements sportifs].

Stratégie 1.6. Promotion de l'emploi

Le Gouvernement Provincial dans ce secteur s'entend accroître le taux d'emploi dans la province ainsi que les salaires payés aux travailleurs. Pour y parvenir, il s'agira spécifiquement de :

Objectif 1 : Accroître considérablement le taux d'emploi dans la province

- 37. **Appui à la promotion de l'emploi :** [Création de nouvelles opportunités d'emploi ; Réalisation des états des lieux des services et organisations professionnelles de collaboration ; Vulgarisation des acteurs sur de la loi régissant la sous-traitance RDC (Loi n° 17/001 du 18 Fév.2018 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans les secteurs privés) ; Réalisation d'une enquête sur l'emploi (situation de la main d'œuvre nationale et étrangère, relations professionnelles et risques professionnels sur toute la province du Kongo Central) ; Recensement des entreprises et établissements, ASBL et ONG ; Organisation des séances de sensibilisation des communautés des enfants, les leaders d'option, les parents, les chefs religieux, les autorités politico-administratives sur l'exploitation des enfants] ;

Objectif 2: Développer la création des emplois et Entrepreneuriat comme facteur d'intégration, de cohésion sociale, et de santé

38. **Appui à la promotion de l'entrepreneuriat** : [Organisation des séances de vulgarisation des textes légaux en entrepreneuriat et innovation en faveur des Jeunes ; Organisation de séance de vulgarisation des textes légaux en entrepreneuriat en faveur des Jeunes femmes entrepreneurs ; Organisation des sessions de formation des Entrepreneurs sur la maîtrise de l'outil de gestion, le civisme fiscal et le réseautage dans les différents secteurs d'activités ; Création d'un fonds provincial de crédit accordé aux jeunes et femmes entrepreneurs ; Création d'un guichet unique de garantie provinciale en ce qui concerne les prêts accordés par les banques et coopératives en faveur des Jeunes et femmes entrepreneurs ; Identification et catégorisation des activités entrepreneuriales dans la Province].

Stratégie 1.7. Promotion de la culture et des arts

En ce qui concerne le domaine culturel, les objectifs et actions ci-après ont été retenus :

Objectif 1 : valoriser et rentabiliser la culture et l'art Kongo

39. **Appui à la promotion de la culture et art Kongo** : [Acquisition des podiums modernes pour la production musicale et théâtrale ; Création d'un musée urbain consacré à l'histoire coloniale et précoloniale ; Organisation des activités culturelles selon le calendrier établi ; Organisation des spectacles, manifestations ludiques ; Promotion de la langue Kikongo ; réfection des statues et monuments historiques ; établissement d'une base des données des œuvres d'arts et répertoire de tous les artistes Né-Kongo] ;
40. **Appui à la construction et équipement d'une salle de spectacle à Matadi.**

III.2.2. Pilier 2 PDP : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix [DIMENSION Gouvernance : ODD (16) et PSG (1, 2 et 3)]

Stratégie 2.1. Renforcement de la gouvernance judiciaire, sécuritaire et promotion des droits humains et la cohésion provinciale

La politique du Gouvernement Provincial dans ce domaine consiste à garantir l'accès à la justice pour tous et, à protéger les droits et libertés des citoyens et à consolider l'autorité de l'Etat pouvant conduire à une gouvernance publique satisfaisante, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens et à renforcer la cohésion provinciale.

Pour ce faire, il entend :

Objectif 1 : Promouvoir les droits et libertés du citoyen

- 41. **Appui à la promotion des droits de l'homme :** [Vulgarisation des textes légaux et réglementaires relatifs aux droits et libertés de l'homme à travers la Province ; Formation et recyclage des responsables des organisations de la Société Civile et des organisations communautaires de développement ; Opérationnalisation de l'entité provinciale de liaison des droits l'homme] ;
- 42. **Appui à la réhabilitation des centres pénitentiaires :** [dans les 2 Villes Matadi et Boma, et les 6 Territoires Kasangulu, Madimba (EEGE), Mbanza-Ngungu, Luozi, Songololo et Tshela et Seke Banza)];
- 43. **Appui à la prise en charge des prisonniers du Kongo Central.**

Objectif 2 : Améliorer l'environnement juridique en vue de rapprocher la justice du Justiciable

- 44. **Appui à la réhabilitation et équipement des cours, tribunaux et parquets :** [dans les 2 villes et les 10 territoires] ;

Objectif 3 : Améliorer la sécurité intérieure et au niveau des frontières

- 45. **Appui au développement de la sécurité intérieure et frontalière :** [Sensibilisation des APA, de la population et des agents de services de sécurité sur les questions foncières ; Organisation des rencontres avec les Provinces de pays voisins sur les questions économiques et sécuritaires; Formation et recyclage des membres de la commission consultative de règlement des conflits coutumiers de 55 secteurs ; Organisation des séances de vulgarisation des textes de loi sur la Décentralisation à travers les ETD ; Formation/recyclage des Agents de la coordination de la protection civile ; Redynamisation de la commission provinciale de vérification des bornes de frontières];
- 46. **Appui à la construction des centres de métiers pour la réinsertion socio professionnelle des jeunes en conflit avec la Loi ;**
- 47. **Appui à l'implantation et équipement des plateformes locales de règlement des conflits coutumiers et fonciers ;**
- 48. **Appui au développement et modernisation des équipements pour les services de sécurité :** [Acquisition de matériels roulants pour les services des sécurités : (dans les 2 Villes et les 10 Territoires) ; Acquisition des équipements et appareils de communication pour 2 Villes ; les 10 Territoires ; les 3 Divisions uniques et les 55 Secteurs ; Appui à la réhabilitation des latrines dans les camps de la PNC ;
- 49. **Appui à l'équipement des services de la protection civile :** [Acquisition des véhicules anti-incendie pour la coordination de la protection civile ; Acquisition d'équipements de sapeurs-pompier] ;
- 50. **Appui à la construction de Sous-Commissariats de police nationale congolaise dans la Province ;**
- 51. **Appui à la redynamisation de la Commission Consultative des Règlements des Conflits Coutumiers (CCRCC)**

Objectif 4 : Renforcer la cohésion provinciale

- 52. **Appui au développement de la cohésion provinciale :** [Création du Conseil consultatif Provincial ainsi que les Conseils Consultatifs Urbains, Territoriaux et Locaux de cohésion ; Création des Comités Locaux de Paix et de Développement

(CLPD); Organisation des conférences socio-économique sur le développement de la Province].

Stratégie 2.2. Renforcement de la gouvernance administrative de proximité et de développement

La politique du Gouvernement Provincial dans ce domaine consiste à améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics de base, et de mettre en place une gouvernance de proximité et de développement. Pour ce faire, il entend :

Objectif 1 : Améliorer la qualité du service public

53. **Appui au renforcement de capacités des cadres et agents des services publics et autorités politico Administratives à tous les niveaux ;**
54. **Appui à la réhabilitation et acquisition du patrimoine mobilier et immobilier de l'administration publique décentralisée et décontractée :** [Acquisition des matériels informatiques et mobiliers pour l'administration publique décentralisée et déconcentrée ; Acquisition des équipements de transport (bus, mini bus) des membres de Cabinet du Gouverneur de Province et autres services provinciaux ; Acquisition des groupes électrogènes pour les Ministères Provinciaux et les administrations publiques].
55. **Appui à la construction de l'hôtel du gouvernement ;**

Objectif 2 : Accélérer l'installation de la Fonction Publique Provinciale

56. **Appui à l'installation de la Fonction Publique Provinciale :** [Mise en place de la Fonction Publique Provinciale en exécution de l'Edit N°006/2017 du 20 décembre 2017 portant statut général de la fonction publique provinciale et locale (recrutement et formation des Agents, prise des textes de lois, mise en place d'équipement des services publics provinciaux); Organisation des missions d'identification du personnel de la Fonction Publique Provinciale ; Organisation d'un cadre social de concertation entre l'Autorité Provinciale et l'Intersyndicale des Services Publics de l'Etat ; Organisation des séances de vulgarisation du Décret-loi n°017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de conduite de l'agent et fonctionnaires publics de l'Etat à travers la Province];
57. **Appui à la construction des bâtiments de la Fonction publique.**

Objectif 3 : Renforcer la décentralisation et le développement local

58. **Appui au renforcement de la décentralisation à tous les niveaux :**[Installation des organes exécutifs et délibérants locaux et urbains par l'organisation des élections ; Mise en place des communes rurales et de nouvelles villes ; Installation des communes rurales et de nouvelles villes ; Organisation des ateliers de formation/recyclage des ETD sur la coopération décentralisée et jumelage ; Implantation de l'Antenne provinciale de la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation (CTAD) ; Acquisition des équipements informatique pour la Division provinciale à la Décentralisation].

Stratégie 2.3. Renforcement de la Gouvernance économique et financière

Objectif 1 : Renforcer les capacités de gestion du développement provincial et local

59. **Appui à la gestion du développement provincial et local :** [Installation et opérationnalisation du Comité Provincial du Développement et de ses organes; Vulgarisation et dissémination des outils provinciaux de planification; Réalisation d'une étude sur la création d'un fonds provincial d'investissements; Organisation des formations/recyclages et appui matériel des Bureaux d'Etudes et planification des divisions provinciales du Kongo Central; Organisation des ateliers de planification sectorielle (CME&CDMT et GTCCDD, CPAEHA, CPCAI,...); Elaboration du profil socio-économique de la province du Kongo Central (INS et Plan); Organisation des missions de Contrôle-Suivi-Evaluation des projets/programmes de développement; Organisation des ateliers de formation/recyclage des Territoriaux dans l'élaboration des outils de Planification de Développement (Plan de Développement Local/PDL, Plan d'Actions Opérationnelles /PAO, Plan de travail Annuel/PTA); Formation/recyclage des cadres et agents publics de l'Etat en outils de planification et de programmation budgétaire sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ; Organisation de colloque de présentation des atouts de la province aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF); Elaboration de la cartographie des intervenants en développement de la Province].
60. **Appui à l'élaboration, validation et dissémination des outils provinciaux de planification.**
61. **Appui à l'installation des Bureaux urbains et des Antennes locales de la Planification.**

Objectif 2 : Appuyer la production des indicateurs du cadre macroéconomique provincial et améliorer le suivi-évaluation des projets et programmes

62. **Appui à l'opérationnalisation de la cellule provinciale de Cadrage macroéconomique et CDMT ;**
63. **Appui au comité provincial de suivi-évaluation des projets et programmes et projets provinciaux, locaux et de PTF ;**
64. **Appui au renforcement de capacités des Cadres et Agents publics à la Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPBS).**

Objectif 3 : Améliorer le processus de gestion des finances publiques Provinciales

65. **Acquisition d'un logiciel de gestion des Finances Publiques Provinciales ;**
66. **Appui au renforcement de capacités des cadres et agents de l'administration des finances ;**
67. **Appui au renforcement de capacités des animateurs des ETD dans l'élaboration des prévisions budgétaires et l'exécution du budget ;**

Objectif 4 : Améliorer le climat des affaires et les investissements

68. **Appui à l'opérationnalisation de la Cellule Provincial de climat des Affaires et Investissement;**
69. **Appui à la promotion du climat des affaires e les investissements :** Vulgarisation et évaluation des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

Objectif 5 : Renforcer les capacités provinciales en collecte d'impôts et des recettes

70. **Appui au renforcement de capacités provinciales en collecte d'impôts et recettes :** [Formation des cadres et agents de la DGR/KC en logiciel, en qualité d'officiers et d'Inspecteurs de police judiciaire à compétence restreinte ; Formation et recyclage des cadres et agents des structures en charge des recettes de l'Etat (DGR/KC et services générateurs des recettes)].

III.2.3. Pilier 3 PDP : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie [Dimension Développement Economique : ODD (2, 8, 9, 12) et PSG (4 et 5)]

Stratégie 3.1. Développement de la production végétale, halieutique et animale

Le Plan Provincial vise la diversification, la mécanisation, la transformation et l'exportation de la production agricole en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations surtout rurales.

Dans ce domaine, le Gouvernement Provincial entend entreprendre les actions contenues dans les objectifs suivants :

Objectif 1 : Améliorer la productivité des exploitations agricoles

71. **Appui à la promotion des exploitions agricole :** [Création des parcs semenciers pour la multiplication de variétés végétales résistantes ; Création d'un Fonds Provincial de Développement Agricole (FPDA) ; Organisation des séances de mise à niveau sur la phytopathologie et sur l'entomologie des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de l'Agriculture ; Organisation des séances de formation des fermiers et agriculteurs paysans] ;
72. **Appui technique aux associations productrices des cultures pérennes et non pérennes :** [Acquisition des engins agricoles ; Acquisition d'intrants et équipements maraîchers aux Associations maraîchères de la Province du Kongo Central ; Acquisition des équipements de transformation et conservation des fruits, produits vivriers transformables périssables à 20 Associations Paysannes dans la Province ; Appui technique aux producteurs des cultures pérennes ; Dotation des agris multiplicateurs pour la production des semences vivrières et boutures de manioc (variétés résistantes) ; Appui à la réhabilitation de la ferme semencière de Lombo] ;

- 73. **Appui à l'Acquisition des produits et matériels pour la lutte phytosanitaire ;**
- 74. **Appui aux Petites et Moyennes Entreprises Artisanales (PMEA) en équipements de transformation des produits agricoles ;**
- 75. **Appuis technique, matériel et financier aux structures provinciales :** [Appuis en équipements et matériels pour l'opérationnalisation du système de sécurité alimentaire (IPC); Appui en équipement, matériels et intrants à la Coordination Provinciale du Service National de Statistiques Agricoles (SNSA); Implantation des Centres Agroalimentaires Pilotes (CAP)];
- 76. **Appui à la production en dotant des semences améliorées des cultures vivrières aux producteurs Territoriaux ;**
- 77. **Appui à l'implantation des unités industrielles de production/transformation de farine de manioc (farine, amidon, farine amidon et farine panifiable) ;**
- 78. **Appui à la construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles dans les 10 territoires.**

Objectif 2 : Relancer la production animale

- 79. **Appui au développement des infrastructures d'élevage :**[Construction et réhabilitation des infrastructures d'élevage; Construction des cliniques Vétérinaires à Boma, Mbanza-Ngungu et Tshela; Construction d'une ferme parentale des races améliorées (volaille, caprine, ovine et porcine) à Kasangulu et Kimpese ; Unité de fabrication des aliments du bétail (Provenderie) ; Construction des centres d'insémination artificielle des petits ruminants; Réhabilitation de la clinique Vétérinaire de Matadi];
- 80. **Appui au développement de la production d'élevage :** [Acquisition et distribution de kits d'intrants d'élevage ; Acquisition des vaccins et matériels pour la campagne de vaccination de masse contre la rage ; Acquisition et dotation des intrants apicoles aux associations de la Province/PPU ; Acquisition et dotation des géniteurs performants (coqs et boucs) aux Ménages Eleveurs ; création d'unités de production des aliments pour bétails; Implantation des unités de transformation des produits d'élevages; Equipements en matériels d'insémination artificielle des petits ruminants et installation des centres d'insémination].

Objectif 3 : Relancer la production halieutique, piscicole et aquacole

- 81. **Appui au développement des infrastructures halieutique, piscicole et aquacole :** [Appui à l'aménagement et à la réhabilitation des étangs piscicoles dans les périmètres irrigués, les bas-fonds et en cages flottantes ; Installation des infrastructures d'approvisionnement, de distribution, de stockage et de conservation des produits de pêche ; Aménagement et installation des étangs aquacoles communautaires ; Mise en place d'un système centralisé de capture des grandes pêcheries à travers la construction ou la réhabilitation de quais de pêche ; Réhabilitation de six (6) Centres d'alevinage de la Province (Kasangulu, Mawunzi,

Loango, Nkundi, Kiza-Nsansi et Kinzau-Mvuete); Construction de six (6) Pêcheries à travers la Province du Kongo Central];

82. **Appui au développement de la production :** [Équipement des associations de pêcheurs, pisciculteurs et d'aquaculteurs en (hors-bord, pirogue, filet, hameçon, sel, couteau, panneau solaire, congélateur et glacière); Implantation des unités industrielles de transformation des produits de pêche, de pisciculture et d'aquaculture; Acquisition des intrants et autres matériels piscicoles pour les associations des pisciculteurs; Acquisition des intrants et autres matériels de pêche pour les associations de pêcheurs; Acquisition d'équipements de transformation et de conservation des produits de pêche et d'aquaculture dans les 6 sites des pêcheurs de la Province (Muanda, Boma, Matadi, Inga, Luozi et Kasangulu); Acquisition d'équipements pour installation des sites aquacoles; Acquisition et dotation des intrants et autres matériels piscicoles aux Associations des pisciculteurs].
83. **Appui à la création d'une ferme piscicole pilote Provinciale.**

Stratégie 3.2. Développement du secteur mines et matériaux de construction

Objectif 1 : Promouvoir l'exploitation à grande échelle de gisements miniers

84. **Appui au développement de l'exploitation minière :** [Acquisition des équipements d'exploitation pour la transformation des concentrés minéraux; construction, réhabilitation, équipement des infrastructures de stockage et de distribution de produits miniers; Financement des programmes de transformation des produits miniers; Construction de 2 centres de négoce miniers à Luozi et Tshela];
85. **Appui à la promotion de l'exploitation minière artisanale :** [Incitation des banques et des IMF à ouvrir leurs succursales dans les zones minières; Identification et recensement des artisans miniers, des associations et coopératives des exploitants artisanaux; Identification et localisation des zones d'exploitation minière artisanale].

Objectif 2 : Veiller à une meilleure connaissance de la géologie et de ressources minérales de la province

86. **Appui aux études géologiques :** [Formation et recyclage de cadres et agents de l'administration locale des Mines; Collecte, traitement, analyse et stockage des données et informations sur la structure géologique des sols et sous-sols congolais; Actualisation de la cartographie géologique provinciale].

Stratégie 3.3. Production d'hydrocarbures et de biocarburants

Objectif 1. : Production des hydrocarbures et de biocarburants accrus, diversifiée et transformée localement

87. **Appui au développement de la production d'hydrocarbures et de biocarburants**: [Promotion d'une industrie pétrochimique; relance de la production industrielle des bitumes de MAVUMA; Construction d'une raffinerie moderne; Implantation d'une unité de production de bio-carburant à partir du JATROPHIA].

Stratégie 3.4. Développement du secteur industriel, PME/PMI et artisanat

Objectif 1 : Relancer la production industrielle

88. **Appui au développement de la production industrielle**: [Implantation des entreprises de production des matériaux et de matériels de construction; Modernisation de l'outil de production des industries provinciales; Implantation des nouvelles industries chimique et électrochimique; la relance de la plateforme agro-industrielle de Lukula; relance des industries en arrêt; Acquisition d'un incubateur pilote des huiles essentielles; Raccordement des sites industriels au courant électrique d'Inga];
89. **Appui à la promotion de l'industrie**: [l'installation du Guichet unique de création d'entreprise; Organisation de la Foire provinciale des Industries, Petites et Moyennes Entreprises et célébration de la journée mondiale des Micros, Petites et Moyennes entreprises; Identification des sites pour abriter les Zones Économiques Spéciales; Création des unités de transformation des produits agricoles];
90. **Appui à la création des sociétés provinciales de construction, d'électricité**;
91. **Appui au développement de l'industrie du bois**: [Financement des projets de relance, de diversification et d'accroissement de la production forestière; Implantation des entreprises de transformation de bois de 2^e et 3^e générations (menuiserie, pâte à papier, autres produits)].

Objectif 2 : Renforcer les capacités des PME/PMI et de l'artisanat.

92. **Appui à la promotion des PME/PMI et l'artisanat**: [Octroi des financements bancaires aux projets d'investissement des PME/PMI et de l'artisanat; Formation et recyclage des opérateurs des PME/PMI et de l'artisanat; Organisation des missions de suivi des activités du comité technique Provincial du PADMPME; Installation des centres d'accompagnement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME); Identification, catégorisation et formalisation des opérateurs artisanaux; Formalisation des PME des jeunes entrepreneurs; Création d'un Marché des artisans à Matadi et Boma];

Stratégie 3.5. Développement des institutions financières bancaires (Banques) et non bancaires (Microfinances et Assurances)

Objectif 1 : Créer des banques de développement

93. Appui à l'installation des banques de développement

Objectif 2 : Assurer le développement des institutions financières non Bancaires

- 94. Appui au développement des institutions financières non bancaires :** [Octroi de facilitations relatives à l'implantation et au fonctionnement des structures d'assistance humanitaire et financières ; Appui aux structures d'octroi de micro-crédit (COOPEC, mutuelles) ; Création des institutions financières d'octroi des crédits immobiliers et de construction de logements sociaux].

Stratégie 3.6. Relance du Tourisme

Objectif 1 : Relancer les activités touristique

- 95. Appui au développement des infrastructures touristiques :** [Relance des travaux d'implantation du parc marin de mangrove à Moanda ; Réhabilitation des sites touristiques de la Province ; construction d'un mur de soutènement du mausolée du premier Président de la République à Singini/Tshela ; construction d'un complexe hôtelier à Muanda ; Délimitation, bornage, viabilisation et modernisation des sites touristiques (Chutes de Zongo ; Jardin Botanique de Kisantu ; Grottes de Mbanza-Ngungu ; Baobab de Stanley à Boma ; Site Belvédère à Matadi ; Musée Historique de Boma ; Cimetière des Pionniers à Boma ; Croix de Mbata Kuluzi à Ngidinga ; Chalet de Stanley à Vivi ; etc.)] ;
- 96. Appui aux structures provinciales :** [Renforcement des capacités humaines et techniques du secteur du tourisme ; Acquisition des Matériels roulants ; Réalisation d'un inventaire d'infrastructures touristiques (sites touristiques, hôtels, restaurants...)] ;

Stratégie 3.7. Réorganisation du secteur informel

Objectif 1: Améliorer les capacités financières et techniques des acteurs du secteur informel

- 97. Appui à la promotion et l'encadrement des acteurs du secteur informel :** [Facilitation de l'accès à des services financiers viables et durables par une majorité d'acteurs du secteur informel ; Implantation des structures de microfinances à travers la province ; Formation/mise à niveau/recyclage des acteurs du secteur informel ; Implantation des cellules de COOPEMECO et FOLECO au niveau des Villes et des Territoires ; Identification des unités/acteurs du secteur informel ; Identification des unités / acteurs de secteur informel ; Création d'un service public chargé de l'encadrement du secteur informel ; Facilitation du passage du secteur informel au secteur formel.

III.2.4. Pilier 4 PDP : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation d'infrastructures ODD : (7, 9, 11) ; PSG (4 et 5)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement, le Gouvernement se propose de mener un ensemble d'actions pour garantir un bon aménagement du territoire provincial, pour en réduire le manque de centralité et désenclaver ainsi les zones de production ou d'habitation.

Stratégie 4.1. Occupation optimale de l'espace provincial dans une approche prospective

Objectif 1 : Doter la province des outils de planification dans le domaine de l'aménagement du territoire.

98. **Appui à l'élaboration d'un plan d'aménagement provincial et des plans d'aménagement des Entités Urbaines, Territoriales et locales.**

Objectif 2 : Assurer le renforcement des capacités techniques des Cadres et Agents de services de l'Aménagement du Territoire.

99. **Appui à l'aménagement du littoral :** [Acquisition des équipements de travail au 3 services de tutelle ; Organisation des séances de vulgarisation de la politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT)] ;
100. **Appui au renforcement de capacités des cadres et agents de 3 services de tutelle.**

Stratégie 4.2. Développement des Infrastructures de Transports

Pour ce qui est du transport, le Gouvernement Provincial entend développer un système intégré d'infrastructures des transports performants en vue de desservir tous les territoires et les principaux centres urbains de la province et améliorer la qualité des services offerts aux usagers et les conditions de mobilité urbaine et rurale.

Pour ce faire, il compte s'appuyer sur les objectifs et actions suivants :

Objectif 1 : Améliorer la praticabilité du réseau routier

101. **Appui à la construction et réhabilitation des routes d'intérêt national et provincial :** [bétonnage tronçon routier Morgue-Ango-Ango ; bétonnage route d'entrée NRJ/Nkala-Nkala – la tortue/Kinkanda ; Réunionification routière de la Province/OR (travaux des pistes et d'ouvrages d'arts) : Kimpese – Kibembe (100 Km), Mbanza Ngungu – Mpioka (105 Km); Kimuaka – Tshela (353 Km) ; Sumbi – Vunda (60 Km); Inkisi – Ngidinga – Kimvula (200 Km); Kingamakuni – Libulu (140 Km); Kimvula - Lubisi – Tsanga Nord (150 Km); Sisi Nzobe – Mbata Mbengi – Mbaka Khosi – à Kai – Vemba – Kakongo Nsongo – Forobola – Muanda (217 Km); Seke Banza – Mbata Siala (60 Km) ; Construction de la route Mbanza-Ngungu – Nkamba (Route Chemin de la passi Travaux de bétonnage boucle d'Inkisi de Simon KIMBANGU) ; bétonnage axe avenues Palmier – Lumumba à Mbanza-

Ngungu (950 m) + Zatumua – Christ-Roi (1,5 Km); bétonnage cité de Kasangulu (route territoire); bétonnage axe avenues Sainte Thérèse-Foyer-Manianga à Mbanza - Ngungu (1830 m); bétonnage cité de Lamba];

- 102. **Appui au renouvellement des signaux routiers les routes provinciales ;**
- 103. **Appui à la construction du Pont Métallique Foyer sur la rivière Lukaya ;**
- 104. **Appui à la réhabilitation de la voirie urbaine :** [du territoire de Muanda (Rawbank – Hôpital Général de Référence); Réhabilitation de la voirie urbaine de la ville de Matadi [Epom – Pont Sitra, Belvédère – Pont Mpozo, Mikondo – Kimbanguiste – Momo, Tour de contrôle – Antenne Lendila – Mavuzi, Sotraco – Usine Maza – NRJ, DGRKC-SEBO, Avenue du Pont-Ntenga Ntenga, Météo – Soyo Villa, Ndemba (les Copains) – Regideso – Toulouse, Umba di Makuala (Tsasa di Tumba) – Ango Ango]; Réhabilitation de la voirie urbaine de la ville de Boma (Pont Mbangou-Boulevard Kabila, Amical sportif-Elbema-Hygiène Ville, Pente Lukubu, Hôtel Nkuangila Lele-Pont Elbema-Ogefrem, Poste ville-Elbema-Hygiène Ville)];
- 105. **Appui à l'aménagement du parking Mbanza - Ngungu (1638 m2) ;**

Objectif 2 : Améliorer de la navigabilité des biefs fluviaux et riverains

- 106. **Appui à la construction et réhabilitation des infrastructures fluviales et maritimes ;**
- 107. **Appui à l'acquisition des engins de balisage et de dragage du bief maritime ;**
- 108. **Appui à l'acquisition d'un nouveau bac moteur pour le trafic entre Songololo (Kinganga) et Luozi (Mafuambu) ;**
- 109. **Appui à l'Aménagement et attractivité des quais d'accostages.**

Objectif 3 : Assurer le renforcement, le développement et l'amélioration des Capacités techniques des cadres et agents des services publics de transports

- 110. **Appui au renforcement de capacités des cadres et agents des directions provinciales des entreprises et des services publics de transports ;**
- 111. **Appui à la promotion de la sécurité routière :** [Organisation des ateliers de formation sur la prévention et la sécurité routière sur toute la province; Organisation séances de sensibilisation de la loi 78/033 du 30 aout 1978 portant le nouveau code de la route; Opérationnalisation du Comité de la sécurité routière dans les grandes agglomérations sur RN1];

Stratégie 4.3. Développement des infrastructures énergétiques

Objectif 1 : Améliorer l'accès à l'électricité de bonne qualité et de faible coût

- 112. **Appui à la construction de micros centrales hydroélectriques;**
- 113. **Appui à l'assainissement du réseau électrique provincial :** [Implantation des nouvelles lignes à haute tension; Réhabilitation du réseau de distribution du courant électrique; Extension du réseau de distribution du courant électrique et raccordement de nouveaux sites au réseau hydro électrique de la SNEL; Réhabilitation et renforcement des ouvrages de production de l'énergie électrique; Acquisition des matériels électriques pour la réhabilitation, le renforcement et l'extension du réseau électrique];
- 114. **Appui à la réhabilitation de l'éclairage public dans les 2 villes et grands centres ;**

- 115. **Appui à l'implantation des micros centrales d'énergies solaire, éolienne et hydrolienne ;**
- 116. **Appui au renforcement de la gestion énergétique :** [Elaboration d'un Plan Provincial d'électrification; Elaboration et mise en œuvre du programme provincial de l'électrification rurale].

Objectif 2 : Construire, réhabiliter, aménager et équiper des infrastructures hydrauliques.

- 117. **Appui à la Réhabilitation et au Renforcement de capacités des ouvrages/unités de production et de distribution d'eau existantes ;**
- 118. **Appui à l'implantation de nouvelles unités de production, de traitement et de distribution d'eau :** [dans les nouvelles villes (Muanda, Tshela et Bangu)];
- 119. **Appui aux Travaux de forages sur la plaine de LOMA à Mbanza-Ngungu ;**
- 120. **Appui à l'installation des équipements Electromécanique, Electropompe pour améliorer la desserte au Quartier YANGA DIA SONGA à Kimpese**
- 121. **Appui à la Construction des nouveaux filtres et agrandissement de flocculateur à l'usine fleuve.**

Stratégie 4.4. Développement du numérique (NTIC)

Objectif 1 : Réaliser une couverture totale de la province par les services de base des télécommunications et des postes ainsi que les nouvelles technologies de l'information et de la communication

- 122. **Appui au développement des PTNTIC :** [Réalisation d'une étude pour le raccordement à la fibre optique des services publics dans la Province auprès du Gouvernement Central; Elaboration du plan provincial du numérique; Organisation de séances de formation en faveur des acteurs Provinciaux du secteur NTIC ; Mener des plaidoyers auprès du Gouvernement central (Ministres des PTNTIC et Transport et Voie de communication.); Fonds Spécial pour la Promotion du Numérique ; Vulgarisation et sensibilisation de la population et des institutions à l'acquisition des boites postales ; Mise en place d'une Commission technique sur le Droit de la déclaration semestrielle des équipements de télécommunication à bord des bateaux et navires étrangers ;; Implantation des équipements de télécommunication dans les Villes et Chefs-lieux des Territoires de la province] ;
- 123. **Appui à la connexion des Institutions provinciales, Cabinets ministériels et Services administratifs de la Province à l'internet ;**
- 124. **Appui au renforcement de la capacité d'émission de la RTNC/Kongo central :** [Installation et équipement des émetteurs relais pour l'extension du signal Radio et TV de la RTNC/Kongo Central ; Implantation des stations des radiodiffusions et des télévisions pour la RTNC/Kongo central] ;
- 125. **Appui au renforcement de la capacité de production de l'Agence Congolaise de la Presse (ACP) ;**
- 126. **Appui à l'équipement du Service National de l'Information Rural (SNIR) en matériels audio-visuels numériques ;**
- 127. **Appui à la réhabilitation et modernisation des réseaux SCPT ;**

Objectif 2 : Assurer le renforcement des capacités techniques des cadres et agents du développement du numérique

128. **Appui au renforcement de capacités des cadres et agents de la Division Provinciale de PTT, de la Direction Provinciale de la RENATELSAT et de la RTNC-Matadi ;**

Stratégie 4.5. Développement urbain et habitat

Le Gouvernement Provincial s'est fixé comme ambition de couvrir le déficit en infrastructures de base à travers l'aménagement du territoire. Pour ce faire, il s'agira de :

Objectif 1 : Résorber le déficit en logements sociaux

129. **Appui à la construction des logements sociaux ;**
130. **Appui à la réhabilitation des bâtiments des anciens combattants**
131. **Appui à l'implantation des unités de production de matériaux de fabrication à partir des matières premières locales ;**
132. **Appui aux entreprises de construction et coopératives de crédit à l'habitat.**

Objectif 2 : Amélioration de l'environnement de travail des Cadres et Agents de services publics de l'Etat.

133. **Appui à la construction, réhabilitation et équipement de bâtiments administratifs et résidentiels publics:** [Réalisation d'un état de lieu des bâtiments publics de la province ; Acquisition d'un terrain pour la construction de l'hôtel du Gouvernement provincial et assemblée provinciale ; Réhabilitation de bureaux administratifs de Villes et Communes ; Réhabilitation des 2 ateliers et murs soutènement STA et bâtiments Civils Matadi; Acquisition équipements pour les ateliers/ Bâtiments Civils et les garages STA ; Acquisition des kits informatiques et accessoires, et équipements pour le Gouvernorat, les Cabinets Ministériels, Commissariats Généraux et Services Publics provinciaux] ;
134. **Appui à l'aménagement d'un parking pour gros véhicule à Mpozo ;**
135. **Appui à l'aménagement d'un parking public avec hangar et dépôt à les Copains/ Matadi ;**

Objectif 3 : Assurer le renforcement des capacités des cadres et agents de Services de l'Aménagement du territoire

136. **Appui à la gestion des espaces :** [Mise à jour des plans cadastraux des villes et communes rurales ; Contrôle de concessions foncières irrégulières ; Redynamisation de deux structures à savoir : une brigade pour cadastre et une inspection de l'Urbanisme; Mise à jour des plans Urbanistiques des villes et communes rurales ; installation de l'antenne de la CONAREF (commission nationale des reformes foncières)];
137. **Appui à l'acquisition des appareils topographiques**
138. **Appui au renforcement des capacités à l'attention des cadres et agents de circonscriptions foncières (Affaires foncières, cadastre et Urbanisme)**

III.2.5. Pilier 5 PDP : Protection de l'environnement, lutte contre les Changements climatiques, développement durable et équilibré [DIMENSION Protection de l'environnement : ODD (13, 14, 15) et PSG (4 et 5).]

Dans le but d'atteindre les engagements souscrits au niveau national quant à la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) le Congo central compte sur les stratégies ci-après :

Stratégie 5.1. Protection de l'Environnement et Développement Durable.

La stratégie à mettre en œuvre repose sur une meilleure organisation de la gestion de l'environnement, la suscitation et la stimulation des attitudes positives d'appropriation des stratégies et des actions par l'ensemble des acteurs, ainsi que la promotion des modes de production et de consommation durables pour mieux préserver les ressources naturelles.

La promotion de modes de production et de consommation durables, en plus de protéger l'environnement contre les diverses dégradations, permettra de générer des bénéfices économiques notamment la création d'emplois, le développement de l'industrie, l'amélioration à l'accès aux marchés et le progrès des technologies.

Objectif 1 : Promouvoir la préservation durable des écosystèmes environnementaux et le développement durable.

❖ les zones marines et côtières.

139. **Appui à la promotion et la préservation durable des zones marines et côtières :** [Collecte, traitement et diffusion des données sur l'état des lieux du Projet Pana Zone Côtière ; Organisation des missions de suivi-évaluation, des revues périodiques ainsi que des séances de vulgarisation et de sensibilisation sur le Projet Pana Zone Côtière ; Organisation des séances de formation en faveur des communautés locales de la zone côtière sur les activités génératrices de revenus ; Entretien du système d'alerte précoce ; Organisation des séances de sensibilisation, sous forme de revue documentaire, sur les risques de changements climatiques liés à l'érosion côtière et les mesures d'adaptation en faveur des populations côtières ; Intégration de la stratégie « école assainie » dans les écoles existantes non encore assainies ; Organisation de séances de sensibilisation sur l'intoxication et la déficience nutritionnelle ; Organisation des séances de sensibilisation des hommes en uniforme sur la protection de la forêt des mangroves et autres écosystèmes ; Organisation de séances de formation des cadres territoriaux sur la protection, l'atténuation et l'adaptation au CC/ZONE COTIERE de Muanda ; Organisation de séances de sensibilisation et de vulgarisation des lois et mesures d'application relatives à la protection de l'environnement, à la pêche, au foncier, etc. ; Organisation de séances de formation des sensibilisateurs (professionnels de médias et autres radios communautaires) ;

- 140. **Appui à l'exécution des travaux de stabilisation du littoral de la zone côtière de Muanda ;**
- 141. **Appui à la réalisation des travaux de végétalisation de falaises à risque entre Muanda village et Nsia Mfumu ;**

❖ **Préservation et valorisation des ressources halieutiques marines par :**

- 142. **Appui à la promotion, préservation et valorisation des ressources halieutiques :** [Création et opérationnalisation de coopératives d'associations de pêcheurs ; Création d'une Aire Marine Protégée (AMP) ; Aménagement des étangs piscicoles communautaires dans le cadre de la pisciculture intégrée et de reconversion socioprofessionnelle ; Dotation des associations de pêcheurs en kits et matériels halieutiques ; Elaboration et vulgarisation du Plan Local d'Aménagement des pêcheries et de promotion d'une bonne politique de conservation des habitats aquatiques];
- 143. **Appui à la construction d'un village écologique sur la terre ferme (Kimuabi) ;**
- 144. **Appui à la Construction d'un espace de séchage et de transformation des produits de pêches**

❖ **Pour ce qui est des eaux de surface et souterraines :**

- 145. **Appui à la protection des eaux de surface et souterraines :** [Réalisation des études pour identifier les sites des pollutions existants et potentiels, pour la prise des mesures d'atténuation des risques en vue d'assurer la protection et la conservation des écosystèmes aquatiques ainsi que des sites de captages d'eau destinées à la consommation humaine ; Elaboration et mise en application d'une stratégie assortie d'un programme de mise en œuvre pour la sensibilisation et l'éducation environnementale de la population, en vue de garantir la protection et la conservation des ressources en eau, grâce aux bonnes pratiques de changement de comportements de la population ; Renforcement des capacités d'intervention des structures opérationnelles pour faire appliquer les prescrits de la Loi n°15/026 du 31 Décembre 2015 relative à l'eau et ses principes directeurs ; Réalisation des études hydrologiques et hydrogéologiques ; Mise en œuvre effective du système de gestion intégrée des ressources d'eau];

❖ **En ce qui concerne les forêts, les savanes et la faune :**

- 146. **Appui à la protection de la forêt, la savane et de la faune :** [Formation et recyclage des acteurs des secteurs agricole et environnemental ; Introduction de nouvelles espèces animales et végétales améliorantes/performantes à croissance rapide ; Introduction de nouvelles techniques de production animale et végétale ; Formation et recyclage des agents forestiers ; Réalisation des plantations des essences à croissance rapide ; Réhabilitation et recrutement des agents de brigades de reboisement ; Création des ceintures vertes autour des villes et communes rurales ; Encadrement des paysans pour passer de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture de groupe ; Renforcement de l'opérationnalisation du Conseil Consultatif Provincial des Forêts (CCPF).); Acquisition des matériels roulants pour les brigades et

structures de reboisement; Aménagement et réhabilitation des parcs d'agroforesterie et des Aires Protégées provinciales.

❖ **Pour ce qui est de l'air, de l'atmosphère et de précipitations**

147. **Appui à la protection atmosphérique :** (Sensibilisation des sociétés/structures de vidange ; Organisation des Sociétés/structures en filière sur la gestion rationnelle des boues de vidange et des eaux usées déversées sur des sites appropriés.);

❖ **En ce qui concerne les sols et sous-sols**

148. **Appui à la protection des sols et sous-sols :** [Aménagement des parcours végétaux de protection sur base des espèces de lutte antiérosive : paspaloum, vétiver, bambou... ; Réalisation/actualisation d'une étude pédologique de la province ; Accompagnement des territoires et villes dans la mise en place de mesures de gestion des eaux de ruissèlement et de contrôle de l'érosion].

Objectif 2: Promouvoir des initiatives d'adaptation aux effets de changements climatiques

149. **Appui à la promotion des initiatives d'adaptation aux effets de changements :** [Sensibilisation des membres des ménages et des élèves sur l'impact d'une bonne hygiène et de l'assainissement pour la santé publique ; Organisation des campagnes de sensibilisation sur le ramassage des bouteilles en plastiques ; Organisation des séances de renforcement de capacités techniques (enseignants, élèves, COPA, ANAPECO) pour la prévention et le contrôle des maladies épidémiologiques, dues essentiellement aux changements climatiques ; Organisation du 1er salon vert à Matadi ; Formation/recyclage des membres du Groupe Thématique de Changement Climatique et Développement Durable (GTCCDD)];
150. **Appui au projet de relocalisation des victimes des inondations de Boma ;**
151. **Appui au curage des rivières :** Kalamu et Kabondo et canalisation des ruisseaux de la ville jusqu'au fleuve ;
152. **Appui à la lutte Antiérosive des zones à risque à travers la Province ;**
153. **Appui au reboisement des zones provinciales à risque ;**
154. **Appui à l'Acquisition des équipements de collecte, traitement/triage et recyclage des déchets organiques et inorganiques;** [poubelles métalliques hygiéniques dans les espaces publiques ; véhicules d'évacuation des déchets];

Objectif 3 : Promouvoir les modes de production et de consommation durables dans les secteurs économiques.

155. **Appui à la promotion d'un mode de production et de consommation durable :** [Elaboration et mise en œuvre d'un programme provincial de reboisement mettant en place des mesures incitatives aux activités de reboisement économiquement rentable (arbres fruitiers,) devant améliorer les conditions de vie de la population ; Identification et vulgarisation des modes de production et consommation durables ; notamment : (i) réduction des pertes à la consommation (utilisation des foyers améliorés); (ii) diversification des combustibles (exploitation des produits forestiers ligneux : charbon, bois et bois mort); (iii) certification qualité en matière de gestion, de production, d'hygiène

de sécurité d'environnement ; (iv) exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles (techniques de cultures agro-écologiques : semi direct, zéro labour, culture sous couverture végétale...); Organisation des campagnes de lutte préventive et active contre les feux de végétation ; Organisation de séances de sensibilisation des membres des communautés de secteurs et communes sur les bonnes attitudes d'appropriation des actions de l'environnement et changement climatique];

- 156. **Appui à la recherche et à l'identification des espèces végétales non alimentaires et nutritionnelles :** (plantes médicinales, plantes aromatiques, plantes à usage insecticides, fourragères...);
- 157. **Appui à la mise en place d'un jardin botanique/agrostologique provincial ;**

Objectif 4 : Assurer l'appropriation et la mise en œuvre des Conventions internationales en matière des changements climatiques (ACC, CDB/Processus APA, ODD, New deal, Accord de Maputo...)

- 158. **Appui à l'organisation des séances de sensibilisation et de renforcement des capacités des parties prenantes (Acteurs, administration, secteur privé, société civile, autorité coutumière, peuple autochtone et communauté locale) sur les conventions internationales ;**
- 159. **Appui à la promotion, à la recherche, à la valorisation, à la protection et à la conservation des ressources génétiques associées aux connaissances traditionnelles (CTA).**

Objectif 5 : Assurer l'Intégration des aspects genre, gouvernance, communication, recherche scientifique et innovation technologique dans la protection de l'environnement.

- 160. **Appui à la promotion de l'adaptation aux Changements Climatiques et l'aspect genre dans la gouvernance provinciale:** [Elaboration du plan de communication sur l'adaptation aux Changements Climatiques sensible au genre en vue de la mise en œuvre du PDP ; Organisation des séances de formation sur l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) sensible au genre en faveur des Cadres du Gouvernement provincial et de l'Administration publique Provinciale ; Initiation aux associations féminines en Activités Génératrices des Revenus (AGR); Organisation en faveur des Cadres et agents du gouvernement provincial et de l'Administration publique, des séances de formation sur les approches participatives, les éléments de base en planification, la planification stratégique, la planification tactique et la gestion axées sur les résultats en cohérence avec l'ACC ; Organisation des ateliers de sensibilisation et formation des acteurs locaux, territoriaux et urbains sur les impacts des changements climatiques en tenant compte de ses secteurs prioritaires (agriculture, énergie, forêt, gestion de déchets, mines) et de l'équilibre genre ; Dotation des services publics de l'Administration provinciale d'une base des données fiable et digitale sur l'ACC et d'un site Web ; Prise et publication des Edits sur l'ACC au niveau provincial ; Mise en place d'un système de suivi-évaluation du PDP en cohérence avec l'ACC ; redynamisation de la coordination Provinciale de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE); Organisation des séances de sensibilisation sur les changements climatiques et leurs impacts socio-économiques à travers les

écoles ; Réalisation d'une étude socio-anthropologique sur les us et coutumes susceptibles de favoriser et d'apporter les entraves à l'ACC ; Organisation des séances de formation de base pour les jeunes sur l'ACC sensible au genre, dans ses secteurs prioritaires] ;

161. **Appui à l'opérationnalisation du GTCCDD en tant que cadre intégré et multi-acteurs sur l'ACC à l'échelle provinciale :** [Tenue des sessions ordinaires du GTCCDD ; Organisation de séances de formation des membres des Cellules urbaines et territoriales de cellules du GTCCDD/genre (en tenant compte de l'équilibre entre hommes et femmes) ; Suivi du travail des cellules GTCCDD/Genre au niveau urbain et territorial] ;
162. **Appui aux campagnes des OSC pour la vulgarisation de l'ACC sensible au genre :** [Organisation d'un atelier des organisations de la société civile pour l'harmonisation des approches sur l'ACC et les stratégies de vulgarisation auprès des communautés locales].

Stratégie 5.2. Promotion du développement rural

En vue de favoriser le décloisonnement des sous-secteurs du développement rural, l'implication de tous les acteurs du développement rural et la prise en compte des besoins émanant des communautés locales, le Gouvernement Provincial a pris l'option de mettre en place une démarche participative et ascendante dont les grandes orientations sont :

Objectif 1 : Améliorer la production végétale, halieutique et animale

163. **Appui au renforcement des capacités organisationnelles des associations paysannes et des structures de développement communautaire :** [Organisation des séances de sensibilisation des acteurs agricoles/opérateurs agricoles sur l'accès aux crédits de financement de leurs activités en milieu rural] ;
164. **Appui au centre de dressage des bêtes de trait (traction animale) pour mécanisation légère avec des bouvillons à Nkundi.**
165. **Appui à la mécanisation des exploitations et des activités de transformation des produits.**

Objectif 2 : Renforcer les capacités de principaux acteurs du secteur de développement rural

166. **Appui au renforcement de la capacité de la gouvernance du secteur de développement rural :** [Organisation des séances de formation et recyclage des cadres et agents du développement rural en gestion administrative et financière ainsi qu'en gestion axée sur les résultats ; Formation/Mise à niveau des Cadres et Agents de la Division Provinciale du Développement Rural du Kongo Central en gestion administrative et financière ainsi qu'en gestion axée sur les résultats ; Formation/mise à niveau des leaders et responsables des associations et mouvements des jeunes en management et gestion des structures d'encadrement des jeunes ruraux ; Formation en informatique et acquisition des ordinateurs fixes et Lap-Top en faveur des agents de la Division Provinciale de

Développement rural ; Implantation d'un centre de développement Intégré dans les instituts techniques agricoles].

Objectif 3 : Améliorer l'attractivité des milieux ruraux par l'aménagement, la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures socioéconomiques de base

- 167. **Appui à la Modernisation des infrastructures en milieu rural :** [Aménagement des infrastructures d'hydraulique rurale ; Cantonnage manuel des routes et des pistes rurales ; Installation des barrières de pluie ; Construction de 2 marchés modernes dans la Province ; Construction des blocs des latrines publiques dans les grandes agglomérations de la Province du Kongo Central ; Installation des mini centrales solaires (chaque centrale comprend : panneau, batterie, convertisseur, accessoires, pôtdeaux, câbles, aménagement des sites etc.) aux Chefs-lieux de 3 Territoires (Kimvula, Songololo et Luozi) ;
- 168. **Appui à l'opérationnalisation des comités locaux d'entretien routier (CLER) :** [Formation/mise à niveau des membres des comités locaux d'entretien routier (CLER) ; Acquisition en kits d'outillages et équipements d'entretien routier] ;
- 169. **Appui au développement de Territoire (PDL 145 Territoires) ;**
- 170. **Appui aux missions d'évaluation du Programme PDL 145 Territoires/Tranche Provinciale ;**

Objectif 4 : Appuyer l'instauration des activités promotrices des chaînes de valeurs

- 171. **Appuis financiers et matériels à l'entrepreneuriat rural ;**
- 172. **Appui au Développement de la chaîne de valeur agricole (PDL 145 territoires).**

Objectif 5 : Promouvoir la gestion durable de ressources en milieu rural et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

- 173. **Appui à l'organisation des séances de sensibilisation et d'information des communautés sur la gestion durable de ressources naturelles.**

Stratégie 5.3. Amélioration des services d'Eau, d'Hygiène et de l'Assainissement

Objectif 1 : Améliorer la potabilité de l'eau de consommation

- 174. **Appui à la construction et réhabilitation des infrastructures d'eau :** [Réalisation des études de faisabilité des projets de construction et de réhabilitation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable ; Construction de 3 mini réseaux d'ouvrages d'eau potable (chaque réseau comprend: forage, pompe hydrophore, château d'eau, tuyau PVC, accessoires...) dans 10 Territoires de la Province ; Réhabilitation des forages d'eau par Territoires de la Province ; Réhabilitation des réseaux d'adduction gravitaire dans la Province] ;
- 175. **Appui à la réalisation des tests chimico-bactériologiques de l'eau des sources et de rivières.**

Objectif 2 : Eradiquer les maladies des mains sales et d'origine hydrique

176. **Appui au projet de lutte contre les maladies d'origine hydrique.**

Objectif 3 : Assainir le cadre de vie

177. **Appui aux interventions en matière d'assainissement de base et pluvial en milieu urbain, semi-urbain et rural :** [Organisations des séances des formations des agents des services d'hygiène et d'assainissement ; Acquisition d'équipements de service d'hygiène et d'assainissement ; Elargissement de la couverture du Programme Village et Ecole assainis ; Création et mise en service d'une brigade d'assainissement].

Stratégie 5.4. Promotion du développement équilibré de la Province

Objectif 1: Assurer le développement équilibré de trois aires géographiques de la province.

178. **Appui à la répartition équilibrée des interventions au développement de la Zones du corridor de Kinshasa à l'océan** (Développement de la production végétale, animale, halieutique et piscicole, Amélioration du cadre de vie en milieu rural, Développement des activités des services au niveau des centres semi-urbains, Développement des activités industrialo-portuaires dans la ville de Boma, Protection du littoral à vocation touristique ; Electrification de Muanda ; Création des emprises nécessaires à l'urbanisation future de Banana en liaison avec la création d'un port en eau profonde); -
179. **Appui à la répartition équilibrée des interventions au développement dans les Zones de Mayumbe** (Construction, réhabilitation et modernisation des infrastructures de base et marchandes, Développement de l'agroforesterie et de la filière bois);
180. **Appui à la répartition équilibrée des interventions au développement de la Zones excentrées « Kimvula, Luozi...»** (Construction, réhabilitation et modernisation des infrastructures routières « projet de réunification routière », Electrification rurale ; Equipement des centres de commercialisations et des infrastructures marchandes « marchés ruraux, entrepôts » et appuis aux activités économiques)].

CHAPITRE IV. COÛTS ET FINANCEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL

IV.1. Estimation de coûts du PDP 2023-2027

L'estimation des coûts de **180** projets/actions et les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du PDP 2023-2027 dans les différents secteurs révèle qu'il faut globalement un montant de **2 683 299 150 845 FC**.

N.B. : le Tableau d'estimation des coûts, confère annexe

La ventilation annuelle du montant se présente comme suit

Tableau N° 21 : VENTILATION ANNUELLE

N°	Piliers	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
		2023	2024	2025	2026	2027	
1	Pilier 1	90.637.317.525	120.849.756.699	151.062.195.874	120.849.756.699	120.849.756.699	604.248.783.497
2	Pilier 2	15.439.320.907	20.585.761.210	25.732.201.512	20.585.761.210	20.585.761.210	102.928.806.048
3	Pilier 3	71.831.189.950	95.774.919.934	119.718.649.917	95.774.919.934	95.774.919.934	478.874.599.669
4	Pilier 4	103.208.809.595	137.611.746.127	172.014.682.659	137.611.746.127	137.611.746.127	688.058.730.635
5	Pilier 5	121.378.234.649	161.837.646.199	202.297.057.749	161.837.646.199	161.837.646.199	809.188.230.996
Total Général		402.494.872.627	536.659.830.169	670.824.787.711	536.659.830.169	536.659.830.169	2.683.299.150.845

De ce commentaire :

- ✓ Pilier 1 « **Valorisation du Capital Humain, développement social et culturel** » avec FC **604.248.783.497** ; soit **22,52 %** du coût total, pour **40** projets/actions ;
- ✓ Pilier 2 « **Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'état et consolidation de la paix** » avec FC **102 928 806 048** représentant **3,84 %** du coût total, pour **30** projets/actions ;
- ✓ Pilier 3 « **Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie** » avec FC **478.874.599.669**, soit environ **17,85 %** du coût total, pour **27** projets/actions ;
- ✓ Pilier 4 « **Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures** » avec FC **688.058.730 635**, représentant **25,64%** du coût total, pour **41** projets/actions ;
- ✓ Pilier 5 « **Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré** » avec FC **809.188.230.996**, représentant **30,16 %** du coût total, pour **42** projets/actions.

IV.2. Sources de financement

Les financements sont estimés à : FC 2 683 299 150 845 FC répartis comme suit :

Tableau N° 22 : SOURCES DE FINANCEMENT

Sources de financement								
PILIER	Programmes annuels en million de CDF						Total	%
	Financement	2.023	2.024	2.025	2.026	2.027	2023-2027	
PILIER I :	Montant	90.637.317.525	120.849.756.699	151.062.195.874	120.849.756.699	120.849.756.699	604.248.783.497	22,52
Valorisation du capital humain, développement social et culturel	Acquis	54.382.390.515	72.509.854.020	90.637.317.525	72.509.854.020	72.509.854.020	362.549.270.098	
	Etat	18.127.463.505	24.169.951.340	30.212.439.175	24.169.951.340	24.169.951.340	120.849.756.699	
	Province	22.659.329.381	30.212.439.175	37.765.548.969	30.212.439.175	30.212.439.175	151.062.195.874	
	Bailleurs	13.595.597.629	18.127.463.505	22.659.329.381	18.127.463.505	18.127.463.505	90.637.317.525	
	A rechercher	36.254.927.010	48.339.902.680	60.424.878.350	48.339.902.680	48.339.902.680	241.699.513.399	
PILIER II :	Montant	15.439.320.907	20.585.761.210	25.732.201.512	20.585.761.210	20.585.761.210	102.928.806.048	3,84
Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix	Acquis	9.263.592.544	12.351.456.726	15.439.320.907	12.351.456.726	12.351.456.726	61.757.283.629	
	Etat	3.087.864.181	4.117.152.242	5.146.440.302	4.117.152.242	4.117.152.242	20.585.761.210	
	Province	3.859.830.227	5.146.440.302	6.433.050.378	5.146.440.302	5.146.440.302	25.732.201.512	
	Bailleurs	2.315.898.136	3.087.864.181	3.859.830.227	3.087.864.181	3.087.864.181	15.439.320.907	
	A rechercher	6.175.728.363	8.234.304.484	10.292.880.605	8.234.304.484	8.234.304.484	41.171.522.419	
PILIER III :	Montant	71.831.189.950	95.774.919.934	119.718.649.917	95.774.919.934	95.774.919.934	478.874.599.669	17,85
Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie	Acquis	43.098.713.970	57.464.951.960	71.831.189.950	57.464.951.960	57.464.951.960	287.324.759.801	
	Etat	14.366.237.990	19.154.983.987	23.943.729.983	19.154.983.987	19.154.983.987	95.774.919.934	
	Province	17.957.797.488	23.943.729.983	29.929.662.479	23.943.729.983	23.943.729.983	119.718.649.917	
	Bailleurs	10.774.678.493	14.366.237.990	17.957.797.488	14.366.237.990	14.366.237.990	71.831.189.950	
	A rechercher	28.732.475.980	38.309.967.974	47.887.459.967	38.309.967.974	38.309.967.974	191.549.839.868	
PILIER IV :	Montant	103.208.809.595	137.611.746.127	172.014.682.659	137.611.746.127	137.611.746.127	688.058.730.635	25,64
Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures	Acquis	61.925.285.757	82.567.047.676	103.208.809.595	82.567.047.676	82.567.047.676	412.835.238.381	
	Etat	20.641.761.919	27.522.349.225	34.402.936.532	27.522.349.225	27.522.349.225	137.611.746.127	
	Province	25.802.202.399	34.402.936.532	43.003.670.665	34.402.936.532	34.402.936.532	172.014.682.659	
	Bailleurs	15.481.321.439	20.641.761.919	25.802.202.399	20.641.761.919	20.641.761.919	103.208.809.595	
	A rechercher	41.283.523.838	55.044.698.451	68.805.873.064	55.044.698.451	55.044.698.451	275.223.492.254	
PILIER V :	Montant	121.378.234.649	161.837.646.199	202.297.057.749	161.837.646.199	161.837.646.199	809.188.230.996	30,16
Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré	Acquis	72.826.940.790	97.102.587.720	121.378.234.649	97.102.587.720	97.102.587.720	485.512.938.598	
	Etat	24.275.646.930	32.367.529.240	40.459.411.550	32.367.529.240	32.367.529.240	161.837.646.199	
	Province	30.344.558.662	40.459.411.550	50.574.264.437	40.459.411.550	40.459.411.550	202.297.057.749	
	Bailleurs	18.206.735.197	24.275.646.930	30.344.558.662	24.275.646.930	24.275.646.930	121.378.234.649	
	A rechercher	48.551.293.860	64.735.058.480	80.918.823.100	64.735.058.480	64.735.058.480	323.675.292.398	

TOTAL GENERAL	Montant	402.494.872.627	536.659.830.169	670.824.787.711	536.659.830.169	536.659.830.169	2.683.299.150.845	100
	Acquis	241.496.923.576	321.995.898.101	402.494.872.627	321.995.898.101	321.995.898.101	1.609.979.490.507	
	Etat	80.498.974.525	107.331.966.034	134.164.957.542	107.331.966.034	107.331.966.034	536.659.830.169	
	Province	100.623.718.157	134.164.957.542	167.706.196.928	134.164.957.542	134.164.957.542	670.824.787.711	
	Bailleurs	60.374.230.894	80.498.974.525	100.623.718.157	80.498.974.525	80.498.974.525	402.494.872.627	
	A rechercher	160.997.949.051	214.663.932.068	268.329.915.085	214.663.932.068	214.663.932.068	1.073.319.660.338	

La répartition de ce coût global par pilier est la suivante :

SYNTHESE COÛTS GLOBAUX, FINANCEMENTS PREVISIBLES ET MONTANTS A RECHERCHER (GAP)

N°	PILIER	NOMBRE D'ACTIONS PRIORITAIRES PAR PILIER	Coût Global		Sources de financement			
			Montant	TOTAL Financement Prévisible	Financements Prévisibles			A rechercher
					Etat	Province	Bailleur	
1	PILIER I : Valorisation du capital humain, développement social et culturel	40	604.248.783.497	362.549.270.098	120.849.756.699	151.062.195.874	90.637.317.525	241.699.513.399
2	PILIER II : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix	30	102.928.806.048	61.757.283.629	20.585.761.210	25.732.201.512	15.439.320.907	41.171.522.419

3	PILIER III : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie	27	478.874.599.669	287.324.759.801	95.774.919.934	119.718.649.917	71.831.189.950	191.549.839.868
4	PALIER IV : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures	41	688.058.730.635	412.835.238.381	137.611.746.127	172.014.682.659	103.208.809.595	275.223.492.254
5	PILIER V : Protection de l'Environnement, lutte contre les changements climatiques, Développement durable et équilibré	42	809.188.230.996	485.512.938.598	161.837.646.199	202.297.057.749	121.378.234.649	323.675.292.398
TOTAUX GENERAUX		180	2.683.299.150.845	1.609.979.490.507	536.659.830.169	670.824.787.711	402.494.872.627	1.073.319.660.338

Les financements prévisibles sont estimés à FC 1.609. 979.490.507, répartis comme suit : Province : FC 670.824.787.711; Etat FC 536.659.830.169 et Bailleurs: FC 402.494.872.627. Par contre, le montant à rechercher est évalué à FC 1 073.319.660.338.

IV. 3. Stratégies de financement et de rationalisation des dépenses publiques

La mise en œuvre du PDP 2023-2027 s'appuiera sur :

- Une capacité renforcée de mobilisation de toutes les ressources financières tant publiques que privées ; et
- Des efforts pour la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

IV.3.1 Stratégies de financement

La stratégie de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du présent Plan de développement repose sur les ressources propres de la Province, les rétrocessions du Gouvernement Central à titre d'investissement ainsi que les financements privé et extérieur.

De ce fait, cette stratégie qui s'insère parfaitement dans la stratégie de financement du PNSD à travers son PAP, devra aussi combiner plusieurs autres types de financements novateurs, notamment les partenariats stratégiques avec le secteur privé et les démarches de jumelage.

Dans ce cadre, il est important de mettre en place un Fonds pour le développement de la Province, dans l'optique d'attirer les différentes ressources qui peuvent émaner de particuliers ou du secteur privé ainsi que des partenaires multilatéraux et bilatéraux.

IV.3.2 Stratégies de rationalisation et d'amélioration de la dépense

Les mesures pour la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques seront prises pour une gestion efficiente des ressources qui seront mobilisées. Pour ce faire, le Gouvernement provincial est engagé à :

- ✓ Favoriser le passage du mode de gestion axé sur les moyens à celui axé sur les résultats pour l'atteinte des objectifs visés ;
- ✓ Renforcer la crédibilité, l'exhaustivité de la transparence du budget. Dans cette nouvelle approche de l'élaboration du budget de l'Etat, les allocations budgétaires aux Ministères et Commissariats provinciaux seront basées sur les principes directeurs clairs, notamment les priorités des cadres de référence adoptés par le Gouvernement provincial, les besoins réels tirés du PAP pour la mise en œuvre des stratégies sectorielles... ;
- ✓ Renforcer les instruments de rationalisation du processus de planification dans le but d'améliorer la qualité des projets et maximiser leurs impacts sur la croissance et le développement. Il s'agit notamment dans le cadre de la préparation et de suivi du budget d'investissement, des fiches d'identification et d'évaluation des projets, des autorisations d'engagement (durée des travaux) et de crédits de paiement (paiements annuels).

CHAPITRE V. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

V.1. Dispositifs de mise en œuvre

V.1.1 Principes directeurs

La mise en œuvre du Plan de Développement se place dans la logique de nos principes de base qui sont : l'efficacité, l'efficience, la transparence et la célérité.

Le principe d'efficacité est lié au respect des notions de la proximité, du faire faire, de la transparence et de la célérité.

Le principe de proximité recommande que les lieux des décisions relatives à la mise en œuvre des actions de développement soient les plus proches possibles des bénéficiaires. Il en découle l'obligation pour l'Exécutif provincial ou local d'associer les organisations de la Société Civile, les Associations de développement des provinces, territoires, villages et quartiers à toutes les décisions qui concernent leurs communautés.

La transparence exigée dans la mise en œuvre du Plan de Développement se traduira par la publication des rapports sur l'état de financement des programmes de développement et la participation des bénéficiaires à toutes les étapes d'élaboration, d'exécution et évaluation de ces programmes.

Concernant la célérité, l'Exécutif provincial ou local s'engage à assurer à la fois la rapidité et la transparence dans le processus de décaissement de fonds ainsi que de passation et d'exécution des marchés publics.

V.1.2. Acteurs de mise en œuvre

Le Plan de développement sera ainsi mis en œuvre par le Gouvernement Provincial, sous la coordination stratégique et le pilotage politique du Gouverneur de Province, tout en bénéficiant de l'appui de l'Assemblée provinciale, de la Société civile ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers.

Chaque Ministre provincial devra, assurer la gestion du secteur relevant de ses attributions suivant les objectifs sectoriels contenus dans le Plan de développement, mettre en œuvre le programme sectoriel à travers un schéma directeur de mise en œuvre, et devra aussi mettre à profit le dispositif de suivi évaluation.

La mise en œuvre de ce Plan de développement requiert l'implication de tous les acteurs. Ainsi, la responsabilité de chaque acteur est définie comme suit :

1. **Le pouvoir central** devra allouer à la Province les ressources financières telles que prévues par la Constitution et les lois organiques.

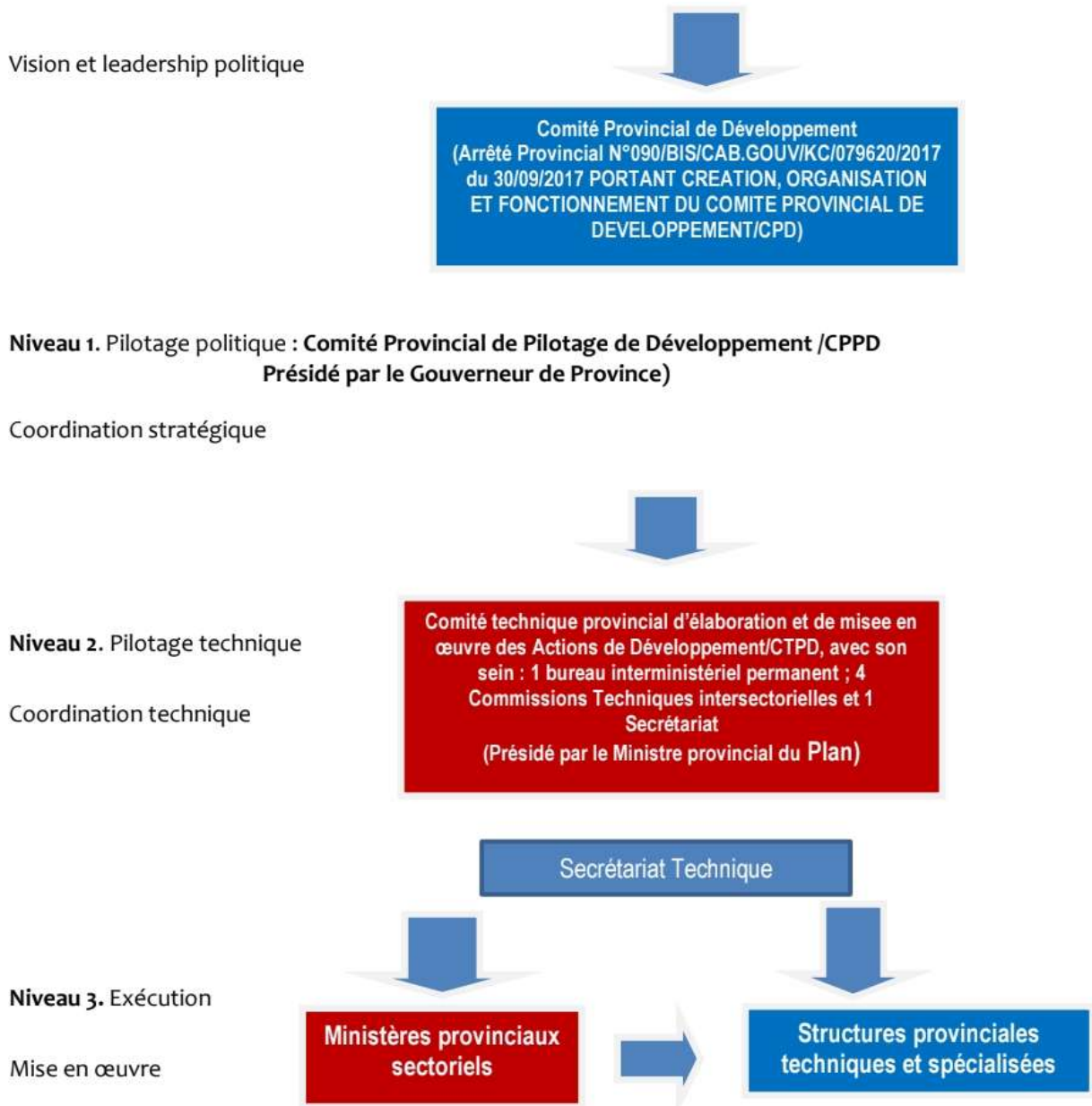
2. **L'Exécutif provincial** devra mobiliser les recettes provinciales et locales, assurer la coordination et la cohérence des politiques, procéder à la reddition des comptes auprès de la population à travers les organes délibérants, renforcer le partenariat avec d'autres acteurs (les services administratifs et techniques de l'administration publique, les Entités Territoriales Décentralisées, la Société civile, le Secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers), associer les partenaires, améliorer le climat des affaires au profit du secteur privé et instaurer un dialogue inclusif entre les acteurs.
3. **Les Entités Territoriales Décentralisées** devront réaliser des actions de développement local avec des recettes rétrocédées et produites sur leur budget. Elles auront à conduire le développement avec leurs Comités locaux de développement.
4. **Le secteur privé (importateurs, exportateurs, industriels, entrepreneurs, artisans, commerçants et autres acteurs opérant dans l'informel)** devra jouer son rôle traditionnel de vecteur de croissance et de l'emploi. A cet effet, il aura à intervenir dans les secteurs productifs (agriculture, élevage, pêche), l'agroforesterie, les infrastructures diverses.
5. **La société civile** dans son ensemble devra s'impliquer dans la réalisation et le suivi des actions de ce Plan et renforcer le partenariat avec les autres acteurs au développement. Elle devra contribuer activement à la vulgarisation des textes légaux, et réglementaires de différents secteurs et à l'implication de toute la population pour la réussite de la mise en œuvre de cet outil de développement provincial.
6. **Les Partenaires Techniques et Financiers, les ONG internationales de développement et autres agences de coopération** devront notamment :
 - S'aligner sur les priorités de développement de la Province ;
 - Renforcer les capacités des structures institutionnelles ;
 - Assurer des appuis matériels, financiers et techniques nécessaires à travers toute la Province ;
 - Redéfinir les modalités d'appui et de soutien au secteur privé afin que ce dernier réalise des avantages substantiels et durables en faveur des populations.

V.1.3 Dispositifs institutionnels de mise en œuvre

Conformément au Plan National Stratégique de Développement, il sera institué un comité de pilotage politique (placé sous l'autorité du Gouverneur de Province), un comité de pilotage technique (placé sous l'autorité du Ministre provincial du Plan) et des commissions

interministérielles spécialisées, notamment celles qui se chargeront des questions relatives à la gouvernance, aux secteurs sociaux, aux secteurs productifs, aux infrastructures et à l'environnement.

Graphique n°1 : Cadre de mise en œuvre du Plan de Développement Provincial



Concernant les orientations relatives à la mise en œuvre du au Plan National Stratégique de Développement ainsi que les éventuels ajustements pouvant être envisagés après revue à mi-parcours, le Gouvernement Provincial devra utiliser le cadre indiqué qu'est

la Conférence des gouverneurs, pour les échanges d'harmonisation entre le pouvoir central et les provinces.

V.1.4 Outils de mise en œuvre

La mise en œuvre du Plan de Développement repose sur les principaux outils ci-après : le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), le PIP, le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), le Budget Public et le Plan de Travail Annuel (PTA).

Le Plan de Travail Annuel doit être accompagné des documents ci-après : le Plan Prévisionnel de Passation des Marchés (PPM), le Plan Prévisionnel de Consommation de Crédit (PCC), le tableau d'indicateurs, l'Agenda de concertation avec les PTF et le contrat de performance.

V.2. Mécanisme de suivi-évaluation

V.2.1 Cadre Institutionnel de suivi-évaluation

Pour le PDP 2023-2027, le Gouvernement provincial, se basant sur le Plan National Stratégique de Développement 2019-2023 et les leçons tirées après la mise en œuvre du Plan Quinquennal de Croissance et d'Emploi 2011-2015, a décidé de mettre en place un outil permanent d'observation et d'analyse de l'évolution de la mise en œuvre du Plan quinquennal dont le système de suivi-évaluation sera fondé sur les principes de la Gestion axée sur les résultats de développement (GARD).

Cette approche choisie pour le suivi évaluation de ce Plan provincial de développement mettra l'accent sur l'implication de toutes les parties prenantes et un partage clair des rôles et des responsabilités de différents acteurs.

Le dispositif devra promouvoir le principe de la responsabilisation des ministères sectoriels et des structures provinciales dans le suivi des actions pour une gestion efficace axée sur les résultats de développement (GARD).

Graphique n°2 : Cadre institutionnel de suivi évaluation du Plan de Développement Provincial



V.2.2 Système d'information

Le système d'information de suivi-évaluation est un ensemble de données d'acteurs, de processus et de produits qui permet de collecter, stocker, traiter et diffuser les informations nécessaires pour une bonne appréciation de la mise en œuvre du Plan de Développement.

V.2.2.1 Sous-systèmes

Le système d'information s'articule autour de trois sous-systèmes complémentaires à savoir :

1. Suivi des conditions de vie des ménages et du développement durable :

La mission principale de ce sous-système est de coordonner les activités du suivi de la pauvreté, des conditions de vie de ménages et du développement durable. Il assure la production systématique et la gestion des indicateurs y afférents par le traitement et l'analyse des données collectées auprès des ménages, des administrations, des entreprises et des services producteurs.

Sous la coordination de la Direction Provinciale de l'INS, il devra produire régulièrement les rapports, les notes analytiques et les annuaires statistiques.

2. Suivi d'exécution des programmes et projets

La mission principale de ce sous-système est de coordonner le suivi d'exécution physique et financière des programmes et projets inscrits dans le Plan de développement. Il en assure la production et la gestion d'indicateurs. Il s'agit principalement d'indicateurs d'intrants et de produits tels que : (i) le taux d'exécution des ressources financières par rapport aux prévisions du PAP et à celles du Budget ; (ii) le niveau de réalisation des produits et services attendus après l'utilisation de ressources et l'exécution d'activités.

Ce sous-système doit être coordonné par la Division Provinciale du Plan au niveau de la Province, les Bureaux Urbains et les Antennes Locales du Plan respectivement au niveau des villes et des territoires.

3. Evaluation des impacts de politiques et de programmes.

Ce sous-système a pour mission de coordonner les activités d'évaluation en vue d'identifier et de mesurer les changements induits par la mise œuvre des politiques, des programmes, des actions et des projets du Plan de Développement sur les conditions de vie des populations cibles.

Le sous-système sera coordonné par la Division Provinciale du Plan au niveau de la Province ainsi que les bureaux urbains et les antennes locales au niveau des villes et des territoires.

V.2.2.2 Méthodologie de travail

Une méthodologie plus détaillée ainsi qu'un plan de travail spécifique, y compris une matrice de conception par question principale d'évaluation, seront exploités par l'équipe d'évaluation.

Elle inclut donc :

- ❖ La revue documentaire des données disponibles dans le système et les autres sources internes et externes ;
- ❖ Les interviews avec les principaux informateurs ;
- ❖ Les visites de terrain (au moins deux bureaux de terrain représentatifs) ;
- ❖ La compilation, le traitement et l'analyse de données.

Certaines méthodes de collecte de données doivent être participatives en vue de maximiser l'implication des bénéficiaires et des parties prenantes.

V.2.2.3 Rapports de suivi et d'évaluation

a. Le rapport de suivi présente un bref aperçu des réalisations accomplies par rapport aux activités prévues pour cette période. Ce rapport devra par conséquent établir l'état d'avancement physique et financier de chaque projet.

Au terme dudit rapport, on veillera à formuler des recommandations pour la levée des goulots d'étranglements.

b. Le rapport d'évaluation doit servir d'instrument direct de travail et de décision pour toutes les parties prenantes et comporter des informations nécessaires à ce sujet. Il doit se conformer aux termes de référence, élucider les questions posées à travers les résultats d'évaluation et livrer de façon claire et précise les appréciations, les conclusions et recommandations.

V.2.2.4 Organisation de la revue annuelle globale

La revue annuelle est une activité essentielle pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan de développement. Elle est obligatoire pour tous, doit se tenir selon un calendrier préétabli et le rapport produit dans le cadre de la redevabilité.

V.2.3 Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs de suivi évaluation sont spécifiés à deux niveaux, à savoir :

1. Le suivi de l'exécution qui concerne la réalisation physique et financière de l'ensemble des projets et programmes identifiés dans le PAP. Il s'effectuera en impliquant les ministères sectoriels, les Entités Territoriales Décentralisées et déconcentrées, le secteur privé, les partenaires au développement, les donateurs et les populations bénéficiaires ;
2. Le suivi d'effets et d'impact qui porte sur l'analyse de l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations.

En ce qui concerne le suivi d'exécution, deux types d'indicateurs seront calculés en vue de mesurer le niveau d'exécution des activités de différents programmes et projets : (i) les indicateurs des moyens ou d'inputs (financiers et physiques) mesurant des ressources fournies par la Province et les partenaires au développement, par exemple les dépenses pour l'Education et (ii) les indicateurs de résultat opérationnel ou d'outputs évaluant les résultats opérationnels générés, par exemple le nombre d'écoles construites.

De même, deux types d'indicateurs seront calculés pour mesurer l'impact des politiques, projets et programmes ; (i) les indicateurs de résultats ou d'effets évaluant les résultats finaux en fonction de l'objectif poursuivi (ex : Taux brut de scolarisation) et (ii) les indicateurs d'impacts mesurant les conséquences de l'évolution des résultats (ex : taux d'alphabétisation) dans les dimensions clés du bien-être des populations.

Les indicateurs des ODD serviront de base sur laquelle les indicateurs de suivi de progrès réalisés dans la Province seront calculés.

V.2.4 Cadre des résultats Global du PDP

La finalité du Plan de Développement de la Province 2023 – 2027 vise à réaliser un développement durable dans ses trois dimensions à savoir : Sociale, Economique et Environnementale, et équilibré de l'espace provincial grâce à la combinaison de cinq résultats d'impact, découlant de 27 résultats d'effet lesquels obtenus par la mise en commun de 67 résultats produits, émanant de la mise en œuvre de 180 actions. Confère annexe 2.

V.2.5 Reporting, périodicité et responsabilité

Tableau n°24 : Outils de reporting

Périodicité	Reporting	Responsable
Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> Comptes rendus des travaux des groupes sectoriels 	Groupes sectoriels
Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> Tableaux de bord « sectoriels » (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans le PAP) 	Ministères sectoriels
	<ul style="list-style-type: none"> Tableaux de bord provincial (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans le PAP) Tableau de suivi budgétaire par ministère (états d'exécution financière par programme) 	Min. Prov. Plan Min Prov. Plan et Budget
Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse trimestrielle sur la mise en œuvre du Plan provincial Rapports annuels de performance des budgets programmes sectoriels Rapport annuel de performance des plans d'actions/Budget programme provincial 	Div. Provincial du Plan Ministères provinciaux Min. Plan et Gouvernement provincial
	<ul style="list-style-type: none"> Rapport sur l'utilisation de l'aide extérieure et le suivi sur le partenariat (cfr. Déclaration de Paris) Tableau de bord pour le suivi des ODD ; rapport consolidé de mise en œuvre du Plan provincial. 	Min. Plan/ PGAI Provincial OCDD, Div. Prov. Plan
	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de réalisation des ODD Evaluation du Plan provincial 	OCDD, Div. Prov. Plan Min. Plan & Div. Provincial/Plan
Rapports supra-annuels	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de réalisation des ODD Evaluation du Plan provincial 	OCDD, Div. Prov. Plan Min. Plan & Div. Provincial/Plan

En dehors de ces outils de reporting, le système d'information conçu pour la mise en œuvre de ce Plan de développement provincial comprendra également des outils de collecte de données nécessaires au suivi évaluation.

Il s'agit :

Des statistiques administratives seront essentielles pour assurer une production d'informations détaillées dans plusieurs secteurs-clés (éducation, santé, eau et énergie, transport, justice, etc.).

Des missions de supervision dans les principaux ministères, seront systématisées afin de vérifier l'avancement des programmes et projets. Planifiées annuellement, elles devront faire l'objet d'une préparation minutieuse et reposer sur l'utilisation des services déconcentrés pour la collecte des données.

Des réunions périodiques de suivi : hormis les réunions périodiques sectorielles, elles se tiendront avec les structures techniques et les sectoriels à l'initiative du Ministère Provincial du Plan qui veillera à un meilleur fonctionnement du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du Plan de développement provincial.

V.3. Contraintes et facteurs de risques

Il existe des contraintes de natures diverses au plan interne comme externe pouvant compromettre la réussite du Plan quinquennal de développement provincial, notamment l'atteinte des objectifs économiques et sociaux à l'horizon 2027.

V.3.1 Contraintes

Les contraintes majeures qui ont été retenues sont les suivantes :

1) Absence d'organes délibérants et exécutifs prévus dans les Entités Territoriales Décentralisées.

En effet, les ETD sont des parties prenantes importantes dans la mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires. Cependant, aujourd'hui, ces Entités ne sont gérées que par les Chefs de secteur et de chefferie. Elles attendent leurs organes délibérants et exécutifs à l'issue des élections locales, communales et urbaines pour leur opérationnalisation. Sans ces organes, la bonne gouvernance et spécialement la transparence dans la gestion de ces entités posent problème et constituent une contrainte majeure dans la mise en œuvre correcte du Programme du Gouvernement provincial.

2) Retard dans la mise en place de la Fonction publique provinciale.

Le Gouvernement provincial mettra en œuvre son Programme à travers les services administratifs. Jusqu'à présent, les agents et fonctionnaires des services décentralisés sont gérés par la Fonction publique nationale ; ce qui constitue une contrainte qui limite l'autorité du Gouvernement provincial.

3) Lenteur dans le transfert des compétences et ressources.

La Constitution et les Lois accordent la libre administration aux provinces et l'autonomie de gestion des ressources économiques, financières et humaines. Le transfert des compétences et ressources tarde à se concrétiser et constitue également une contrainte à la bonne mise en œuvre du Programme du Gouvernement provincial.

4) Insuffisance de la rétrocession.

Le Gouvernement provincial reçoit la rétrocession du Gouvernement central qui ne tient pas compte de la capacité contributive et de la démographie de la Province.

Cette variable réduit les capacités financières de la Province pour mettre en œuvre son Programme de développement.

- 5) **Situation des provinces voisines.** La situation des provinces voisines peut avoir une incidence sur la Province, particulièrement en cas des conflits armés susceptibles de bloquer les importations et les exportations, de provoquer un afflux de réfugiés avec des conséquences multiples dans la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement et des entités locales.

Au plan externe, les contraintes pourraient provenir de la situation dans laquelle se trouve la RDC, liée à la lenteur de la reprise de l'activité économique mondiale, d'une dépréciation des cours des matières premières, du taux de change du dollar et de l'instabilité politique dans la sous-région ainsi que l'instabilité institutionnelle nationale et les retards dans la mise en œuvre des réformes sur le climat des affaires.

V.3.2 Facteurs de risques

Au plan interne, les principaux facteurs de risques concernent les résistances aux changements et la faible appropriation des outils modernes de gestion et des programmations budgétaires, la faible mobilisation des ressources budgétaires, la faiblesse des ressources humaines requises pour conduire les projets, les dépenses sociales imprévues ainsi que les aléas climatiques (inondations, sécheresse).

Les risques d'ordre politique et institutionnel peuvent revêtir diverses formes, affectant directement la mise en place des investissements prévus sur la période de mise en œuvre du Plan de Développement Provincial. Une faible exécution des dépenses d'investissement pourrait affecter significativement l'action du Gouvernement provincial et compromettre, à cet égard, l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2027.

Les moyens pour minimiser ces risques nécessitent, de la part des différents acteurs, un engagement ferme et une solidarité soutenue.

V.4 Stratégie de communication et obligation de recevabilité

La stratégie de communication est élaborée à ce niveau pour permettre à toute la population du Kongo Central de s'approprier de ce Plan de Développement dans le cadre de sa mise en œuvre.

Cette stratégie consistera à mettre en musique les médias ainsi que tous les acteurs impliqués dans l'exercice d'élaboration de ce Plan de Développement Provincial 2023-2027

pour que le message relatif à sa mise en œuvre soit passé sur toute l'étendue du Kongo Central.

Le Gouvernement provincial, autour des médias, devra élaborer une feuille de route qui constituera le chemin à suivre dans la communication afin d'arriver à l'appropriation par tous pour ce qui concerne le Plan de Développement Provincial 2023-2027.

Il s'agira :

- 1°. De renforcer les membres de l'Exécutif provincial sur la mise en œuvre et la manière de communiquer quant à ce Plan de développement Provincial ;
- 2°. D'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation auprès du grand public autour de ce Plan de développement Provincial ;
- 3°. D'organiser des émissions à la radio comme à la télévision pour diffuser des informations sur ce Plan de Développement Provincial ;
- 4°. De diffuser l'information à travers les réseaux sociaux.

Le Gouvernement provincial devra se doter d'un plan de communication dans le but de répondre à l'impératif de l'inclusion et de la participation de tous les acteurs dans la mise en œuvre du Plan de Développement Provincial. Ce Plan lui permettra d'assurer la vulgarisation de la vision et les stratégies de développement de la Province, de mobiliser les acteurs à tous les niveaux et la population de la Province pour obtenir leur adhésion et leur appropriation du plan. Il lui permettra surtout de rendre compte des avancées et progrès réalisés dans la mise en œuvre de son Plan quinquennal de développement 2023-2027.

BIBLIOGRAPHIE

1. Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi KONGO CENTRAL, 2011-2015.
2. Rapport sur la situation économique récente dans la Province du Kongo, Juin 2016.
3. Identification des opportunités d'investissement pour des institutions financières dans la Province du Kongo Central, Juin 2016.
4. Plan National Stratégique de Développement, 2019-2023.
5. Draft PDP KONGO CENTRAL 2020-2024.
6. www.caid.com/Kongo_central

ANNEXE

ANNEXE 1 :

Tableau n° 01 : Analyse de la situation des ODD et des Objectifs New Deal dans la Province du Kongo Central

Objectifs de développement durable et cibles prioritaires	Domaines/Secteurs prioritaires	Indicateurs	Valeur actuelle	New deal			
				PSG	Dimension	S/dimension	Echelle actuelle
1. ODD 1 Pas de pauvreté				PSG4			
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	Agriculture ; Elevage, Pêche, Développement Rural et Communautaire	Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international ventilée par milieu de résidence, 1 2	57,3	PSG 4 : Fondements Economiques	Ressources productives et possibilité de croissance	Inégalité	1
1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Protection Sociale et humanitaire	Pourcentage de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, ventilée par sexe et par groupes de population	Maladie - F : 3,9 - H : 1,5 Scolaire : 1,2	PSG 5 Revenus et services	Accès et distribution des services	Protection Sociale	2
1. ODD 2 : Faim zéro							
2.1 : Eliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et	Agriculture ; Elevage, Pêche, Développement Rural et Communautaire	Taux de malnutrition aigue Taux de malnutrition chronique	10 35,2	PSG 4 Fondement économique	Ressources productives et possibilité de croissance.	Agriculture.	1

suffisante.							
2.2 : mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Santé, Nutrition, VIH/SIDA et COVID-19	Prévalence du retard de croissance et de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans.	Milieu de résidence Rural : 39 Urbain : 29 Age de l'enfant - De 36 à 47 mois : 40 ; - De 0 à 5 mois : 25	PSG 4 Fondement économique	Ressources productives et possibilité de croissance	Sécurité alimentaire.	2
		Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans.	Milieu de résidence Rural : 8 Urbain : 12 Age de l'enfant - De 6 à 11 mois : 2 ; - De 0 à 5 mois : 15				

<p>2.3 : D'ici 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particuliers des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres sources reproductives et facteurs des productions, aux savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajouts des valeurs et d'emplois d'autres qu'agricoles.</p>	<p>Agriculture ; Elevage, Pêche, Développement Rural et Communautaire</p>	<p>- Volume de production pérenne/Tonne (2019). Caoutchouc Cacao - Volume de production vivrière/Tonne (2017) Maïs Riz Haricot Arachide Manioc Banane plantain</p>	<p>1.312 310 185.985 55.724 51.906 136.680 2.536.725 197.055</p>	<p>PSG 4 Fondement économique</p>	<p>Ressources productives et possibilité de croissance</p>	<p>Agriculture.</p>	<p>1</p>
<p>3. ODD 3 : Bonne santé et bien-être</p>							
<p>3.1. Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100.000 naissances vivantes.</p>	<p>Santé, Nutrition, VIH SIDA et COVID-19</p>	<p>Nombre de décès maternels pour 100.000 naissances vivantes</p>	<p>160 pour 100.000 naissances vivantes</p>				
		<p>Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.</p>	<p>68</p>				
<p>3.2. Eliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1.000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1.000 naissances vivantes au plus.</p>	<p>Santé, Nutrition, VIH SIDA et COVID-19</p>	<p>Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000 naissances vivantes) ;</p>	<p>3 pour 1.000 naissances vivantes</p>				
		<p>Taux de mortalité néonatale (pour 1.000 naissances vivantes)</p>					

3.3 Mettre fin à l'épidémie de sida, à la pandémie Covid-19, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	Santé, Nutrition, VIH SIDA et COVID-19	Pourcentage de femmes et hommes de 15-24 ans identifiant correctement les moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH	F : 63,7 H : 50,6	PSG 5 Revenu et service	Accès et distribution des services	Santé	2
		Pourcentage de ménages qui ont : a) Au moins MILD b) Au moins une MILD pour chaque 2 personnes du ménage	74,6 50,0	PSG 5 Revenu et service	Accès et distribution des services	Santé	2
		Pourcentage d'enfants de 12-23 mois ayant reçu le vaccin du BCG à tout moment	80,2	PSG 5 Revenu et service	Accès et distribution des services	Santé	2
		Pourcentage d'enfants de 12-23 mois qui ont reçu la 3 ^{ème} dose du vaccin du PENTA à tout moment avant l'enquête	68,8	PSG 5 Revenu et service	Accès et distribution des services	Santé	2
4. ODD 4 : Education de qualité							
4.1. Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Education, formation professionnelle et technique recherche scientifique	Pourcentage des enfants jeunes : a) en cours élémentaires, b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales	➤ Taux net ajusté de fréquentation du primaire - Garçon : 83 ; - Fille : 81 ➤ Taux net ajusté de fréquentation du secondaire 1 ^{er} cycle	PSG 5 Revenu et service	Accès et distribution des services	Education	2

		en i) lecture et ii) mathématiques.	Sexe : - Garçon : 27 ; - Fille : 35 > Taux de réussite au TENAFEP : 95; > Taux de réussite aux examens d'Etat : 80				
4.4 : Augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Education, formation professionnelle et technique recherche scientifique	Pourcentage des jeunes/adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par types de compétences		PSG 5 Revenu et service	Accès et distribution des services	Education	2
4.6. Veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	Jeunesse et Sport, Culture et Arts	- Taux d'alphabétisation des adultes		PSG 5 Revenu et service	Accès et distribution des services	Education	2
		Taux d'alphabétisation net des jeunes de 15 à 24 ans	57%				
5. ODD 5 : Egalité entre les sexes							
5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Genre et groupes vulnérables	Proportion des femmes dans les institutions provinciales (AP, Ministères et autres)	- AP : 14% - Ministère : 20%	PSG 1 Politique légitime et inclusive	Processus politiques et institutions	Représentation inclusive dans les institutions de l'Etat	1
		Proportion de femmes occupant des postes de Direction/Administration Publique	6%				1
6. ODD 6 : Eau propre et							

assainissement							
6.1: D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Eau propre et assainissement	Proportion de la population ayant accès en eau potable en milieu urbain et en milieu rural	61% dont 89 en milieu urbain et 33 en milieu rural	PSG5 Revenu et service	Accès et distribution des services	Eau potable	3
		Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.	35,1 % en milieu rural et 28,4 % en milieu semi urbain	PSG5 Revenu et service	Accès et Distribution de service	Eau potable	2
		Pourcentage de membre de ménages avec une source améliorée, sans <i>E.coli</i> et disponible si nécessaire	4,3	PSG 5 Revenu et service	Accès et distribution des services	Santé	2
		Proportion de la population utilisant les infrastructures d'assainissement amélioré	18%	PSG5 Revenu et service	Accès et distribution des services	Assainissement du milieu	2
7. ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable							
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Mines, hydrocarbure et énergie	Pourcentage de la population rurale et semi rurale desservie en électricité.	1% en milieu rural, 33% en milieu semi rural.	PSG 4 Fondements économiques	Accès et distribution des services	Energie (électricité)	1
8. ODD 8 : Travail décent et croissance							

économique							
8.1. Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés.	Gouvernance économique	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	3,5%	PSG 4 Fondements économiques	Ressources productives et possibilité de croissance	Base des ressources	1
8.2. Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main d'œuvre	Agriculture, Pêche Elevage Développement rural	La part de l'industrie manufacturière dans le PIB réel	8%	PSG 4 Fondements économiques	Ressources productives et possibilité de croissance	Base des ressources	1
	Industrie, Commerce et Tourisme						
8.5. d'ici 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'emploi dans le secteur non agricole : - Taux d'emploi dans le secteur agricole : - Taux de chômage (sens BIT) : 	19,2% 71,4% 3,7%	PSG 4 Fondements économiques	Emplois et moyens de subsistance	Quantité et qualité de l'emploi (y compris la productivité agricole)	1
9. ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure							
9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et	Infrastructures et transport	Nombre de km de routes en terre ou revêtues en bon état	<ul style="list-style-type: none"> - Routes nationales : 50,7% ; - Routes provinciales : 7% ; - VDA : 14,7% 	PSG 4 Fondements économiques	Ressources productives et possibilité de croissance	infrastructures	1
		Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau ferroviaire : 49012T en 2019 ; - Réseau aérien : 	PSG 4 Fondements économiques	Ressources productives et possibilité de	infrastructures	1

dans des conditions d'équité.		de transport	* nombre de passagers 9.962 en 2019 ; * fret en kilo 35 928 ; * courriers postaux en kilo : 2.967.	s	croissance		
9.2. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Industrie commerce et Tourisme	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière (en % du PIB et par habitant)	8%	PSG 4 Fondements économiques	Ressources productives et possibilité de croissance	Base de ressource	1
10. ODD 10 : Inégalités réduites							
10.2. d'ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Genre et groupes vulnérables	Proportion des personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap		PSG 4 Fondements économiques	Ressources productives et possibilité de croissance	Inégalité	1
11. ODD 11 : Villes et communes durables							
11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Eau, Habitat urbanisme	Proportion de la population n'ayant pas accès à un logement décent	65%	PSG 5 Revenus et services	Dimension accès et distribution des services	Habitat	1
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives,		Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société	0%	PSG 5 Revenus et services	Dimension accès et distribution des services	Urbanisme	1

intégrées et durables des établissements humains dans tout le pays.		civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique					
11.b : D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et l'établissement humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plan d'action intégrées en faveur de l'insertion de tous de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adoption aux effets de changement climatique.	Environnement et développement durable	Nombre de plans de développement provinciaux mis en œuvre en faveur du développement équilibré de la province	0%	PSG4 Fondements économiques	Gestion des ressources naturelles	Performance de la gestion des ressources naturelles	1
12. ODD 12 : Consommation et production responsables							
12.5. D'ici à 2030 réduire considérablement la production des déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Environnement et développement durable	Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	0	PSG4 Fondements économiques	Gestion des ressources naturelles	Performance de la gestion des ressources naturelles	1
Cible 12.7 : promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Environnement et Développement durable	Nombre de politiques est plans d'actions mis en valeur en faveur des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés	0	PSG4 Fondements économiques	Gestion des ressources naturelles	Performance de la gestion des ressources naturelles	1
13. ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques							
13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et	Environnement et développement durable	Nombre de politiques/stratégies/plan intégrant l'aptitude à s'adapter aux	13	PSG4 Fondements économiques	Gestion des ressources naturelles	Performance de la gestion des ressources naturelles	1

la planification nationale		incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à des changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire mise en place (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) mis en œuvre					
		Vitesse de recul du trait-côtier	2 m/an				
14. ODD 14 : Vie aquatique							
14.1. D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la population marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les	Environnement et développement durable	Proportion de pêcheurs utilisant des matériels de pêche destructifs	80%	PSG4 Fondements économiques	Gestion des ressources naturelles	Performance de la gestion des ressources naturelles	1
15. ODD 15 : Vie terrestre							
15.1. D'ici à 2020, garantir et préserver la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particuliers les forêts, les zones humides, les montagnes et les	Environnement et Développement durable	Superficie de mangroves restaurée	0 Ha	PSG4 Fondements économiques	Gestion des ressources naturelles	Performance de la gestion des ressources naturelles	1

zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux							
15.2. D'ici à 2020 promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Environnement et Développement durable	- Taux de déboisement - Taux de reboisement	0,6% 0,16%	PSG4 Fondements économiques	Gestion des ressources naturelles	Performance de la gestion des ressources naturelles	1
16. ODD 16 : Paix, justice et institution efficace							
16.1. Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Sécurité (Armée et Police)	- Nombre de cas de violences sexuelles au cours des 12 derniers mois.	784 cas	PSG 2 Sécurité	Conditions de sécurité	Intensité de la violence	1
16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Justice et Droits Humains	- Proportion des affaires de détournement ou de corruption dans les affaires enrôlés;		PSG 3 Justice	Performance et réactivité des institutions du secteur de la sécurité	Efficacité des institutions de justice	2
		- Taux de couverture territoriale (2 villes et 10 territoires) en juridictions spécialisées	25% (2 tribunaux pour enfants et 1 tribunal de commerce)				
		- Proportion des dossiers judiciaires traités dans les délais légaux	35%				
16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Décentralisation et Gouvernance Administrative et Locale	Proportion d'organes exécutifs et délibérants opérationnels au niveau de la province et des ETD	25% soit 2/8 (Gouvernement Provincial et l'Assemblée Provinciale)	PSG 1 Politique légitime et inclusive	Accord politique	Présence territoriale de l'Etat (relations centre-périphérique)	2

ANNEXE 2:

I. CADRE GENERAL DES RESULTATS ATTENDUS ET SOURCES DE FINANCEMENT DU PDP 2023 – 2027								
CADRE GENERAL DES RESULTATS DU PDP 2023 – 2027								
PILIER	RESULTATS IMPACTS	RESULTATS EFFETS	RESULTATS PRODUITS		ACTIONS	COUT ESTIME		%
			RESULTATS PRODUITS	Indicateurs des résultats produits cibles 2027		Coût par Résultat Produit Cible CDF	COUTS GLOBAL CDF	
PILIER 1	1 Résultat d'impact : Développement humain réalisé par un accès massif aux services sociaux de base	7 Résultats d'effets : Effet 1 : Amélioration de la qualité, l'accès et de l'offre des services de santé, de nutrition, de VIH/SIDA et COVID-19	15 Résultats produits :		101		604.248.783.497	
			3 Résultats produits :		28		120.186.036.310	
			Résultat produit 1 : Qualité, l'accès et l'offre des soins et des services de santé et développer les services de santé à base communautaire améliorés	24 structures de santé réhabilitées et équipées (2 par Territoire et par Ville)	15	10.800.000.000	100.770.421.310	
				31 zones de santé		4.576.000.000		
				28 HGR et 44 CS		10.532.259.598		
				12 Ambulances		1.726.000.000		
60 nouvelles infrastructures sanitaires construites (13 CSR, 17 CS, 2 HGR, 1 HP, 2 CDR, 10 banques de sang, 15 Bâtiments administratifs)		50.100.000.000						
250 agents formés		1.720.000.000						

			80 urgentistes formés		1.432.000.000	
			7 morgues d'une capacité de 16 corps construites		1.667.869.744	
			7 unités locales appuyées		728.000.000	
			2000 Kits d'intrants pour les Maladies Tropicales acquies		2.040.015.000	
			2 Centres de Distribution Régional (CDR) approvisionnés en médicaments essentiels et dotés en fonds de roulement		1.500.000.000	
			7 bâtiments des ITM construits		5.600.000.000	
			23 ITM/IEM réhabilités		6.440.000.000	
			12 ITM/IEM équipés en kits informatiques		995.208.000	
			1 Laboratoire provincial de transfusion sanguine construit et équipé		913.068.968	
		Résultat produit 2 : Soins et services de santé maternelle et infanto-juvénile et la situation nutritionnelle des femmes et des enfants améliorés	10 maternités construites	5	1.384.000.000	8.368.960.000
			5 centres nutritionnels et thérapeutiques		888.000.000	
			200 centres de santé dotés en incinérateurs		1.772.800.000	
			500 agents de santé maternelle et néo-natale renforcés		1.684.160.000	

			300 structures implantées (75UTC, 100 CTC, 125 points de réhydratation orale)		2.640.000.000		
		Résultat produit 3 : les mécanismes de prévention, de dépistage et de prise en charge du VIH/SIDA, du paludisme, de la Covid-19, des maladies diarrhéiques et d'autres maladies à risque développés	20 campagnes de sensibilisation organisées	8	690.000.000	11.046.655.000	
			3000 PVV/VIH pris en charge		1.027.200.000		
			10 comités multisectoriels opérationnalisés et /redynamisés		1.414.080.000		
			100 prestataires formés et recyclés		2.672.000.000		
			9 sites de prise en charge COVID 19 réhabilités		1.460.000.000		
			7 sites approvisionnés en kits respirateurs		1.680.000.000		
			31 zones de santé sensibilisées		890.000.000		
			31 zones de santé appuyées en campagne		1.213.375.000		
	Effet 2 : Renforcement des services de l'éducation et de la formation	6 Résultats produits :		23		272.778.444.787	
		Résultat produit 1: Accès à l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire et technique élargi	60 écoles réhabilitées et équipées	9	22.843.200.000	59.676.320.000	
			24 écoles construites et équipées		8.808.000.000		
			15.000 Bancs pupitres pour élèves et 1.000 Tables bureaux pour enseignants acquis		728.000.000		

			12 cantines scolaires construites et équipées		11.520.000.000	
			12 écoles techniques complètement construites et équipées		1.472.000.000	
			25 bibliothèques construites et équipés		7.920.000.000	
			25 bibliothèques d'écoles techniques dotées des kits d'équipements et d'ouvrages		1.584.000.000	
			25 laboratoires d'écoles techniques dotées en matériels, équipements et outil informatique		1.441.120.000	
			8 bâtiments construits		3.360.000.000	
		Résultat produit 2 : Promouvoir l'équité	25 campagnes organisées ; 24.000 parents	1	768.000.000	768.000.000
		Résultat produit 3 : l'enseignement technique et la formation professionnelle développé et favorisé	12 centres FPAM construits et réhabilités	3	6.480.000.000	11.278.764.787
			1 bâtiment acquis et équipé pour la direction provinciale de FPAM		800.000.000	
			8 Ateliers et 8 Laboratoires construits		3.998.764.787	

	Résultat produit 4 : le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans ramené à 67%	71 centres de rattrapage scolaire (CRS), 71 centres d'alphabétisation et 71 espaces communautaires		1.776.000.000	11.689.600.000	
		2130 alphabétiseurs	4	713.600.000		
		710 kits des matériels d'alphabétisation acquis		8.240.000.000		
		26 Associations des jeunes sensibilisées; 5000 jeunes sensibilisés		960.000.000		
	Résultat produit 5 : L'accès à l'Enseignement Supérieur et Universitaire développé et favorisé	12 sites des ESU construits et équipés		3	14.955.200.000	20.755.200.000
	10 bâtiments Réhabilités	3.000.000.000				
	10 Etablissements d'ESU dotés en Kits mobiliers	2.800.000.000				
	Résultat produit 6: Les capacités d'offre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique renforcés	7 centres de recherche construits et équipés	3	26.586.240.000	168.610.560.000	
	15 kits des ouvrages scientifiques acquis	51.492.480.000				
	12 Etablissements d'ESU dotés des réseaux informatiques	90.531.840.000				
	Effet 3 : Promotion de l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes	1 Résultat produit :		4		12.912.000.000
		Résultat produit 1 : L'insertion	16 maisons de la femme construites et équipées	4	8.400.000.000	12.912.000.000

		économique et sociale de la femme, de la fille et des jeunes promu	4.000 jeunes de 400 structures formés		1.344.000.000	
			6.000 jeunes initiés, 100 projets élaborés et mis en œuvre		768.000.000	
			12 projets de jeunes financés		2.400.000.000	
	Effet 4 : Amélioration de la protection sociale et humanitaire	2 Résultats produits :		19		41.205.000.000
		Résultat produit 1 : Violences et autres pratiques discriminatoires basées sur le genre dont la violence sexuelle éliminées	24 séminaires de formation sur les droits de la femme organisés, 1.200 femmes formées		744.000.000	
			12 séminaires organisés, 300 acteurs formés, 50 femmes victimes de violences sexuelles prises en charges	5	2.570.000.000	4.074.000.000
			1 Coordination Provinciale appuyée en 8 kits informatiques		160.000.000	
			12 enquêtes organisées dans la province		320.000.000	
			20 tribunes d'expression organisées		280.000.000	
		Résultat produit 2 : Un système performant de protection sociale susceptible de	12 ONG et 24 centres d'encadrements appuyés	14	1.504.000.000	37.131.000.000
			5 homes de vieillards construits et équipés		2.576.000.000	

		garantir les droits fondamentaux des personnes vulnérables et leur accès aux services sociaux de base de qualité mis en place	5 homes de vieillards construits et équipés		2.576.000.000	
			5 centres de promotion, encadrement et formation des personnes handicapées et vulnérables construits et équipés		9.672.000.000	
			12 centre sociaux réhabilités		1.568.000.000	
			750 sinistrés assistés		9.600.000.000	
			750 Kilos de produits vivriers, 750 kits de ménages, 750 kits AME, 750 cartons de produits pharmaceutiques distribués		8.000.000.000	
			750 abris implantés		1.635.000.000	
	Effet 5 : Promotion des Sports et Loisirs	1 Résultat produit :		8		114.357.602.400
		Résultat produit 1 : Donner accès à la plus grande frange de la population à la pratique des activités physiques, sportives et ludiques comme facteur d'intégration, de cohésion sociale, d'éducation et de santé.	3 stades dont travaux de construction définitivement achevés construits (Lumumba, Sokol et Kitemoko)	8	22.452.800.000	114.357.602.400
			2 infrastructures sportives et ludiques construites		78.006.306.133	
			3 stadium réhabilités		3.200.000.000	
			5 Terrains réhabilités		3.600.000.000	

			1.080 cadres et dirigeants		2.528.000.000	
			6 rings de combat pour la boxe et le catch, 1000 pièces de TATAMI en vinyle en dessous anti dérapant de 1,2 m² de 4 cm, 60 paires de Gant, Sac de poinçonnage vertical 60 pièces, sac de frappe à sable 60 pièces, sac de boxe suspendu en forme de poire 10 pièces		760.000.000	
			1 fond créé		2.960.000.000	
			19 ligues et 5000 Athlètes identifiés		850.496.267	
	Effet 6 : Promotion de l'emploi	2 Résultat produit :		11		35.816.000.000
		Résultat produit 1 :				
		Emplois rémunérateurs et stables créés	2.400 opportunités créées		28.480.000.000	
			2 états des lieux réalisés		200.000.000	
			500 acteurs vulgarisés sur la loi régissant la sous-traitance	5	320.000.000	29.480.000.000
			1 Banque des données des Entreprises, établissements, ASBL et ONG créée		320.000.000	

			8 séances de sensibilisation organisées		160.000.000	
		Résultat produit 2 : La création des emplois et Entrepreneuriat réalisée	1 fond de garantie provinciale créé	6	1.200.000.000	6.336.000.000
			12 sessions de vulgarisation organisées		480.000.000	
			10 sessions de formations entrepreneuriales organisées		576.000.000	
			1 fond de garantie de prêt créé		3.200.000.000	
			1 guichet unique créé		200.000.000	
			1 Base des données des activités entrepreneuriales des jeunes et femmes entrepreneurs identifiés et catégorisés, créée		680.000.000	
	Effet 7 : Promotion de la culture et des arts	1 Résultat produit :		8		6.993.700.000
		Résultat produit 1 : la culture et l'art Kongo valorisés et rentabilisés	9 podiums acquis	8	600.000.000	6.993.700.000
			1 musée créé		1.000.000.000	

				24 spectacles et manifestations organisés		608.000.000	
				2 activités culturelles organisées		1.600.000.000	
				1 Centre culturel créé		1.200.000.000	
				5 sites créés et 10 sites réfectés		80.000.000	
				1 Base des données créées et 1 répertoire acquis		400.000.000	
				1 salle de spectacle		1.505.700.000	
PILIER II	1 Résultat d'impact : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'état et consolidation de la paix	4 Résultats d'effets : Effet 1 : Renforcement de la gouvernance sécuritaire et judiciaire et promotion des droits humains et la cohésion provinciale	12 Résultats produits :		94		102.928.806.048
			4 Résultats produits :		23		41.855.805.248
			Résultat produit 1 : la protection des droits et des libertés du citoyen mieux assurée	4 centres pénitenciers et 3 Territoires appuyés	4	4.720.000.000	8.098.476.000
				4 centres pénitenciers pris en charge		1.600.000.000	
				10 organisations créées et/ou opérationnalisées		556.780.000	

			12 séances de plaidoyer organisées		581.696.000		
			480 membres de la Société Civile formés, 32 séances de formation organisées		640.000.000		
			Résultat produit 2 : l'environnement juridique en vue de rapprocher la justice du justiciable amélioré	5 bâtiments réhabilités et équipés (1 bâtiment pour la Cour d'Appel, 2 pour les Tribunaux de Grande Instance et de Paix, 1 pour le Parquet Général et 1 pour la Prison)	1	3.957.932.800	3.957.932.800
			Résultat produit 3 : La sécurité intérieure et au niveau des frontières améliorée	35 Jeeps Lands Cruiser et 250 Motos Yamaha acquis	15	9.760.800.000	28.613.436.448
			120 Bank Power, 2000 Radios Police acquis	245.198.208			
			2 véhicules anti-incendie acquis	4.324.800.000			
			4 rencontres avec les provinces de pays voisins sur les questions sécuritaires	80.000.000			

			220 membres de la commission consultative de règlement formés et recyclés	240.001.920	
			63 Officiers et 63 préposés de l'Etat Civil à travers la province formés et recyclés	400.000.000	
			90 Cadres Territoriaux du Kongo Central en gouvernance formés	543.988.800	
			25 séances de vulgarisation des textes de loi sur la 6 communes et 55 territoires Décentralisation à travers les ETD organisées	399.840.000	
			170 Agents de la coordination de la protection civile formés et recyclés	399.840.000	
			85 équipements de sapeurs-pompier acquis	598.527.840	
			12 bâtiments construits dont la superficie de chacun de bâtiment est de 56 m ² , soit 8/7m	1.593.639.680	
			1 commission provinciale d'arbitrage redynamisée, 20 séances de travail tenues	1.875.200.000	

			1 commission provinciale de vérification des bornes de nos frontières redynamisée		1.713.600.000	
			10 plateformes locales de règlement des conflits coutumiers et fonciers implantées et équipées.		1.197.040.000	
			16 centres des métiers construits et équipés		5.240.960.000	
		Résultat produit 4 : Les mécanismes de la cohésion provinciale renforcés	1 Conseils consultatif Provincial, Urbain, Territoriaux et Locaux de cohésion créés	3	320.000.000	1.185.960.000
			1 Comité Local de Paix et de Développement (CLPD) créés		525.000.000	
			1 conférence socio-économique sur le développement de la Province organisée		340.960.000	
	Effet 2 : Promotion d'une gouvernance administrative de proximité et de développement	3 Résultats produits :		50		45.461.460.000
		Résultat produit 1 : L'offre de services publics de qualité et rapides renforcée	52 minis bus pour le transport du personnel acquis	10	3.276.000.000	23.180.040.000
		2 groupes électrogène 350KVA pour le Ministère Provincial en charge des Finances et du Plan	60.000.000			

			10 bâtiments		3.454.040.000		
			les administrations équipées en matériels informatiques et mobiliers pour l'administration publique provinciale (toutes les divisions);		2.570.000.000		
			1 bâtiment du gouvernement construit		12.822.000.000		
			des cadres et agents des services publics et APA renforcés		998.000.000		
		Résultat produit 2 : La Fonction Publique Provinciale installée et opérationnelle	8 séances de vulgarisation du code de conduite de l'agent et fonctionnaires publics organisées	4	537.000.000	6.904.960.000	
			2 services provinciaux créés, équipés et opérationnels		1.642.960.000		
			6 bâtiments publics construits et équipés		3.150.000.000		
			5 bâtiments publics construits et équipés		1.575.000.000		
		Résultat produit 3 :	5 communes rurales et 2 nouvelles villes	4	9.500.000.000	15.376.460.000	

		les mécanismes de La décentralisation et du développement implantés et opérationnels	8 ateliers organisés 120 Territoriaux formés		3.960.000.000		
			57 organes exécutifs et 57 organes délibérants mis en place et opérationnels.		1.516.460.000		
			1 cellule CTAD installée et opérationnelle		400.000.000		
	Effet 3 : Renforcement de la Gouvernance économique et financière (décentralisation et développement local, fonction publique provinciale, services publics déconcentrés)	5 Résultats produits :		21		15.611.540.800	
		Résultat produit 1 : les capacités de gestion du développement provincial et Local renforcées	5 ateliers de planification sectorielle (CME&CDMT, CPAEHA, CTP/PMSEC et GTCCDD)		1.450.000.000		
			12 missions de contrôle suivi-Evaluation des projets /programmes de développement		2.560.000.000		
			4 ateliers organisés 200 Territoriaux formés et recyclés dans l'élaboration des outils de Planification de Développement 40 Territoriaux formés et recyclés dans l'élaboration des outils de Planification de Développement	11	1.090.000.000		12.688.000.000

			16 Comités locaux de développement (CLD) redynamisés		1.280.000.000	
			115 cadres et agents publics formés en GAR		480.000.000	
			4 colloques sur les potentialités provinciales organisées		400.000.000	
			2000 exemplaires du PDP 2023- 2027 et PAP produits et vulgarisés		2.000.000.000	
			1 (PIP, CDMT et PTAB)		2.000.000.000	
			1 organes du CPD installés et opérationnels		180.000.000	
			160 cadres et agents formés sur le système PPBS		768.000.000	
			2 Bureaux urbains et 10 Antennes installés		480.000.000	
		Résultat produit 2 : Production des indicateurs du cadre macroéconomique provincial et missions de suivi-évaluation des programmes et projets appuyées	1 structures : CDMT,CPAEHA, GTCCDD, CPCAI CTP-PMSEC créées et opérationnelles	3	600.000.000	1.100.000.000
			2 missions de suivi-évaluation réalisées		200.000.000	
			75 Cadres et Agents publics formés		300.000.000	

			Résultat produit 3 : le processus de gestion des finances publiques provinciales amélioré	126 animateurs des ETD dans l'élaboration des prévisions budgétaires et l'exécution du budget formés	3	400.000.000	531.796.800	
				30 cadres formés en logiciel		65.084.800		
				1 logiciel acquis		66.712.000		
			Résultat produit 4 : Le climat des affaires et des investissements amélioré	1 cellule provinciale opérationnalisée	2	96.000.000	187.200.000	
				6 ateliers d'évaluation des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires et des investissements tenus; 32 séances de vulgarisation dans les 10 Territoires et 6 communes organisées		91.200.000		
			Résultat produit 5 : les capacités des cadres et agents provinciaux en matière de collecte d'impôts et d'autres recettes renforcées	50 cadres et agents formés	2	912.544.000	1.104.544.000	
				100 cadres et agents formés et recyclés		192.000.000		
PILIER 3	1 Résultat d'impact : Consolidation de la croissance	8 Résultats d'effets :	15 Résultats produits :		94		478.874.599.669	
		Effet 1 :	3 Résultats		47		202.045.125.589	

économique, diversification et transformation de l'économie	Développement de la production végétale, halieutique et animale	produits :				
		Résultat produit 1 : Productions des exploitations agricoles mécanisées et industrialisées	10 Territoires dotés en semences améliorées des cultures vivrières	20	800.000.000	82.677.208.000
			60 Associations maraîchères dotées en intrants et équipements maraîchers		3.184.000.000	
			80 Associations Paysannes dotées en équipements de transformation et conservation des fruits		1.600.000.000	
			1 agri multiplicateur par bassin de production de la province appuyée		200.000.000	
			1 ferme de Lombo réhabilitée		800000000	
			25 tracteurs agricoles et équipements connexes acquis, dotés et équipés.		10.488.960.000	
			des tracteurs agricoles et accessoires acquis et distribués		21.800.000.000	

			PMEA appuyées en équipement de transformation des produits agricoles	400.000.000	
			5 structures de recherche (INERA et ses antennes...) appuyées	2.000.000.000	
			1 Antenne Provinciale de l'IPC équipée et opérationnelle (Laptop, GPS, tablette et moto, mise à jour opérationnalisation serveur de l'Agriculture)	1.728.552.000	
			10 équipements, matériels et fournitures aux coordinations provinciales (SENASEM, SNVA et SENASEMA plus le BEP)	1.295.000.000	
			5 GAP implantés et opérationnels	5.000.000.000	
			des coordinations provinciales SNSA appuyées	1.295.000.000	
			3 unités industrielles de production de farine de manioc panifiable implantées dans trois bassins de production agricole.	10.600.000.000	

			150 Kits des Produits et matériels acquis		1.600.000.000	
			1 fonds Provincial créé		3.935.696.000	
			2.000 fermiers et paysans agriculteurs renforcés en capacités techniques, 16 séances de formation des fermiers et agriculteurs paysans organisées par SNVA et SENASEM.		4.000.000.000	
			5 séances de mise à niveau sur la phytopathologie et l'entomologie organisées		1.250.000.000	
			3 parcs semenciers implantés pour la multiplication de variétés résistantes et performantes des cultures vivrières ci-après :		200.000.000	
			1 agri multiplicateur par bassin de production de la province appuyée		10.500.000.000	
		Résultat produit 2 : Production animale relancée	1 clinique reconstruite	12	2.000.000.000	26.272.109.589

			8 cliniques vétérinaires construites	2.800.000.000
			3 centres construits et opérationnels	1.200.000.000
			2 Fermes Construites	1.600.000.000
			5 abattoirs construits et équipés	7.904.109.589
			5 unités de production des aliments pour bétails créées	5.600.000.000
			40 000 éleveurs dotés en géniteurs performants des coqs	1.600.000.000
			15000 lots des vaccins acquis et 30000 bêtes et vaccinées	198.400.000
			40 000 éleveurs dotés en géniteurs performants des boucs	1.600.000.000
			15 Associations dotées en intrants apicoles	500.000.000

			3 centres installés		500.000.000	
			5 unités de transformation des produits d'élevages implantées		769.600.000	
		Résultat produit 3 : Productions halieutique, piscicole et aquacole accrue	1 ferme Créé	15	800.000.000	93.095.808.000
			80 associations des pisciculteurs dotées en intrants		640.000.000	
			24 sites des pêcheurs dotés en équipements de transformation		1.280.000.000	
			80 associations de pêche dotées en intrants et en matériels de pêche		640.000.000	
			3 sites aquacoles installés		1.948.800.000	
			20 associations de pêcheurs et 10 associations de pisciculteurs dotées de matériels ;		1.307.008.000	
			5 unités industrielles de transformation des produits de pêche, de pisciculture et d'aquaculture implantées		6.808.000.000	

			6 centres d'alevinage réhabilité		192.000.000	
			6 pêcheries aménagées		800.000.000	
			300 étangs piscicoles et aquacoles aménagés dans les périmètres irrigués, les bas-fonds et en cages flottantes		9.600.000.000	
			200 étangs piscicoles réhabilités		6.400.000.000	
			150 étangs aquacoles communautaires aménagés		1.600.000.000	
			3 quais de pêche construits et équipés		28.800.000.000	
			2 quais de pêche réhabilités et équipé		19.200.000.000	
			5 chambres de froid installées et opérationnelles ;		13.080.000.000	
	Effet 2 : Développement du secteur mines et matériaux de	2 Résultats produits :		8		20.772.800.000
		Résultat produit 1 : l'exploitation à grande	2 Centres de négoce miniers construits	5	640.000.000	20.563.200.000

		construction	échelle de gisements miniers promue	2 unités d'exploitation artisanale et 2 unités de transformation de concentrés minéraux implantés et opérationnels		15.680.000.000		
				5 infrastructures de stockage et de distribution réhabilités/construits		3.712.000.000		
				400 artisans miniers, 2 associations et 2 coopératives identifiés		483.200.000		
				3 Zones d'exploitation minière artisanale identifiées		48.000.000		
			Résultat produit 2 : Connaissance de la géologie et des ressources minérales de la province améliorée	24 cadres et agents de l'Administration Provinciale locale des Mines formés et recyclés	3	32.000.000	209.600.000	
				1 base des données provinciale et 4 bases des données locales créées		32.000.000		

			1 carte minière provinciale et 4 cartes minières locales actualisées		145.600.000		
	Effet 3 : Développement de la production d'hydrocarbures et de biocarburants	1 Résultat produit :		4		7.010.400.000	
		Résultat produit 3 : Production des Hydrocarbures et bio- carburants accrues, diversifiées et transformées localement	1 unité de production de bio- carburant	4	200.000.000	7.010.400.000	
			1 usine de production de gaz implantée		1.111.200.000		
			1 unité de traitement de bitumes relancée		739.200.000		
			1 raffinerie moderne pour produit pétroliers construite		4.960.000.000		
	Effet 4 : Développement de la production industrielle de PMEA/PMI et de l'artisanat	2 Résultats produits :		19		225.450.000.000	
		Résultat produit 1 : Production industrielle relancée, diversifiée et modernisée	1 plateforme agro-industrielle appuyée et 1 plaidoyer mené auprès du Gouvernement Central	14	240.000.000	223.033.600.000	
			6 Industries en Arrêt appuyées		160.000.000		
			1 cimenterie moderne et 1 tôlerie implantées		8.000.000.000		

			5 industries agro-alimentaires et 5 unités forestières dotées d'outils de transformation modernes	121.449.600.000	
			10 sites industriels raccordés en courant électrique d'Inga	8.000.000.000	
			3 nouvelles industries chimique et électrochimique implantées (1 industrie pharmaceutique ; 1 unité de production des matériels électriques et 1 unité de fabrication des produits cosmétiques)	70.600.000.000	
			2 Foires Provinciale des Industries et PME organisées	128.000.000	
			2 Sites identifiés	80.000.000	
			12 Unités de transformation des produits agricoles créées	240.000.000	
			1 Installation du Guichet unique appuyée	80.000.000	
			1 société provinciale de constructions créées	4.000.000.000	
			1 société d'électricité créée	4.000.000.000	

			5 projets bénéficiaires des financements		5.056.000.000	
			1 papeterie et 3 fabriques de meubles implantées		1.000.000.000	
		Résultat produit 2 : Capacités des PMEA/PMI et de l'artisanat renforcées	50 PME formalisées	5	120.000.000	2.416.400.000
			10 projets d'investissements des PMEA/PMI et de l'artisanat financés		790.400.000	
			2000 opérateurs formés et recyclés		1.280.000.000	
			50 marchés des artisans créés		160.000.000	
			4 missions organisées et des rapports produits et documentés		66.000.000	
	Effet 5 : Relance et modernisation de la production forestière	2 Résultat produit :		3		12.000.000.000
		Résultat produit 1 : des banques de développement créées	3 banques installées	1	1.600.000.000	1.600.000.000
		Résultat produit 2 : le développement des institutions financières non bancaires assuré	1 Institutions financières d'octroi des crédits immobiliers créées et opérationnelle	2	10.000.000.000	10.400.000.000
		4 structures d'octroi de micro-crédit (2 COOPEC et 2 mutuelles) appuyées	400.000.000			

Effet 6 : Relance du Tourisme	1 Résultats produits :		4		10.805.000.000
	Résultat produit 1 : les activités touristiques relancées	40 km de voies d'accès réhabilités	4	8.940.800.000	10.805.000.000
		4 sites touristiques aménagés et réhabilités		1.360.000.000	
		1 Jeep 4x4 acquise; 1 Bus de 32 places acquis; 5 Motos acquises		424.000.000	
		20 cadres et agents formés et recyclés		80.200.000	
Effet 7 : Réorganisation du secteur informel	2 Résultats produits :		9		791.274.080
Résultat produit 1 : les capacités financières et techniques des acteurs du secteur informel améliorées	100 acteurs du secteur informel formés	9	192.000.000	791.274.080	
	500 acteurs du secteur informel bénéficiaires des services financiers viables et durables		209.060.000		
	10 cellules de COOPEMECO et 10 cellules de FOLECO créées et opérationnelles		56.000.000		
	300 unités du secteur informel identifiés 500 acteurs du secteur informel identifiés		56.457.280		

				1 service public chargé de l'encadrement du secteur informel créé		120.000.000	
				100 unités du secteur informel passées au secteur formel		157.756.800	
PILIER 4	1 Résultat d'impact : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES	6 Résultats d'effets :	14 Résultats produits :		90		688.058.730.635
		Effet 1 : Occupation optimale de l'espace provincial dans une optique prospective	2 Résultats produits :		4		17.040.000.000
			Résultat produit 1 : Des outils de planification dans le domaine de l'aménagement du territoire produits et disponibles	1 plan d'aménagement et 2 plans d'entités urbains élaborés	1	320.000.000	320.000.000
			Résultat produit 2 : capacités techniques des Cadres et Agents des services publics formées et renforcées	10 Kits d'équipements de travail des services d'aménagement du territoire acquis	3	16.320.000.000	16.720.000.000
				36 séances de vulgarisation organisées		320.000.000	
				80 cadres et 80 agents de 3 services de tutelle Formés		80.000.000	
		Effet 2 : Développement des Infrastructures de transports	3 Résultat produit :		28		620.488.787.467
			Résultat produit 1 :	200 km voiries urbaines construits	18	420.000.000.000	607.802.787.467

			la praticabilité du réseau routier améliorée	Voirie urbaine du territoire de Muanda Réhabilitée	960.000.000	
				Travaux de construction aux bétonnages Appuyés	10.920.000.000	
				voirie urbaine de la ville de Boma Réhabilitée	1.520.030.691	
				voirie urbaine de la ville de Matadi Réhabilitée	2.966.905.165	
				1 Parking de 1638 m2 aménagé	3.500.000.000	
				120 signaux routiers Renouvelés	145.483.398	
				1 Pont Métallique construit	1.000.000.000	
				15 Km réhabilités	26.640.000.000	
				950 MI Travaux de bétonnage axe avenues Palmier – Lumumba réalisés	1.900.000.000	
				1525 MI bétonnage route d'entrée réalisés	3.200.000.000	
				1385 KM de Routes Provinciales Réunifiées	3.050.368.213	
				54 Km Route Mbanza-Ngungu – Nkamba Construite	113.000.000.000	
				1000 MI de bétonnage boucle réalisés à Madimba	2.000.000.000	
				1000 MI de bétonnage boucle réalisés à Kasangulu	2.000.000.000	

			1000 ml de bétonnage cité réalisés à Lukula		2.000.000.000		
			1340 MI de bétonnage réalisés		3.000.000.000		
			5000 MI de bétonnage réalisés		10.000.000.000		
		Résultat produit 2 : la navigabilité des biefs maritime, fluviaux et riverains améliorée	3 quais d'accostage construits et équipés;	5	4.720.000.000	12.016.000.000	
			3 quais d'accostages réhabilités et équipés		4.720.000.000		
			3 Bacs de 35T acquis et mise en service		1.936.000.000		
			1 drague et son équipement annexe acquis		320.000.000		
			1 nouveau bac moteur pour le trafic entre Songololo (Kinganga) et Luozi Acquis		320.000.000		
		Résultat produit 3 : le renforcement, le développement et l'amélioration des Capacités techniques des cadres et agents des services publics de transports assuré	200 acteurs renforcés en capacité technique et de gestion	5	100.000.000	670.000.000	
			20 ateliers Organisés		250.000.000		
			des comités de la sécurité opérationnalisées organisées		160.000.000		
			10 séances organisées		160.000.000		
	Effet 3 : Développement des	2 Résultats produits :		16		14.971.543.168	

Infrastructures Energetiques (electricite)	Résultat produit 1 : l'accès à l'électricité de bonne qualité et de faible coût amélioré	2 villes (Matadi et Boma)/PPU et grands centres Réhabilitées	11	450.000.000	11.320.474.240
		5 microcentrales hydroélectriques construites		321.237.120	
		1 étude de faisabilité menée (CNE)		34.000.000	
		5 cabine de décharge 15/0.4kv-630kva implantée, 1 cabine BT assaini, 2 Transformateur 30/0, 4kv -630 kva remplacé, 1 ligne Haute tension construite		5.200.000.000	
		4 microcentrales construites		321.237.120	
		1 étude de faisabilité menée (CNE)		34.000.000	
		1 Programme Provincial d'électrification rurale élaboré et mis en œuvre		4.800.000.000	
		1 Plan d'électrification Provincial Elaboré		160.000.000	
	Résultat produit 2 : Des infrastructures hydrauliques Construit, réhabilité,	10 nouvelles unités de production, de traitement et de distribution d'eau implantées	5	1.017.068.928	3.651.068.928

		aménagé et équipé	1 électropompe Electromécanique Installée		160.000.000	
			20 Travaux de forages réalisés		1.050.000.000	
			3 nouveaux filtres et agrandissement de flocculateur à l'usine fleuve construits, réhabilités et raccordés en énergie électrique.		224.000.000	
			ouvrages réhabilités et renforcés		1.200.000.000	
	Effet 4 : Développement du numérique (NTIC)	2 Résultats produits :		16		5.679.400.000
		Résultat produit 1 : Une couverture totale de la province par les services de base des télécommunications et des postes ainsi que les nouvelles technologies de l'information et de la communication réalisée	20 séances de formation en faveur de 350 acteurs Provinciaux du secteur NTIC Organisées		220.000.000	
			1 Agence Provinciale du Numérique du Kongo Central Créée	15	20.000.000	5.523.000.000
			1 plan provincial du numérique élaboré		12.000.000	
			1 site web et logo des Institutions Provinciales Créé		15.000.000	
			1 fonds pour la promotion du Numérique disponible		24.000.000	

			des institutions et ETD sensibilisées sur l'acquisition des boites postales	96.000.000	
			kits des équipements de télécommunication dans les Villes et Chefs-lieux des Territoires de la province implantés	64.000.000	
			10 sous stations radios rurales dans les chefs-lieux de Territoire de la province implantées	320.000.000	
			1 Commission mixte (AP et GP) Installée	16.000.000	
			22 Institutions provinciales, Cabinets ministériels et Services administratif Connectée	160.000.000	
			2 stations des radiodiffusions et des télévisions pour les RTNC/Kongo centraux implantés	64.000.000	
			5 Kits informatiques, émetteurs et matériels roulants (motos) pour la RTNC/Kongo central et l'Agence Congolaise de la Presse (ACP). Acquis	96.000.000	

			2 Bureau kits d'équipements de production, des kits informatiques et matériels roulants pour l'Agence Congolaise de la Presse (ACP) et la RTNC/Kongo Central acquis		96.000.000	
			1 Service National de l'Information Rural (SNIR) équipé en matériels audio-Visuels numériques		800.000.000	
			1 Réseaux SCPT réhabilité et modernisé		3.520.000.000	
		Résultat produit 2 : Le renforcement des capacités techniques des cadres et agents de la Division Provinciale de PTT, de la Direction Provinciale de la RENATELSAT et de la RTNC-Matadi assuré	100 cadres et agents de la Division Provinciale de PTT, de la Direction Provinciale de la RENATELSAT et de la RTNC-Matadi formés	1	156.400.000	156.400.000
	Effet 5 : Développement	4 Résultats produits :		26		29.879.000.000

Urbain et de l'habitat	Résultat produit 1 : Le déficit en logements sociaux résorbé	10 bâtiments des anciens combattants réhabilités		80.000.000	17.330.000.000
		100 logements sociaux construits		5.250.000.000	
		4 unités de production de matériaux et de matériels à partir des matières premières locales implantées	4	6.400.000.000	
		5 entreprises de construction et 4 coopératives de crédit à l'habitat appuyées		5.600.000.000	
	Résultat produit 2 : l'environnement de travail des Cadres et Agents de services publics de l'Etat amélioré	20 Kits d'équipements topographiques Acquis (chaque kit comprend 1 mire parlante, 1 théodolite, 1 niveau à lunette, 1 jalon, 1 trépied, 2 fils à plomb, 1 table basculante, 3 rubans de papier ozalides, 5 bouteilles d'ammoniac, 10 flacons d'encre de chine)		326.400.000	9.701.000.000
		1 terrain pour la construction de l'hôtel du Gouvernement provincial Acquis	13	160.000.000	
		1 Bâtiment de la paillote Réhabilité		100.600.000	
		30 kits informatiques et accessoires Acquis		240.000.000	

			Kits équipements ateliers garage STA et Bâtiments Civils Acquis		80.000.000		
			5 engins de construction et génie civile Acquis dont 1 niveleuse, 2 compacteurs, 2 pelles excavatrice		2.000.000.000		
			5 véhicules 4X4 Acquis		800.000.000		
			2 ateliers STA, bâtiments Civils réhabilités		80.000.000		
			22 Bâtiments administratifs et résidentiels réhabilités et équipés		720.000.000		
			20 Bâtiments administratifs et résidentiels construits et équipés		2.500.000.000		
			275 Etat de lieu de bâtiments publics de la province réalisé		2.310.000.000		
			1 parking public Aménagé		224.000.000		
			1 parking pour gros véhicule Aménagé		160.000.000		
		Résultat produit 3 : le renforcement des capacités des cadres et agents des	60 cadres et agents formés et recyclés	9	80.000.000	2.848.000.000	
			520 hommes de métiers formés et recyclés		400.000.000		

			Services Publics en charge de l'urbanisme et Habitat assuré	50 Cadres et agents de circonscriptions foncières (Affaires foncières cadastre, Urbanisme) formés et doté chacun d'un kit de travail		160.000.000		
				20 Kits d'équipements topographiques Acquis (chaque kit comprend 1 mire parlante, 1 théodolite, 1 niveau à lunette, 1 jalon, 1 trépied, 2 fils à plomb, 1 table basculante, 3 rubans de papier ozalides, 5 bouteilles d'ammoniac, 10 flacons d'encre de chine)		640.000.000		
				88 plans cadastraux actualisés		640.000.000		
				1 bureau installé		48.000.000		
				11 circonscriptions contrôlées et sensibilisées		400.000.000		
				2 structures redynamisées		80.000.000		
				20 plans Urbanistiques créés		400.000.000		
PILIER 5	1 Résultat d'impact : Protection de l'environnement, lutte contre le changement	2 Résultats d'effets :	Résultats produits : 15		169		809.188.230.996	
		Effet 1 : Promouvoir la préservation	Résultats produits :5		104		253.314.624.240	

	climatique ainsi que développement durable et équilibre consolidés	durable des écosystèmes environnementaux et le développement durable	Résultat produit 1 : Des mécanismes de protection des écosystèmes environnementaux améliorés	3 km de digues de moellon de 5m de hauteur et de 40cm d'épaisseur érigés (200.000 m3 des moellons, 300.000 sacs de ciment, 600.000 m3 de sable)	57	6.318.000.000	123.798.893.440
				6 km remplis de Terres		1.600.000.000	
				170 Ha reboisés avec le parasolier (60.000 plantules)		727.320.000	
				5Km le long de la côte reboisés (20.000 plantules des plantes résilientes et à croissance rapide/bambou, pelouse, acacia)		500.000.000	
				50 Ha reboisés avec de l'acacia (6.000 plantules)		435.648.000	

				<p>10 missions de suivi-évaluation organisées (soit 2 par an)</p> <p>10 revues périodiques organisées (soit 2 par an)</p> <p>7 séances de vulgarisation et de sensibilisation organisées au niveau du territoire de Muanda (5), et des 2 Villes (soit 1 séance par ville).</p>	1.400.000.000		
				<p>20 séances de formation organisés sur la protection et la surveillance de la zone côtière, l'intégration de l'information sur les risques climatiques dans les politiques de planification et les activités</p> <p>10 communautés locales de la zone côtière formées</p> <p>300 acteurs des communautés locales de la zone côtière formés</p>	1.500.000.000		

			1.000 boucs et chèvres et 1.500 coqs et poules performants distribués dans le cadre du métayage	525.000.000	
			2 500 lots des semences améliorées des cultures maraîchères (morelle, aubergine, amarantes, épinard, pointe noire, tomate et concombre) identifiés et distribués	1.440.000.000	
			4 Activités Génératrices des Revenus (AGR) identifiées et appuyées (pisciculture/ aquaculture, apiculture, élevage de volaille et de petits bétails)	1.440.000.000	
			30.000 plantules des essences à croissance rapide (acacias, Laicena, Eucalyptus) acquises et distribuées	80.000.000	

			1 Système d'alerte précoce installé et opérationnel : -5 kits d'équipements complets acquis et installés	1.040.000.000	
			-50 utilisateurs des équipements du système d'alerte précoce formés	12.800.000	
			-12 séances de sensibilisation organisées -1.000 habitants sensibilisés	768.000.000	
			1 système de certification de carburants mis en place	14.000.000	
			3 incinérateurs acquis et installés pour canaliser, traiter et transformer les résidus de pétrole (gaz) en d'autres produits non polluants (ex : CO2 et CO en carbonates ou bicarbonates)	50.000.000	
			30 écoles existantes non encore assainies intégrées dans la stratégie « école assainie »	410.000.000	

			12 Centres de santé de Kitona et celui de Muanda B intégrés au projet Centres de santé assainis	62.000.000	
			10 séances de sensibilisation organisées sur l'intoxication et la déficience nutritionnelle 250 ménages sensibilisés	8.400.000	
			5 séances de sensibilisation organisées sur la protection de la forêt des mangroves et autres écosystèmes 1.000 hommes en uniformes sensibilisés	5.750.000	
			30 cadres territoriaux formés sur la protection, l'atténuation et l'adaptation au CC/ZONE COTIERE de Muanda	10.000.000	

			10 séances de sensibilisation et vulgarisation des lois et mesures d'application relatives à la protection de l'environnement, à la pêche, au foncier, etc. organisées ; 300 acteurs sensibilisés	45.000.000	
			-10 séances de formation des sensibilisateurs (professionnels de médias et autres radios communautaires) ; -100 sensibilisateurs (professionnels de médias et autres radios communautaires). formés	12.400.000	
			10 radios communautaires appuyées pour intensifier la couverture médiatique sur les questions environnementales et des changements climatiques	90.000.000	

			-500 jeunes formés en recyclage des bouteilles en plastique -500 jeunes formés en fabrication et distribution des foyers améliorés 500 jeunes formés en fabrication des savons	46.000.000	
			-1 projet d'Écotourisme marin élaboré et mis en œuvre -2 sites écotouristiques	394.000.000	
			2 coopératives d'associations de pêcheurs. Créées et opérationnalisées	8.400.000	
			1 Aire Marine Protégée créée	485.000.000	
			100 étangs Piscicoles communautaires aménagés dans le cadre de la de pisciculture intégrée et de reconversion socio-professionnelle	100.000.000	

			10 associations de pêcheurs dotées de kits d'équipements et matériels halieutiques (10 kits d'équipements et matériels acquis et distribués (1 kit comprend : 2 hors-bords, 5 pirogues, 10 filets, 10 hameçons, 10 sacs de sels de 10kg, 20 couteaux, 2 panneaux solaires, 3 congélateurs, 1 mini chambre froide et 5 glacières) acquis et distribués)	480.000.000	
			1 Plan local d'aménagement des pêcheries élaboré et de promotion d'une bonne politique de conservation des habitats aquatiques vulgarisé	48.000.000	
			5 associations des jeunes appuyés pour la fabrication des foyers améliorés	80.000.000	
			1 espace de séchage et de transformation des produits de pêches	228.160.000	
			1 village écologique construit sur la terre ferme (Kimuabi)	2.080.000.000	

			5 études d'identification 100 sites des pollutions	34.000.000	
			1 Stratégie assortie d'un plan de mise en œuvre -100 bonnes pratiques de changement de comportements	48.000.000	
			10 structures opérationnelles	41.600.000	
			2 études hydrologiques et hydrogéologiques	80.000.000	
			1 Agence provinciale de gestion intégrée des ressources d'eau	16.800.000	
			30 sessions de formation organisées; 700 acteurs du développement	182.000.000	
			10 nouvelles espèces animales et 10 nouvelles espèces végétales	50.000.000	
			5 nouvelles techniques de production végétale introduites 5 nouvelles techniques de production animale introduites	74.000.000	
			1.000 agents forestiers ; 20 séances de formation	147.920.000	

			plantules d'acacias plantées; 10.000 plantules de leucaena plantées; 10.000 plantules d'Eucalyptus plantées	55.520.000.000	
			7 brigades de brigades de reboisement	4.804.000.000	
			200 Ha ceintures vertes créées autour de Matadi et de Boma; 240 Ha de ceintures vertes	16.064.755.440	
			des matériels roulants pour les brigades et structures de reboisement acquis	2.136.200.000	
			des parcs d'agroforesterie aménagés	1.707.500.000	
			des paysans formés en techniques culturales améliorées;	1.000.000.000	
			12 brigades et 5 structures de reboisements équipés	2.163.200.000	
			10 espèces animales (tortue marine, pangolin géant...) en voie de disparition et celles migrant vers les pays voisins protégées	10.000.000.000	

			5 Aires Protégées (Luki, Lovo ...)	5.000.000.000	
			1 Conseil Consultatif Provincial des Forêts (CCPF)	800.000.000	
			5 Structures de gestion des boues de vidange et des eaux usées	4.440.000	
			5 Sociétés/ structures organisées en filière pour la gestion rationnelle des boues de vidange et des eaux usées déversées sur des sites appropriés	532.600.000	
			2.000 Ha de parcours végétaux de protection sur base des espèces de lutte antiérosive : paspalum, vétiver, bambou aménagés	580.000.000	
			1 Etude pédologique de la Province réalisée	296.000.000	
			10 mesures de gestion des eaux de ruissèlement et de contrôle de l'érosion mises en place	72.000.000	

			Résultat produit 2 :		16		103.456.930.800	
			Initiatives d'adaptation aux effets de changement climatiques promues	1.000 ménages et 20.000 élèves sensibilisés sur l'impact d'une bonne hygiène et de l'assainissement pour la santé publique		74.000.000		
				5 campagnes de sensibilisation organisées sur le ramassage des bouteilles en plastiques		160.000.000		
				24 séances de renforcement de capacités techniques (enseignants, élèves, COPA, ANAPECO) organisées pour la prévention et le contrôle des maladies épidémiologiques, dues essentiellement aux changements climatiques		1.674.000.000		
				1 Salon vert organisé		520.000.000		
				25 membres de GTCCDD		208.000.000		

			8 sites bénéficiaires des mesures de protection contre les inondations (curage de lits des rivières, curage et construction de caniveaux)	10.840.930.800	
			2 lits des rivières curés (Kalamu et Sindi) ; -1 site de 502,433 Ha acquis, aménagé et viabilisé au Km 15; -1 centre de santé et Maternité (Kalamu) délocalisé	14.400.000.000	
			2 rivières curées; 2 ruisseaux curés	2.000.000.000	
			Sites d'érosions maîtrisés	10.000.000.000	
			1 Site d'érosion de MUANDA (LIBULU YA KISIMBI) maîtrisé	2.000.000.000	
			1000 hectares reboisés	28.000.000.000	
			2 Kits d'équipements de collecte, traitement/triage et recyclage des déchets organiques et inorganiques	1.440.000.000	
			4000 poubelles métalliques hygiéniques acquises et installées	27.200.000.000	
			6 véhicules d'évacuation acquis	940.000.000	

			2 Sites acquis et aménagés		4.000.000.000		
			Résultat produit 3 : Des modes de production et de consommation durables dans les secteurs économiques promus	-4 modes de production et de consommation identifiés et vulgarisés à savoir : - Réduction des pertes à la consommation (utilisation des foyers améliorés) ; - Diversification des combustibles (exploitation des produits forestiers ligneux : charbon, bois et bois mort) ; - Certification qualité en matière de gestion, de production, d'hygiène de sécurité d'environnement ; - Exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles (techniques de cultures agro-écologiques : semi direct, zéro labour, culture sous couverture végétale...)	9	1.184.000.000	9.828.000.000

				5 espèces végétales non alimentaires ou nutritionnelles (plantes médicinales, plantes aromatiques, plantes à usage d'insecticides, fourragères...) recherchées et identifiées	960.000.000		
				1 Jardin botanique/agrostologue provincial mis en place et opérationnel	960.000.000		
				5 campagnes de lutte préventive et active contre les feux de végétation organisées	960.000.000		
				1 Programme provincial de reboisement élaboré et mis en œuvre	960.000.000		
				1 système de gestion (normes, certifications, contrôle,...) mis en place	296.000.000		

			2 plans d'aménagement et de gestion élaborés et mis en œuvre (1 plan des ressources terrestres et 1 plan des zones côtières et marines)	828.000.000	
			-10 sessions de formation et recyclage organisées -700 acteurs du développement sur les questions agricole et environnementale.	2.080.000.000	
			-18 séances de sensibilisation de membres des communautés sur les bonnes attitudes d'appropriation des actions de l'environnement et changement climatique organisées -21.350 de membres des communautés sensibilisées	1.600.000.000	

			<p>Résultat produit 4 : L'appropriation et la mise en œuvre des Conventions internationales en matière des changements climatiques assurée</p>	<p>300 acteurs des Parties prenantes de la Province (administrations, secteur Privés, société civile, autorité coutumière, Peuple autochtone et communauté locale) appuyés et organisés.</p>		3.200.000.000		
				<p>-3 espèces des ressources provinciales génétiques (plantes médicinales, cosmétiques et nutraceutiques) associées aux connaissances traditionnelles (CTA) promues, valorisées, protégées et conservées. -Jardin Botanique de Kisantu appuyé pour la production et la multiplication des plants des 3 ressources phylogénétiques (Mfumbua, kimbiolongo, Anacardier).</p>	2	8.000.000.000	11.200.000.000	
			<p>Résultat produit 5 : L'intégration des aspects genre,</p>	<p>1 plan de communication sur l'ACC sensible au genre élaboré</p>	20	64.000.000	5.030.800.000	

			gouvernance, communication, recherche scientifiques et d'innovation technologique dans la protection de l'environnement assurées.	50 Cadres du Gouvernement provincial et de l'Administration Provinciale formés sur les CC et l'ACC sensible au genre	48.000.000		
				-5 Associations féminines initiées en activités Génératrices des Revenus (AGR) : notamment : la distribution des semences améliorées de cultures maraîchères ; sensibiliser la population à s'impliquer dans les activités de développement durables autres que la pêche, notamment l'agriculture résiliente, la pisciculture intégrée). - 1.000 femmes bénéficiaires de semences de cultures maraîchères (agriculture résiliente) - 500 femmes initiées en pisciculture intégrée	240.000.000		

			<p>150 responsables et cadres agents du gouvernement provincial et de l'Administration publique, formés sur les approches participatives et la planification la planification stratégique, la planification tactique et la gestion axées sur les résultats.</p> <p>20 séances de formation organisées</p>	112.000.000	
			<p>-100 chefs de Divisions et 50 chargés de ressources humaines formés sur le management</p> <p>-4 séances de formation organisées</p>	48.000.000	
			2 Edits sur l'ACC pris et publiés au niveau provincial	112.000.000	
			1 système e suivi-évaluation du PDP en cohérence avec l'ACC mis en place et opérationnel	256.000.000	
			10 journées scientifiques organisées sur l'ACC sensible au genre	96.000.000	

			3 études entreprises sur l'ACC sensible au genre dans ses domaines prioritaires	640.000.000	
			-10 séances de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'appropriation des actions en matière de l'environnement et de changement climatique organisées -5.000 acteurs de développement sensibilisés sur les bonnes pratiques d'appropriation des actions en matière de l'environnement et de changement climatique	118.400.000	
			des projets/programmes pilote entrepreneuriales des femmes et sensibles à l'ACC appuyés	1.760.000.000	

				-20 séances des formations continues et conjointes en ACC sensible au genre pour tous les acteurs-clés de l'administration provinciale et locale organisées -150 acteurs clés de l'administration provinciale et locale formés	320.000.000		
				1 étude socio-anthropologique réalisée	480.000.000		
				120 artistes locaux sponsorisés	14.400.000		
				1 cadre intégré et multi-acteurs sur l'ACC à l'échelle provinciale appuyé sur l'opération du GTCCDD	80.000.000		
				1 session ordinaire de GTCCDD appuyée	192.000.000		
				10 séances de formation des 120 membres organisées	160.000.000		
				1 plan de suivi de travail des cellules GTCCDD/Genre réalisé	160.000.000		
				1 atelier des Organisations de la Société Civile (OSC) organisé	50.000.000		

			24 OSC appuyées aux campagnes de vulgarisation de l'ACC sensible au Genre		80.000.000		
	Effet 2 : Promotion	Résultats produits :8		37		289.360.993.860	

	du développement rural	Résultat produit 1 : La production végétale, halieutique et animale améliorée	<ul style="list-style-type: none"> -32 séances des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sur les nouvelles techniques et modes de production durables organisées ; -3 techniques de culture agro-écologiques (semi direct, zéro labour, culture sous couverture végétale...) vulgarisées et mises en application ; -16.000 paysans sensibilisés ; -24 radios locales communautaires renforcés ; -60 animateurs communautaires ruraux formés ; -3 centres de développement communautaire appuyés en outils informatiques et machines à coudre (Tumba, Sama et Zombo Ndamba) ; -3 centres de développement communautaire des jeunes réhabilités 	3	285.360.000	3.501.760.000	
--	------------------------	--	---	---	-------------	---------------	--

				<ul style="list-style-type: none"> -55 séances de sensibilisation des acteurs/ opérateurs agricoles sur l'accès aux crédits de financement de leurs activités en milieu rural organisées (1 séance par secteur) -5.500 personnes sensibilisées (soit 100 par secteur) -10 institutions de micro finance implantées (soit 1 par Territoire) 		1.456.000.000		
--	--	--	--	---	--	---------------	--	--

				<ul style="list-style-type: none"> -10 sites de mécanisation pilotes installés (soit 1 par territoire) -20 kits de matériels des productions agricoles distribués (1 kit est constitué : <ul style="list-style-type: none"> -1 tracteur agricole et ses accessoires dont remorque, herse : -1 Dépoussiéreur, 1 Pulvérisateur, 1 Ensacheuse, 1 Conditionneur, 1 Brouette, 1 Chariot, 1 Pompe de dosage, 1 Pré nettoyeur, 1 Nettoyeur haute pression, 1 Pulvérisateur, 1 Fumoir, 1 Désarêteuse, 1 Eviscéreuse, 1 Machine à écailler...) -120 bêtes d'attelage acquises et distribuées -50 kits d'attelage acquis et distribués 				383.480.000	
--	--	--	--	---	--	--	--	-------------	--

				<p>26 kits des matériels de transformation des produits agricoles acquis et distribués (chaque kit est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 Moulin électrique industriel, 1 Machine à poncer les puces, 1 Machine de découpage Laser, 1 Laveuse, 1 Trieuse, 1 Calibreuse, 1 Eplucheurs, 1 Broyeur, 1 Cuiseur, 1 Emballeuse, 1 Torréfacteur, 1 E-mboiteuse, 1 Tapis convoyeur, 1 Mélangeur, 1 Attendrisseur industriel, 1 Batteur, 1 Tamiseur, 1 Dénoyauteur, 1 Machine de décorticage, 1 Séparateur, 1 Polisseuse, 1 Silos, 1 Tendeur, 1 Four industriel, 1 Doseur, 1 Affineur, 1 Dépileur, 1 Concasseur, 1 Margeur, 1 Trancheuse, 1 Friteuse, 1 Filtre alimentaire, 1 Couteau à fileter, 1 Couteau à désosser, 1 Hachoir à viande, 1 Poussoir, 1 Remplisseuse, 1 Pétrisseur, 1 Pompe volumétrique, 1 Pasteurisateur, 1 Ecrèmeuse, 1 Centrifugeuse, 1 Séchoir, 1 Refroidisseur, 1 Bac gerbable, 1 Panier de brûlage, 1 Concentrateur, 1 Cooker cuisinière, 1 Fraiseuse, 1 Epépineuse, 1 Mixeur, 1 Malaxeur, 1 Extrudeur, 1 Sorbetière, 1 Emulsionneuse, 1 Engreneuse <p>-26 PMEA des jeunes entrepreneurs bénéficiaires des matériels de transformation des produits agricoles</p>	63.480.000		
--	--	--	--	---	------------	--	--

			1 Modèle d'habitat type en milieu rural conçu et vulgarisé -15.000 habitats ruraux construits et distribués ; -3 mini réseaux solaires implantés dans 3 Territoires (Luozi, Kimvula et Songololo)	160.000.000	
			50 forages manuels réalisés 50 pompes manuelles installées; 50 sources aménagées; 18 adductions gravitaires installées	3.754.800.000	
			30 barrières de pluie érigées sur les routes rurales	1.240.000.000	
			12 coopératives créées	1.504.000.000	
			50 organisations paysannes appuyées	480.000.000	
			600 km de pistes rurales en raison de 60 km par Territoire	5.000.000.000	
			2 marchés modernes construits	1.050.000.000	
			6 Blocs des latrines publiques construites	240.000.000	
			3 centrales solaires installées	4.000.000.000	
			120 ml d'ouvrages d'art construits	4.387.200.000	

			Réhabilitation de 748 Km de routes de desserte agricole	23.687.750.000	
			Entretien de 2142 Km des routes de desserte agricole	10.974.162.500	
			Construction, réhabilitation et équipement de 71 Centres de Santé	29.778.300.000	
			Construction de 255 forages de ± 150 m + pompe intégrées; 59 sources	10.342.250.000	
			14 mini-Centrales solaires	7.175.000.000	
			9 sites d'Eclairage public avec système solaire	1.845.000.000	
			158 bâtiments et logements pour l'administration territoriale	27.470.000.000	
			Construction de 17 marchés modernes	12.371.750.000	
			Construction, réhabilitation et équipement de 82 écoles	40.003.700.000	
			Erection de 62 ouvrages d'art	3.710.500.000	
			5 missions d'évaluation dont 4 en cours d'exécution du Programme et 1 à la fin du Programme réalisées	109.900.000	

		Résultat produit 4 : L'instauration des activités promotrices des chaînes de valeurs appuyées	150 entrepreneurs ruraux bénéficiaires d'appuis financiers en micro-crédits et en matériels	3	7.200.000.000	51.000.000.000	
			5 incubateurs acquis pour la transformation des produits agricoles		2.800.000.000		
			10 chaînes de valeurs développées		41.000.000.000		
		Résultat produit 5 : La gestion durable de ressources en milieu rural dans le cadre de la lutte contre le changement climatique promue	51 séances de sensibilisation et d'information des communautés sur la gestion durable de ressources naturelles organisées 1 500 acteurs sensibilisés et informés	1	904.921.360	904.921.360	
		Effet 3 : Amélioration des services d'Eau, d'Hygiène et de l'Assainissement	Résultats produits : 3	16		25.425.400.000	
		Résultat produit 1 : La potabilité de l'eau de consommation améliorée	1.000 tests chimico-bactériologiques de l'eau des sources et de rivières réalisés	7	148.000.000	12.060.000.000	
			4 mini réseaux d'ouvrages d'eau potable construits		1.800.000.000		

			56 sources d'eaux aménagées		2.176.000.000		
			21 forages d'eau réhabilités		1.440.000.000		
			21 études de faisabilité des projets de construction et de réhabilitation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable réalisés		480.000.000		
			21 réseaux d'adduction gravitaires réhabilités		1.920.000.000		
			51 ASUREP/Comité d'eau, hygiène et assainissement avec 150 membres formés ou mis à niveau et dotés en équipements		4.096.000.000		
		Résultat produit 2 : Les maladies d'origine hydriques et des mains sales éradiquées	-50 séances de sensibilisation organisées sur les questions de salubrité publique -16.000 personnes sensibilisées	2	3.360.000.000	4.000.000.000	
			4 Projets de lutte contre les maladies hydriques appuyés (PMSEC, PNECHOL-MD, PPU)		640.000.000		

			Résultat produit 3 : Le cadre de vie assaini	-5.000 mètres linéaires de caniveaux curés -100 campagnes de désinsectisation, dératisation, désinfection organisés pour les infrastructures publiques	7	1.332.000.000		
				301 décharges publiques de gestion, de triage et de recyclage d'immondices et de déchets organiques et inorganiques ménagers et industriels aménagées		1.509.600.000	9.365.400.000	
				500 installations sanitaires publiques hygiéniques construites		1.235.000.000		
				-13 séances de formation des agents des services d'hygiène et d'assainissement organisées -1.000 Agents formés		480.000.000		

			11 kits des matériels informatiques, 2 Jeeps, 10 Motos et 50 Vélos acquis pour les services d'hygiène et d'assainissement		1.760.000.000		
			-5 nouvelles zones de santé intégrées au programme villages et écoles assainis -300 nouvelles écoles primaires intégrées au programme villages et écoles assainis -300 nouveaux villages intégrés au programme villages et écoles assainis		2.960.000.000		
			2 brigade provinciale d'assainissement mise en place et opérationnelle		88.800.000		
		Effet 4 : Promotion	Résultat produit :	12		241.087.212.896	

	du développement durable et équilibré de la province	Résultat produit 1 : Le développement équilibré de trois aires géographiques de la province assuré	600 Ha de labours mécanisés 10 fermes agropastorales réhabilitées 5 PMEAs de transformation de produits agricoles implantés. 3 coopératives de pêcheurs organisés 5 coopératives de maraichers créées et redynamisées 1.000 kits de matériels aratoires distribués 2 unités de fabrication d'aliments pour bétail implantées 3 unités de production de jus des fruits implantées 3 fours Chorkors construits pour la transformation et la conservation des poissons 2 centres de dressage des bêtes de Trait construits	12	24.000.000.000	241.087.212.896
--	--	--	--	----	----------------	-----------------

			800 km de pistes rurales réhabilitées 150 points d'éclairage public installés 2 centrales hydroélectriques sur la rivière Mfidi à Ngidinga et Nsanga réhabilitées 5 marchés modernes avec entrepôt aménagés dont le marché de Kintanu	24.000.000.000	
			3 garages modernes pour l'entretien et la maintenance des véhicules installés 10 magasins de commerce de gros implantés 50 Km de voirie urbaine reconstruits	8.416.644.800	
			Brasserie de Boma relancée 1 Huilerie moderne implantée (ELBEMA) 1 fabrique de meubles modernes implantée	12.000.000.000	
			1 Projet Parc marin de Muanda appuyé	12.000.000.000	

			<p>Tronçon de route Boma-Banana asphalté 20 km de voiries construits 1 ligne ferroviaire Banana - Boma – Matadi construite</p>	10.480.000.000	
			<p>1 ligne à haute tension (220 KV) de 130 Km/ Boma-Muanda implantée 13 cabines et réseaux MT et BT associés implantés</p>	12.756.856.000	
			<p>180 km de tronçons routiers Nationaux (Lovo-Tshela et Tshela-Mayili) réhabilités et asphaltés ; 250 km des tronçons routiers provinciaux (Kinza-Mvute, Seke-Banza-Vaku-Kimbenza, Tshela-Sumbi...) réhabilités ; 300 km des routes des dessertes agricoles réhabilités; 3 marchés modernes construits ; 20 marchés ruraux réhabilités.</p>	32.000.000.000	

				150 villages et centres urbains connectés au réseau 200 villages électrifiés avec le système de panneaux solaires 2 microcentrales hydroélectriques construites sur les rivières Lufuzi (Territoire de Seke Banza), Lubuzi (Territoire de Tshela), et Lukula (Territoire de Lukula)	29.120.000.000		
--	--	--	--	---	----------------	--	--

			<p>4 parcs agroforestiers implantés ; 5 unités de transformation des produits agricoles implantées ; 3 unités de transformation des bois installées ; 2 fours Chorkors (dés séchage) construits pour la transformation et la conservation des poissons ; 5 unités modernes de transformation de produits agricoles (huile de palme, soja, arachide, cacao, café..) implantés.</p>	30.756.856.096	
			<p>500 km d'axes routiers Nationaux réhabilités; 250 km des tronçons routiers provinciaux réhabilités; 300 km des routes des dessertes agricoles réhabilités</p>	20.000.000.000	

				100 points d'éclairage public installés avec les panneaux solaires; 1 centrale hydroélectrique sur la rivière Mfidi à Ngidinga réhabilitée	16.000.000.000		
				1 centrale hydroélectrique sur la rivière Mfidi à Ngidinga réhabilitée 10 marchés ruraux réhabilités ; 2 fours Chorkors construits pour la transformation et la conservation des poissons ; 5 unités modernes de transformation de produits agricoles (huile de palme, soja, arachide, sésame, manioc...) implantées ; Des Infrastructures hydro agricoles du centre de Luala (Territoire de Luozi) réhabilitées	9.556.856.000		
TOTAL	5	27	67				2.683.299.150.845